UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01634712 9

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lamrededieuetl01terr

Gerald B. Phelan
1916

# LA MÈRE DE DIEU

ET

# LA MÈRE DES HOMMES

*D'APRÈS LES PÈRES ET LA THÉOLOGIE*

---

PREMIÈRE PARTIE

—

## LA MÈRE DE DIEU

I

Ego Albertus PLATEL, Societatis Jesu, in Provincia Franciae Provincialis, potestate ad hoc mihi facta ab adm. R. P. Ludovico MARTIN ejusdem Societatis Praeposito Generali, facultatem concedo ut opus cui titulus : " **La Mère de Dieu et la Mère des Hommes** " — Première partie " La Mère de Dieu " conscriptum et a tribus viris ejusdem Societatis recognitum et approbatum, typis mandetur.

In quorum fidem has litteras manu mea subscriptas et sigillo meo munitas dedi.

**A. PLATEL S. J.**

*Parisiis, 27 Decembris 1899*

**Imprimatur**

*Parisiis, die 12 Januarii 1900*

† Fr. Card. RICHARD

Arch. Parisiensis

*L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de traduction et de reproduction du présent ouvrage.*

*Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en mai 1900.*

# LA MÈRE DE DIEU

ET

# LA MÈRE DES HOMMES

*D'APRÈS LES PÈRES ET LA THÉOLOGIE*

PAR LE P. J.-B. TERRIEN, S. J.

---

PREMIÈRE PARTIE

—

## LA MÈRE DE DIEU

---

TOME PREMIER

---

*TROISIÈME ÉDITION*

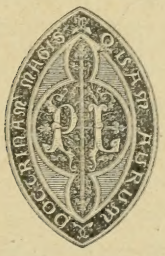

LIBRARY

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

# INTRODUCTION

I. — La maternité virginale de Marie fera tout le sujet de cet ouvrage. Nous n'avons donc pas le dessin d'exposer *directement* chacun des mystères et des privilèges de la Mère de Dieu ; encore moins d'écrire son histoire, ou d'expliquer en détail par quelles pratiques la piété des fidèles peut lui rendre l'amour et le culte qui lui sont dus. Encore une fois, c'est la maternité que nous aurons toujours en vue : la maternité qui a fait de Marie la Mère de Dieu selon la chair, et la maternité selon l'esprit qui lui donne les hommes pour enfants. Et ce double point de vue n'ira pas contre l'unité de notre sujet : car les deux maternités s'appellent l'une l'autre, se compénètrent et ne sont au fond qu'une seule et même maternité.

J'ai dit que ces maternités s'appellent. Si la bienheureuse Vierge est devenue Mère de Dieu, c'est uniquement pour que nous naissions à la grâce ; en d'autres termes, c'est pour que nous ayons d'elle et par elle le principe de la vie surnaturelle et divine. Elle engendre le Verbe fait homme pour nous engendrer, puisqu'elle lui donne la vie de l'homme, pour que nous recevions la vie de Dieu. Mais, si la maternité suivant la chair va directement à la maternité suivant

l'esprit, et trouve en elle sa raison d'être, comme nous le montrerons plus amplement en son lieu, la maternité spirituelle de Marie repose sur sa maternité physique. Nous le prouverons aussi plus tard, Marie est notre mère, parce qu'elle nous a préparé en Jésus-Christ et par Jésus-Christ la grâce d'adoption, qui nous fait vivre de la vie des enfants de Dieu; parce qu'elle concourt perpétuellement à la distribution de cette même grâce, dans l'ordre de la sanctification.

Or, l'un et l'autre de ces rôles a pour fondement sa maternité divine. Enlevez cette maternité, Marie ne donne plus au monde le Rédempteur du monde; elle n'a plus le droit d'offrir à Dieu la victime dont le sang nous vivifie; ni l'hostie ni le prêtre ne viennent plus d'elle. Otez-lui cette maternité, vous lui ravissez du même coup la puissance d'intercession qui fait couler à flots sur nous la rosée céleste. Ainsi, dans Jésus-Christ, Notre Seigneur, le mystère du Dieu fait homme se rapporte au mystère du Rédempteur, et réciproquement la fonction du Rédempteur parfait réclame comme support un Dieu incarné. Il est donc bien vrai que les deux maternités de Marie se tiennent et s'enchaînent dans l'unité d'un même *plan divin*.

Je dis plus : elles ne sont au fond qu'une seule maternité, la maternité divine considérée dans sa plénitude. La personne du Sauveur dans son intégrité, le Christ *total*, pour parler le langage de saint Augustin, c'est Jésus-Christ et son corps mystique. Voilà pourquoi Notre Seigneur s'applique à lui-même, dans les Livres Saints, ce qu'on fait pour ou contre les

fidèles qui sont ses membres. Saul poursuit l'Église naissante et Jésus-Christ lui crie du haut du ciel : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?

Donc Marie, pour être pleinement la Mère du Verbe incarné, pour avoir une maternité qui réponde à la personne de son Fils, doit concourir à la naissance des membres, aussi bien qu'à la naissance de la tête (du chef). La personne mystique de Jésus-Christ est dans le plan divin l'épanouissement et le complément de sa personne physique. Donc aussi, dans une mesure semblable, la maternité spirituelle de Marie couronne et complète sa maternité de nature. Par conséquent, de même que la pleine compréhension du Fils réclame la connaissance des rapports qui le relient à l'Église, aux fidèles, aux rachetés dont est formé son corps mystique, ainsi la connaissance de la maternité divine de Marie serait absolument incomplète, si la maternité spirituelle était laissée dans l'ombre. Et voilà de nouveau comment les deux parties de cet ouvrage, celle qui traite de la maternité de nature et celle qui étudie la maternité de grâce, se rencontrent dans l'unité d'une même doctrine, comme elles sont reliées dans l'unité du même dessein de rédemption.

II. — Ces considérations montrent aussi d'après quel ordre il faut exposer un si vaste sujet. Les théologiens, dans leurs traités sur l'Incarnation, considèrent d'abord la personne physique du Verbe fait homme. Puis, cette personne une fois connue dans sa constitution, dans ses propriétés, dans ses perfections,

ils l'étudient dans son rôle de Réparateur et de Rédempteur, c'est-à-dire dans les fonctions destinées à la formation de son corps et de sa personne mystiques. C'est la marche naturelle des idées, et nous la suivrons en parlant de la maternité de Marie. En premier lieu, nous étudierons la maternité de nature, principe, fondement et raison de tous les privilèges si libéralement accordés à la bienheureuse Vierge; et ce n'est qu'après avoir épuisé cette matière, que nous expliquerons sa maternité de grâce avec toutes les fonctions qu'elle comporte. De là, deux Parties principales dans le présent ouvrage; l'une ayant pour objet Marie envisagée comme Mère de Dieu, l'autre, Marie considérée comme Mère des hommes.

J'ai dit, en commençant, que le but *direct* de cet ouvrage était l'étude de la maternité de Marie. Mais, parce que tout en elle se rapporte à sa double maternité, comme les rayons à leur centre, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que l'étude et la contemplation de la Mère ramèneront naturellement sous nos yeux toutes ses grandeurs, toutes ses gloires et toutes ses bontés; en d'autres termes, tout ce qui se rattache à sa double maternité; c'est-à-dire, au fond, tout ce qu'il a plu à Dieu de nous manifester de sa personne et de son histoire. Toutefois, pour rester fidèles à notre plan, si nous considérons ces prérogatives en elles-mêmes, et nous le ferons avec toute l'étendue possible, ce sera finalement en vue de la maternité dont elles sont les propriétés, l'apanage et les dépendances. Ainsi l'étude approfondie des privilèges de la bien-

heureuse Vierge restera toujours au fond, comme notre titre l'annonçait, l'étude de la Mère de Dieu et de la Mère des hommes.

III. — Est-il besoin de prouver à des chrétiens, aux enfants de Marie suivant la grâce, combien haute et nécessaire est la matière que nous entreprenons de traiter. « Il ne faut pas croire, écrit un illustre théologien, que cette étude soit de peu d'importance et comme étrangère à la science sacrée. Pour moi, je n'en sais aucune, en dehors de la connaissance de Dieu et de son Christ, qui soit plus nécessaire et plus digne d'un théologien. Quoi donc? On discuterait sur la nature des Anges, sur leur grâce, leur mérite et leur gloire, sur le ministère qu'ils exercent auprès des hommes; et on ne donnerait pas une attention plus sérieuse encore, soit à considérer les privilèges de grâce et de gloire de celle qui est leur Reine, soit à connaître la mission qu'elle remplit pour le salut du monde. Certes, de ces deux études la plus noble, la plus douce, la plus apte à nourrir la piété, n'est-ce pas sans comparaison la dernière? Ajoutons aussi qu'elle l'emporte sur l'autre quant à la certitude et quant à l'étendue : car, en partant des principes de la foi nous pouvons, avec l'aide de la raison, avancer plus loin et plus sûrement dans la connaissance de la Mère de Dieu que dans celle des esprits angéliques » (1).

Nous sera-t-il permis d'enchérir encore sur les pa-

(1) Fr. Suarez, *De mysteriis vitae Christi*, in Praefat. C'est par cette réflexion que Suarez commença ses belles et solides recherches sur les privilèges de la Mère de Dieu.

roles de Suarez? La science de la maternité divine, et nous le prouverons avec évidence, est le complément indispensable de la théologie de l'Incarnation. Il en est de la connaissance comme du fait lui-même. Sans Marie point de Verbe incarné; sans la connaissance de Marie peu ou point de connaissance du même Verbe fait homme (1). Voilà pourquoi partout où la Mère de Dieu reste dans l'ombre; là où elle est méconnue et délaissée, les véritables notions sur la nature et la mission de l'Homme-Dieu, son fils, s'éclipsent et diminuent d'autant. C'est la triste constatation que nous aurons l'occasion de faire presque au début de notre première Partie.

Si la foi des chrétiens réclame une connaissance sérieuse de la maternité de nature, l'étude des fondements sur lesquels repose la maternité de grâce n'est guère moins indispensable à leur piété. Je ne voudrais pas être injuste envers nombre d'auteurs qui, dans leurs livres, ont pris à tâche d'exciter les fidèles à la dévotion envers leur céleste mère. Pourtant, combien d'ouvrages et d'opuscules semés à profusion, où de brillantes banalités et je ne sais quelle sentimentalité vague remplacent trop souvent une doctrine établie sur les principes de la science sacrée. Ce qui s'en dégage, c'est moins l'hommage fondé sur une foi bien éclairée que de pieuses effusions sans consistance, tant il y a peu de précision, de netteté, de solidité dans les idées. Certes, on trouve, et je suis heureux de le dire, d'autres œuvres qui ne méritent pas sem-

(1) Phil., II, 17.

blables reproches. Mais dans la littérature courante elles sont le petit nombre, et généralement ce n'est pas chez elles que l'on va chercher ce qu'est la bienheureuse Vierge dans le domaine de la vie surnaturelle et divine.

En voulez-vous une preuve entre bien d'autres? Demandez à beaucoup de chrétieus, je parle de ceux-là mêmes qui font profession d'être dévots à la Mère de Dieu, dans quel sens et pour quels motifs ils la saluent comme leur mère; on vous parlera de son amour, de sa tendresse, de ses bienfaits, de sa puissance d'intercession; mais où sont-ils ceux qui comprennent les causes intrinsèques et vraiment substantielles d'un titre si glorieux pour Marie, si doux et si consolant pour nous? De cette ignorance trop commune peut surgir un inconvénient très notable : c'est que plusieurs seraient tentés de voir uniquement dans ce titre de Mère des hommes une pieuse hyperbole, plus apte à émouvoir la sensibilité qu'à satisfaire une intelligence raisonnable. Sans doute, il y a un instinct comme naturel au cœur du catholique qui protesterait contre de telles idées. Mais encore est-il opportun que l'intelligence vienne au secours du cœur, et que la vérité mieux connue donne à notre culte filial plus de profondeur et de solidité.

En Dieu, l'Amour personnel, qui est le Saint-Esprit, procède du Verbe, c'est-à-dire du Concept infini par lequel Dieu se dit à lui-même la plénitude de toute vérité; et voilà pourquoi cet Amour est infini, comme le foyer lumineux qui l'émet. Ainsi le culte amoureux

de notre très sainte mère sera d'autant plus vif, d'autant plus parfait, que nous aurons de ses privilèges une connaissance et plus juste et mieux approfondie : car la connaissance de Marie, comme celle de Dieu, mène à l'amour.

IV. — Mais où chercherons-nous cette doctrine sûre, claire et substantielle que réclame un traité sur la double maternité de Marie? Je l'ai dit au titre même de l'ouvrage : chez les Pères et chez les Maîtres les plus autorisés de la science sacrée. Avec les uns et les autres nous irons tout d'abord puiser aux sources de la Sainte Écriture : car elle contient, sinon d'une manière toujours explicite, au moins en germe, tout ce qu'on peut écrire de plus glorieux et de plus sublime à l'honneur de la Mère de Dieu. Avec les uns et les autres encore nous nous appuierons sur l'autorité du témoignage traditionnel. Non seulement les docteurs de l'École, mais les Pères eux-mêmes, j'entends ceux d'une époque moins reculée, nous ont donné cet exemple d'interroger et de suivre les vénérables témoins de l'antique croyance. Comme eux aussi, nous aurons recours à la sainte Liturgie, fidèle expression des sentiments et de la foi de cette autre mère des chrétiens qui est l'Église.

Nous irons encore puiser dans les ouvrages des Saints. A qui pourrions-nous mieux demander ce qu'il faut penser et croire des privilèges de la Mère de Dieu, qu'à ceux qui ont eu l'honneur et le bonheur de la contempler de plus près et de vivre plus familièrement avec elle?

Du reste, pas plus que les uns et que les autres, nous ne nous croirons obligés d'affirmer uniquement de Marie les privilèges *explicitement* contenus soit dans la *Parole* écrite, soit dans la tradition primitive. La doctrine évangélique, encore qu'elle soit immuable en elle-même, est soumise quant à son intelligence à la loi du progrès; non pas certes d'un progrès qui se résoudrait dans une diversité de croyances pour les différents âges, mais du progrès où la connaissance plus claire, plus large et plus compréhensive succède à des notions moins nettes et moins développées.

Écoutons encore Suarez : « C'est, dit-il, par un conseil tout particulier de l'Esprit-Saint que plusieurs mystères et privilèges de la Vierge n'ont été ni expressément consignés dans les Livres canoniques, ni renfermés dès l'abord dans une tradition claire et définie d'une manière certaine. Il fallait donner aux chrétiens une occasion de méditer plus profondément ces choses et de les étudier à loisir; il fallait qu'ils pussent, en fouillant en quelque sorte par le raisonnement les principes généraux reçus dès l'origine, en tirer à la louange de Marie les multiples conséquences qu'ils renferment (1). Donc, en cette matière ainsi qu'en

(1) S. Ignace de Loyola, dans la seconde des *Annotations* ou Remarques par où commence le livre de ses *Exercices spirituels*, donne un précieux conseil à celui qui doit proposer à d'autres les sujets de méditation ou de contemplation. C'est qu'il se contente d'en parcourir les points avec une *exposition sommaire*.« En effet, dit-il, si la personne qui va contempler ou méditer, parvient, soit par son propre travail soit par la lumière divine qui l'éclaire dans son intelligence, à trouver quelque chose qui lui fasse mieux comprendre et goûter son sujet, elle en recueillera plus de consolation spirituelle et plus de fruits que si on lui eût développé fort longuement la matière à méditer ». Tel est, si je ne me trompe, le procédé providentiel mis en œuvre par Notre Seigneur, à

toute autre, on peut, on doit même apporter comme arguments, des raisons fondées sur les principes venus à nous par la tradition, sur la nature des choses, voire même sur les convenances ; car les unes et les autres sont d'un grand poids et d'une grande force en théologie, comme il est démontré par l'usage des plus illustres Docteurs, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Augustin, saint Anselme et bien d'autres encore. Combien de fois ne les avons-nous pas vu faire appel non seulement à l'autorité directe de la parole de Dieu, mais aux raisons, aux analogies, aux conjectures même, partout où ils ont traité des mystères et des perfections du Christ (1) »? Voilà donc quelles seront nos sources principales : la Sainte Écriture, les Pères avec la Liturgie de l'Église et les théologiens.

V. — Quelques remarques sur chacune des sources. Dans l'emploi que nous ferons des Saintes Écritures, nous nous attacherons de préférence au sens littéral. Toutefois nous n'excluons pas absolument tout recours au sens *accommodatice ;* et cela pour deux raisons. La

---

l'égard de sa sainte Mère. Il l'a proposée aux siècles chrétiens comme l'éternel sujet de leurs contemplations. Mais il s'est contenté d'exposer sommairement par son Esprit le premier principe de ses grandeurs avec quelques points plus fondamentaux : comme s'il leur avait dit : Voilà quant à la substance quelles sont les grâces que j'ai faites à ma Mère. C'est à vous maintenant de réfléchir sur ces vérités principales, de les creuser pour en extraire les richesses qu'elles contiennent. Je vous donne pour guide mon Eglise ; pour aides, mes Docteurs et mes Saints : pour moteur dans cette recherche, l'amour de ma mère et de votre mère. A mesure que vous mettrez en relief un nouveau privilège, vous participerez à l'ineffable joie que j'ai goûtée dans mon cœur en la couronnant au ciel.

(1) Suarez, *de Myster. vitae Christi*, in Praefat.

première, c'est qu'il peut servir à mettre en relief la vérité qu'il est impuissant par lui-même à établir. Personne n'ignore quel heureux et fréquent usage en a fait la sainte Église dans les louanges qu'elle donne à la bienheureuse Vierge. Tous nos Docteurs ont suivi cet exemple; persuadés que ces accommodations, quand elles ne sont pas employées à la légère et sans choix ni réserve, ont une efficacité merveilleuse pour rendre plus saisissante et plus nette une doctrine appuyée d'ailleurs sur des arguments solides.

La seconde raison, c'est qu'il y a des cas où le sens accommodatice ne sert plus seulement à projeter la lumière sur des privilèges établis par des preuves indépendantes, mais qu'il revêt lui-même une force probante en faveur de ces privilèges. Prenez par exemple les beaux textes *sapientiaux* que la sainte Église a si constamment appliqués à Marie dans nos livres liturgiques; ces textes, il est vrai, n'ont par eux-mêmes aucune valeur démonstrative, puisque ce n'est pas la Mère, mais le Verbe de Dieu, son fils, que le Saint-Esprit avait en vue, quand il les inspira. Et pourtant, l'autorité de l'Église, qui les emploie pour nous dire ce qu'elle pense et ce que nous devons penser de Marie, peut leur donner par cet emploi même toute la valeur d'un argument théologique (1). Ils deviennent dès lors la manifestation de sa croyance et de ses pensées.

---

(1) C'est ce que le R. P. de La Broise a très heureusement expliqué dans un article *des Etudes* intitulé « La Sainte Vierge et les livres sapientiaux ». *Etudes*, 5 maï 1899.

Une deuxième remarque, ou plutôt le second chef de remarques, concerne l'usage que je ferai des Pères. Tous n'ont pas une égale autorité, différents qu'ils sont par l'ancienneté, par la science et par le rôle qu'ils ont joué dans l'Église de Dieu. Nous nous adresserons de préférence aux plus célèbres, à ceux-là surtout qui ont plus spécialement traité des prérogatives de la Mère de Dieu. Je n'ai pas la prétention de ranger au nombre des Pères proprement dits les écrivains ecclésiastiques qui leur furent contemporains ou qui les suivirent de près; bien que leurs œuvres soient mêlées aux ouvrages des Pères dans les collections de Patrologie. Si les témoignages de ces écrivains sont par eux-mêmes de moindre autorité, ils ont pourtant leur valeur; soit parce que les auteurs nous révèlent par eux quelle était à leur époque la pensée de l'Église, soit parce qu'ils ont eux-mêmes puisé leurs inspirations dans la doctrine et dans les écrits des Pères. Voilà pourquoi je leur ferai de fréquents emprunts; qu'ils appartiennent aux églises orientales ou qu'ils soient de notre Occident. Ainsi nous irons interrogeant sans interruption les panégyristes de la bienheureuse Vierge, depuis les temps apostoliques jusqu'aux temps plus rapprochés de nous, où la théologie scolastique héritera des enseignements des Pères pour les coordonner en un corps complet de doctrines.

Entre les écrits *authentiques* des Pères et des écrivains ecclésiastiques dont je viens de parler, se place toute une classe d'ouvrages insérés, eux aussi, dans

les mêmes collections, et dont les auteurs sont inconnus ou douteux. Grand nombre de ces ouvrages sont d'une valeur assez médiocre ; mais il en est de remarquables, et qui méritent à tous égards d'être consultés et mis en œuvre.

Tels sont, par exemple, deux traités sur l'Assomption attribués l'un à saint Jérôme, l'autre à saint Augustin ; un sermon des Louanges de la Mère de Dieu rangé communément parmi les œuvres de saint Épiphane ; un opuscule sur l'Excellence de la Vierge, un autre sur sa Conception, dont on a longtemps fait honneur à saint Anselme de Cantorbéry. A côté des œuvres que je viens de signaler, on pourrait en énumérer nombre d'autres qui, pour n'être pas authentiques, c'est-à-dire, pour ne pas émaner des Pères dont elles portent encore, ou dont elles ont porté le nom, sont loin d'être sans autorité. Nous en tirerons donc parti ; mais nous aurons soin de les restituer à leurs auteurs, quand il sera possible de les découvrir, ou du moins d'avertir le lecteur qu'ils ne sont ni du temps ni des Pères auxquels on les a rapportés.

Je disais plus haut combien il est déplorable de trouver une doctrine si vague et superficielle dans une foule d'ouvrages, écrits pour vulgariser les privilèges de la bienheureuse Vierge parmi les fidèles. Ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir avec quelle incroyable légèreté, pour ne pas dire, avec quel sans-gêne, les textes des Pères sont allégués dans ces mêmes ouvrages. Il y a de légitimes excuses pour les écrivains des temps plus reculés. Les éditions qu'ils avaient entre les mains

étaient fautives ; la critique avait à peine commencé son œuvre. Ce n'est donc pas merveille qu'ils aient souvent erré dans l'attribution des textes, et il y aurait injustice à leur en faire un crime. Mais ce qui était pardonnable aux quinzième, seizième et dix-septième siècles ne l'est plus aujourd'hui. Et pourtant, si l'on compare une foule de livres plus modernes avec les anciens, on voit avec stupeur que les défauts signalés, loin de diminuer, se sont multipliés comme à l'infini. Il faudrait des volumes pour relever toutes les incorrections commises en ce genre (1).

Encore, si l'on s'en tenait à mettre sous le patronage de quelque Père des textes appartenant à d'autres. Mais que de textes dont il est absolument impossible de trouver la provenance, et qui sont de pure invention, bien qu'on nous les présente sous l'égide d'auteurs célèbres par leur science et leur sainteté. La

---

(1) La grande cause de méprises si fréquentes, c'est qu'on ne remonte pas aux sources. On a lu dans tel ou tel livre un texte qui peut revenir à la matière dont on s'occupe : et vite, sans s'inquiéter d'en vérifier l'origine et la valeur, on en fait usage, comme s'il était d'une autorité hors de conteste. C'est diminuer le travail ; mais croyez-vous que la sainte Vierge en soit plus honorée ? C'est ainsi qu'on voit dans des livres écrits de nos jours S. Ignace d'Antioche, Tertullien, S. Cyprien, S. Athanase, S. Denys l'Aréopagite, tous les SS. Grégoire, S. Jérôme, S. Augustin, S. Basile, S. Méthode, S. Irénée, S. Épiphane et bien d'autres, apporter en témoignage des textes qu'on chercherait vainement dans leurs œuvres authentiques. Il y a quelques mois à peine, j'ouvrais au hasard un recueil de date récente, dont j'avais lu de pompeux éloges. Les deux pages qui s'offrirent à mes yeux contenaient six passages des Pères. Pas un seul n'appartenait à l'auteur indiqué : tous étaient apocryphes. Or, ce ne sont pas seulement les anciens Pères à qui l'on prête ainsi des enfants qu'ils n'ont pas connus : ce sont encore les Pères ou les grands théologiens plus rapprochés de nous : S. Bernard, S. Anselme, le B. Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, pour ne pas parler des autres. J'en donnerai mainte preuve dans le cours de cet ouvrage.

gloire de la sainte Mère de Dieu n'a rien à gagner du fait de pareilles inexactitudes. Si prodigieux est le nombre des œuvres authentiques, composées à son honneur pendant tout le cours des siècles chrétiens, qu'il suffit pleinement à la faire connaître avec toutes ses grandeurs. Encore une fois, je ne prétends pas exclure de son éloge tout sermon, tout opuscule, tout traité dont on ne pourrait indiquer exactement l'auteur ; ce serait, en plus d'un cas, se priver d'une mine précieuse ; mais encore faut-il qu'on n'aille pas travailler les textes ou les attribuer de gaieté de cœur à qui n'en a jamais eu la paternité (1).

J'aurais dû peut-être abréger, ou même omettre, ces réflexions qui pourtant ne sont injurieuses pour personne, puisque je n'ai signalé particulièrement ni un titre d'ouvrage ni un nom d'auteur. Mais il m'a semblé qu'elles serviraient à me justifier moi-même d'avoir si minutieusement indiqué la source des textes, dont je me servirai dans la suite de mon travail. Il m'a paru que je devais à l'honneur de la bienheureuse Vierge de n'apporter, pour la louer, aucun texte dont je n'aie

---

(1) Qu'on me permette de signaler un procédé, sans doute inconscient, dont j'ai trouvé plus d'un exemple. Voici un passage originairement tiré de Basile de Séleucie; que faut-il pour qu'il soit du grand docteur, S. Basile? Retrancher en le citant, *de Séleucie*, et ajouter l'épithète *Saint* avant le nom de l'auteur. Cet autre est de Bernardin de Busti, un sermonnaire du moyen-âge, ayant plus de zèle que de vrai savoir; on en fera par un procédé analogue une pensée de S. Bernardin de Sienne ou de S. Bernard de Clairvaux. A coup sûr, ce n'est pas un grand crime : mais pourtant ce sera pour plusieurs une raison suffisante pour fermer un livre où pareilles bévues se retrouvent assez souvent.

vérifié la provenance, et que mon lecteur ne puisse contrôler après moi.

Peut-être aussi trouvera-t-on que je fais de trop fréquents et de trop longs appels aux témoignages. Pourquoi ne pas en extraire la substance pour l'insérer dans la suite du texte; pourquoi, s'il est parfois utile de donner quelque extrait littéral, ne pas le faire brièvement; pourquoi surtout multiplier des citations encombrantes, quand il suffirait d'une ou deux phrases pour porter la conviction dans les âmes? Cette objection n'est pas nouvelle; on l'a faite à beaucoup d'autres. Et pourtant, de tous ceux qui ont écrit les meilleurs ouvrages sur la sainte Vierge Marie, il n'en est aucun qui n'ait cru devoir passer outre. Éclairer les esprits, échauffer les cœurs, tel est le double but qu'on doit se proposer quand on traite des grandeurs de la Mère de Dieu. Or, les paroles des Saints et des Pères ont une efficacité merveilleuse pour faire atteindre ces deux fins.

Qu'on me parle d'un privilège singulier de la Mère de Dieu, et que j'entende tant de grands et saints personnages l'affirmer dans toute la série des siècles et sur toutes les plages, pourrai-je ne pas unir ma croyance à leur croyance, sensiblement persuadé que l'Esprit de vérité seul peut former un tel accord? Et ma conviction sera d'autant plus forte que j'entendrai les propres accents de ces grands témoins : parce que cela même écartera je ne sais quelle défiance qui pourrait se faire jour, si l'on se contentait d'en appeler à leur témoignage, sans qu'ils parlent eux-mêmes.

Mais c'est à la volonté surtout qu'il est utile de faire entendre le langage des Saints. Des paroles qui sortent d'un cœur possédé par l'Esprit de Dieu et tout pénétré de son onction, se ressentent toujours de leur origine : elles portent à ceux qui les lisent un parfum de dévotion qu'on attendrait vainement de toute autre parole. Et voilà pourquoi des citations nombreuses et relativement assez longues, dussent-elles en alourdir la marche, auront une place de choix dans le présent ouvrage.

Je ne craindrai pas non plus de rapporter textuellement les idées et les raisonnements des maîtres de la Théologie scolastique. Si parfois il se rencontre, dans les extraits que je ferai de leurs œuvres, quelques-unes de ces formules techniques à l'usage de l'École, je tâcherai de les expliquer par une courte paraphrase pour les rendre intelligibles. Les passer sous silence, ce serait oublier qu'elles ont l'avantage inappréciable d'apporter à l'expression des idées une précision, une force que des formes de langage plus élégantes seraient souvent impuissantes à donner?

VI. — J'ai dit le sujet de cet ouvrage, l'importance capitale des matières qui s'y traitent, et les sources diverses où nous puiserons nos développements.

J'ajoute, en dernier lieu, que je ne m'en tiendrai pas à proposer les dogmes strictement définis, ni même à rendre raison de ces mêmes dogmes, autant que faire se peut. Ce sera là, sans doute, notre but principal. Mais il ne faut pas oublier qu'en dehors de ce do-

maine, il y a nombre de questions plus ou moins incontestables, sur lesquelles on ne pourrait garder le silence, sans tromper la pieuse attente du lecteur, et sans sortir de la voie frayée par les plus illustres et par les plus saints panégyristes de la Mère de Dieu. Longtemps avant que l'Église eût défini la Conception immaculée de la bienheureuse Vierge, ils l'avaient enseignée, expliquée, défendue. Mais, tout en dépassant les limites de la croyance obligatoire, nous nous garderons de donner comme des vérités de foi ce qui n'est qu'une opinion plus probable, ou, tout au plus, une doctrine moralement certaine.

S'il ne nous appartient pas de devancer les jugements de l'Église, ce serait montrer trop d'indifférence pour la Mère de Dieu, que de mesurer ses louanges à l'obligation stricte que nous imposent les jugements déjà portés, lors même que des raisons sérieuses nous invitent à lui reconnaître d'autres privilèges. Tel n'est pas l'esprit de la sainte Église, et s'il fut jadis une école qui craignait par-dessus tout d'aller trop loin dans l'éloge, nous savons que cette mère des chrétiens, loin de l'encourager de son approbation, ne cessa de bénir ceux qui combattaient pour la plus grande gloire de la Mère de Dieu, sa mère et la nôtre.

Mon vœu le plus cher, et la récompense que j'espère de mon travail, serait d'occuper une humble place dans l'innombrable armée de ces dévoués serviteurs de la bienheureuse Vierge. C'est pourquoi je vous fais humblement la prière que l'Église met sur les

lèvres de ses enfants et des vôtres, ô Vierge sacrée : *Dignare me te laudare, Virgo sacrata; da mihi virtutem contra hostes tuos* (1).

---

(1) Je citerai les Pères d'après la Patrologie de Migne. Les lettres *P. G.* renverront à la Patrologie grecque, et les lettres *P. L.*, à la Patrologie latine. Le premier numéro qui suivra indiquera le tome, et le second, la colonne.

# LIVRE PREMIER

# LA MÈRE DE DIEU

## LIVRE PREMIER

**Le dogme de la maternité divine étudié dans ses sources révélées, sa nature, son importance doctrinale et ses harmonies avec les fins de l'Incarnation.**

### CHAPITRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine dans la Sainte Écriture et dans la Tradition catholique. — Antiquité du titre de Mère de Dieu.

« Si quelqu'un refuse de confesser que l'Emmanuel est véritablement Dieu, et que, par conséquent, la Sainte Vierge est Mère de Dieu, puisqu'elle a enfanté selon la chair le Verbe de Dieu fait chair... ; que celui-là soit anathème » (1). C'est la définition solennellement portée par le concile d'Éphèse, troisième œcuménique,

(1) S. Cyrille, patriarche d'Alexandrie, avait lancé douze anathèmes célèbres contre l'hérétique Nestorius, évêque de Constantinople, qui divisait Notre Seigneur en deux personnes, l'une née de Dieu, l'autre de Marie, celle-ci dans le temps, celle-là de toute éternité. Le concile d'Éphèse, réuni par l'autorité du pape Célestin pour condamner l'hérésie nouvelle, sanctionna ces anathèmes, dont le premier de tous est celui que j'ai rapporté. cf Éne. Sym., Denz-Bann. (ed 10) n. 113

contre l'hérésie de Nestorius; définition rappelée quelques années plus tard (451) par le concile de Chalcédoine, et confirmée plus expressément encore, s'il est possible, par celui de Constantinople, cinquième œcuménique (1).

Marie, suivant les Conciles, est donc véritablement et réellement Mère de Dieu. Cette définition des conciles n'introduisait pas un nouveau dogme : c'était la sanction officielle de la foi de l'Église, motivée par les négations sacrilèges des novateurs.

I. — En effet, rien de plus clairement attesté dans nos saintes Lettres que cette maternité de la bienheureuse Vierge. L'Écriture, c'est-à-dire l'Esprit Saint qui l'a inspirée, affirme avec une indubitable certitude, non pas seulement que la Vierge est mère de Jésus, mais encore que le fils conçu dans ses entrailles est le Fils même de Dieu, le Verbe éternellement engendré du Père, et Dieu comme lui. Lisez le message porté par l'ange Gabriel à la Vierge Marie : « Voilà

---

(1) Voici le canon du cinquième concile, second de Constantinople. Il est d'autant plus remarquable qu'il fait connaître, en les refutant, les subterfuges imagines pour cacher l'erreur, ou pour la rendre plausible : « Si quelqu'un n'appelle pas dans une acception vraie, mais seulement dans un sens impropre, *Mère de Dieu*, la sainte, glorieuse et toujours Vierge Marie ; ou bien s'il ne l'appelle ainsi que dans un sens *relatif*, croyant quec'est purement un homme, qui est né d'elle, et non pas le Dieu Verbe qui s'est incarné en elle, en sorte que d'après lui la naissance de l'homme siot attribuée au Verbe, parce qu'il s'est uni à l'homme qui venait de naître ; ou bien s'il calomnie le concile de Chalcédoine, comme s'il avait appelé la Vierge *Mère de Dieu*, dans le même sens blasphématoire que l'impie Théodore ; ou encore, si quelqu'un appelle la Vierge mère de l'homme ou mere du Christ comme si le Christ n'était pas Dieu ; enfin, s'il ne la confesse pas *Mère de Dieu* dans la signification propre et véritable du mot, parce que le Verbe de Dieu, né du Père avant tous les siècles, a pris chair en elle dans les derniers jours, et que c'est ainsi que le saint concile de Chalcédoine la reconnaît pieusement pour *Mère de Dieu* ; — qu'il soit anathème ». (Sixième canon parmi les 14 portés sur *les Trois Chapitres*).

que vous concevrez et que vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, et il sera appelé le Fils du Très-Haut... L'Esprit-Saint descendra en vous, et vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu » (1). Comment ne pas reconnaître dans ces paroles la divinité du Fils, et par conséquent la divine maternité de la Mère? Ce fils qu'elle va concevoir et qu'elle enfantera, c'est le Saint, le Saint par excellence; c'est le Fils de Dieu, du Dieu Très-Haut ; non pas un fils d'adoption, un fils par grâce, comme ceux qui recevront par lui d'être enfants de Dieu, mais le Fils par nature, le Fils Unique, le propre Fils, le vrai Fils, comme il se nommera lui-même, et comme son Père le proclamera du haut du ciel.

Quand je lis dans S. Jean que le Verbe qui, dès le principe, était en Dieu, et était Dieu; ce Verbe par qui toutes choses ont été faites, source de toute vie, lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; quand je lis, dis-je, que ce Verbe s'est fait chair, lui-même et pas un autre, qu'il a habité parmi nous, puis-je douter que Marie soit Mère de Dieu? Car c'est en elle, dans son sein, qu'il a pris notre nature, comme il a reçu dans le sein du Père, *in sinu Patris*, la nature qui le fait Dieu. Et ce témoignage de l'apôtre est d'autant plus clair et plus fort qu'il écrivit son Évangile, et spécialement cette première page, contre ceux qui séparaient en Jésus-Christ le Verbe de Jésus, Dieu de l'homme.

Si l'Évangile donnait à soupçonner, fût-ce par un seul mot, que le Verbe créateur ne s'est uni que plus tard

(1) Luc, I, 31, 32.

au Jésus conçu de Marie, je pourrais hésiter à l'appeler Mère de Dieu. Mais tout, au contraire, repousse une pareille supposition. Celui-là même qui se pose comme le Fils de Dieu, Dieu lui-même, appelle Marie sa mère. Paul, son apôtre, parlant « du Christ, issu des patriarches selon la chair », et par conséquent de Marie, nous enseigne « qu'il est au-dessus de toutes choses, le Dieu béni dans tous les siècles » (1).

II. — C'est pourquoi, la sainte Église, héritière des apôtres, et toujours infailliblement éclairée par le même Esprit qui dicta leurs enseignements, a de tout temps et dès les premiers jours reconnu Marie pour Mère de Dieu. Je croirais faire injure à mes lecteurs si je m'attardais trop longtemps à leur démontrer une vérité si manifeste. « Un est notre médecin, fait et non fait, chair et esprit, Dieu dans l'homme, et vraie vie dans la mort, de Marie et de Dieu » (2). C'est le témoignage du grand martyr Ignace d'Antioche. Quelque temps (+107) après, Irénée, le saint et savant évêque de Lyon, la (+ca 202) gloire de notre Gaule, avant la fin du second siècle répétait à son tour : « Celui-là même qui est né de Dieu le Père, et non pas un autre, est né de la Vierge, et les Écritures témoignent de l'une et l'autre naissance. Fils de Dieu, Notre Seigneur, il est à la fois et le Verbe du Père et le Fils de l'homme » (3).

Avançons de quelques années, et nous entendrons Tertullien écraser l'hérétique Praxéas sous ces foudroyantes paroles : « Ce que la Vierge a conçu, elle l'a engendré... Et celui qui est né d'elle dans la chair

(1) Rom., IX, 5.
(2) S. Ignat., *ep. ad Ephes.* n. 7. P. G. V, 652, sq. En. Pat. n. 39.
(3) S. Iren., *adv. Haeres.* L. III, c. 19, n. 2, 3. P. G. VII, 940, 941.

est Dieu même » (1). Encore quelques années, un savant auteur ecclésiastique, dans la lutte contre Paul de Samosate qui prétendait que le Verbe ne s'était pas fait chair, mais s'était contenté d'habiter dans un homme, s'écriera de son côté : « Ce ne serait pas là une génération de Dieu, mais la négation même de cette génération... Une Vierge, Fille de la Vie, a enfanté le Verbe vivant et subsistant du Père » (2). Passez au quatrième siècle, et vous trouverez sous la plume de saint Ambroise des expressions comme celle-ci : « Enceinte du Verbe, la Mère du Seigneur est pleine de Dieu. *Mater Domini Verbo foeta, Deo plena est* » (3).

Telle était la foi de l'Église, des années et des siècles avant que le concile d'Éphèse eût sanctionné de l'infaillible autorité de son jugement le titre et la qualité de Mère de Dieu. On pourrait multiplier les témoignages à l'infini, mais ceux-là suffisent, d'autant mieux qu'ils viennent de toutes les parties du monde chrétien. Aussi bien, ne renferment-ils pas autre chose que cet article du symbole récité par les fidèles de tous les pays et de tous les âges : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant... et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre Seigneur, qui est né de l'Esprit-Saint et de la Vierge Marie » (4). Si le Fils unique de Dieu a été

---

(1) Tertull., *c. Prax.* c. 27. P. L. II, 190. « *Quod concepit, id peperit..., sed ille qui natus est, Deus* ».

(2) *Epist. adv. Paulum Samosat.* Concil. Labbe IV (ed. Coleti, Venet., 1728), col. 876. Cette lettre, souvent attribuée à saint Denys d'Alexandrie, semble à de graves critiques ne pas être de lui ; mais en tout cas, elle appartient à son temps.

(3) S. Ambros., *in Luc.*, L. II, n. 25, P. L. XV, c. 1521.

(4) C'est ce que dit le Symbole des Apôtres sous toutes les formes qu'il revêt dans les différentes églises. Voir l'Enchiridion de Denzinger, n., 1 et suiv

conçu et est né de Marie, comment Marie ne serait-elle pas Mère de Dieu? Or, encore une fois, cette croyance est aussi ancienne que l'Église : car les premiers témoins de la tradition la donnent, non comme une règle inventée de leur temps, mais comme la foi de leur baptême, universellement et constamment professée dans l'Église de Dieu (1).

Faut-il s'étonner après cela de voir les Pères du concile d'Éphèse invoquer à l'envi contre Nestorius toute la tradition catholique, persuadés que c'était assez pour mettre à néant ses blasphèmes de leur opposer les saints et les docteurs des siècles précédents (2)?

Et ce n'est pas seulement le dogme de la maternité divine qui, dès les premières origines, fait la croyance de tous les chrétiens, maîtres et fidèles. Ce nom de Mère de Dieu (Θεοτόκος), que le quatrième siècle verra disputer à Marie; ce nom qui résume si merveilleusement la foi de l'Église au plus grand privilège de la Vierge, avait depuis longtemps passé dans le langage des chrétiens. Il y jouissait du droit de cité, quoique l'usage en fût moins universel qu'il ne le fut plus tard, alors qu'il devint l'expression dogmatique et comme le rempart de la croyance attaquée.

Saint Cyrille d'Alexandrie ne manqua pas de faire de cet antique usage une arme redoutable aux partisans de Nestorius (3). Des amis de l'hérétique, comme

---

(1) Cf. Denzing., *l. c.* n. 1.

(2) S. Cyril. Alex., *Apolog. pro XII Capp.* P. G. LXXVI, 320, sqq.

(3) C'est ce que faisait en particulier saint Cyrille d'Alexandrie, l'immortel champion de la maternité divine de la glorieuse Vierge : « Je trouve, écrit-il, que l'évêque Athanase d'éternelle mémoire l'appelle souvent Mere de Dieu, comme aussi nos bienheureux pères Théophile, Basile, Grégoire, Attique et plusieurs autres saints évêques qui ont vécu de ce temps là... Car si Notre Seigneur Jesus-Christ est Dieu,

Jean d'Antioche et Théodoret, assez heureux pour ne pas le suivre dans sa défection sacrilège, attestent expressément que « les plus anciens des prédicateurs de la foi orthodoxe sont d'accord, conformément à la tradition apostolique, pour attribuer à Marie le titre de Mère de Dieu » (1). Nous avons encore dans les mains nombre d'ouvrages où les Origène, les Méthode, les Alexandre et Denys d'Alexandrie, les Athanase, les Basile, les Épiphane, les Grégoire de Nazianze, et bien d'autres lui donnent couramment ce nom (2). Et ce qui montre plus clairement que tous les textes et que tous les témoignages combien cette appellation était familière aux premiers fidèles, c'est le reproche que leur adressait Julien, l'empereur apostat, bien des années avant le concile d'Éphèse : « Vous autres chrétiens, disait-il, vous ne cessez d'appeler Marie Mère de Dieu » (3).

Ne croyez pas que ce fût une vaine formule, dans la bouche des fidèles ou des maîtres de la foi ; car saint Grégoire de Nazianze, celui que la profondeur et la sublimité de sa doctrine ont fait surnommer le *Théologien*, écrivait à la même époque ces mémorables paroles : « Nous ne séparons pas en Jésus-Christ l'homme de Dieu ; mais nous confessons que l'un et l'autre ne sont qu'une seule et même personne... S'il y a quelqu'un à nier que la Sainte Vierge Marie

---

qui peut douter que celle qui l'a engendré ne soit Mère de Dieu ? C'est cette foi que les disciples de Dieu nous ont transmise, c'est ce que les saints Pères nous ont appris ». S. Cyril. Alex., *ep. 14, ad Acacium.* P. G. LXXVII, 97. Cf., *ep. 8. Ibid.* 59.

(1) Joan. Antioch., *ep. ad Nestor.* n. 4. P. G. LXXVII, 1456. Theodoret., *Haeret. Fabul.* L. IV, c. 2, P. G. LXXXIII, 436.

(2) Cf. Petav., *de Incarn.* L. V, c. 15, n. 9, sq.

(3) S. Cyrill. Alex., L. VIII, *c. Julian.* P. G. LXXVI, 901.

est Mère de Dieu, celui-là est hors de la divinité », c'est-à-dire, il est séparé de Dieu, hérétique et réprouvé (1).

III. — Un fait qui démontre plus éloquemment encore à quel point la doctrine exprimée par le nom de Mère de Dieu, et ce titre lui-même, avaient pénétré profondément l'esprit et le cœur des masses chrétiennes, c'est ce qui se produisit quand Nestorius osa proposer, à Constantinople, les blasphèmes qu'il tenait de Théodore de Mopsueste, son maître. Au rapport de l'historien Socrate (2), ce fut par la bouche du prêtre Anastase que l'évêque attaqua pour la première fois dans sa chaire épiscopale la maternité divine de Marie. Anastase, amené d'Antioche par Nestorius, était son confident et le dépositaire de tous ses secrets. Un jour qu'on célébrait une grande solennité, il monta en chaire sur l'ordre de l'évêque, et commença par donner de grandes louanges à la bienheureuse Vierge Marie. Mais, ajouta-t-il, pour cela même qu'elle mérite des louanges si véritables, ce serait crime et folie d'en inventer de fausses. Donc, « personne ne doit appeler Marie Mère de Dieu. Marie n'est qu'une femme et Dieu ne peut naître d'une femme » (3).

Cette attaque ouverte contre l'antique foi, raconte le même encore, jeta le plus profond trouble parmi les prêtres et les laïques (4). L'un de ces derniers,

---

(1) S. Gregor. Naz., *ep. ad Cledon.* I. P. G. XXXVII, 177.
(2) Socrat., *H. Eccl.* L. VII, c. 32. P. G. LXVII, 808, sq.
(3) S. Cyrill., dans la 8e de ses lettres, rapporte que l'évêque Dorothée, un autre affidé de Nestorius, s'écria, celui-ci présent, devant le peuple : « Si quelqu'un dit de Marie qu'elle est Mère de Dieu, qu'il soit anathème ». P. G. LXXVII, 60.
(4) Socrat., *H. Eccl.*, *l. c.* Cf. Theophan., *H. Eccl.* P. G. CVIII, 1225.

Eusèbe, avocat de l'impératrice et plus tard évêque de Dorilée, se leva du milieu de l'assemblée, protestant contre un pareil blasphème (1). Grands furent le scandale et l'émoi dans Constantinople. Mais Nestorius, loin de contredire son porte-voix, prit la défense d'un discours qu'il avait lui-même inspiré. « Depuis quelques jours, dit-il dans un premier sermon, nous sommes assiégés de questions frivoles. On nous demande s'il est permis de donner à la Vierge Marie le titre de Mère de Dieu, ou s'il faut l'appeler seulement mère de l'homme? Dieu avoir une mère! Elle est donc excusable la gentilité, quand elle donne des mères aux dieux. Non, excellent homme, Marie n'a pas enfanté Dieu... La créature n'a pas engendré son Créateur, mais un homme instrument de la divinité, un homme porte-Dieu » (2). Telle fut l'indignation des auditeurs à des paroles si manifestement impies qu'un simple moine, enflammé d'un saint zèle, s'avança, au moment de la communion, pour jeter à la face de Nestorius l'accusation d'hérétique, et l'empêcher de participer aux saints mystères; et que le peuple de Constantinople tout entier, à l'exception des quelques fauteurs de l'évêque, s'abstint de communiquer avec lui (3).

Or, au moment où la controverse était la plus ardente, il se produisit un fait qui prouve à quel point la foi à la maternité divine de la bienheureuse Vierge

---

(1) S. Cyrille d'Alexandrie semble rapporter cette protestation non pas au discours d'Anastase, mais à l'un des premiers sermons de Nestorius lui-même.

(2) Nestor., serm. I, n° 6, 7. P. L. XLVIII, 760,761 (*inter Opp. Marii Mercat.*)

(3) Cf. P. Garner, *Praefat. in 2 partem Opp. Marii Mercator.*, P. L. XLVIII, 703, 704.

était universelle à cette époque, parmi toutes les classes de la société chrétienne. Proclus, ordonné récemment évêque de Cyzique, vint à Constantinople pour y remplir son ancienne fonction de prédicateur du peuple, qu'il exerçait encore après son élévation à l'épiscopat. D'autres disent qu'il s'y rendit sur une invitation spéciale de Nestorius. Quoi qu'il en soit, la réunion des fidèles fut très nombreuse, car c'était une fête des plus solennelles. Animé d'un saint zèle pour la gloire outragée de Marie, Proclus, trompant l'attente de Nestorius, commença son discours par ces paroles prononcées d'une voix vibrante : « Homélie sur Notre Dame, *la Mère de Dieu* ». Ce furent alors, et pendant toute la suite du sermon, des applaudissements et des acclamations dans l'auditoire (1).

Je ne pousserai pas plus loin le récit de cette lamentable histoire. Ce que j'en ai dit est plus que suffisant pour démontrer que l'Église, peuple et sacerdoce, était d'accord dans la profession de la divine maternité de Marie. Nestorius lui-même le reconnaissait si bien qu'il n'osa jamais faire appel aux témoignages des anciens Pères, et qu'il disait des fidèles : « Je vois que les peuples sont pleins de religion et de piété, mais qu'ils ignorent absolument la vraie science de Dieu. Je ne leur en fais pas un crime; mais je le dis avec honte, les docteurs n'ont pas pris le temps de vous expliquer nettement et clairement ces dog-

(1) Nous avons encore le sermon de S. Proclus. Il commence par ces mots : « La solennité de la Vierge, mes frères, provoque aujourd'hui notre langue à célébrer ses louanges ». Cf. P. G. LXV, 680, sqq. Or, circonstance bien digne de remarque, ce discours si justement célèbre eut lieu dans l'une des plus grandes fêtes de Marie, très probablement dans celle de l'Annonciation, τοῦ εὐαγγελισμοῦ, comme le prouvent assez l'exorde et le reste du sermon. On peut lire sur ces détails historiques le P. Garnier, *l. c.* 705, 706.

mes » (1). Ainsi reconnaissait-il lui-même qu'il avait contre lui le sentiment universel.

Aussi rien n'égala le saint enthousiasme du peuple chrétien, quand il connut la définition tant désirée qui proscrivait l'erreur, et confirmait solennellement à Marie son titre de Mère de Dieu. Apprenons-le du plus autorisé des témoins, S. Cyrille d'Alexandrie. Voici dans quels termes il a raconté la condamnation de Nestorius, dans une lettre écrite au clergé et au peuple d'Alexandrie. Tout d'abord il rappelle que la sainte assemblée s'est tenue dans la grande église d'Éphèse, consacrée sous le vocable de *Marie Mère de Dieu;* puis il ajoute : « Après avoir passé le jour entier dans ce bienheureux sanctuaire, nous avons condamné Nestorius, que la crainte avait retenu loin de la réunion des Pères ; et, par une sentence solennelle, nous l'avons déposé de son siège et privé de l'épiscopat. Nous étions environ deux cents évêques, plus ou moins. Or, tout le peuple de la ville, depuis le commencement du jour jusqu'au soir, attendait impatiemment le jugement du saint concile. Quand il apprit que l'auteur de tant de blasphèmes avait été dépouillé de sa dignité, tous, d'une commune voix, commencèrent à bénir le concile et à glorifier Dieu de la chute de l'ennemi de la foi. Pour nous, à notre sortie de l'église, nous fûmes reconduits jusqu'à notre demeure à la lueur des flambeaux et des torches, car il était déjà nuit. C'était partout une joie délirante; partout des feux allumés. Des femmes même marchaient devant nous portant des cassolettes où brûlait l'encens. Et c'est ainsi que le Sauveur prouva

(1) Nestor., *Serm.* 2, ab init. *Ibid.* 363.

sa toute-puissance à ceux qui voulaient lui ravir sa gloire » (1).

Après un témoignage si formel, qui oserait affirmer que le culte de la Mère de Dieu n'était pas le patrimoine commun des fidèles avant le concile d'Éphèse (2)?

---

(1) S. Cyril. Alex. - *ep. 24*. P. G. LXXVII, 137.

(2) On a prétendu parfois que la grande Église d'Ephèse devait son titre à la réunion des évêques assemblés dans ses murs pour y condamner le grand ennemi de la Mère de Dieu. La lettre de S. Cyrille donne un démenti manifeste à cette opinion. En effet, elle fut écrite immédiatement après la déposition de Nestorius et la proscription de son hérésie. Or, comme on l'a vu, S. Cyrille dit expressément que la réunion conciliaire et définitive « avait eu lieu dans la grande église d'Ephèse, qui est appelée Marie, Mère de Dieu; ἥτις καλεῖται Μαρία Θεοτόκος ». C'est donc qu'elle portait déjà ce nom.

## CHAPITRE II

Comment Marie, restant Vierge, a-t-elle été mère; et comment, étant mère d'un homme, est-elle Mère de Dieu? — Raisons d'attribuer au Saint-Esprit la conception du Christ dans le sein de Marie.

Entrons plus avant dans le mystère de la maternité divine et cherchons à nous rendre compte de notre foi. La sainte Église ne défend pas cette recherche; elle la permet, elle l'approuve même et l'encourage, à condition qu'elle ne soit ni présomptueuse, comme si nous pouvions tout comprendre, ni indépendante, comme s'il nous était loisible de rejeter ce qui nous dépasse. L'étude légitime, celle dont les Pères et les maîtres de la saine théologie nous ont donné l'exemple et tracé les règles, part de la foi pour aboutir à la foi. *Fides quaerens intellectum*, dit saint Anselme. C'est la foi qui travaille à mieux entendre ce qu'elle croit pour le mieux croire, dans l'attente de la pleine révélation, réservée pour le siècle futur.

Le dogme de la maternité divine repose sur deux principes : Marie est mère de Jésus, réellement et véritablement sa mère; étant mère de Jésus, elle est par là même la Mère de Dieu, parce que ce Jésus, dont elle est mère, n'est pas un homme divinisé, mais la personne unique du Fils de Dieu, fait homme pour

nous. Voilà ce que nous croyons; voilà ce dont il faut demander quelque intelligence aux maîtres de la science sacrée.

I. — Marie est vraiment la mère de Jésus. Quel est, en effet, le rôle essentiellement propre à toute mère dans ce travail admirable qui donne un homme au monde, un nouveau serviteur à Dieu? D'abord, elle fournit de sa substance vivante et prépare le germe dont la fécondation mystérieuse, et l'animation plus mystérieuse encore, vont faire un être nouveau; puis, avant de produire cet être à la lumière, elle le développe par son action maternelle jusqu'à ce qu'il puisse vivre de sa vie propre et se détacher du sein qui le réchauffe, comme un fruit mûr de l'arbre sur lequel il a poussé. Telle est, quant à la substance, la fonction d'une mère dans cette œuvre où se forment les hommes.

Et c'est aussi la double part qui revient à Marie dans la formation de l'homme par excellence, le Seigneur Jésus. J'en ai pour garantie les paroles de l'Archange, au jour de l'Annonciation : « Voici, dit-il, que vous *concevrez* dans vos entrailles, et que vous *enfanterez* un fils que vous appellerez du nom de Jésus » : car la première influence maternelle a pour terme la conception; et la seconde, l'enfantement ou la naissance. Il importe peu que Marie n'ait pas elle-même et par sa propre vertu produit l'âme de son fruit; tel n'est pas, non plus, le privilège des autres mères. Il suffit que par son concours vital elle ait contribué, comme toute autre mère, à rendre la matière capable de recevoir l'âme spirituelle dont la production comme l'infusion sont essentiellement réservées à Dieu, l'auteur de la nature. Rien de plus clair assurément que

cette identité de concours entre la maternité de la Vierge et celle des autres femmes.

Mais c'est ici que l'ignorance ou l'impiété nous arrêtent. Comment osez-vous dire que vous trouvez en Marie tous les éléments d'une vraie maternité, quand, d'après la croyance catholique, elle a conçu virginalement, par la seule opération du Saint-Esprit, à l'exclusion de tout autre agent extérieur, si nécessaire qu'en soit l'influence à la production des êtres vivants? Oui, nous osons le dire et nous le pouvons en toute vérité. Qu'il ait plu à Dieu, pour l'honneur de la mère et pour la gloire du fils, d'écarter de cette conception tout ce qui pourrait en ternir la pureté virginale, cela n'empêche aucunement Marie d'y remplir les fonctions qui conviennent à la mère. S'il y a un rôle supprimé, ou, pour mieux dire, un rôle suréminemment suppléé par l'Esprit de Dieu, ce n'est pas celui de la mère, mais le rôle paternel.

Le miracle, dans la formation de la nature humaine de Jésus-Christ, n'est pas à chercher du côté de Marie; il s'y trouve, il est vrai, plus éclatant que le soleil; mais c'est dans la vertu formatrice qu'il se révèle, dans cette vertu qui n'est pas la vertu de l'homme, mais la vertu du Très-Haut, couvrant Marie de son ombre et rendant sa virginité féconde.

« Comment ce que vous m'annoncez pourra-t-il se faire, demande la plus pure des vierges à l'archange; car je ne connais point d'homme »; c'est-à-dire, je n'ai ni ne peux avoir aucun rapport incompatible avec ma virginité. Et l'ange répondant lui dit : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre » (1). Entendez-vous le pro-

(1) Luc, I, 34, 35.

dige de cette conception, et comment Marie peut devenir mère, et véritablement mère, par une opération plus haute et plus sainte que toute influence d'un agent créé, par l'opération fécondatrice du Saint-Esprit; ou bien refuserez-vous à Dieu le pouvoir de suppléer l'action de sa créature et de produire par lui-même un effet que, dans l'ordre naturel des choses, il veut produire par elle?

Il est impossible de ne pas faire remarquer ici, pour la consolation des fidèles, l'analogie merveilleuse, qui se rencontre entre la génération temporelle du Fils de Dieu par nature et la naissance spirituelle des enfants adoptifs de Dieu. Relisons l'Évangile. Comment deviendrai-je la mère de mon Dieu, moi dont la virginité ne connaît pas d'homme? L'Esprit-Saint descendra sur vous, et le reste que nous savons. « Comment un homme déjà vieux pourra-t-il renaître », demande aussi, mais avec un cœur moins pur et moins docile, Nicodème, ce pharisien à qui Jésus-Christ prêche la régénération spirituelle des fils d'adoption? Et Jésus de lui répondre : « En vérité, en vérité, nul ne peut entrer au royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit » (1). C'est la même idée que l'Évangéliste avait déjà consignée dans le prologue de son Évangile, quand il disait du Verbe fait chair : « A tous ceux qui l'ont reçu il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu; — mais des enfants qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu » (2). Ainsi dans l'une et dans l'autre génération, l'action de l'homme

(1) Joan., III, 4, 5.
(2) Joan., I, 12, 13.

est absente; elle a cédé la place à l'opération du divin Esprit. Voilà pourquoi le Fils unique du Père est non seulement par lui-même, mais encore par sa génération temporelle, notre exemplaire et notre modèle à nous qui sommes nés de la grâce.

Encore que le Saint-Esprit soit avec Marie le principe du Verbe incarné, on ne peut l'appeler son père, et la cause en est évidente. C'est que, si l'opération du Saint-Esprit et l'influence paternelle ont un effet identique, tout autre est le mode de le produire. L'Esprit-Saint ne communique rien de sa substance, et la nature formée par lui dans le sein virginal de Marie n'est aucunement de même espèce que sa propre nature : ce qui suffit pour exclure toute idée de paternité véritable. Pour les mêmes causes, on ne peut dire que Marie soit, au sens propre, l'épouse du Saint-Esprit, bien qu'on lui donne parfois ce titre, mais dans un sens large et seulement par une lointaine analogie.

Outre cette différence fondamentale entre l'action du Saint-Esprit et l'opération du principe extérieur dans l'œuvre de la génération naturelle, il en est une autre qui mérite toute notre attention. Quoi qu'il en soit de certaines théories physiologiques presque universellement acceptées au moyen âge, il n'est pas absolument certain que la création de l'âme et son infusion dans le corps nouvellement formé coïncident immédiatement avec l'action fécondatrice du principe extérieur. Il semble, en effet, assez naturel d'admettre qu'un développement au moins initial de l'organisme doive précéder l'union de l'âme raisonnable avec le corps auquel cette âme va communiquer l'être de la vie.

Rien de semblable en Jésus-Christ. La vertu formatrice de l'Esprit-Saint est si puissante qu'il lui suffit de toucher la matière pour la rendre apte à l'union. Ce corps pourra se développer ensuite; les organes s'y dessineront les uns après les autres, et dans leur ordre, suivant les lois normales de la croissance. Mais à l'instant même où le corps de Jésus-Christ a subi l'opération formatrice de la vertu du Très-Haut, couvrant Marie de son ombre, l'âme en a pris possession; dès lors il tient d'elle et son mouvement et sa vie propre. Telle est expressément la doctrine des Pères. Écoutez plutôt S. Jean Damascène qui parle au nom de tous les autres (1) : « Dès que la sainte Vierge eut donné son assentiment, l'Esprit de Dieu, suivant la parole du Seigneur apportée par l'Ange, survint en elle, afin de la purifier (2), et de lui donner la force de recevoir la divinité du Verbe et de l'engendrer de sa chair. Alors la Sagesse et la Vertu subsistante du Dieu Très-Haut la couvrit de son ombre (3); en d'autres termes, le Fils de Dieu, consubstantiel au Père, comme une semence divine, se façonna du très pur et très chaste sang de la Vierge une chair animée d'une âme intelligente et raisonnable; non pas suivant le mode ordinaire des générations humaines, *non id quidem seminali procreatione*, mais à la manière de l'Artiste suprême, par le Saint-Esprit; et cette formation du nouveau corps ne se fit pas successivement, comme si elle eût procédé de la nature, mais dans un seul et même instant, par la toute-puissante vertu du

(1) S. Joan. Damasc., *de Fid. Orthod.* L. III, c. 2, P. G. XCIV, 985, sq.
(2) C'est-à-dire la sanctifier d'une manière plus haute.
(3) Pour saint J. Damascène, comme pour plusieurs autres Pères, S. Athanase, S. Grégoire de Nysse, S. Cyprien, S. Hilaire, la Vertu du Très-Haut est ici la seconde personne de la Trinité.

Verbe de Dieu; et le Verbe, en produisant la chair, se l'unit dans sa propre personne. C'est qu'en effet le Verbe de Dieu n'a pas pris une chair préexistante dans une hypostase créée... ; donc au premier moment de son existence, cette chair fut à la fois chair du Verbe, chair animée, chair participante de l'intelligence et de la raison (1). Nous n'adorons donc pas un homme simplement divinisé par grâce, mais un Dieu fait homme. Le même Dieu parfait dans sa nature est devenu homme parfait dans la nôtre... uni qu'il est personnellement, sans confusion, sans changement ni division, à la chair qu'il a prise de la Vierge; chair animée d'une âme intelligente et raisonnable; chair à qui l'être a été donné non pas en elle-même mais en lui » (2).

---

(1) *Simul atque caro extitit, simul Dei Verbi caro, simul caro animata, rationis particeps et intelligentiæ. Id., ib.*

(2) C'est là une des questions que les théologiens de l'Ecole ont le plus diligemment traitée. Tous n'ont qu'une voix pour affirmer qu'au moment où Marie prononça le *fiat* qui la rendit mère; à cet instant même le Saint-Esprit forma de sa pure et virginale substance une chair apte à recevoir l'âme humaine ; à cet instant même cette chair, vivifiée par une âme raisonnable, fut unie substantiellement au Verbe de Dieu. Donc pas d'intervalle entre ces trois choses : la formation du corps de Jésus-Christ, l'union du même corps avec l'âme dans l'unité d'une seule nature humaine, et l'entrée de cette nature dans la personne du Verbe fait chair. Il se peut que plusieurs aient exagéré l'espace de temps qui s'écoule, dans les conceptions communes, entre la première fécondation du germe et l'infusion de l'âme; il se peut aussi que leur opinion sur le degré d'organisation requis pour que l'âme raisonnable s'unisse au corps en formation soit plus incertaine et même fausse. La question présente ne dépend pas de ces théories physiologiques. Ce qu'ils prétendent enseigner, et ce que nous devons enseigner après eux, nous l'avons dit, c'est que pour Notre Seigneur la chair sacrée qu'il reçut de sa mère n'exista jamais en dehors de l'union substantielle avec l'âme et de l'union personnelle avec la divinité. Du reste, ces mêmes théologiens enseignent aussi que le corps organique du Christ, une fois vivifié par l'âme, se développa suivant les lois naturelles, je veux dire, dans les conditions qui président en toute autre mère au développement de son fruit.

Si vous demandez les raisons pour lesquelles ils insistent avec tant d'application sur ce point de doctrine, ils vous en donneront deux principales, que je cite d'après saint Thomas (3 p., q. 33, a. 1). « Ipsa

II. — Ces explications suffisent à nous montrer en Marie la vraie mère, la mère vierge de l'homme; mais elles ne nous ont pas appris comment, en devenant mère de l'homme, elle est devenue la Mère de Dieu; les dernières seulement l'ont insinué. La solution dépend tout entière d'une vérité capitale entre toutes : cet homme dont la Vierge est la mère, cet homme qu'elle a produit de sa substance sous l'opération toute-puissante du Saint-Esprit, est personnellement le Fils éternel de Dieu. Demandons-nous ce qui fait qu'une femme est devenue la mère de telle ou telle personne. C'est évidemment que cette personne a reçu d'elle, par voie de génération, sa nature propre, celle qui lui vaut d'appartenir à la race humaine, en un mot, d'être un homme et cet homme. Voilà tout le mystère; il n'en faut pas chercher d'autre.

Or, le Verbe de Dieu qui de toute éternité subsistait comme Fils du Père, parce qu'il en avait reçu par voie de génération la nature divine, a daigné, dans les derniers temps, recevoir de la Vierge, et par la même voie, sa nature humaine. Pourquoi ne serait-il pas le fils de la Vierge au même titre qu'il est le Fils du Père; fils de la Vierge, en tant qu'il est homme,

---

formatio corporis (Christi), in qua principaliter ratio conceptionis consistit, fuit in instanti, duplici ratione : primo quidem, propter virtutem agentis infinitam scilicet Spiritus Sancti, per quem corpus Christi est formatum, ut supra dictum est; tanto enim aliquod agens potest citius materiam disponere, quanto majoris virtutis est : unde agens infinitae virtutis potest in instanti materiam disponere ad debitam formam (quae est anima); secundo, ex parte personae Filii cujus corpus formabatur : non enim erat congruum ut corpus humanum assumeret nisi formatum (anima scilicet rationali); si autem ante formationem perfectam aliquod tempus conceptionis praecessisset, non posset tota conceptio attribui Filio Dei, quae non attribuitur ei nisi ratione assumptionis : et ideo in primo instanti quo materia adunata pervenit ad locum generationis, fuit perfecte formatum corpus Christi et assumptum; et per hoc dicitur ipse Filius Dei conceptus; quod aliter dici non posset ».

Fils du Père, en tant qu'il est Dieu? Répondez-moi. Ce corps est-il le corps de Dieu; cette nature humaine est-elle l'humanité d'un Dieu? Si vous le niez, vous renversez le mystère même de l'Incarnation, puisque c'est nier que Dieu se soit fait homme. Si vous l'affirmez, c'est dire que la bienheureuse Vierge est véritablement Mère de Dieu, puisque Dieu tient d'elle et le corps et l'humanité par lesquels il est homme.

Ne m'objectez pas, comme le faisait insidieusement Nestorius, que Marie n'est pas une *déesse* pour avoir conçu et enfanté la *nature divine*. Dieu le Père n'a pas non plus conçu ou enfanté la nature humaine du Verbe incarné. Si donc l'unité de personne subsistant dans l'une et l'autre nature suffit pour qu'il puisse dire de cet homme : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances » (1); pourquoi la même unité ne permettrait-elle pas à Marie de dire, elle aussi, du Verbe fait chair en elle : « Voilà mon fils; je l'ai engendré aujourd'hui » (2)? Il y a de part et d'autre une égale raison, chacun des deux communiquant au Christ Jésus, par voie de génération, sa propre nature, le Père, sa divinité, et Marie, l'humanité.

Au reste, il n'est pas besoin de remonter si haut pour résoudre l'objection. Écoutons encore l'Ange de l'École : « Si quelqu'un prétend avec Nestorius que la bienheureuse Vierge n'a pas le droit d'être appelée Mère de Dieu, sous prétexte que le Verbe de Dieu n'a pas reçu d'elle sa divinité, mais uniquement sa chair mortelle, il ignore manifestement la portée de ses pa-

(1) Matth., III, 17.
(2) Psalm., II, 7.

roles. Une mère peut mériter ce titre, sans que tout ce qui constitue son fils soit dérivé de sa propre substance. En effet, l'homme est un composé d'âme et de corps, moins homme par celui-ci qu'il ne l'est par celle-là. Or, en aucun homme l'âme ne vient de la mère : c'est Dieu qui la produit immédiatement par création... De même donc qu'une femme est, en toute vérité, la mère de l'homme qui reçoit d'elle son propre corps, ainsi la bienheureuse Vierge doit être appelée Mère de Dieu, si le corps de Dieu a été pris de sa substance. Or, un corps est le corps de Dieu, du moment qu'il entre dans l'unité de la personne du Fils de Dieu, vrai Dieu comme son Père » (1).

---

(1) S. Thom., *Compend. Theol.* c. 222. On pourrait objecter contre cette réponse du Docteur Angélique : Il est vrai, une mère ne produit pas l'âme de son enfant, et ce n'est pas elle non plus qui l'unit à son corps. Mais elle n'est pas étrangère à cette double opération : car il lui appartient de préparer les matériaux de l'être futur; préparation qui, suivant la loi de la nature et l'ordre de la Providence, appelle l'infusion de l'âme et par conséquent sa création par Dieu. Je l'avoue, le rôle maternel de Marie n'appelle pas *naturellement* l'union du Verbe avec la matière élaborée par elle; et c'est pour cela que cette union est le miracle des miracles. Mais il est faux de dire ou qu'elle ne peut être Mère de Dieu sans remplir strictement ces conditions, ou qu'il n'y a rien en elle qui prédispose son fruit à cette incompréhensible union.

Il y a d'abord son consentement expressément sollicité de Dieu par le ministère de l'Archange, expressément donné par elle, quand elle dit son *fiat*, comme nous le montrerons en son lieu. Il y a ces vertus incomparables et cette plénitude de grâce par où elle a mérité d'être choisie de préférence à toute autre pour la maternité divine. Il y a surtout en elle l'opération du Saint-Esprit qui l'a rendue virginalement féconde; et c'est là principalement ce qui est à méditer avec plus d'attention. On le sait, le rôle de la mère pour être efficace, c'est-à-dire pour mener la matière du nouvel être à ce degré de formation qui appelle l'âme, a besoin d'être complété par l'action d'un principe extérieur. A côté de la mère il faut le père. Or, je trouve quelque chose d'analogue dans la conception du Fils de Dieu fait homme. Que dit, en effet, Gabriel à Marie? L'Esprit-Saint surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Voilà le divin supplément du principe extérieur opérant dans les conceptions ordinaires. Dieu peut désormais unir une âme à ce corps virginalement produit, puisqu'il remplit les conditions qui la réclament. Et ce composé de corps et d'âme n'étant pas seulement l'œuvre commune de l'homme, mais encore de l'Esprit fécondateur de Dieu, il est aussi de souveraine convenance qu'il soit reçu non plus dans une personne humaine, mais dans la personne même d'un Dieu.

Il importe peu que ce Fils ait existé, et de toute éternité, avant celle que nous appelons sa mère. C'était encore une objection de l'impie Nestorius : Est-il croyable, disait-il, qu'un fils soit plus âgé que sa mère? Non, s'il n'a qu'une seule nature, cela n'est pas croyable. Oui, si, préexistant comme Dieu dans sa nature divine, il emprunte par voie de génération une seconde nature, la nôtre, à une mère mortelle. Antérieur à cette mère dans sa nature divine, il lui devient postérieur suivant sa nature humaine; Verbe dès le principe, avant tout principe, par sa naissance éternelle; homme, au milieu des années, par une naissance temporelle.

Mais, disent encore les ennemis de la Vierge Mère, pour qu'il y ait véritable naissance, ne faut-il pas que le Fils reçoive l'existence de sa mère ; et, comment peut-il en recevoir l'existence, celui qui préexiste à cette mère? Vaines subtilités qui s'évanouissent aux splendeurs de la foi. Nous ne disons pas que Jésus-Christ tienne de Marie *son être de personne*, puisque nous enseignons qu'il est éternel. Ce que nous disons,

---

Les paroles de l'Ange : c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu, *ideoque quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei;* ces paroles, dis-je, expriment-elles cette conclusion qu'une fécondation virginale emporte après elle la conception non pas seulement d'un homme, mais d'un Homme-Dieu, c'est ce qu'il serait difficile de nier, quand on les a bien comprises. Qu'on le remarque bien, je ne dis pas que le terme produit soit le propre Fils de Dieu, parce que le Saint-Esprit, en le produisant, lui communique sa propre nature divine. Ce que je dis, et ce dont le texte me persuade, c'est que d'une fécondation si haute on peut inférer la divinité du fruit. On reconnaît à l'origine du fils de la Vierge qu'il n'est pas une pure créature, comme nous. Aussi, verrons-nous plus tard les saints Pères l'affirmer d'un commun accord : un Dieu ne pouvait naître que d'une vierge ; une vierge ne pouvait enfanter qu'un Dieu. Par conséquent le mode même de formation du corps de Jésus appelait l'union du Verbe avec la matière élaborée de concert par la Sainte Vierge et l'Esprit de Dieu. Par conséquent aussi, cet ensemble de raisons suffit pleinement à renverser l'objection qui a provoqué cette note.

c'est qu'il a reçu d'elle et par elle *son être d'homme*, en recevant d'elle et par elle la nature qui le fait homme. Dans les générations purement humaines, il y a production de la nature et par elle production de la personne, parce que la personne n'existe et ne subsiste que dans cette unique nature. Dans la génération temporelle du Fils de Dieu, celle dont Marie fut le principe, il y a, comme en toute autre, à l'exception toutefois de l'éternel enfantement du Verbe, production de la nature; mais cette production n'emporte pas celle de la personne, puisque la personne qui s'approprie cette nature pour subsister en elle est antérieure à tous les siècles. Qu'arrive-t-il donc à cette personne en vertu de la génération maternelle? Elle subsistera maintenant dans une double nature : Dieu comme son Père par la nature divine, homme comme nous par sa nature humaine. Et Marie, par cela même qu'elle a produit de sa propre substance cette nature humaine, aura produit *l'homme;* ou pour m'exprimer encore avec plus d'exactitude, elle aura produit la personne, mais seulement en tant que cette personne est homme.

Nous pouvons mieux entendre maintenant pourquoi les Pères et les Docteurs insistent avec une énergie si étonnante sur cette idée capitale que l'humanité, formée dans le sein de Marie, n'exista jamais, pas même un seul instant, en dehors de l'union personnelle avec le Verbe; pourquoi la même opération du Saint-Esprit, qui formait en Marie cette chair animée d'une âme raisonnable, l'*unissait*, en la *formant*, au Fils unique de Dieu. Supposez que, pour un moment si court qu'il vous plaira, la chair de Jésus-Christ n'ait pas été l'appartenance et la propriété du Verbe, Marie n'est

plus Mère de Dieu. La fleur qui s'épanouit sur sa tige n'est pas une fleur divine. Parlons sans métaphore. C'est un homme et simplement un homme qu'elle vient de concevoir : car cette nature, qui commence d'exister sans appartenir au Fils de Dieu, participe au sort commun de toute autre nature produite au sein de la femme; elle subsiste en elle-même, et c'est par conséquent une personne, mais une personne purement humaine. Or cela même est la négation radicale de toute maternité divine.

Quand vous supposeriez qu'après un laps de temps, même le plus minime, Dieu s'est emparé de cette nature pour la faire sienne et subsister en elle, vous auriez dès lors un Homme-Dieu, mais jamais vous n'auriez une Mère de Dieu, parce que cet Homme-Dieu ne serait pas le fruit de la conception virginale de Marie. Formé dans son sein, il ne serait pas lui-même *de* son sein; car, à l'origine, un autre que lui aurait possédé cette nature.

Laissons maintenant parler les Pères. « Dieu s'est incarné, non pas en s'unissant une chair déjà formée... une âme préexistante. Car et la chair et l'âme du Christ sont venues à l'existence, au moment précis où la personne du Fils de Dieu les a reçues dans son unité... La chair n'a pas été chair avant d'être la chair du Verbe; dès l'instant même où elle fut animée par l'âme raisonnable, elle était la chair animée du Verbe-Dieu, puisque ce n'est pas en elle-même, mais en lui, qu'elle a reçu l'existence » (1). Ce texte est de saint Sophrone de Jérusalem. Mêmes expressions et peut-

(1) S. Sophronius Hierosolym., *ep. synod. ad Serg.*, *lecta et approbata in Conc. VI.* Concil. Labb. (Venet., 1729), VII, 896.

être encore plus fortes chez saint Jean Damascène : « Non, le Verbe ne s'est pas uni à une chair existant déjà par elle-même. Entrant pour y habiter dans les entrailles de la sainte Vierge, mais non circonscrit par elles, il a formé du plus pur de son sang cette chair animée d'une âme raisonnable, à qui lui-même a servi d'hypostase. Un même instant la vit chair, chair du Verbe de Dieu, chair animée d'une âme intelligente... Et c'est pourquoi nous disons que le fils de la Vierge Mère n'est pas un homme divinisé, mais un Dieu fait homme » (1).

« Comment donc, reprend à son tour un autre de nos anciens docteurs, comment cette humanité du Christ pourrait-elle être une personne, elle qui n'a jamais existé par elle-même et dans sa propre hypostase, ayant reçu l'être et la *consistance* dans le Verbe de Dieu qui se l'est appropriée » (2)? Saint Maxime, dans l'un de ses Opuscules, énonce la formule de notre foi sur le mystère de l'Incarnation : « Le Verbe s'est uni dans sa personne une chair prise de Marie, chair consubstantielle à la nôtre...; une chair qui n'avait pas, même l'espace d'un clin d'œil, subsisté en elle-même; car *c'est dans le Verbe Dieu qu'elle vient à l'existence* » (3). Paroles d'une énergie sans pareille, et qu'on retrouve textuellement dans saint Jean Damascène (4).

Les Pères latins font écho à leurs frères de l'Orient;

---

(1) S. Joan. Damascen., *de Fid. Orthod.* L. III, c. 2. P. G. XCIV, 985, 988.

(2) Theodor. presbyt. Rayth., *L. de Incarn.* P. G. XCI, 1493. Ce Théodore était abbé de la laure ou monastère de Raïtha, une localité de l'Arabie suivant les uns, de l'Egypte aux environs de la mer Rouge, d'après les autres.

(3) S. Maxim., *ep. ad Joan. Cubicul.* P. G., XCI, 468.

(4) P. Joan. Dam., *l. c.* L. III, c. II, 1024; Cf. Rustic. diacon. *Disp. c. Acephal.* P. G. LXVII. 1234, 1239.

témoin ce texte où le pape Jean II, après avoir enseigné du Christ, qu'il est parfait dans l'une et l'autre de ses natures, ajoute : « Et sa chair n'a pas existé, avant d'être conjointe au Verbe, mais elle a reçu dans le Verbe même le principe de son existence » (1). Témoin encore ce passage d'une lettre du pape S. Léon : « Le Seigneur ne s'est uni ni une âme qui ait précédé l'union, ni une chair qui ne sortît pas du corps maternel. Cette nature, qu'il a prise de nous, n'était pas une nature antérieurement créée : car c'est par l'*acte même qui la fit sienne* qu'il lui communiqua l'être » (2).

Qu'il me soit permis de citer aussi la réponse faite par un orthodoxe à un partisan d'Apollinaire, dans un dialogue attribué pendant longtemps à saint Athanase, et d'une haute antiquité : « Des saints, dit l'hérétique, ont participé au Verbe ; le Verbe participe à l'homme. Où donc est la différence? C'est, répond l'orthodoxe, que les saints ont existé d'abord en eux-mêmes, et qu'ils sont ensuite devenus participants du Verbe de Dieu ; mais il n'en va pas ainsi de l'homme, conçu dans le sein de la Vierge. Le Dieu Verbe qui était avant tous les siècles, voulant se faire homme, a sanctifié cette Vierge, et, prenant d'elle un corps d'homme, il se l'est uni non pas après une existence antérieure, mais *dans l'existence elle-même* » (3). Justinien, dans sa profession de foi, au v^e^ concile, second de Constantinople, affirme énergiquement la même

---

(1) « *In ipso Verbo initium ut esset accepit* » Joan., II, *ep. ad Avien.* apud Petav. *de Incarn.*, L. IV, c. II.

(2) *Dominus... nec animam quae anterior extitisset, nec carnem huae non materni corporis esset, accepit. Natura quippe nostra non sic assumpta est ut prius creata, sed ut ipsa assumptione crearetur.*

(3) ἐν αὐτῇ τῇ ὑπάρξει ἑνώσας. *Dialog. de Trinit.* IV, *inter opp.* S. Athan. P. G. XXVIII, 1257.

doctrine : « L'unité dans l'hypostase ou la personne signifie que le Verbe de Dieu... ne s'est pas associé à un homme préexistant, mais qu'il s'est façonné de la substance de la Vierge, et dans le sein de la même Vierge, une chair animée par une âme intelligente, c'est-à-dire une nature humaine... Et c'est dans le Verbe que cette nature a reçu le commencement de son existence » (1).

De tout ce qui précède, il résulte une conséquence bien digne de remarque. Puisque les deux natures, la nature divine et la nature humaine, appartiennent à la même personne, l'une formant avec elle une même chose, l'autre ayant en elle sa première existence, il n'y a donc en Jésus-Christ qu'un seul être personnel (2). Et parce que de toute éternité la personne du Verbe préexiste à l'union des deux natures, et qu'une personne divine est essentiellement immuable dans son être comme dans ses autres perfections, c'est donc elle et non pas une nouvelle personne, issue de l'union des deux natures, qui possède ces deux natures et subsistera désormais dans l'une et dans l'autre. Il en est donc à peu près de la nature humaine de Jésus-Christ comme de ces produits de la manducation journalière qui viennent prendre place dans l'économie de notre substance, sans que par là notre personnalité soit dédoublée.

Au sentiment de quelques théologiens, il faudrait imaginer entre la nature humaine et la personne du Verbe une grâce créée ; grâce d'union, sans laquelle, prétendaient-ils, on ne conçoit pas comment Dieu

(1) Mansi, Conc., IX, p. 555.
(2) Esse divinae personae pertinet ad utramque naturam ». S. Thom in III *Sent.* D. 6, q. 2, a. 2.

serait plus en elle que dans l'âme de tout autre juste. L'Ange de l'École leur répondait en quelques mots : « Dieu est dans l'humanité du Christ autrement que dans les simples créatures par cela seul que l'être de la personne divine lui est communiqué » (1). Mais, reprenaient-ils, lorsque l'Esprit-Saint descend dans une âme, sa venue ne saurait s'expliquer que par la production d'un nouvel effet dans la même âme. Donc aussi, pour que la personne du Fils s'unisse à la chair, il faut qu'il se produise en celle-ci quelque perfection créée, c'est-à-dire une grâce d'union. « Il est vrai, réplique le grand docteur, l'Esprit-Saint est donné de nouveau, non pas à raison d'un changement qui s'opère en lui-même, mais en vertu de celui qui se fait dans la créature par la réception du don même de la grâce. Et c'est par un changement analogue que le Verbe s'unit à la nature humaine. Changement qu'il faut chercher non pas en lui, car il est immuable, mais dans l'humanité qu'il élève non plus à quelque don créé, mais à *l'être même incréé de la personne divine* » (2).

Résumons cette belle, profonde et commune doctrine. Voici le Verbe éternel qui descend au sein de la Vierge, attiré par le parfum de ses vertus. Là, par l'opération de son divin Esprit, il se façonne de la plus pure substance de Marie une chair humaine, qui, dès le premier instant, est la sienne; une chair qui n'existera jamais en dehors de sa personne; une chair

---

(1) « Dicendum quod hoc quod Deus est in anima Christi vel in natura assumpta alio modo quam in aliis creaturis, non est per dispositionem advenientem, sed per ipsum esse personae divinae quod communicatur naturae humanae ». S. Thom., in III *Sent*. D. 13, q. 3, a. 1, ad 8

(2) S. Thom., *ibid.*, ad 9.

qui trouve en lui son premier être ; une chair enfin pour laquelle c'est tout un d'être faite et d'être unie, dont l'union même avec le Verbe est la création, « *ut assumptione crearetur* ». Elle est donc conçue dans la personne du Verbe et comme appartenant à la personne du Verbe ; il n'y a qu'un être personnel, celui du Verbe ; et, par une suite nécessaire, c'est au Verbe même, au Verbe fait homme, que la conception revient en propre, au même titre qu'elle revient à tout homme conçu d'une femme, car ce n'est pas à la nature, mais à la personne existant dans cette nature, qu'il appartient proprement d'être conçu.

Or, la Vierge ayant eu dans cette conception de la chair du Christ la même part que toute autre mère, il faut manifestement en conclure qu'elle a conçu le Verbe dans sa nature humaine, et qu'elle est en conséquence la vraie Mère du Dieu fait homme, la vraie Mère de Dieu. Voilà jusqu'où nous mène cette double vérité que ni l'existence de la chair animée du Sauveur Jésus n'a commencé en dehors du Verbe, ni sa conception ne s'est opérée sans le concours maternel de Marie : vérités que la raison naturelle ne peut atteindre par elle-même, mais dont la parole divine est la plus infaillible garantie.

Si le but que je me suis proposé en écrivant cet ouvrage le permettait, il y aurait lieu de pousser plus loin ces hautes considérations. Mais, il faut l'avouer, au delà des limites que nous avons atteintes, nous ne trouverions plus l'accord unanime des maîtres, qui nous a guidés jusqu'ici. C'est que l'Église, ou plutôt Dieu par son Église n'a pas clairement résolu par son infaillible autorité les problèmes soulevés chez nos théologiens. De là, telle divergence dans les solutions

que ce serait chose fastidieuse de vouloir ici les soumettre à l'examen. Du reste, une pareille étude n'intéresse pas directement notre foi dans la divine maternité. Laissons-la donc aux théologiens de profession (1) pour aborder un problème plus en rapport avec la maternité virginale de Marie, telle que celle-ci nous est présentée par le Saint Évangile.

III. — Il s'agit de l'attribution spéciale qui se fait au Saint-Esprit soit de la conception miraculeuse de la chair du Sauveur, soit de l'union de cette même chair avec le Verbe de Dieu. « Conçu du Saint-Esprit, né du Saint-Esprit, *qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus est de Spiritu Sancto* », disent universellement les symboles. C'est là ce que l'Ange annonçait à Marie, quand elle demandait comment elle pourrait concevoir sans connaître d'homme : « L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ».

« Mais, dit saint Augustin, n'est-ce pas la Trinité tout entière qui a fait ce grand ouvrage, et les œuvres divines ne sont-elles pas inséparablement du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint ? Pourquoi donc ne parler que du Saint-Esprit, comme auteur de cette œuvre par excellence ? Serait-ce parce qu'on ne peut attribuer un effet à l'une des trois personnes, sans le concevoir comme venant de toute la Trinité ? Oui, il est ainsi, et l'on pourrait le montrer par de nombreux exemples » (2).

(1) Ceux qui se sentiraient de l'attrait pour ces questions de haute métaphysique, trouveront en tête des appendices, renvoyés à la fin du présent ouvrage, la solution qui me paraît de toutes la plus probable et la plus conforme aux locutions des Pères, celle qui me paraît indubitablement être la pensée de S. Thomas d'Aquin.

(2) S. August., *Enchiridion*, c. 38. P. G. XL, 251.

Et pourtant, lui-même, au même livre (1), explique comment ces attributions particulières ne se font pas sans cause. Elles ont leur raison d'être dans les analogies et les affinités spéciales de l'opération commune avec les propriétés de la personne à qui se fait l'attribution (2). Donnons encore une fois la parole au Docteur Angélique. Après avoir déclaré que la conception du corps de Notre Seigneur, et l'union de ce corps avec le Verbe procèdent des trois divines personnes par une seule et commune opération, il propose trois raisons principales qui nous obligent de les approprier singulièrement à la troisième.

« Ce qui réclame cette appropriation, dit-il, c'est d'abord la cause de l'Incarnation envisagée du côté de Dieu. Le Saint-Esprit par sa *propriété* personnelle est l'amour du Père et du Fils. Or, l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein très pur de la Vierge est excellemment une œuvre d'amour : car le Sauveur a dit lui-même en son Évangile : Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique (3). Ce qui la demande encore, c'est la cause de l'Incarnation, considérée du côté de la nature que le Verbe a faite sienne. En effet, nous apprenons par là que, si l'hu-

---

(1) Id. *Ibid.*, XI, 252.

(2) Si l'action d'unir le Verbe à notre nature est commune aux trois personnes, la foi nous enseigne que l'union même est exclusivement propre à la seconde : seul, en effet, le Fils de Dieu a pris chair en Marie. S. Bonaventure se sert d'une image gracieuse pour jeter quelque jour sur ce double mystère. Il représente trois jeunes filles occupées à parer une fiancée pour la cérémonie nuptiale. Mais parce que l'une d'elles est cette fiancée, elle seule reçoit la parure, en même temps qu'elle se pare. Tout de même, quand notre humanité est devenue le vêtement de la divinité, les trois personnes divines ont concouru par une opération commune à couvrir le Fils de ce vêtement, mais lui seul s'en est revêtu, pendant que le Père et l'Esprit l'en vêtissaient. Cf. Bonav. in *III. Sentent.* D. I. a. 1, q. 2, ad 2.

(3) Joan., III, 16.

manité du Sauveur est entrée dans sa personne, ce n'a pas été mérite de sa part, comme l'ont rêvé certains hérétiques, mais simple libéralité, bonté toute pure. N'est-ce pas au Saint-Esprit, le Don substantiel de Dieu, que l'Écriture attribue toute grâce, suivant la parole de l'Apôtre : Il y a une grande diversité de grâces, mais il n'est qu'un même Esprit. (1) — Ce qui la demande enfin, c'est l'Incarnation prise du côté de son terme : car elle allait à faire de l'homme, conçu par la Vierge Marie, le Saint par excellence et le Fils éternel du Père. Or, la troisième personne de la Trinité n'est-elle pas l'Esprit-Saint, la Sainteté hypostatique, l'Esprit de la sanctification » (2)?

On le voit, c'est par les trois caractères personnels du Saint-Esprit, et par le triple rapport du mystère avec ces mêmes caractères, que le Docteur Angélique rend compte de l'appropriation faite au Saint-Esprit d'une œuvre essentiellement commune aux trois personnes.

L'opuscule anonyme sur l'*Humanité du Christ*, inséré dans les œuvres de saint Thomas, ajoute une quatrième raison, tirée de la nature du Verbe. Elle est ingénieuse et mérite, à ce titre au moins, de trouver ici sa place. Ce théologien fait remarquer très justement que « le verbe de l'homme, c'est-à-dire la parole intérieure par laquelle tout homme se dit à lui-même l'objet de sa pensée, porte en lui la vivante image du Verbe éternellement conçu dans le sein du Père. C'est pourquoi saint Augustin a dit : Qui peut comprendre ce qu'est notre verbe, avant qu'il se manifeste par les sons articulés de la voix, avant

(1) I Cor., XII, 4.
(2) S. Thom., 3 p., q. 32, a. 1 : col. III, D. 4, q. 1, a.1

même que l'imagination forme en nous la ressemblance des sons, celui-là peut contempler quelque image de ce Verbe dont il est écrit : Au commencement était le Verbe. Or, comme le verbe humain s'incorpore en quelque sorte dans la voix pour se révéler sensiblement aux hommes, ainsi le Verbe de Dieu s'est revêtu de notre chair afin de se manifester au monde. Mais c'est du souffle (*spiritus*) de l'homme que se forme la voix ; il a donc fallu que la chair du Christ fût formée par le *souffle*, l'Esprit du Christ », ou, du moins, que cette formation lui fût appropriée (1).

Ne pourrait-on pas compléter la raison que le Docteur Angélique empruntait à l'amour? Ce n'est pas seulement l'immense charité de Dieu pour les hommes qu'il faut admirer dans le mystère de l'Incarnation. Si le Fils de Dieu descend dans le sein de Marie pour y contracter par elle un mariage indissoluble avec notre nature, il y vient attiré par les vertus de la divine mère, et surtout par l'amour dont brûle pour Dieu son cœur virginal. Dès lors, quoi de plus naturel que d'attribuer à l'Amour personnel qui est l'Amour du Fils, puisqu'il en procède, une union fondée de part et d'autre sur l'amour (2)?

---

(1) Opusc. *de Humanit. Christi*, a. 3., inter opusc. S. Thomæ.

(2) C'est la pensée de S. Bonaventure. « Illud quod maxime praeparavit Virginem ad Filii conceptionem fuit amor divinus. Unde quemadmodum mulier concipit per viri dilectionem vel delectationem, et ipsius adhaesionem quae est cum desiderio et amore virtutis generativae; sic B. Virgo propter amoris singularitatem singulariter concepit Deum ex Deo : et ideo concepisse dicitur de Spiritu Sancto. Et hanc rationem assignat Hugo de S. Victore in quodam suo libro ubi sic dicit : Concepit Virgo Maria de Spiritu Sancto, non quod de Spiritus Sancti substantia semen partus acceperit, sed quia per amorem et operationem Spiritus Sancti ex carne Virginis divino partui substantiam ministravit. Nam quia Dei amor singulariter in corde Virginis ardebat, ideo in carne ejus mirabilia faciebat; cujus dilectio quia in corde non suscepit socium, operatio in carne illius non habebat exemplum. » S. Bonav., in III, D. 4, a. 1, q. 1, in concl.

## CHAPITRE III

Importance capitale du dogme de la maternité divine ; et comment le seul nom de Mère de Dieu, comprenant en abrégé non seulement tout le mystère de l'Incarnation, mais le Christianisme tout entier, mérite d'être appelé le *Livre de la foi*.

La très sainte Vierge est Mère de Dieu. C'est là un dogme fondamental, et la base même du christianisme. Ce que l'Apôtre a dit de la résurrection de Jésus-Christ, nous pouvons l'affirmer à meilleur titre de la divine maternité de Marie. Si Marie n'est pas Mère de Dieu, notre foi est vaine, et nous sommes encore dans nos péchés ; et ceux qui se sont endormis dans le Christ ont péri (1). Car, ce dogme une fois renversé, tout croule, puisqu'il porte l'édifice de la foi chrétienne ; puisqu'il est le pivot divin sur lequel repose tout l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire. Une pareille affirmation peut étonner à première vue ; mais pour peu qu'on y réfléchisse, elle apparaîtra comme l'expression même de la vérité. Voilà ce qu'il nous faut mettre en évidence, à l'éternelle gloire de cette Mère de notre Seigneur et de notre Dieu.

I. — Disons, en premier lieu, que la maternité divine, considérée directement en elle-même, contient toute

(1) I Cor., xv, 17, 18.

la substance du grand mystère de l'Incarnation. C'est là une vérité manifeste que j'ai prise textuellement dans les œuvres de S. Jean Damascène : « C'est à bon droit, écrit ce grand docteur, que nous donnons à la Sainte Marie le nom de Mère de Dieu : car il suffit de ce titre pour établir dans toute son intégrité le mystère du Verbe fait chair » : et voilà ce qu'il démontre aussitôt par une induction indiscutable (1). Tel était aussi le sentiment d'Éphrem, patriarche d'Antioche, quand il disait que, pour donner une preuve certaine de la sincérité de sa foi, c'est assez de croire et de professer la très sainte Vierge Mère de Dieu (2). Peut-on s'étonner après cela que l'Église, avec ses Docteurs et ses Conciles, se soit levée pour écraser l'erreur qui s'attaquait à ce titre, comme si le christianisme tout entier se trouvait en péril?

Entrons dans le détail, et, l'histoire du dogme catholique en main, prouvons cette importance fondamentale de la divine maternité de Marie. Quand je parcours la suite des hérésies qui se sont élevées contre l'Incarnation du Fils de Dieu fait homme, j'en distingue trois séries principales. Les unes s'attaquent directement à l'humanité du Sauveur ; les autres s'en prennent à sa nature divine ; d'autres enfin, les dernières en date, vont à corrompre la notion catholique de l'union entre les deux natures. Or, il n'est pas une de ces erreurs, qu'on la regarde dans sa forme originelle ou dans ses atténuations et modifications multiples, que la divine maternité de Marie ne renverse de fond en comble.

---

(1) S. Joan. Dam., *de Fide orthod.* L. III, c. 12. P.G. XCIV, 1029.
(2) Ephraem Theopolit., *apud Photium*, cod. 228. P. G. CIII, 968.

Chose étonnante au premier abord, et qui pourtant s'explique par les idées alors en vogue, surtout en Orient, c'est par l'*homme* que l'impiété commença l'attaque. Tout d'abord on a nié l'humanité de Jésus-Christ. Jésus-Christ, le Fils bien-aimé du Père, ou n'est pas réellement un homme, ou, du moins, il n'est pas un homme parfait en tout semblable à nous. Vainement s'est-il donné tant de fois dans l'Évangile, et de préférence à toutes les autres, la qualification de *Fils de l'homme;* vainement l'a-t-il gardée non seulement pendant sa vie mortelle (1), mais jusque dans la gloire de son éternité (2) : l'hérésie la lui dispute avec un acharnement sans égal. Vaincue sur une position, elle se retranche dans une autre, ne reculant que pied à pied, sans avouer jamais sa complète déroute.

Au point de départ, je trouve l'erreur des Gnostiques. Pour eux, la matière corporelle, œuvre d'un mauvais principe, est essentiellement mauvaise comme lui. Par conséquent, l'être corporel du Christ, sa chair et son sang, se réduisent à des apparences. Les apôtres ne se trompaient pas quand, le voyant marcher vers eux sur les eaux, ils le prirent pour un fantôme. Naissance, travaux, souffrances, mort et résurrection de Jésus-Christ, autant d'illusions sans réalité, visions pures. Ainsi pensait ce Marcion, si rudement flagellé dans les écrits de Tertullien, quoiqu'il ne fût pas le premier inventeur de ces théories destructives de tout Christianisme. En effet, pour en trouver les origines, il faut remonter jusqu'aux temps apostoliques. Saint

(1) Matth., VIII, 12; X, 33; XII, 32; Marc, II, 10; VIII, 31; Luc, VI, 5; IX, 22; Jean, I, 51; III, 13, etc., etc.
(2) Apoc., I, 13; XIV, 14.

Jean les avait en vue, quand il écrivit, au premier chapitre de son Évangile, que le Verbe s'est *fait chair*. Il y faisait encore allusion, au commencement de sa première épître : « Ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains *ont touché du Verbe* de vie..., nous vous l'annonçons » (1).

Les premiers Pères, Ignace d'Antioche, Tertullien, saint Irénée de Lyon; plus tard, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Augustin, saint Épiphane et d'autres encore, luttèrent successivement contre un système qui sapait dans sa base notre Rédemption par le Christ. On peut lire dans leurs ouvrages les victorieux arguments sous lesquels ils l'écrasèrent. Mais il en est un qui l'emporte sur tous les autres; il repose sur la maternité de Marie : car la Vierge ne peut être mère, sans avoir un fils, et la Vierge n'a pas de fils, si Jésus-Christ n'est qu'un fantôme. C'est la vigoureuse argumentation de Tertullien : « Marcion, dans le but de nier la chair du Christ, en a rejeté la naissance, ou pour nier sa naissance, il en a rejeté la chair. Naissance et chair se rendent mutuellement témoignage : point de naissance sans chair, ni de chair sans naissance. (2) »

Non, dit à son tour Valentin, la chair de Jésus-Christ n'est pas le fantôme rêvé par les Docètes. Mais cette nature visible du Christ n'a pas été formée dans le sein d'une femme. Façonnée d'une substance céleste, plus pure et moins indigne de lui que notre matière, elle n'a fait que passer par les entrailles de

---

(1) I Joan., I, 1, 3.
(2) Tertull., *de Carne Christi*, c. I. P. L. II, 754.

sa mère, et celle-ci n'est pas la terre vierge où elle a germé, mais le canal qui l'a reçue d'en haut pour nous la transmettre. Confessez encore la maternité de Marie, et cette nouvelle forme d'erreur croule d'elle-même : car pour être mère il faut avoir conçu de sa substance, il faut enfanter le fils qu'on a porté dans son sein.

Du corps de Jésus-Christ l'hérésie s'est retournée contre son âme. Soit! disent ces nouveaux adversaires de l'Incarnation, la chair de Jésus-Christ est bien une chair réelle comme la nôtre, et comme celle-ci formée de la substance maternelle. Mais l'âme qui l'anime, ou du moins la partie spirituelle de cette âme, n'est pas l'âme ou l'esprit des autres hommes. Le Verbe de Dieu s'est donné la mission de vivifier par lui-même cette chair du Christ, ou tout au moins de remplir en elle le rôle de l'intelligence.

Arius fut, comme on sait, l'auteur de cette hérésie prise dans sa première forme. Il se flattait de rendre plus acceptables ses erreurs sur la nature du Verbe, s'il faisait d'elle le principe des opérations sensibles en Jésus-Christ. Comment, en effet, serait-il consubstantiel au Père celui qui, par sa nature supérieure, peut ressentir la faim, la soif, le trouble, la tristesse : toutes choses absolument incompatibles avec la perfection divine? Un évêque, Apollinaire de Laodicée, a la paternité de la même hérésie, prise dans sa forme mitigée. Supposant la doctrine platonicienne qui distingue en l'homme trois principes, le corps, l'âme et l'esprit, il voyait en Jésus-Christ trois éléments constitutifs, le corps, l'âme et le Verbe au lieu de l'esprit. C'était pour épargner à Jésus-Christ cette mutabilité de volonté qui fait notre imperfection physique

et morale, qu'Apollinaire substituait en lui le Verbe indéfectible à l'âme raisonnable, si changeante dans ses vues, si prompte au péché par ses affections même spirituelles. A cette erreur les Apollinaristes en rattachaient une autre à peine croyable. Tandis que les Ariens faisaient le Verbe consubstantiel à l'âme humaine, la chair animée de Jésus-Christ, grâce à son union avec le Verbe, devenait pour les Apollinaristes consubstantielle à Dieu.

Où trouver une réfutation nette et courte, mais invincible, de ces monstres d'erreur? Dans la maternité divine de Marie. Elle est Mère de Dieu, non pas au sens impropre, mais dans toute la vérité du mot. Il faut donc qu'elle et son fils soient de même nature, consubstantiels, pour employer le mot consacré. Or, si le fils est consubstantiel à sa mère, il a ce qui constitue toute nature humaine; non seulement un corps mais une âme; non seulement une âme, principe de vie sensible, mais une âme spirituelle; en un mot, suivant l'expression des Pères et des Conciles, « un corps vivifié par une âme raisonnable, — un corps animé spirituellement » (1). Tel est le triomphe de la *Mère de Dieu* sur les ennemis de l'humanité de son Fils.

Elle n'en remporta pas un moins éclatant sur ceux qui l'attaquaient dans sa divinité. Pour les uns, Jésus-Christ n'était qu'un homme, investi sans doute d'une plus large participation à la vertu divine, mais ayant

(1) Cf. S. Sophrone et S. Jean Damasc., pp. 25, 26. « Corpus habens animam intellectualem... carnem cui inest anima rationalis ». S. Cyrill. Alex., *in declarat. et Apol. Anath.* 1. P. G. LXXVI, 296 et 320. Le concile de Latran a. 649) dit également du Christ qu'il doit venir « cum assumpta ab eo atque animata intellectualiter carne ejus », can. 2. Enchirid. Denzinger n. 203.

notre nature, et simplement cette nature. C'était l'avis de Paul de Samosate et de ses partisans. Les Ariens daignaient, il est vrai, reconnaître en Jésus le Verbe de Dieu, revêtu de notre chair ; mais c'était un Verbe d'une nature inférieure à celle du Père ; qui n'est Dieu, pour ainsi dire, qu'à demi : antérieur et supérieur à toutes les créatures, créé pourtant comme elles, et comme elles ayant son commencement dans la durée.

Et les uns et les autres trouvent, eux aussi, leur condamnation, non moins efficace qu'elle est sommaire, dans la maternité de Marie. Serait-elle vraiment et strictement la Mère de Dieu, celle dont le fils ne serait pas un Dieu consubstantiel au Père, en même temps qu'il est de même nature avec elle? Concluons-le donc avec assurance, le dogme de la maternité divine se rattache par des nœuds indissolubles à ces deux vérités capitales : Jésus-Christ est un homme parfait ; Jésus-Christ est un Dieu parfait. Quiconque veut faire brèche dans l'une ou l'autre de ces vérités se brise contre cette pierre angulaire, le titre de Mère de Dieu.

Nous l'avons dit, à ces hérésies des premiers siècles, en succédèrent d'autres, au cinquième, qui, semblant respecter les deux natures du Christ (1), s'efforcèrent d'altérer la notion du lien qui les unit, soit en distinguant en Jésus-Christ deux personnes sous prétexte de conserver la distinction des natures, soit en faisant des deux natures une seule nature, pour sauvegarder l'unité de la personne. Du reste, l'erreur sous des formes en apparence si contradictoires reposait sur un seul et commun principe : c'est une même

(1) J'ai dit : *semblant* respecter, car l'Eutychianisme, en réalité, même sous sa forme la plus modérée, n'en voulait qu'une seule

chose que la personne et la nature et, par suite, autant il y a de personnes en Jésus-Christ, autant y a-t-il de natures. Donc ce qui distingue les deux hérésies, n'est pas le principe, mais la conséquence qu'elles en ont tirée.

Deux natures, disait Nestorius, après son maître Théodore de Mopsueste; donc, une double personne. Mais de ces deux personnes il résulte un seul Jésus-Christ, parce que la personne du Verbe s'est approprié la personne de l'homme par l'union la plus intime : union du temple avec celui qui l'habite; de l'instrument avec l'ouvrier qui le meut : de l'épouse avec l'époux; du vêtement avec le corps dont il moule, en quelque sorte, les perfections qu'il voile; du Dieu tout puissant avec l'homme de sa droite qu'il fait participer, dans une mesure sans égale, à sa grâce, à ses opérations, à sa gloire ; mais union toutefois qui ne va ni peut aller à l'identité physique de la personne dans la distinction des natures (1).

Qu'est-ce que cette hérésie, si ce n'est la négation formelle de la maternité divine? Dire qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, l'une née du Père avant tous les temps, l'autre née de la femme dans le cours des siècles, c'est ou ne pas comprendre la valeur des mots ou nier que Marie soit Mère de Dieu.

Par contre, affirmer sa divine maternité est par le fait même professer que son Fils est une seule et même personne avec le Fils du Père et le Verbe Dieu. Aussi

(1) Les théologiens sont partagés sur la question de savoir si l'union prônée par Nestorius, date de la conception de N.-S. ou ne s'effectua que plus tard. La vérité est entre les deux opinions extrêmes. L'union nestorienne se fit dès le principe; mais elle alla croissant et se perfectionnant dans la mesure où croissaient les mérites du fils de Marie. C'est de la sorte que se concilient des textes contradictoires à première vue chez Nestorius.

bien, nous avons vu par l'histoire du dogme que, ni du côté des novateurs ni du côté des catholiques, on ne s'y méprenait, et que le point fondamental de la controverse était le titre de Mère de Dieu. Une fois ce privilège accepté, c'en était fait du Nestorianisme et de sa dualité de personne. Et voilà pourquoi le saint concile d'Éphèse opposa victorieusement à l'hérésie nestorienne le titre de Mère de Dieu, comme le concile de Nicée avait fait du terme de *consubstantiel* un rempart inexpugnable aux impiétés ariennes.

A peine est-il besoin de dire ce qu'est le Monophysisme et quelle fut son origine. Dans cet universel soulèvement du peuple chrétien contre le Nestorianisme, un moine de Constantinople, Eutychès, avide de porter à celui-ci les derniers coups, se jeta dans l'extrême opposé, et son entêtement doublé d'ignorance l'y retint. Je n'entrerai ni dans l'exposé des rêveries de l'obstiné vieillard, ni dans celui des modifications qu'on fit plus tard subir à son opinion pour la rendre moins absurde et plus supportable. Ce qu'il importe de constater, c'est que rêveries et modifications laissaient subsister le fond de l'erreur, je veux dire l'unité de nature en Jésus-Christ, à côté de l'unité de personne.

A ce fond commun, l'Église oppose encore la maternité divine et toujours avec un égal succès. Proclamant que la Vierge est Mère de Dieu, elle affirme du même coup que son fils est véritablement Dieu ; consubstantiel à Marie par son humanité, consubstantiel au Père en sa divinité. Or, étant donnée l'unité de nature, que cette unité se fasse par absorption, par mélange ou par composition, Jésus-Christ ne serait pas l'un et l'autre ; ou, pour mieux dire, il ne serait ni

l'un ni l'autre, puisqu'il n'aurait ni la nature divine ni la nature humaine, mais je ne sais quelle autre incompréhensible nature résultant de leur combinaison mutuelle.

Le nom de Mère de Dieu ne pouvait écraser le Nestorianisme et le Monophysisme, sans blesser d'avance à mort d'autres hérésies qui s'y réfèrent comme à leur premier principe. Je veux parler du Monothélisme et de l'Adoptianisme. Ce dernier naquit en Espagne, et n'était pour le fond qu'une variante de l'hérésie nestorienne. Il distinguait en Jésus-Christ deux fils de Dieu, l'un qui est Fils du Père par nature, et l'autre qui le serait par simple adoption. Le Monothélisme eut l'Orient pour berceau ; il ne reconnaissait dans le Christ Jésus qu'un seul ordre de volontés et d'opérations. C'était, on le voit, ou diviser les personnes, ou confondre les natures : diviser les personnes, en distinguant les fils ; confondre les natures, en ne distinguant pas l'activité propre à chacune. Et c'était aussi, par une conséquence nécessaire, nier que Marie soit au sens propre la Mère de Dieu. Attachez-vous donc à ce titre, et par cela seul vous vous séparez de si funestes doctrines, et vous gardez l'intégrité de votre foi.

A ces erreurs capitales sur l'Incarnation, il s'en est ajouté plusieurs autres, en des temps moins reculés. S'il nous était loisible de les parcourir en détail, nous verrions que la maternité divine reste comme toujours l'argument décisif contre les nouveautés, de quelque masque qu'elles se voilent. Prenons pour exemple les Sociniens et les adversaires passionnés de la dévotion au Cœur sacré de Jésus.

Au sentiment des premiers, Jésus-Christ n'a pas

offert à la divine justice la satisfaction proprement dite et surabondante qui devait réconcilier le ciel avec la terre. S'il est mort pour nos péchés, s'il nous a mérité la grâce de la justification, c'est uniquement dans un sens impropre, en se posant devant nous comme le maître et le modèle qui par sa doctrine et ses exemples nous aide puissamment à pratiquer la vertu (1). Demandez-leur la raison de l'impuissance du Sauveur à payer le prix de la rédemption du monde : c'est, vous avoueront-ils, qu'il est, à la vérité, le plus grand des *envoyés* de Dieu, le Messie par excellence, mais que toutefois il n'est pas le Fils de Dieu par nature et Dieu comme son Père. De là pour lui cette impossibilité d'offrir la satisfaction qui suffirait à réparer l'outrage fait à Dieu par les crimes des hommes. En d'autres termes, c'est parce que Marie n'a enfanté qu'un homme; parce qu'elle n'est pas la Mère de Dieu.

Et que prétendaient à leur tour les ennemis du Cœur de Jésus? qu'on ne doit ni ne peut honorer ce divin cœur du culte de *latrie*; attendu qu'il n'est pas Dieu, mais une créature de Dieu. Ils allaient même, dans leur haine aveugle, jusqu'à lancer l'accusation de Nestorianisme contre les pieux adorateurs de ce Cœur sacré. Et le dogme de la maternité divine se dresse contre eux, comme il l'a fait pour tant d'autres novateurs. Le cœur vivant du Sauveur Jésus que vous refusez d'adorer, c'est le cœur de Dieu lui-même, puisqu'il est le cœur de Jésus, né de la Vierge Mère de Dieu.

« O insensés, pouvons-nous leur dire après saint

(1) Socin., *de Christo Servat.* L. I, 1.

Athanase, pourquoi ne considérez-vous pas qu'autre est l'adoration qui se doit au corps créé du Seigneur, autre l'honneur qui convient à la créature? Car il est le corps du Verbe incréé, et ce Verbe dont il est le corps, c'est lui que vous adorez. Donc il est juste de rendre à ce corps la même adoration qu'à la divinité, puisqu'il appartient en propre à la personne du Verbe et que le Verbe est Dieu » (1). Substituez le mot cœur à celui de corps, et vous avez dans cette apostrophe du grand docteur l'apologie la plus complète de notre belle et chère dévotion. Qui donc ne peut ni ne doit adorer le Cœur de Jésus? Celui qui, séparant en Jésus-Christ l'homme et le Dieu, fait de sa chair et de son cœur la chair et le cœur d'une personne créée; en d'autres termes, celui qui ne croit pas de Marie qu'elle est la Mère de son Dieu.

Donc, pour conclure, toutes les hérésies capitales sur l'Incarnation du Verbe de Dieu, et toutes les erreurs qui se rattachent aux mêmes hérésies, trouvent en Marie leur condamnation courte, claire et substantielle, et la saluer du nom de Mère de Dieu, c'est faire la profession certaine et complète de l'adorable mystère du salut (2). C'est donc avec toute rai-

---

(1) S. Athan., c. *Apollin.* L. I, n. 6. P. G. XXVI, 1101.

(2) A ces considérations se rattache une observation bien remarquable que j'emprunte à la lettre du savant Newman, depuis cardinal, au docteur Pusey *sur le Culte de la Sainte Vierge* dans l'Église catholique. Les protestants prétendent que le culte si particulier que nous rendons à la Mère de Dieu, *doit nécessairement* reléguer dans l'ombre son fils, Notre-Seigneur. L'illustre prince de l'Église demande d'abord qu'on prouve le fait; puis il retourne l'accusation contre ses auteurs : « Il est un autre fait tout opposé, et qui parle très haut selon moi. Si nous jetons les yeux sur l'Europe, que voyons-nous? En somme, les pays et les peuples qui ont perdu la foi à la divinité du Christ sont précisément ceux qui ont délaissé la dévotion envers sa Mère. Ceux au contraire, qui l'ont plus spécialement honorée, ont conservé leur orthodoxie. Comparez, par exemple, les Grecs aux Calvinistes, la France à l'Allemagne du Nord, ou les Catholiques aux Protestants en Irlande.... Dans l'E-

son qu'un très ancien panégyriste de la Mère de Dieu la saluait de ces belles paroles : Salut à vous, *livre incompréhensible* qui avez fait lire au monde le Verbe, Fils du Père » (1).

II. — Ajoutons, en second lieu, que le même dogme de la maternité de Marie sert aussi de support à notre foi dans les autres mystères. Avant tout, ce dogme implique la notion la plus nette et la plus précise du mystère inscrutable de la Trinité. Unité de nature, distinction des personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, voilà quant à la substance ce que nous devons croire sur ce mystère. Des hérétiques sont venus, dès le commencement du troisième siècle, confondre les personnes. Pour Sabellius, leur chef, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, n'étaient qu'une seule et même hypostase diversement nommée suivant les rôles qu'elle doit remplir : Père, en tant qu'elle est Créateur ; Fils, en tant qu'elle nous rachète · Saint-Esprit, en tan-

---

glise catholique Marie s'est montrée non pas la *rivale*, mais la *servant* de son Fils ; comme elle l'a protégé dans son enfance, elle l'a protégé dans toute l'histoire de la religion. Il y a une vérité historique évidente dans ces paroles du docteur Faber, que vous citez pour les condamner : « Si Jésus n'est plus dans la lumière, c'est que Marie est tenue dans l'ombre ». Traduct. de G. du Pré de Saint-Maur. Paris (Douniol, 1866), pp. 106-108.

On lit au même endroit cette note : J'en ai dit plus long à ce sujet, dans mon essai sur le *Développement de la Doctrine*, p. 438. « C'est faire une objection sans valeur que de dire qu'entre ces deux dévotions (à N.-Seigneur et à Marie) l'infirmité de notre nature nous portera toujours à délaisser l'une pour l'autre, la dévotion envers Dieu pour la dévotion envers la créature ; car, je le répète, il s'agit de voir s'il en est ainsi ; c'est une question de fait. Il faut demander ensuite si le *caractère de la dévotion protestante envers Notre-Seigneur a jamais été vraiment une adoration ; si ce n'a pas été plutôt une dévotion telle que celle que nous offrons à un être humain parfait...* » Ainsi toujours et partout la maternité divine de Marie se pose comme le rempart de la vraie doctrine et de la vraie foi dans le Fils.

(1) Existimatus Epiphan., *de Laudibus S. M. Deiparae*. P. G. XLIII, 496.

qu'elle nous sanctifie. C'est ainsi que le même homme est à la fois père, empereur et conquérant ou protecteur des lettres, et peut être salué de ces différents titres, quand il les possède.

D'autres ont cru ne pouvoir retenir la distinction des personnes sans multiplier aussi les natures, soit en conservant la communauté de perfection, soit en introduisant l'inégalité des essences (1). En un mot, pour avoir trois personnes, ils en ont fait trois dieux.

Qu'opposerons-nous victorieusement à cette double hérésie? Encore et toujours la divine maternité de la bienheureuse Vierge. Pour que Marie soit la mère du Fils, sans être à la fois la mère du Père ou de l'Esprit-Saint, il faut bien que l'un ne soit pas l'autre; et pour qu'elle soit véritablement la Mère de Dieu, il n'est pas moins nécessaire que le Fils possède identiquement la propre nature du Père, puisque l'essence de de la divinité, c'est d'être singulièrement unique. M'objectez-vous que cela ne prouve pour le Saint-Esprit ni l'identité de nature avec les deux autres personnes, ni la distinction quant à l'hypostase? Je vous réponds en vous montrant l'Évangile : Prenez et lisez. Et que lirai-je? Le texte même où la bienheureuse Vierge reçoit la proposition du mystère qui fera sa maternité. « L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu » (2). Peut-on lire ces quelques lignes sans concevoir le Saint-Esprit, tel qu'il est dans le

(1) Toutes ces erreurs ont au fond la même source et procèdent du même principe, comme j'en ai déjà fait la remarque : Nature et personne sont identiquement une même chose. Par conséquent, en Dieu le nombre des personnes est égal à celui des natures, et réciproquement.

(2) Luc, I, 35.

dogme catholique, distinct du Père et du Fils, mais égal et consubstantiel à l'un comme à l'autre? ou bien avons-nous trouvé jusque-là dans les Écritures une manifestation si claire et si vivante de la sainte et indivisible Trinité?

Tous les privilèges de Marie, nous le verrons plus tard, sont comme les joyaux dont le Père s'est plu à parer la mère de son Fils, comme autant de perfections qui sont à la maternité divine ce que sont les propriétés naturelles à la substance d'où elles découlent. Étudié à ce point de vue, que de vérités nous rappelle encore le titre de Mère de Dieu! Dans la conception immaculée de cette mère immaculée de Jésus, je contemple et la chute originelle, et la loi de mort qui pèse sur les hommes au premier instant de leur existence, et la nécessité de la Rédemption par le sang du Sauveur, et le prix de cette grâce qui transforme les pécheurs en justes, les enfants de colère en fils adoptifs de Dieu, c'est-à-dire que je trouve la réfutation complète de l'ancien Pélagianisme et du Naturalisme moderne. Rien ne me fait comprendre la beauté toute céleste de la Virginité comme Marie portant sur son sein virginal le fils vierge qu'elle a conçu par la seule opération du Saint-Esprit; rien non plus ne me rend plus palpables l'amour de Dieu pour les hommes et ses incompréhensibles miséricordes. Et si je regarde cette Mère de Dieu, devenue ma mère, montant vers le ciel dans sa glorieuse Assomption, n'est-elle pas la preuve sans réplique qu'un jour aussi les morts sortiront du tombeau pour revenir à la vie?

Considérerai-je la fin pour laquelle cette Vierge est devenue mère, que de mystères de notre foi se révèlent encore à nos yeux! Il n'est pas jusqu'à l'Église;

cette épouse du Christ, qui ne trouve dans la maternité de Marie l'exemplaire et la confirmation de sa propre maternité; car, je l'apprends des Pères, la sainte Église est faite à l'image de la Vierge-Mère, en sorte qu'il faut, pour la bien connaître, la contempler dans la sainte Mère de Dieu (1).

Disons plus encore; la maternité divine de Marie est la réfutation des erreurs qui se sont tout spécialement attachées à ses privilèges, soit pour les diminuer, soit même pour les outrer. Nous verrons, dans la suite de cet ouvrage, comment les plus belles prérogatives de la bienheureuse Vierge découlent de sa maternité. Sa conception immaculée, sa virginité sans tache, sa pureté d'âme que ne ternit jamais la moindre faute, son Assomption corporelle, tous ses trésors de grâce et de gloire, en un mot, plongent en elle leurs racines: tellement que la maternité divine en est, en même temps, et le principe et la sauvegarde.

Cette maternité ne renverse pas moins certainement les impiétés d'un culte qui tendait à faire en quelque sorte de Marie l'égale de Dieu. Au témoignage de saint Épiphane, il y eut de son temps une secte, née dans la Thrace et vivante encore en Arabie, qui rendait à Marie le plus divin des hommages, celui du sacrifice. Des femmes étaient les prêtresses du nouveau culte. Le saint s'élève avec véhémence contre un mode d'adoration si singulier; et ce qu'il en dit prouve manifestement combien calomnieuses seront, plus tard, les accusations d'idolâtrie portées par le protestantisme contre les honneurs rendus par les

(1) C'est ce que nous montrerons dans la seconde Partie de cet ouvrage.

catholiques à la bienheureuse Vierge (1). Or, c'est assez de la maternité divine pour saper par les fondements cette hérésie sacrilège des Collyridiens. Car Marie ne serait pas Mère de Dieu, si elle n'était comme nous, une créature de Dieu. En effet, Jésus-Christ n'a pu recevoir d'elle que sa nature humaine, puisqu'il tient éternellement du Père la divinité par laquelle il est Fils de Dieu. Si donc la Vierge est Mère de Dieu, c'est qu'elle communique au Verbe l'humanité qui le fait homme, et qu'elle est par là consubstantielle avec lui. Donc, le culte que nous rendons à Marie, comme à la Mère de Dieu, loin d'être entaché d'erreur idolâtrique, est pratiquement la profession expresse de sa pure humanité.

Ici, je me rappelle un texte de notre sainte Liturgie : « Réjouissez-vous, chante l'Église, ô Vierge : car à vous seule vous avez exterminé par le monde entier toutes les hérésies » (2). Marie l'a fait et le fait encore de bien des manières. C'est par elle que les champions de la foi reçoivent et cette sûreté de science et cette intrépidité qu'ils emploient à la défendre ; elle fut, aux jours de sa vie mortelle, une maîtresse de la divine sagesse, et plus d'une fois les Apôtres eux-mêmes puisèrent aux enseignements qui jaillissaient de son cœur et de ses lèvres (3). Mais ce qui, plus que tout le reste, lui assure l'universelle victoire sur les monstres d'erreur, c'est qu'elle a versé sur le monde la Lumière éternelle, Jésus-Christ, Notre Seigneur (4);

---

(1) S. Epiphan., *de Haer.*, Haer. 78, n. 23, sq.; Haer. 79, n. 1, sqq. P. G. XLII, 736, 740, etc.

(2) In festis B. V. M. per annum, 1 antiph. III, Noct. Cf. S. Bernard. Serm. de 12 *praerog.* B. M. V. n. 4. P. L. CLXXXIII, 431.

(3) Suar., *de Myster. vitae Christi*, D. 19, S. 1.

(4) *Lumen aeternum mundo effudit, Jesum Christum, Dominum nostrum.* Praefat. pro missis B. M. V.

c'est qu'elle porte, en toute vérité, dans son nom de mère la réfutation de toutes les hérésies. Par lui se vérifie la sentence lancée, dès le principe, contre le séducteur du genre humain : *Ipsa conteret caput tuum.* La Mère de Dieu met le pied sur la tête de l'erreur et l'écrase. Vainement l'erreur essaie de se replier et d'échapper par mille subterfuges; efforts impuissants qui ne peuvent la dérober à l'impitoyable pression (1).

Le dogme de la maternité divine est à celui du Dieu fait homme ce que le dogme de l'Incarnation est à à celui de la sainte et adorable Trinité; il le renferme, et renferme par conséquent le Christianisme entier. Tout ce que prétendait savoir l'Apôtre au milieu des Corinthiens, était Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié; lui-même le leur affirme dans ses lettres (2). Je n'ai pas à chercher curieusement toutes les raisons qui l'amenèrent à faire cette déclaration : c'est le rôle des exégètes. Mais je sais bien que Paul, n'eût-il pas eu réellement d'autre science, rien ne lui manquait pour être l'Apôtre des Nations. C'est que tous nos mystères se rapportent au Christ mourant pour le salut du monde et s'entendent par lui. Ce qu'il est permis,

---

(1) « Unius ille stultus et totius stultitiæ princeps... sub Mariae pedibus conculcatus et contritus, miseram patitur servitutem. Nimirum ipsa est quondam a Deo promissa mulier (Gen., III, 15), serpentis antiqui caput virtutis pede contritura : cujus plane calcaneo in multis versutiis insidiatus est, sed sine causa. *Sola enim contrivit universam haereticam pravitatem.* Alius non de substantiae carnis suae Christum edidisse dogmatizabat : alius parvulum non peperisse sed reperisse sibilabat; alius, vel post partum, viro cognitam fuisse blasphemabat; alius Dei Matrem audire non sustinens, magnum illud nomen Theotocos impiissime sugillabat. Sed contriti sunt insidiatores, conculcati supplantatores, confutati derogatores, et beatam eam dicunt omnes generationes. Denique, et continue per Herodem draco *insidiatus est parienti,* ut nascentem excipiens filium devoraret, *quod inimicitiae* essent inter semen mulieris et draconis ». S. Bernard. Serm. de *12 Praerog.* B. M. V., n. 4. P. L. CLXXXIII, 431.

(2) I Cor., II, 2.

ce qu'il est raisonnable de penser de la connaissance de Jésus crucifié, serait-ce témérité de l'attribuer à la connaissance de la divine Mère de Jésus? Non, répondra certainement quiconque nous a suivi dans l'étude des rapports essentiels entre les principaux dogmes catholiques et le titre de Mère de Dieu; non, répondra plus assurément encore celui qui saura méditer toutes les grandeurs et tous les privilèges que cet auguste nom réclame et comporte. Par conséquent, répudier le nom de Mère de Dieu, c'est rejeter logiquement tout le Christianisme, dont il est le symbole abrégé, le palladium.

## CHAPITRE IV

Les harmonies de la maternité divine avec les fins de l'Incarnation; c'est-à-dire avec la réparation de l'injure faite à Dieu; avec le paiement de la grâce qui nous relève; avec la guérison de l'homme et de tout l'homme; avec la réhabilitation du genre humain vaincu devant son vainqueur; avec le bienfait de la filiation divine.

I. — La Sainte Écriture nous apprend de Dieu qu'il sait, dans la poursuite de ses fins, unir constamment ces deux choses : la douceur et la force. *Fortiter et suaviter* (1); suavement et fortement, telle est sa règle habituelle, j'oserais dire sa devise, dans le gouvernement du monde de la nature et du monde de la grâce. Rien de heurté, rien de précipité, rien de violent. Quelle puissance que celle qui produit et conserve le mouvement des astres; mais aussi quelle suavité! La perfection de l'art humain c'est d'imiter ce double caractère de l'action divine dans la conduite des hommes et dans l'emploi qu'il fait des forces de la nature. Entrez dans ces ateliers où se martèlent et se polissent, à l'aide d'engins puissants, les produits de la grande industrie; ne diriez-vous pas, au jeu régulier des machines, que tout se fait sans effort?

Cette note caractéristique des œuvres de Dieu, je la

---

(1) Sap., VIII, 1.

retrouve dans son œuvre par excellence, la réparation de l'homme déchu. Il y fallait la force. Certes, grande est la puissance qui soulèverait le monde, ou, pour parler le langage de nos saints Livres, secouerait la terre par ses extrémités afin d'en rejeter les impies (1). En fallait-il une moindre pour renverser l'empire de Satan, et porter le genre humain des profondeurs de l'abîme aux plus hauts sommets de la perfection morale et de la sainteté? Mais j'attends aussi de la sagesse de mon Dieu la douceur et la condescendance dans l'emploi des moyens : « Car, ô puissant Dominateur, vous jugez avec calme, et vous disposez de nous avec un grand respect » (2).

A cette première observation sur les voies de la Providence, il faut en joindre une seconde qui n'est pas de moindre utilité. C'est que la convenance des moyens, mis en œuvre pour opérer le relèvement de l'humanité déchue, ne doit pas être estimée d'après la nature et la condition de Dieu, mais d'après la nôtre. N'oublions pas que l'Incarnation s'est faite pour nous et pour notre salut, *propter nos et propter nostram salutem*. Par conséquent, de tous les modes de rédemption celui-là sera le plus convenable qui répondra plus parfaitement à cette fin.

C'est la pensée qui motiva la vigoureuse réplique faite par Tertullien aux hérétiques de son temps, et spécialement à Marcion. Ils rejetaient l'union du Verbe avec notre chair, sous le spécieux prétexte que la chair et ses faiblesses sont indignes de Dieu. « J'en conviens, leur répondait le grand apologiste, cet état

(1) Job., XXXVIII, 13.
(2) Sap., XII, 18

d'abaissement est indigne de Dieu; mais convenez de votre côté qu'il est nécessaire à l'homme, et par là souverainement digne de Dieu, parce que rien n'est digne de Dieu comme le salut de l'homme » (1). Et quelques lignes plus loin : « Tout ce qui vous paraît digne de Dieu, vous l'aurez dans le Père invisible, inaccessible... Par contre, tout ce qui vous en semble indigne, il faut l'attribuer au Fils, que les hommes ont vu, entendu, touché; au Fils intermédiaire et médiateur entre le Père et nous, homme et Dieu tout ensemble : Dieu par la puissance, homme dans la bassesse et dans les infirmités... Ainsi ce que vous estimez une honte pour Dieu, cela même est le sacrement du salut humain. Dieu conversait avec l'homme, pour que l'homme apprît à vivre en Dieu. Il traitait d'égal à égal avec l'homme, pour que l'homme pût s'approcher aussi de Dieu. Dieu s'est fait tout petit, afin que l'homme grandît par cet abaissement. Voilà le Dieu que tu méprises; hélas! comment pourras-tu croire le mystère de sa croix » (2)?

Telle est l'adorable économie de la Rédemption; telles les voies par lesquelles notre grand Dieu descend jusqu'à nous, pour nous relever jusqu'à lui. Plus on y pénètre, plus on admire comment Dieu connaît les besoins de notre nature, comment il y adapte ses conseils, et sait proportionner le remède soit à la nature du malade, soit à son genre d'infirmités.

Avant d'aller plus loin, posons comme préliminaire une simple remarque. C'est que les deux idées d'une Mère de Dieu et d'un Dieu fait homme, je dis : fait homme comme nous, sont de fait et de droit emmêlées

(1) Tertull., *c. Marcion.* L. II, c. 27. P.L. II, 316.
(2) Tertull., *Ibid.*

l'une avec l'autre. Pas plus qu'on ne conçoit une Mère de Dieu sans un fils qui soit Dieu, il n'est possible de concevoir un Dieu devenu l'un de nous, de notre race, sans une Mère de Dieu qui l'ait fait entrer dans la famille humaine. Donc, de ce chef, autres ne sont pas les convenances du procédé divin qui nous a donné le Verbe fait chair, autres celles de la maternité divine, puisqu'il y a corrélation essentielle entre le Fils de l'Homme et la Mère de Dieu. Entrons avec ces vues dans la considération de la maternité divine, et nous sentirons combien fut merveilleusement sage et touchant le stratagème d'amour qui l'a donnée comme base au grand œuvre de la Réparation.

II. — Les Théologiens, au début de leurs études sur l'Incarnation du Fils éternel de Dieu, posent généralement cette première question : Était-il nécessaire qu'un Dieu s'incarnât pour l'entière et parfaite réparation du genre humain? Oui, répondent-ils, si vous entendez par ce mot *nécessaire* non pas une *absolue* nécessité, comme si Dieu n'avait pas eu dans sa puissance et dans sa bonté d'autres moyens de sauver l'homme, mais une nécessité *relative*, c'est-à-dire, la nécessité du plus expédient et du plus convenable pour arriver à la fin proposée. C'est en ce dernier sens que nous disons d'un moyen de transport qu'il est nécessaire pour un long voyage, bien qu'on puisse à la rigueur faire la route à pied. Or, ce que la théologie nous enseigne de la nécessité de l'Incarnation pour le salut de l'homme, elle l'affirme avec la même certitude de la maternité divine (1) : tant il y a dans

(1) En d'autres termes : la suprême convenance qui réclamait l'Incar-

cette maternité d'adaptation singulière avec les besoins de la nature déchue; tant elle a d'efficacité pour y pourvoir.

Résumons, en quelques mots, les raisons principales qui, de l'avis des Pères et de nos Docteurs, ont fait de l'Incarnation du Verbe de Dieu la plus belle invention de la sagesse et de la bonté divines, au point de vue de l'harmonie des moyens avec le but que Dieu se proposait d'atteindre; je veux dire avec le relèvement de l'humanité dégradée, le salut du monde courbé sous la malédiction divine et sous le joug de satan, le prince des ténèbres.

Avant tout, pour que cette délivrance de l'homme et son retour à sa dignité première puissent s'opérer dans les conditions les plus favorables soit à la gloire de Dieu, soit à la nôtre, il fallait que la justice divine, lésée dans ses droits, reçût une réparation d'honneur équivalente à l'outrage, et qu'elle la reçût de la famille humaine elle-même, puisque c'est d'elle qu'était venu l'outrage. Il fallait, de plus, que les privilèges de grâce qui devaient rendre au genre humain son antique gloire et porter si haut nos espérances, fussent achetés d'un grand prix par ceux-là mêmes à qui la divine Miséricorde daignait les restituer.

Rien de plus évident que cette double convenance. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que le Sauveur, venant du sein du Père pour être l'universel et céleste guérisseur de notre nature, devait porter le remède à tous les âges, à toutes les conditions humaines, à l'homme tout entier. C'est enfin que l'orgueil et la

---

nation, demandait aussi que Dieu, pour être homme, fût fait d'une mère, et parût devant nous avec elle et par elle.

tyrannie du démon d'où proviennent originairement notre abaissement et nos blessures, devaient être singulièrement confondus et brisés, en même temps que nous serions, nous, leurs victimes, affranchis et relevés par le mode même de notre délivrance. Or, ce sont là des avantages que la maternité divine était merveilleusement propre à procurer. Je ne veux rien affirmer que ce que m'ont appris les Pères et les plus illustres maîtres de la théologie.

La réparation devait être œuvre de justice. Ainsi l'avait décidé la bonté souveraine, indignement outragée par la révolte du chef de notre race et par les crimes de ses enfants. Or, à ce point de vue, la maternité divine devenait de toute convenance. Je n'ai pas à montrer comment il fallait que le Réparateur fût plus grand que toute créature, Dieu par conséquent, pour qu'il rendît à la majesté suprême un honneur équivalent aux outrages qu'elle avait reçus. Tout autre hommage, si grand qu'on l'imagine, n'eût été par lui-même qu'une compensation très insuffisante. En effet, si l'offense croît en proportion de la dignité qu'elle attaque, par contre, l'honneur est à la mesure de la personne qui le rend, d'un prix d'autant moindre qu'elle est elle-même moins élevée. D'où cette conclusion manifeste qu'un Dieu pouvait seul réparer dignement l'injure faite à Dieu.

Seul un Dieu pouvait aussi payer un prix équivalent aux biens surnaturels que Dieu voulait rendre à l'humanité dépouillée de la justice originelle. Comment une créature donnerait-elle à ses opérations une grandeur de mérite qui pût jamais égaler, je ne dis pas seulement la somme de grâce nécessaire pour l'enrichir elle-même, mais la multitude incompara-

blement plus grande des dons célestes qui suffisent à sanctifier le genre humain tout entier? C'est donc à bon droit que saint Thomas conclut avec les Pères : « Point de satisfaction *pleinement* suffisante en dehors d'une opération infinie dans sa valeur » (1); c'est-à-dire, d'une opération qu'un Dieu seul était capable de poser.

Et ce Dieu, pour la poser, devait s'unir une nature créée : car, s'il a droit de recevoir des hommages dans sa nature divine, il ne peut se les rendre à lui-même par les actes de cette même nature : la divinité, à quelque personne qu'elle appartienne, se refuse à tout abaissement. Quelle nature s'unira-t-il, s'il veut que les droits de la justice soient pleinement satisfaits? Non pas la nature angélique, mais celle qu'il a prise au sein de la Vierge, *la nôtre*. Car, dit encore l'Ange de l'École, de même que l'ordre de la justice exige que la peine réponde à la faute, « il semble demander aussi que celui-là satisfasse pour le péché qui a commis le péché. Et voilà pourquoi il a fallu prendre dans la nature corrompue par sa faute, ce qui devait être offert en satisfaction pour toute cette nature » (2).

Belle et solide doctrine que les saints Pères ne se lassent pas de rappeler, quand ils nous parlent du mystère de notre rédemption. « Il a reçu *de nous* ce qu'il devait offrir *pour nous*, afin de nous racheter du *nôtre*, et de nous donner du *sien* par une largesse divine ce qui n'était pas *nôtre*... Vous le savez, c'est du *nôtre* qu'il a offert son sacrifice. Car quelle a été

(1) S. Thom., 3 p., q. 1, a. 2, ad 2.
(2) S. Thom., 3 p., q. 4, a. 6

la cause de l'Incarnation, si ce n'est pour que la chair qui avait péché, fût elle-même l'instrument de son rachat »? (1) C'est donc l'homme en Jésus-Christ qui, par l'immolation de sa chair, porte le poids de la justice divine et glorifie la majesté divine autant et plus qu'il ne l'avait outragée. C'est l'homme aussi qui solde surabondamment les flots de grâce que la rédemption fait couler sur le monde.

Ainsi la justice est pleinement satisfaite, et c'est grâce à la maternité de Marie que s'est opérée cette merveille. En effet, supposez que le Verbe se soit formé lui-même une chair semblable à la nôtre, et ne l'ait pas reçue d'une mère appartenant à la famille humaine, il y aurait, sans doute, mérite et réparation, l'un et l'autre d'une valeur infinie. Mais ce ne serait plus le genre humain qui, dans la personne de l'un de ses membres devenu son représentant, les offrirait à Dieu, comme le juste paiement de la dette contractée par lui. Ni la victime ni le grand-prêtre, dont le sacrifice apaise la colère divine et fait redescendre la rosée bienfaisante des célestes faveurs, ne nous appartiendraient comme naturellement en propre. En un mot, si la justice était satisfaite, il manquerait pourtant je ne sais quelle perfection que l'économie présente de l'Incarnation pouvait seule apporter.

Ces vérités, si consolantes et si glorieuses pour notre nature, saint Paul les annonça, dès l'origine, aux chrétiens. « Celui qui sanctifie (par son immolation volontaire), et ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un seul. C'est pourquoi il ne rougit pas de les appe-

(1) S. Ambros., *de Incarn.* n. 54, sqq. P. L. XVI, 852.

ler du nom de frères... Comme donc les enfants ont participé à la chair et au sang, il s'y est uni lui-même, afin de détruire par la mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le diable... Car on ne dit pas qu'il ait pris les anges; ce qu'il prend, c'est la race d'Abraham. Ne devait-il pas être en tout semblable à ses frères, afin de devenir auprès de Dieu un pontife miséricordieux et fidèle pour expier les péchés du peuple » (1)? « Si donc, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul; à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, du don et de la justice, régneront par un seul qui est Jésus-Christ » (2). Ainsi, pour le redire encore une fois, grâce à la maternité divine, nous, race impuissante et coupable, nous avons un pontife issu de notre famille; pontife saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, élevé au-dessus des cieux (3), dont le sang fait taire la justice et consomme à jamais les sanctifiés (4).

III. — La Sainte Écriture nous représente l'humanité déchue comme un malade dont Notre Seigneur Jésus-Christ est le céleste médecin; et la maladie dont elle souffre, a ce double caractère d'universalité qu'elle atteint toutes les parties qui constituent l'homme, et qu'elle poursuit l'homme à tous les âges. Nouveau point de vue sous lequel va nous apparaître encore la nécessité providentielle de la Mère de Dieu, dans l'œuvre de notre salut.

---

(1) Hebr., II, 11,14, 16-17.
(2) Rom., V, 17.
(3) Hebr., VII, 26.
(4) Hebr., IX, X.

Rappelons-nous le récit naïf et touchant de la résurrection du fils de la Sunamite, cette hôtesse d'Élisée, que nous lisons au quatrième livre des Rois. L'enfant étant mort sur les genoux de sa mère, celle-ci le fit déposer sur le lit de l'homme de Dieu, et se rendit elle-même en hâte auprès du prophète. Touché de sa douleur, Élisée la suivit, « entra dans la chambre où l'enfant gisait étendu sur le lit; et il ferma la porte sur lui et sur l'enfant, et il cria vers le Seigneur. Et il monta et s'étendit sur l'enfant; et il lui mit sa bouche sur la bouche, ses yeux sur les yeux, ses mains sur les mains; et il se courba sur lui; et la chair de l'enfant se réchauffa. Et Élisée descendant se promena ici et là par la maison; et il remonta pour se coucher de nouveau sur l'enfant; et celui-ci bâilla sept fois, et il ouvrit les yeux. Et le prophète appela Giézi, et il lui dit de faire venir la Sunamite. Et la Sunamite appelée vint à lui, et il lui dit : Prenez votre fils » (1) : car il était vivant.

C'est là, si je ne me trompe, la fidèle image de ce qu'a fait le Sauveur pour rappeler à la vie de la grâce ce grand malade qui est la famille humaine. Lui aussi, descendant du ciel, s'est étendu sur elle, organe contre organe, membre contre membre : car tout était vicié. C'est pour cela qu'il a pris une âme comme la nôtre, une chair comme notre chair, une intelligence, une volonté comme notre intelligence et notre volonté, en un mot, qu'il a voulu se faire en tout semblable à nous, l'un de nous, afin que tout en nous pût être guéri par ce qu'il avait reçu de nous.

Maintes fois les Pères, dans leurs controverses avec

(1) IV Reg., IV, 20, 36.

les hérétiques, ont fait appel à ce point de doctrine. Qui ne connaît l'axiome célèbre qui leur servait à rejeter toute atteinte portée à l'intégrité de la nature humaine dans le Christ? « Ce qui n'a pas été pris par le Verbe n'a pas été guéri : *Quod non est assumptum, non est sanatum* ». On le trouve chez saint Athanase, chez saint Ambroise, chez saint Grégoire de Nazianze, chez saint Grégoire de Nysse, chez saint Fulgence, et chez d'autres encore, principalement à l'occasion des hérésies d'Arius et d'Apollinaire sur l'âme du Christ. « S'il a manqué quelque chose au Christ de ce qui fait l'homme parfait, il n'a pas tout racheté » (1). « Si Adam n'est tombé qu'à demi, j'y consens, le Verbe n'a pris qu'une moitié de notre nature » (2). Car « le Fils de Dieu n'aide dans l'homme que ce dont il s'est revêtu pour l'homme » (3). Donc il a fallu que le céleste guérisseur de l'humanité imitât le prophète; que dis-je? il a dû s'incorporer le malade qu'il était venu sauver, afin de lui infuser plus parfaitement sa vie (4).

---

(1) S. Ambr., *ep.* 48, n. 5. P. L. XVI, 1153.
(2) S. Gregor. Naz., *ep.* 1 *ad Cledon.* P. G. XXXVII, 181, sq.
(3) S. Fulgent., *ad. Trasim.* L. I. 13. P. L. LXV, 237.
(4) « Il faut considérer que la corruption, née de la faute originelle, n'était pas extérieure au corps; elle était entrée jusqu'à ses moelles. Par conséquent il était nécessaire que la vie pénétrât jusque dans les profondeurs du même corps, afin d'y combattre et d'y vaincre la corruption dans son domaine. Il est vrai, si la mort était restée en dehors de notre chair, il suffisait à la *vie* d'y rester comme elle. Mais puisqu'elle l'avait envahie tout entière, et que par là son empire y était plus fortement assis, c'était une nécessité pour la *vie* de s'attacher non moins intimement à cette chair, afin que le corps ainsi victorieusement occupé par la *vie* fût totalement libéré de la corruption » (1). Et ailleurs, dans le même ouvrage : « La corruption de la mort n'a désormais aucun empire sur les hommes, parce que le Verbe, dans son corps unique, habite au milieu d'eux. Supposez un empereur entrant dans une ville, et choisissant pour demeure avec sa garde un de ses palais. Ce serait un grand honneur pour cette ville; mais plus encore, une grande sécurité : car ni l'ennemi, ni les brigands n'oseraient tenter le pillage d'une cité si bien protégée. Et voilà ce que nous devons au grand

(1) S. Athan., Or., *de Incarn. Verbi*, n. 44. P. G. XXV, 173-176.

Et comme le mal n'avait pas seulement atteint l'homme dans toutes ses facultés; comme il avait corrompu tous les âges, du premier instant de l'existence humaine jusqu'au dernier, il fallait aussi que le Sauveur les parcourût successivement pour les purifier et les sanctifier : c'est-à-dire, qu'il devait être conçu comme nous, naître comme nous, croître comme nous, mourir enfin comme nous. Et pour en revenir à la figure d'Élisée, le réparateur du genre humain devait s'étendre sur tous les états, enfant sur l'enfance, adolescent sur l'adolescence, jeune homme sur la jeunesse, homme fait sur la maturité de l'âge, mourant sur la mort elle-même.

Personne n'a plus fortement développé cette pensée que saint Irénée, le grand docteur martyrisé dans la Gaule, aux premières années du troisième siècle. « Le Christ, dit-il, est venu sauver tous les hommes; c'est-à-dire, tous ceux qui par lui renaissent à Dieu : enfants, jeunes gens et vieillards. C'est pourquoi il a parcouru tous les âges... » (1). Cette considération le mène même trop loin; car elle lui fait retarder au-delà des limites ordinaires la mort de notre Sauveur, afin qu'il fût d'une certaine manière vieillard entre les vieillards (2). Ainsi, dit encore le saint évêque, le

---

modérateur de toutes choses. Par cela même qu'il a fait son entrée dans notre domaine terrestre, et qu'il a choisi pour domicile *un corps parmi les nôtres*, l'ennemi a cessé de nous tendre des embûches, et la corruption de la mort, si puissante auparavant contre nous, s'est évanouie comme une ombre. (1) »

(1) S. Iren., *c. Haeres.* L. II, c. 22, n. 4. P. G. VII, 784. Cf. L. III, c. 19, n. 6. *Ibid.* 937.

(2) Le saint prolonge la vie de Notre Seigneur au delà de sa quarantième année (*l. c.*, n. 5-6). On trouvera peut-être que ce n'est pas encore la vieillesse. Mais le même saint pour être d'accord avec lui-même, en porte les commencements à cet âge de la vie. Inutile de rapporter les

(1) S. Athan., *Ibid.*, n. 9, 112.

Verbe de Dieu fait chair a restauré en lui-même l'œuvre de ses mains divines, et réconcilié tout l'homme et tous les hommes avec son Père (1).

Est-il besoin de montrer quelle place tient la maternité divine dans cette économie de réparation? Place si indispensable que la supprimer serait du même coup renverser tout le plan de l'universelle guérison de notre humanité. Dès lors, en effet, Jésus-Christ n'a plus de naissance humaine; il n'est pas de notre lignée, de notre sang. Dès lors aussi, plus d'enfance, plus d'adolescence, et, par conséquent, plus de salut pour *toute* notre nature et pour *tous* ceux qui participent à cette nature.

IV. — La Rédemption se présente avec un autre caractère où nous allons retrouver de nouveau la nécessité d'une Mère de Dieu. L'ennemi de la nature humaine, en même temps qu'il s'attaquait follement à l'honneur de Dieu, se vantait de tenir sous ses pieds cette nature séduite et vaincue. Donc, pour que la réparation fût complète, il fallait intervertir les rôles, tellement que, par une glorieuse revanche, le vaincu triomphât de son vainqueur. C'est là encore une pensée qui revient à tout moment sous la plume des Pères. « Puisque le Christ est Dieu parfait, et homme parfait, il faut bien que nous affirmions de lui tout ce que son Père et sa Mère ont de par leur nature. En effet, il s'est fait homme, afin que ce qui avait été vaincu fût à son tour victorieux. Certes, Dieu qui peut tout, n'était

---

raisons sur lesquelles il fait reposer une opinion si singulière. On peut les lire dans le texte indiqué. Dom Massuet, dans ses Prolegomènes sur les Œuvres d'Irenée, en montre clairement le peu de solidité. Dissert. 3, a. 6, n. 72. P. G. VII, pp. 320-321.

(1) S. Iren., *c. Haeres*. L. III, c. 22, n. 1 cum parall. P. G. VII, 956.

pas si faible qu'il ne pût, s'il le voulait, par sa vertu toute puissante, arracher l'homme à la domination de son tyran. Mais ce tyran aurait eu quelque raison de se plaindre, si Dieu l'eût par un coup de force dépouillé de son empire. C'est pourquoi le Créateur, dans sa bonté miséricordieuse envers les hommes, s'est fait homme lui-même, afin que le semblable fût relevé par le semblable » (1). Ces réflexions sont de saint Jean Damascène.

Longtemps avant lui, saint Irénée écrivait dans le même sens : « Le Seigneur, très bon et très miséricordieux ami du genre humain, a réuni Dieu et l'homme dans l'unité de personne. Car si l'homme n'avait pas vaincu l'ennemi de l'homme, cet ennemi n'eût pas été justement vaincu (2). D'un autre côté, si Dieu lui-même ne nous avait pas donné le salut, la possession n'en serait ni ferme ni certaine... Il a fallu que celui qui devait tuer en nous le péché, et sauver l'homme de la mort à laquelle il était voué, devînt ce que l'homme était lui-même, c'est-à-dire homme et fils de l'homme..., afin que le péché fût tué par l'homme, et que l'homme échappât à la mort » (3).

Qu'on me permette de citer encore un Père de l'Orient, Jean, métropolite des Euchaïtes, vers le milieu du onzième siècle. Après avoir raconté l'histoire de notre chute originelle, il entre dans la considération de l'éternel conseil où fut préparée l'œuvre de la réhabilitation. « Oh ! s'écrie-t-il, que le mode employé pour nous secourir est au-dessus de la nature, et qu'il

(1) S. Jean Damasc., *de Fide Orth.* L. III, c. 18. P. G. XCIV, 1072.
(2) C'est-à-dire que l'homme aurait été délivré sans rançon suffisante, ou sans l'avoir payée *du sien;* ou que dans la revanche il n'y aurait pas eu les mêmes combattants et les mêmes armes que dans la défaite.
(3) S. Iren., *c. Haeres.* L. III, c. 19, n. 6. P. G. VII, 937, 938.

doit nous remplir d'une sainte admiration... Dieu entre en lutte avec notre adversaire; mais s'il combat, c'est après s'être fait l'un de nous... Sans doute, du haut du ciel il aurait pu d'un signe, sans danger ni travail, écraser l'ennemi et lui arracher d'une main triomphante le coupable ingrat et méchant qu'il retenait captif. Rien de plus aisé; mais, dans ces conditions, le succès n'eût-il pas apparu comme un acte de violence plutôt qu'œuvre d'amour envers les hommes? Voilà pourquoi notre Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, préférant en quelque sorte ma gloire à sa dignité, s'est revêtu de ma forme terrestre. Il a voulu cacher sa puissante vertu sous les dehors de ma faiblesse, et, terrassant lui-même le fort armé, accorder à cette chair, dont la malice avait causé la défaite, une victoire inespérée. Merveilleux stratagème de Dieu qui fait du triomphe celui de la chair plutôt que le sien. Telle est la raison pour laquelle le Verbe s'est incarné; tel le grand mystère d'un Dieu qui s'anéantit jusqu'aux abîmes pour notre délivrance et notre salut » (1).

Et qu'on n'aille pas s'imaginer que tant de belles harmonies n'ont été signalées que dans les églises d'Orient. Celles d'Occident nous fourniraient cent témoignages analogues. « Certes, dit saint Augustin, il appartenait à la justice, comme à la bonté du Créateur, de faire vaincre le diable par cette même créature raisonnable qu'il se glorifiait d'avoir vaincue lui-même... Dieu, même à supposer que, pour être le médiateur de Dieu et des hommes, il voulût prendre

(1) Joan. Euchait. metrop., *in SS. Deiparae dormit.*, n. 9. P.G. CXX, 1084-1085.

une nature humaine, pouvait la chercher en dehors de la race d'Adam, ce prévaricateur dont la faute avait totalement souillé sa descendance. N'avait-il pas créé le premier homme indépendamment de tout ancêtre? Il pouvait donc à son gré produire un autre homme qui triomphât du vainqueur du premier; mais il jugea plus convenable d'emprunter à la race vaincue la nature dans laquelle il devait terrasser l'ennemi du genre humain... Ainsi le séducteur serait mis en déroute par cette même lignée que lui-même avait criminellement vaincue » (1).

Le pape saint Léon ne pouvait oublier, en parlant du Sauveur, un point de vue si universellement connu des autres Pères (2). Voici comment il en parle dans son premier sermon sur la Nativité du Seigneur : « Le Fils unique de Dieu, une fois arrivée la plénitude des temps qui avait été fixée dans

---

(1) S. August., *de Trinit* L. XIII, c. 18, n. 23. P. L. XXII, 1032, 1033.

(2) Eusèbe, un évêque qui gouverna l'église d'Alexandrie vers la fin du VIe siècle, étudiant les causes de l'Incarnation, se demande si Dieu pouvait, sans prendre notre chair, renverser l'empire de Satan. Il répond dans le sens de la doctrine exposée par les autres Pères. S'il l'eût fait, « le démon n'aurait pas manqué d'en tirer gloire. Voyez, aurait-il dit; moi j'ai vaincu l'homme, et c'est Dieu seul qui m'a vaincu. Est-ce merveille que j'aie succombé dans la lutte?... Donc, afin d'étouffer cette jactance dans la gorge même du misérable, et pour qu'il n'eût pas à se vanter d'avoir été battu par Dieu seul; Dieu, se faisant homme, est devenu le second Adam. Combattant dans sa chair, homme il a triomphé du diable, vainqueur de l'homme. Donc, ô diable, tu n'auras plus à dire qu'après avoir vaincu l'homme tu n'as succombé que sous les coups de Dieu » (1). Mêmes réflexions chez Leonce de Byzance, à propos d'une forme d'hérésie qui donnait au Christ un corps incorruptible. « Comment, demande-t-il, les justes règles d'un combat auraient-elles été gardées, si la nature du Christ, luttant pour nous contre le diable, n'avait pas été de même condition que celle du vaincu. Ce n'est pas vaincre, mais écraser par violence, que de ne pas s'en tenir aux lois du combat. Or, la loi du combat, c'est que le triomphateur d'aujourd'hui soit le vaincu d'hier, de telle sorte que la victoire présente soit une réparation de la défaite passée » (2).

(1) Euseb. Alex., *Serm. de Incarn. Dom.* P. G. LXXXVI, 329

(2) Leont. Byzant., L. *c. Nestor. et Eutych.* P. G. LXXXVI, 1274.

l'inscrutable hauteur des divins conseils, a fait sienne la nature du genre humain pour la réconcilier à son auteur; il l'a faite sienne, dis-je, afin que le diable, premier auteur de la mort, fût défait par la nature même qu'il avait défaite. Et dans cette lutte livrée pour nous, il faut admirer un grand et admirable triomphe de la justice et du droit : car le tout-puissant Seigneur a combattu notre très cruel ennemi, non pas dans sa majesté, mais dans notre bassesse, affrontant ses attaques avec une nature participant à notre mortalité, mais exempte de tout péché » (1).

Qui ne voit dans ce procédé de la divine sagesse un stratagème admirablement propre à humilier l'orgueil de satan, et tout à la fois à relever la dignité de l'homme si misérablement avilie, puisque c'est à nous qu'appartient non seulement le fruit de la victoire, mais la victoire elle-même? Satan reste encore un ennemi terrible; et pourtant nous n'avons plus sujet de trembler devant lui, car c'est par notre bras qu'il a perdu la force de son empire. Mais qui ne voit aussi que ni cette gloire, ni cette victoire ne seraient *nôtres*, si la Vierge Mère n'avait pas donné le jour à l'Homme-Dieu, le tenant de notre cause et le représentant-né de notre race, en qui nous avons brisé nos chaînes et secoué le joug héréditaire qui pesait sur les fils d'Adam? Et c'est là ce que fait remarquer expressément saint Irénée, celui des Pères qui a peut-être le plus fortement exposé ces hautes harmonies. Il ne suffisait pas, dit-il, que le second Adam fût un homme, mais formé comme le premier du limon de la terre.

---

(1) S. Leo, Serm. XXI, *in Nativ. Dom.* I, c. I. L.P. LIV, 191. Cf. Petav., *de Incarn.* L. II, c. 16, n. 5.

A ce triomphateur il fallait une mère, fille de l'antique Adam, le père du genre humain, afin que la victoire et le salut fussent la victoire et le salut de la race vaincue (1).

Nécessaire pour la réhabilitation de la famille humaine, la maternité divine l'était plus encore pour l'affranchissement parfait et la glorification de la femme. Et c'est une autre idée que la tradition met souvent en relief : témoin ce passage de saint Augustin, parlant des bienfaits apportés par le Dieu fait homme : « Mais, direz-vous, s'il ne fût pas né de la Vierge Marie, ne fût-il pas arrivé aux mêmes fins? Il a voulu être homme; il serait homme, lors même qu'il ne serait pas né d'une femme. Quand il fit le premier homme, ce n'est pas d'une femme qu'il le tira. Écoutez la réponse. Vous demandez pourquoi, voulant se revêtir de notre nature, il choisit une femme. Et moi je réponds : Pourquoi ne naîtrait-il pas de la femme?... Sachez-le, s'il naît de la femme, c'est qu'il veut par là nous manifester un grand mystère. Oui, mes frères, je l'accorde, si Dieu voulait se faire homme, sans naître d'une femme, rien ne serait plus facile à sa majesté. Comme il a été formé d'une femme sans le concours de l'homme, ainsi pourrait-il entrer dans le monde indépendamment de la femme.

« Mais il tenait à nous faire entendre clairement que la créature raisonnable, à quelque sexe qu'elle appartienne, ne doit pas désespérer de son salut... Supposez qu'en se faisant homme il ne fût pas né d'une femme; les femmes, au souvenir du premier péché, causé par la séduction qu'elles exercèrent sur

(1) S. Iren., c. *Haeres*. L. III, c. 21, n. 9-10, P. G. VII, 954, sq.

l'homme, désespéreraient d'elles-mêmes et de leur rédemption par le Christ. Il est donc venu, ce Christ, prenant pour lui-même le sexe de l'homme, mais consolant celui de la femme en naissant de lui. C'est comme s'il eût dit :... Il est vrai, je suis homme par ma naissance, mais cette naissance je l'ai reçue d'une femme. Donc, je ne condamne pas la créature que j'ai faite, mais le péché que je n'ai pas fait. Que l'un et l'autre sexe voie combien je l'honore; que l'un et l'autre confesse son iniquité, et que tous les deux espèrent le salut. Le poison qui a blessé l'homme, une femme l'a versé; qu'une femme verse le remède qui le guérit, et qu'elle répare la séduction criminellement exercée sur l'homme, en donnant le jour au Christ... Donc, que personne ne reproche calomnieusement au Christ d'être né d'une femme, dont le sexe, loin de souiller le Libérateur, devait être glorifié par le Créateur » (1).

Du grand évêque d'Hippone tournons-nous pour entendre saint Bernard : « Adam, notre infortuné père, mais toi surtout, ô malheureuse Ève, notre mère, tressaillez d'allégresse : auteurs de tous les humains, vous en avez été les meurtriers, et, pour comble de misère, les meurtriers avant d'en être les auteurs. Tous deux, dis-je, consolez-vous dans votre fille, et dans une telle fille; toi surtout par qui le mal s'est d'abord introduit, et dont l'opprobre s'est étendu sur toutes les femmes. Voici venir le temps où cet opprobre va être effacé, où l'homme n'aura plus lieu de s'en prendre à la femme. Autrefois, pour s'excuser imprudemment, il n'a pas craint de la charger cruel-

(1) S. August., serm. 51, c. 2, n. 3. P. L. XXXVIII, 334, 335.

lement elle-même : La femme que vous m'avez donnée, m'a offert de ce fruit, et j'en ai mangé (1). Ève, cours à Marie; mère, cours à ta Fille. Que la Fille réponde pour la mère; qu'elle la délivre de sa honte, et qu'elle satisfasse pour elle à son Père. Car si l'homme est tombé par la femme, il ne se relèvera que par une femme... Donc, ô Adam, change désormais tes injustes excuses en actions de grâces, et dis : Seigneur, la femme que vous m'avez donnée m'a présenté le fruit de vie; j'en ai mangé, et il a été plus doux que le miel à ma bouche, parce qu'en lui vous m'avez vivifié » (2).

Tel a été le conseil de Dieu pour la réhabilitation de la femme aux yeux de l'homme comme à ses propres yeux : il l'a choisie comme Mère du Dieu Sauveur. Certes, il avait dans ses trésors bien d'autres moyens de relever sa confiance et de laver son opprobre. Mais pouvait-il en être un autre à la fois plus efficace et plus suave?

Aussi, l'Orient vient encore s'unir à l'Occident pour le célébrer de concert avec lui. Théodote, évêque d'Ancyre, un des Pères qui condamnèrent Nestorius au concile d'Éphèse et glorifièrent la divine maternité de Marie, commente ainsi les paroles de l'Apôtre (3) : « Quand fut arrivée la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils, fait de la femme (4). — Que dites-vous, ô Paul? Le prophète assure qu'il doit naître d'une vierge; et vous le prêchez fruit d'une femme? Oui,

(1) Gen., III, 12.
(2) S. Bern., hom. 2 *sup. Missus est*, n. 3. P. L. CLXXXIII, 62. Cf. serm. *de Aquaed.* n. 6 *Ibid.* 441.
(3) Theodot. Ancyr., hom. *in S. Deip. et in Nativ. Dom.* n. 9. P. G. LXXVII, 1418.
(4) Galat., IV, 4.

répond l'Apôtre. Je rends la bénédiction commune, et je veux qu'elle passe à toutes les femmes. Et voilà pourquoi je n'ai pas dit : fait d'une vierge, de peur de la restreindre à la seule virginité. Je dis : de la femme, pour montrer que cette grâce appartient au sexe féminin tout entier, et que c'est de lui qu'elle doit s'étendre jusqu'à l'homme : en sorte que de celle-là même qui fut cause de la prévarication provienne aussi la bénédiction qui vaut au genre humain le royaume des cieux » (1).

Si la maternité divine a ce privilège qu'elle ôte à l'homme tout prétexte d'incriminer la femme par qui le diable l'a perdu avec toute sa descendance, et rappelle en même temps la séductrice à l'espoir du salut, elle apporte à la femme un autre inappréciable avantage. Saint Augustin, que je citais tout à l'heure, va nous le dire en deux mots. Après avoir encore une

---

(1) « Bienheureuses par elle (par la Vierge mère) toutes les femmes. Désormais leur sexe ne sera plus maudit ni voué à l'exécration. Eve est maintenant guérie ; l'Egyptienne, réduite au silence ; Dalila, mise au tombeau : Jézabel, livrée à un éternel oubli ; Hérodiade, extirpée de la mémoire des hommes. Voici que désormais le catalogue des femmes est une source d'admiration. On applaudit dans Sara la terre féconde où germent les peuples ; nous honorons dans Rébecca l'ingénieuse *conciliatrice* des bénédictions ; nous admirons dans Lia la mère, suivant la chair, de celui que le Sauveur aura pour ancêtre ; en Débora nous célébrons la femme qui, surmontant la faiblesse de son sexe, a vaillamment conduit son peuple à la victoire ; Elisabeth est proclamée bienheureuse, parce qu'elle a porté dans son sein le Précurseur et mérité d'en sentir les joyeux tressaillements. Mais surtout nous glorifions Marie ; Marie devenue la mère, la servante, la nuée, le lit nuptial, et l'arche du Seigneur. La mère, car elle a enfanté le Dieu qui a daigné naître : la servante, car je n'oublie pas la nature en exaltant la grâce ; la nuée, car le fruit qu'elle a conçu du Saint-Esprit, elle l'a mis au jour sans préjudice de son intégrité ; le lit nuptial, car le Dieu Verbe a fait de son sein virginal sa propre couche ; l'arche, non pas celle qui portait la loi, mais celle qui nous a donné le législateur lui-même. C'est pourquoi nous lui crions : Vous êtes bénie entre les femmes. . et béni le fruit de vos entrailles » (1).

(1) S. Proclus, Orat. 5. *Laudatio in S. V. et Dei genitricem M.* n, 3. P. G. LXV, 750.

fois montré comment le Christ, naissant de la femme, est pour tous et surtout pour elle une assurance de salut, il ajoute immédiatement : « La gloire de l'homme est dans la chair du Christ, et l'honneur de la femme dans la mère du Christ. Ainsi la grâce du Christ triomphe-t-elle de l'astuce du vieux serpent. *Honor masculini sexus est in carne Christi; honor feminini est in matre Christi. Vicit serpentis astutiam gratia Jesu Christi* » (1).

Entendons et comprenons. C'est une gloire incomparable pour la famille humaine de compter un Dieu parmi ses membres. Qu'est-ce donc que la distinction si enviée d'avoir dans sa parenté je ne sais quel personnage célèbre, un conquérant, un homme de génie, mise en parallèle avec cette consanguinité divine? Aussi je ne m'étonne pas d'entendre la sainte Église, émerveillée de tant d'honneur, chanter dans ses transports : O bienheureuse faute à qui nous devons un tel Sauveur! Sans doute, le Christ appartenant à la race humaine est par le fait même l'honneur des deux sexes. « Il n'y a plus maintenant, comme dit saint Paul, ni juif ni gentil, ni esclave ni libre, ni homme ni femme; mais nous ne sommes tous qu'un en Jésus-Christ » (2). Mais pourtant Jésus-Christ est un homme, et c'est l'homme en lui qui est Dieu, Fils éternel de Dieu. Voilà, semble-t-il, une cause d'infériorité pour la femme. Elle ne paraît plus, au même degré, dans la nouvelle économie de la grâce, l'aide semblable à lui (3) que Dieu mit aux côtés d'Adam, quand

(1) S. August., serm. 190, *in natali Dom.* 7, c. 2, n. 2. P. L. XXXVIII, 1008.
(2) Gal., III, 28.
(3) Gen., II, 18.

il l'eut façonné de ses mains et vivifié de son souffle. Ne craignez pas; cette disproportion que vous supposez, Dieu saura bien la supprimer. Il est vrai, la *nature humaine* est élevée dans l'*homme* à des hauteurs infinies, puisqu'elle devient la nature d'un Dieu. Mais aussi la *personne* humaine va monter dans la *femme* « jusqu'aux confins de la divinité » (1). Ainsi se conserve l'équilibre primitif.

C'est toujours la pensée que saint Augustin s'est plu à traduire sous toutes les formes : « Pour honorer les deux sexes, et ne pas donner à croire que l'un serait de moindre prix que l'autre, Dieu, prenant l'un des sexes, a voulu le prendre de l'autre, « *virum suscepit, natus ex femina* » (2). C'est donc à juste titre que le même Père adresse aux deux sexes et ce conseil et cette apostrophe : « Vous, hommes, ne vous méprisez pas vous-mêmes : le Fils de Dieu s'est fait homme. Et vous aussi, femmes, gardez-vous de vous mésestimer : le Fils de Dieu est né d'une femme » (3). Donnons pour conclure un dernier texte. Il sera de saint Maxime de Turin : « La femme a enfanté le salut du monde, afin qu'après avoir été le stimulant de l'iniquité elle devînt le ministre de la justice, et qu'après avoir ouvert au péché l'entrée dans le monde, elle frayât le passage à la vie. Et parce que le Créateur du genre humain voulait montrer que les deux sexes lui sont également chers, et qu'il veut également leur sa-

---

(1) Cajetan, in 2-2, q. 103, a. 4, ad 2. C'est à tort qu'on attribue généralement ces dernières expressions au Docteur Angélique, puisqu'elles sont du commentateur de la *Somme*.

(2) S. August., *de Vera relig.*, c. 16. P. L. XXXIV, 135; col. *de Fide et Symb.* c. 4, n. 9. XL, 186.

(3) S. August., *de Agone Christ.* c. 11. P. L. XL, 297, sq., col. L. LXXXIII, quaest, q. 11. *Ibid.*, 14.

lut, il naît homme et procède de la femme, prouvant ainsi qu'au point de vue du salut il ne fait entre eux aucune différence » (1)...

Sans doute, le privilège de la maternité divine est propre à une seule femme entre toutes les femmes ; mais l'honneur en rejaillit sur tout son sexe. Nous l'avons entendu de la bouche de saint Bernard : « Le temps approche où l'*homme* n'aura plus lieu de s'en prendre à la *femme*. Que dis-je, au lieu de la charger, il la bénira ».

C'est le sentiment qui inspirait un poète du treizième siècle, quand il disait si chrétiennement : « Il faut tenir compte à toutes les femmes de ce que la Mère de Dieu a été femme » (2). C'est de lui que procède aussi le beau trait raconté du B. Henri Suzo. « Rencontrant un jour une femme dans la rue la plus sale de la ville, il se mit aussitôt dans la boue pour lui laisser le seul endroit sec par où l'on pût passer. La femme, remarquant cet acte d'humilité, lui dit : Mon père, que faites-vous? Vous êtes prêtre et religieux ; pourquoi me céder le chemin à moi qui ne suis qu'une pauvre femme, et me faire rougir de confusion? Et frère Henri de lui répondre : Ma sœur, c'est mon habitude d'honorer et de vénérer toutes les femmes, parce qu'elles rappellent à mon cœur la puissante Reine du ciel, la Mère de mon Dieu, envers qui j'ai tant d'obligations. Et la femme leva les mains et les yeux au ciel, disant : Je supplie cette puissante Reine que vous honorez en nous autres femmes, de

---

(1) S. Maxim. Taurin., hom. 15 *de Nativ. Dom*, P. L. LVII, 254.
(2) Parole citée par A. Nicolas, *la Vierge Marie vivant dans l'Eglise*. L. IV, c. I (3e éd.), t. II, p. 322.

vouloir bien, avant votre mort, vous favoriser de quelque grâce singulière » (1).

A ceux qui demanderaient encore si Dieu a véritablement atteint son but de réhabilitation pour la femme, je dirais : Lisez ce que les histoires ont raconté de la femme antique, et ce que les voyageurs rapportent de l'état dégradé qui est celui de la femme là où règne la loi de Mahomet, et chez tous les peuples voués encore au paganisme; et puis venez dans nos pays chrétiens et voyez : *Veni et vide.*

V. — L'Incarnation n'avait pas uniquement pour but de réparer l'outrage fait à Dieu par nos péchés, de guérir l'humanité de ses blessures, et de l'arracher à la domination du tyran des corps et des âmes. Elle n'allait à rien moins qu'à nous rendre la filiation d'adoption perdue par la révolte originelle, à déifier l'homme, à faire de lui l'héritier du Père et le cohéritier de Jésus-Christ. Il n'est rien que nos saints Docteurs aient plus souvent et plus magnifiquement enseigné. « Si le Verbe s'est fait chair, si le Fils éternel du Dieu vivant est devenu fils de l'homme, c'est afin que l'homme, entrant en société avec le Verbe etrecevant l'adoption, devînt enfant de Dieu » (2). Et encore : « Le Fils de Dieu, son Unique suivant la nature, par une merveilleuse condescendance, est devenu fils de l'homme, afin que nous, fils de l'homme par notre nature, nous devenions fils de Dieu par sa grâce » (3). Et cette doctrine, c'est Dieu lui-même qui par ses apôtres l'a transmise aux Pères : « Dieu,

(1) Aug. Nicolas. *ibid.*
(2) S. Iren., *c. Haeres.* L. III, c. 19, n. 1. P. G. VII, 939.
(3) S. August., *de Civit. Dei*, L. XXI, c. 15. P. L. XLI. 729.

dans la plénitude des temps, a envoyé son Fils formé de la femme, fait sous la Loi..., pour que nous reçussions l'adoption des enfants » (1). Je n'insisterai pas davantage sur une vérité que j'ai très amplement développée dans un autre ouvrage (2). Oui, telle est la fin prochaine, immédiate, de l'union du Fils éternel avec notre nature : faire de l'homme un enfant adoptif de Dieu, le frère du Premier-né.

Or, nulle part la haute convenance de la maternité divine ne se révèle avec un éclat plus incomparable que dans cette œuvre d'adoption.

En effet, puisque Dieu voulait nous élever jusqu'à lui, ne fallait-il pas qu'il descendît d'abord jusqu'à nous? Quel moyen plus naturel et plus divin de nous faire entrer dans sa famille, que s'unir lui-même à la nôtre? Comment enfin nous appeler plus efficacement à partager par adoption l'honneur de la filiation divine qu'en nous donnant le Fils, éternel objet de la complaisance paternelle, pour frère aîné, un frère de notre chair et de notre sang? Or, à l'exécution de ce plan rien de plus indispensable qu'une Mère de Dieu; puisque c'est en elle et par elle que ce Fils unique est le premier-né de la race humaine.

---

(1) Galat., IV, 4, 5. Cf. Joan., I, c. 11-13; Ephes., I, 3-5.
(2) *La Grâce et la Gloire.* L. I. c. I, 1-4.

## CHAPITRE V

Encore sur les harmonies de la maternité divine avec les fins de l'Incarnation. — Comment en elle et par elle le mystère du Dieu fait homme devient le stimulant le plus efficace de toutes les vertus. — Convenance spéciale avec l'Incarnation du Fils.

Arrêtons-nous un instant pour jeter un regard sur les magnifiques convenances que nous venons de méditer. Avec la maternité divine, c'est-à-dire avec un Dieu fait homme, et *comme nous fils de l'homme*, le genre humain trouve en lui-même et rend par lui-même à Dieu le tribut de satisfaction surabondante que réclamait sa majesté outragée; il a dans son propre sein le principe vivifiant qui suffit à le délivrer de la mort et de la corruption; sa délivrance s'opère de la manière la plus glorieuse pour lui, puisque c'est lui-même qui triomphe de son vainqueur; enfin, pour que rien ne manque à la perfection de cette économie de réparation surnaturelle, l'homme et la femme, également relevés, également glorifiés et déifiés, peuvent entrer comme de droit, à la suite du Fils que Dieu leur a donné pour frère, dans la famille et dans l'héritage de Dieu.

Voilà, certes, de belles harmonies, et ce serait peu connaître la délicatesse infinie de notre Dieu de ne pas comprendre comment elles lui ont fait préférer ce plan de providence à plusieurs autres également

possibles; d'autant plus que la maternité divine entraîne encore après elle de nouveaux avantages non moins précieux.

Rappelons-nous, afin de les bien entendre, une vérité certaine pour notre foi. C'est qu'il ne suffit pas à notre salut que Jésus-Christ, notre frère, ait satisfait pour nous; qu'il nous ait mérité la grâce et la gloire; qu'il ait offert de notre chair et de notre sang le grand sacrifice « qui consomme à jamais les sanctifiés » (1). Tous ces moyens de salut, encore qu'ils soient d'une efficacité souveraine, n'auront pas en nous l'effet voulu de Dieu, si nous leur refusons notre coopération. Or, une des formes, et la principale, sous laquelle cette coopération doit se présenter, c'est l'exercice des vertus : vertus de foi, d'espérance et de charité; patience, obéissance, justice, chasteté; toutes les vertus, en un mot, sans lesquelles il n'y a pas de vie chrétienne ni de sainteté.

A la Mère de Dieu revient le rôle et la gloire de soutenir efficacement dans le monde la pratique de ces vertus. Je ne parle pas encore de l'aide que nous apportent et sa prière toute-puissante et l'exemple de sa vie : ce sera la matière de nos méditations dans la dernière Partie de cet ouvrage. Ici je veux la considérer exclusivement au point de vue où elle nous apparaît comme la Mère du Verbe incarné.

I. — A ce point de vue, la maternité divine est le soutien de notre *foi*. Nous avons déjà vu comment le titre de Mère de Dieu donne une réponse victorieuse aux attaques dirigées contre nos principaux mystères. La base de la foi chrétienne est la réalité de l'Incar-

(1) Hebr., x, 14.

nation : « *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis* » (1). Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, homme comme nous et l'un de nous. On peut dire de ce grand fait historique qu'il soutient de sa réalité sensible tout l'ordre spirituel de la Religion. Par une antithèse admirable, de même que c'est le Verbe incréé qui porte ce monde visible de sa vertu spirituelle (2), de même c'est le Verbe incarné qui de sa réalité corporelle soutient le monde invisible de la grâce. Il nous paraît facile à nous, nés en plein christianisme et familiarisés dès l'âge le plus tendre avec ces hautes vérités, de croire cette union du Verbe éternel avec notre chair. Et pourtant, si nous regardons autour de nous, combien d'hommes répugnent encore à l'admettre, la jugeant impossible ou méséante à la majesté divine. Mais, quoi qu'il en soit à l'heure présente, l'histoire du dogme catholique nous apprend quelles oppositions éprouva de ce chef la prédication évangélique aux premiers âges de l'Église. L'orgueil humain s'insurgeait contre l'anéantissement du Fils de Dieu.

Nous avons un écho lointain de ces révoltes dans les ouvrages des Pères. Tertullien écrivit pour la défense de la *Chair du Christ* ses pages les plus éloquentes et les plus énergiques (3). Saint Irénée combattit longuement pour la même cause (4). Avant l'un et l'autre, saint Ignace d'Antioche, le glorieux martyr du Christ, avait mis les chrétiens en garde contre de semblables erreurs (5). Nées presque en même temps

(1) Joan., I, 14.
(2) Hebr., I, 3; Col. I, 17.
(3) Tertull., L. *de Carne Christi ; c. Marcion.* P. L. II.
(4) S. Iren., *c. Haeres.* L. IV et L. V. P. G. VII.
(5) S. Ignat., *Ep. ad Smyrn.* n. 2, sqq. P. G. V, 708, sqq.

que l'Église, puisque l'apôtre bien-aimé du Sauveur les dénonce dans ses Lettres (1), elles se perpétuèrent sous des formes diverses. Chose singulière, une des raisons mises en avant par les Nestoriens du cinquième siècle, pour rejeter l'union substantielle de la nature humaine avec le Verbe, c'est qu'il est indigne de Dieu de faire siennes et notre chair et les souffrances de cette chair. J'en trouve la preuve dans les discours d'un illustre docteur, Théodote d'Ancyre, qui, devant les Pères mêmes d'Éphèse, crut devoir réfuter des objections, renouvelées des anciens Marcionites (2); comme si, disait-il, rien de ce qui est salutaire à l'homme pouvait être injurieux pour Dieu. C'est avec regret que je passe sur les arguments qu'il développa devant un si illustre auditoire : car il est impossible de venger plus éloquemment la chair, les souffrances et les ignominies du Dieu fait homme (3).

La haine du démon pour cette divine chair et les efforts désespérés de l'impiété prouvent de quelle im-

---

(1) I Joan., IV, 2, 7.

(2) Theodot. Ancyr., *hom. 1 in Nativ. Dom*, n. 3-5 et 11; hom 2, n. 2 et 3. P. G. LXXVII, 1353 et seqq.; 1372, sq.

(3) Il y a lieu de s'étonner de trouver cette glorification des bassesses du Christ dans une réfutation de l'hérésie Nestorienne. Mais l'étonnement cesse, quand on considère le but de Nestorius. Il voulait dédoubler la personne du Sauveur, et faire de la Vierge Marie la mère d'un pur homme. Pour rendre son erreur plausible, il prétendait que ni la mort, ni la passion ne pouvaient convenir à une personne divine. D'où il concluait à l'existence d'une personne purement humaine, en qui Dieu aurait fait sa demeure la plus intime. C'est là ce qui motive les véhémentes tirades de l'évêque Théodote. « Pourquoi, s'écrie-t-il, réprouver dans le Christ-Dieu l'humilité de Bethléem? Pourquoi parler de sa pauvreté, et taire les richesses qu'elle a procurées au monde? Pourquoi donner comme indigne de Dieu une passion, source de si grands biens? Pourquoi dérober au Fils unique de Dieu des blessures d'où a jailli notre salut? Pourquoi faire une honte à Dieu d'une mort par laquelle Dieu a tué la mort? Pourquoi lui dénier une croix, avec laquelle il a triomphé de la malice du diable?... Ne méprise pas des clous dont le Christ s'est servi pour attacher l'univers à la même foi, au même culte de piété ». Même h. 1.

portance il était pour notre foi d'en établir la vérité sur des bases inébranlables. Or, il n'en est ni n'en peut être de plus solide que la maternité de Marie. Supposez que le Fils de Dieu fût apparu tout à coup sur la terre, revêtu d'un corps humain, mais *sans être fait d'une femme*, et qu'il fût littéralement ce que Melchisédech n'était qu'en figure, « sans père, sans mère, sans généalogie » (1), quelle tentation pour notre faiblesse, et quel argument pour ceux qui nient la vérité de sa nature humaine!

Il est, dites-vous, l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde ; montrez-nous la brebis, sa mère. Voilà, prétendez-vous, l'homme providentiel à qui nous devons le salut; dites-nous son lieu d'origine, et menez-nous à son berceau.

La maternité divine de Marie fait droit à ces exigences et suffit par elle seule à lever tous les doutes. Voilà, si je ne me trompe, une des raisons pour lesquelles le récit évangélique a fait briller tant de clartés sur l'origine d'une vie dont il allait laisser les trente premières années dans une obscurité si complète; voilà pourquoi nous le voyons si complaisamment s'étendre sur les mystères où Jésus nous apparaît tout petit enfant, entre les bras ou dans le sein de la bienheureuse Vierge; mystères de l'Annonciation, de la Visitation, de la Nativité, de la Purification, de la Fuite en Égypte. A Thomas qui doutait de sa résurrection, Notre Seigneur disait, lui découvrant ses blessures : « Mets ici ton doigt et regarde mes mains; approche ta main et mets-la dans mon côté, et ne sois

(1) Hebr., VII, 3.

plus incrédule, mais fidèle » (1). C'est par un procédé semblable qu'il a voulu nous certifier la vérité de sa chair. Aussi, comme « Marcion, voulant nier la chair de Jésus-Christ, a nié sa naissance » (2), dit encore Tertullien, le Saint-Esprit a rendu cette naissance humaine tellement indubitable que le peuple disait en parlant de lui : « N'est-ce pas là cet ouvrier, *fils de Marie* » (3)?

Je ne suis donc pas surpris que, pour confirmer de la manière la plus formelle la foi que je dois avoir en la réalité de sa nature humaine, Jésus-Christ se soit fait propre la qualification de *Fils de l'Homme*. Il est né de Dieu; il est né de l'homme. Qu'il ait Dieu pour Père, qu'il soit Fils de Dieu, c'est ce qu'il ne nous laisse pas ignorer. Combien de fois n'appelle-t-il pas Dieu son Père? En deux circonstances mémorables il recevra sensiblement ce titre de Fils par la voix même du Père; il béatifiera Pierre, fils de Jean, qui le professe; mis lui-même en demeure de dire s'il est le Christ, Fils de Dieu, par le Prince des prêtres qui l'adjure au nom du Dieu vivant, il répondra sans hésitation, avec une assurance absolue : *Ego sum, je le suis*. Mais il ajoutera dans la suite de la même réponse : « Vous verrez un jour le *Fils de l'homme* assis à la droite de la vertu de Dieu et venant dans les nuées du ciel » (4); comme si le dernier titre allait à ses yeux de pair avec le premier. C'est de préférence celui qu'il s'applique en toute rencontre. Plus de trente fois, il prend le nom de Fils de l'homme, dans le seul Évangile de saint

(1) Joan., XX, 27.
(2) Tertull., *de Carne Christi*, c. 1. P. L. II, 754.
(3) Marc, VI 13.
(4) Marc, XIV, 62; Matth., XXVI, 64.

Matthieu (1), rapportant au Fils de l'homme et le pouvoir de remettre les péchés, le domaine sur le sabbat, et la semence du bon grain, et l'affermissement du royaume de Dieu dans le monde, et l'avènement glorieux sur les nuées du ciel pour séparer les brebis des boucs, foudroyer les rebelles et couronner les saints, et l'éternelle session à la droite du Père (2).

II. — La maternité n'est pas une base moins nécessaire ni moins solide pour notre *espérance*. Je dois le redire encore une fois, pour qu'on ne me reproche pas d'avoir diminué le rôle de la bienheureuse Vierge Marie ; ce que je considère maintenant en elle, ce n'est pas l'influence totale qui lui revient à raison de son alliance avec le Sauveur du monde, mais exclusivement sa fonction de Mère du Dieu fait homme. Je me demandais s'il est bien vrai que je puisse prétendre à l'honneur de l'adoption divine, esclave que je suis par le titre de ma naissance, ennemi de Dieu par le fait de mes péchés. N'est-ce pas une prétention tout à la fois impie et ridicule d'aspirer à une dignité si haute que je puisse dire à Dieu : Mon père; et que Dieu me réponde : Mon fils? Comment oublier à ce point la distance infinie qui sépare la créature de son Créateur, et l'homme, de Dieu?

Or voilà ce qui me prouve qu'une si haute ambition

---

(1) Matth., IX; 6; XII, 8, XIII, 37; XVI, 27; XVIII, 11; XIX, 28; XXIV, 30, 37, 39; XXV, 31, etc.

(2) Il pourrait sembler, au premier coup d'œil, que toutes ces considérations sur les rapports de la maternité divine avec notre foi ne diffèrent que peu ou point des matières traitées au chapitre troisième de ce premier livre. Pourtant, la différence est grande. Là, nous expliquions les vérités dogmatiques *renfermées* dans la maternité divine. Ici nous montrons comment la même maternité nous aide à croire les vérités même qui ne sont pas comprises dans son concept.

n'est pas une chimère : entre les bras d'une femme de ma race, je vois un enfant, et cet enfant né de cette femme est le Fils éternel de Dieu. Écoutons sur ce sujet l'un des princes de l'éloquence chrétienne, saint Jean Chrysostôme : « N'est-ce pas une chose qui doit nous jeter dans la stupeur de voir le Dieu ineffable, inénarrable, incompréhensible, en tout égal à son Père, *naître du sein d'une Vierge*, et compter pour aïeux Abraham et David?... A ce récit, élève tes pensées; n'imagine rien de bas : au contraire, sois pénétré d'une admiration sans bornes, quand tu vois le propre et vrai Fils de Dieu daigner s'appeler fils de David pour te faire enfant de Dieu, reconnaître pour frère un serviteur, un esclave, pour que toi-même, esclave et serviteur, tu puisses en vérité nommer Dieu ton père...

« Cet ineffable honneur t'inspire-t-il quelque doute? Eh bien! que les abaissements du Fils de Dieu t'apprennent à croire ton élévation. En effet, au regard de l'intelligence humaine, il est plus malaisé de faire d'un Dieu un homme que d'un homme un fils de Dieu. Lors donc que tu entends dire que le Fils de Dieu est fils de David et d'Abraham, ne doute pas que toi, fils d'Adam, tu puisses devenir un enfant de Dieu. Car, si Dieu s'est abaissé jusqu'à cet excès, ce n'est pas pour néant; c'est afin de nous élever aux plus sublimes hauteurs. Il est né suivant la chair, pour que tu renaisses selon l'esprit ; il *est né d'une femme* pour que tu ne sois plus désormais fils de la femme » (1). En effet, « bien que tous les dons faits par le Créateur à sa créature aient pour source une seule et même bonté,

(1) S. Joan. Chrysost., *in Matth.* hom. 2, n. 2. P. G. LVII. 26.

c'est pourtant un moins grand sujet d'admiration de voir l'homme monter aux perfections divines que Dieu descendre jusqu'à la bassesse humaine » (1).

En même temps que la maternité divine fortifie mon espérance dans l'adoption qui m'est promise, elle me rassure au sujet de l'héritage attendu par les fils d'adoption. Cet héritage quel est-il? Infiniment au-dessus des exigences de la nature, et le bien propre de Dieu seul : la jouissance immuable de l'éternelle beauté par la connaissance claire, intuitive, et par l'amour. Le posséder c'est être au sein du Père, uni très intimement à la divine essence et tout pénétré, tout resplendissant de sa lumière. Tant de bonheur et tant de richesse, m'est-il permis de l'espérer? Quand même je ne douterais pas que l'amour de mon Dieu pour sa petite créature voulût aller jusqu'à ce don de lui-même, suis-je assuré du pouvoir qu'il a de me le faire? Vous êtes la solution vivante de mon doute, ô Vierge, Mère et nourrice de Dieu.

« Par cela même que Dieu s'est fait homme, l'homme peut entretenir l'espoir de participer à cette béatitude, dont la possession est naturellement propre à Dieu seul. A coup sûr, l'homme, dans la conscience de son infirmité, aurait peine à croire qu'il pût arriver à une félicité si grande que les Anges mêmes en sont à peine capables, lui fût-elle solennellement promise, si, d'autre part, il ne voyait la dignité de sa nature en telle estime auprès de Dieu que Dieu lui-même a voulu se faire homme pour le sauver. L'union de la nature divine à la sienne dans l'unité de personne est à l'homme un gage de cette autre union, qui se consommera pour

(1) S. Leo M., Serm. 24, *in Nativ. Dom.* 4, c. 2. P. L. LIV, 204. — Cf. S. August., *ep. ad Honorat.* 140, c. 4, n. 10, 11. P. L. XXXIII, 541, 542.

lui dans la vision face à face et dans l'éternelle jouissance » (1). Ainsi raisonne l'Ange de l'École, et c'est à bon droit qu'il tire cette conséquence. En effet, pourquoi regarderais-je comme impossible une destinée qui me renfermera dans le sein de Dieu, pour y boire à longs traits le vin qui l'enivre lui-même, quand je vois ce même Dieu, petit enfant, collé au sein virginal d'une femme comme je le fus moi-même, s'abreuver aux sources maternelles qui m'ont nourri?

Mêmes sécurités dans la maternité qui me donne Dieu pour frère, au regard de mes autres espérances. Si je dois aspirer à la résurrection finale de ma chair, j'ai pour garant de mon retour à la vie le corps du Fils de l'homme, formé comme le mien dans les entrailles d'une mortelle, et déjà sorti du sépulcre, immortel et radieux.

« Nous tous, dit à ce sujet saint Maxime de Turin, nous sommes déjà ressuscités et vivants dans le Christ; car en lui, puisqu'il appartient à la *famille humaine*, il y a une portion de notre chair et de notre sang. Où règne une partie de ma substance, j'ai conscience de régner avec elle; où ma chair est glorieuse, je me tiens moi-même pour glorifié... Et mes péchés ne sauraient m'enlever ma confiance : car mon Sauveur me doit une affection très singulière. Il est Dieu, je le confesse, mais dans ses veines coule mon sang. Il ne sera pas si inhumain qu'il n'aime sa chair, ses membres, ses entrailles... Donc, ô mes frères, ne désespérons ni de notre résurrection ni de notre salut. Ne craignons pas que Dieu nous ait en haine. Le privilège du sang crie pour nous, et notre chair nous

(1) S. Thom., *Declaratio quorumd. artic.* adv. *Graecos*, etc., c. 5.

aime dans le Christ » (1). « Confiance donc, ô chair, ô sang; vous avez pris possession et du ciel et du royaume de Dieu dans le Christ »; car, « encore que sa chair et son sang l'emportent en pureté sur les nôtres, ils sont de même nature que les nôtres » (2), sortis qu'ils sont comme les nôtres de la substance d'une femme semblable dans son origine à nos mères.

Au témoignage de l'Apôtre, ç'a été le dessein de Dieu de faire passer le Christ Jésus par toutes les conditions et par toutes les épreuves de notre humanité, « pour qu'il devînt miséricordieux, *ut misericors fieret* » (3). Or, je ne sais rien de propre à lui inspirer ces impressions de miséricorde et ces sentiments de pitié, qui soutiennent mon espérance, comme l'identité d'origine entre lui et moi. Qu'un étranger soit peu sensible à mes malheurs, je me l'explique et je n'en murmure pas. Mais ce qui m'attristerait et me scandaliserait, ce serait de voir un membre de ma famille, puissant et riche, me délaisser dans mon infortune. Un Fils de Dieu fait homme ne peut agir contre la nature. Donc, par cela seul qu'il est de la famille humaine, de la mienne; qu'il appartient par sa naissance au grand corps dont je suis membre; qu'il en est par son mérite, par son incomparable dignité, le membre principal, la *tête*, je ne peux douter de son assistance, ni croire qu'il ne sera pas sensible à ma misère et désireux de m'en délivrer.

C'est encore un point parfaitement établi par Théodote d'Ancyre : « Ne vous scandalisez pas de voir le

(1) S. Maxim. Taurin., Serm. 29. *in Pasch.* 1. P. L. LVII, 593-594.
(2) Tertull., *de Resurrect. carnis*, c. 51. P. L. II, 869.
(3) Hebr., II, 17.

Verbe Dieu naître d'un sein virginal... Sa mère en l'enfantant lui donna non pas d'être Dieu, mais de pouvoir être vu manifestement des hommes. Étant Dieu de toute éternité, il a voulu se faire homme, mû de clémence envers nous; afin que nous puissions embrasser le Créateur lui-même comme notre allié, notre parent, et que par lui nous revenions à la confiance, écrasés que nous étions sous le fardeau de nos propres œuvres. N'est-il pas vrai qu'un coupable qui va paraître devant le tribunal de la justice, dépouillé de tout mérite personnel, reprend courage, s'il peut s'appuyer sur les mérites d'un parent aussi puissant que bon » (1)? Et encore : « Il a pris ce qui est vôtre, parce que vous aviez rejeté ce qui est sien... Nous avons fui loin d'un maître compatissant, abandonnant la grâce qu'il nous avait offerte... Que fait le Maître dans sa miséricorde? Il court après le fugitif, puisque le fugitif ne peut venir à lui. Le voilà qui s'approche. Il ne s'est pas revêtu de majesté; il ne fait pas marcher devant lui ses gardes qui sont les anges ; il ne lance pas les traits enflammés de la foudre, et ne secoue pas la terre sur ses bases : ce serait épouvanter le coupable et hâter encore sa fuite. Que fait-il donc dans le dessein où il est de reprendre le fugitif et de le ramener à lui? Il emprunte, dans les entrailles de la Vierge, une apparence humble et commune; et sous cet extérieur il se fait son familier et son ami; en un mot, il devient par choix serviteur avec nous, pour que nous devenions maîtres avec lui » (2). Tels sont les admirables stratagèmes qui relèvent l'homme par

(1) Theodot. Ancyr., hom. 2 *in Nativit. Dom.* n. 2 et 3. P. G. LXXVII, 1372, sq.
(2) *Id.*, hom. 4 *in S. Deip. et Simeon.* n. 2 et 3. LXXVII, 1388.

la confiance; mais qui ne sont possibles ni ne s'expliquent que par une Mère de Dieu, puisque, sans elle, Jésus-Christ ne serait ni le parent ni le semblable qui nous rassure et nous relève.

III. — Ces quelques réflexions prouvent assez quel fondement cette maternité donne à l'espérance chrétienne, sans qu'il soit nécessaire de les pousser plus loin. Mais c'est pour la *charité* surtout qu'elle est un auxiliaire incomparable. Laissons d'abord saint Thomas d'Aquin nous décrire en quelques lignes substantielles les stimulants fournis à la divine charité par l'enfantement du Sauveur. « Il ne se peut imaginer de preuve plus évidente de l'amour de Dieu pour nous que de voir le Créateur de toutes choses se faire créature; notre Seigneur et Maître devenir notre frère; le Fils de Dieu naître fils de l'homme; Dieu aimer le monde à cet excès qu'il lui donne son Unique (1). Et voilà ce qui, bien considéré, peut allumer en nous comme un incendie d'amour pour Dieu...

« C'est encore ce qui doit nous enflammer du désir d'être unis au Christ. Supposez un homme ayant pour frère le meilleur et le plus glorieux des rois, mais éloigné de lui. Ne souhaiterait-il pas avec passion s'en rapprocher, vivre et demeurer auprès d'un tel frère? Donc, il faut que nous aussi, dont le Christ, Roi éternel, est le frère, nous aspirions à être avec lui, à nous unir le plus étroitement possible à lui. Car, où est le corps, là se rassembleront les aigles (2). C'est pourquoi l'Apôtre appelait de tous ses vœux la

(1) Joan., III, 16.
(2) Matth., XXIV, 28.

dissolution de son corps mortel, afin d'être avec le Christ; et ce besoin de l'amour, rien ne le nourrit ni ne le développe comme l'Incarnation » (1).

Ailleurs, il reprend encore les mêmes idées : « Dieu, voulant nous provoquer à l'aimer, a de tous les moyens employé le plus efficace quand son Verbe, par qui tout a été fait, *a épousé notre nature* pour la réparer : tellement qu'il fût à la fois Dieu comme son Père, et homme comme nous. Rien de plus évident que cette efficacité. C'est d'abord qu'il y a, dans l'alliance de parenté que Dieu contracte avec l'homme pour le salut de l'homme, la démonstration la plus palpable de son amour pour l'homme; or, rien n'invite à l'amour comme la conscience que l'on a d'être aimé. De plus, c'est un fait trop certain que l'homme a son intelligence et son cœur, ses pensées et ses affections tournés vers les choses corporelles, et, par suite, qu'il ne peut aisément s'élever aux choses qui sont au-dessus de lui. S'il est facile à tout homme de connaître et d'aimer un autre homme, contempler les hauteurs de Dieu, se porter vers elles de tout l'élan de son amour, ne peut être l'apanage que de ceux qui, fortifiés par Dieu, montent, au prix de grands efforts, des choses de la matière à celles de l'esprit. Afin donc d'ouvrir pour tous une route aisée jusqu'à Dieu, Dieu a voulu se faire homme; en sorte que les *petits enfants* eux-mêmes puissent le connaître et l'aimer comme *leur semblable*, et, de progrès en progrès, gravir, en s'appuyant sur ce qui est plus à leur portée, jusqu'à la perfection de l'amour » (2).

---

(1) S. Thom., *Expositio Symboli Apostol.* inter Opuso., c. 5.
(2) S. Thom., *Declar. quorumd. artic. c. Graecos*, etc., c. 5.

Je trouve la plus frappante de ces considérations éloquemment exposée par saint Augustin, dans les conseils qu'il donne sur la manière de catéchiser les ignorants et les simples. « Quelle est, demande-t-il, la cause principale de la venue du Seigneur? N'est-ce pas de rendre manifeste à tous l'amour de Dieu pour nous?... La fin du précepte et la plénitude de la Loi sont la charité (1). Donc, puisque Dieu nous a tant aimés qu'il n'a pas épargné son Fils unique, et qu'il l'a livré pour nous tous (2), si nous hésitions à l'aimer, au moins n'hésitons pas à lui rendre l'amour pour l'amour, *si amare pigebat, redamare non pigeat :* car de toutes les invitations à aimer, la plus puissante est de prévenir en aimant. Certes, trop dur est le cœur qui, n'ayant pas voulu octroyer son amour comme un don, répugne encore à le livrer comme le paiement d'une dette. *Nimis durus est animus qui dilectionem si nolebat impendere, nolit rependere.*

« Ne voyons-nous pas ceux-là mêmes qui nourrissent des amours coupables s'efforcer par tous les moyens de convaincre de leur passion ceux dont ils brûlent d'être aimés. Ainsi recherchent-ils sous je ne sais quelle ombre de justice une réciprocité de sentiments qui aide à la séduction; brûlant eux-mêmes d'un feu plus ardent, à mesure qu'ils voient les cœurs qu'ils assiègent s'embraser du même feu. Si donc le cœur engourdi sort de sa torpeur au contact d'un autre amour; si le cœur déjà brûlant s'échauffe à proportion qu'il se sait plus aimé; il est manifeste que le stimulant le plus efficace pour éveiller ou accroître l'a-

(1) I Tim., I, 5; Rom., XIII, 10
(2) Rom., VIII, 32

mour est, pour celui qui n'aime pas encore, de savoir qu'il est aimé, et pour celui qui aime déjà, l'espérance qu'on va répondre, ou la certitude qu'on répond par un amour réciproque à son amour. Or, encore une fois, si c'est là une loi des affections même criminelles, combien plus sera-ce une règle dans l'amitié?

« Qu'y a-t-il en amitié dont on se garde avec un soin plus inquiet, si ce n'est de donner à croire à son ami, ou qu'il n'est pas aimé, ou qu'il est moins aimé qu'il n'aime lui-même? Car s'il vient à le penser, la familiarité de son abandon se refroidira d'autant; et même, à supposer que cet ami ne soit pas si susceptible que son déplaisir le mène à reprendre son cœur, l'affection, tout en restant bienveillante et bienfaisante, ne se permettra plus les effusions d'autrefois.

« Il faut remarqner ici qu'autre est en amour la condition des inférieurs, autre celle des supérieurs. Il est vrai, ces derniers souhaitent d'être aimés de leurs subordonnés; ils se plaisent aux témoignages de leur déférence respectueuse; et plus ils se sentent aimés d'eux, plus ils les aiment. Mais c'est l'inférieur surtout qui chérit de toute son âme un supérieur dont il a constaté la tendresse à son égard. Là, en effet, l'amour est plus agréable où sa compagne n'est pas l'indigence aux mains vides, mais une abondance s'épanchant en bienfaits. Car le premier amour vient de la misère, et le second, de la miséricorde. Supposez maintenant un inférieur qui n'ait aucune espérance de pouvoir être aimé d'un supérieur, quelle émotion d'amour n'éprouvera-t-il pas, si, contre toute attente, il se trouve entouré du plus vif et du plus dévoué des amours? Or, pour en revenir à notre sujet, qu'y a-t-il de plus haut que Dieu, le juste juge, et de plus déses-

péré que l'homme pécheur? L'homme, dis-je, qui s'était d'autant plus soumis au joug des puissances superbes, incapables de donner la béatitude, qu'il avait moins compté sur la sollicitude paternelle de cet autre pouvoir qui ne veut pas être grand par la malice, mais sublime par la bonté. Voilà donc pourquoi le Christ est principalement venu : afin que l'homme apprenne à quel point il est aimé de Dieu, et que, l'ayant appris, il s'embrase d'amour pour celui dont il fut éternellement aimé » (1).

Ce texte est long, je l'avoue ; mais il fait si bien entrer dans le cœur aimant du saint évêque d'Hippone, que je n'ai pas osé l'omettre. Je confesse aussi qu'il ne parle pas explicitement de la Mère de Dieu. Toutefois, elle n'en est pas absente : car le plus grand, le plus sensible témoignage de l'amour de Dieu, celui qui de tous a le plus de force pour enlever les cœurs, ç'a été pour le Père de nous donner son Fils, et pour le Fils de s'incorporer par la communauté du sang et des misères à la malheureuse descendance d'Ève, afin de la sauver. Or ici, comme partout, nous apparaît à la base de cette économie d'amour, non seulement un Homme-Dieu, mais la Mère de Dieu.

C'est aussi grâce à la divine maternité que seront levés les deux grands obstacles qui s'opposaient à l'amour de l'homme pour Dieu : d'un côté, la crainte et je ne sais quelle terreur de Dieu ; de l'autre, l'asservissement de l'intelligence et de la volonté humaines aux choses sensibles. Essayons de mettre ces deux pensées en lumière. J'ai dit : la terreur de Dieu. De quelque

(1) S. August., *de Catechiz. rudibus*, c. 4, nn. 7, 8. P.L. XL, 214, sq.

façon qu'on explique le fait, il est constant, et l'histoire des superstitions, aussi bien que celle du culte véritable, l'atteste avec évidence : partout où n'a pas lui la lumière de l'Évangile, l'homme a peur de la divinité. Cherchez les élans de confiance et d'amour filial envers elle, vous ne les trouverez pas. Tout au plus en entendrez-vous de rares accents chez ce peuple spécialement élu et singulièrement comblé des faveurs divines ; encore faut-il, pour que ces élans d'amour s'échappent des cœurs, une vue prophétique des mystères de l'avenir.

Je vois bien des mains tendues vers le ciel ; mais pourquoi s'élèvent-elles? Est-ce pour y porter un hommage de fils au meilleur des pères? Non, c'est pour écarter la colère et détourner la foudre. De là, tant de sacrifices souvent inhumains, presque toujours sanglants. On dirait que le genre humain, ce grand coupable, voit toujours devant ses yeux flamboyer le glaive qui lui ferma l'entrée du paradis ; et que la voix menaçante du Dieu, si cruellement offensé par son premier auteur, retentit partout à ses oreilles. La religion mosaïque elle-même n'échappe pas à cette impression d'épouvante. Dieu, sans doute, s'y montra parfois en père ; mais parmi les plus éclatants témoignages de sa bonté, il reste ce je ne sais quoi qui faisait dire au peuple d'Israël, s'adressant à Moïse : « Parlez-nous, vous, et nous vous écouterons ; mais que le Seigneur ne nous parle pas, de peur que nous ne mourions » (1).

Tout le monde connaît les magnifiques pages consacrées par Bossuet à dépeindre et à expliquer cette

(1) Exod., xx, 19.

crainte universelle (1). Un Père de l'Église latine, saint Pierre Chrysologue, en avait fait, longtemps avant lui, la matière de l'un de ses plus beaux sermons (2).

A cette peur du Dieu véritable ajoutez le second obstacle au règne de l'amour divin; celui que j'ai nommé l'asservissement de l'intelligence et du cœur de l'homme sous l'empire des choses sensibles. C'est une loi de notre nature, que des objets matériels nous sont nécessaires pour monter vers Dieu par la connaissance et par l'amour. Le nier, serait oublier qu'on est homme (3). Il fut un temps bienheureux où cette ascension, des choses visibles aux choses invisibles, se faisait sans difficultés et sans écarts : tant les facultés inférieures de notre être étaient de dociles

(1) Bossuet, Serm. *sur la Nativité de Notre Seigneur.*

(2) S. Petr. Chrysol., Serm. 147, *de Incarn. sacram.* P. L. LIII, 594, sq. Joseph de Maistre a fait sur cette peur de Dieu plus d'une observation saisissante. Voici comment il en parle, à propos de la priere. « Les Hebreux, par exemple, ont donné quelquefois à Dieu le nom de *Père:* des païens mêmes ont fait grand usage de ce titre ; mais lorsqu'on en vient à la prière, c'est autre chose : vous ne trouverez pas dans toute l'antiquite profane, ni même dans l'ancien Testament, un seul exemple que l'homme ait donné à Dieu le titre de *Père* en lui parlant dans la priere... Toujours l'homme a pu appeler Dieu *Père*, ce qui n'exprime qu'une relation de création et de puissance (au moins dans le sens large du mot); mais nul homme par ses propres forces n'a pu dire *Mon Père!* car ceci est une relation d'amour, étrangere même au mont Sinaï et qui n'appartient qu'au Calvaire ». Puis, au milieu du plus splendide eloge qu'on puisse lire des psaumes de David, parfois si brûlants d'amour, de Maistre insère cette reflexoin : « L'amour divin, qui l'embrase, prend chez lui un caractere prophétique; il devance les siècles, et dejà il appartient à la loi de grâce ». Du reste le Roi prophète lui-même n'échappe pas tout entier à la règle de l'antiquité. « La terreur chez lui se mèle constamment à la confiance; et jusque dans les transports de l'amour, dans l'extase de l'admiration, dans les plus touchantes effusions d'une reconnaissance sans bornes, la pointe acérée du remords se fait sentir comme l'épine à travers les touffes vermeilles du rosier ». J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e entretien. II, pp. 39-41, 47, 51 (Lyon, 1886).

Le 1er extrait appelle une explication pour être sainement compris. Il y avait de l'amour surnaturel de Dieu avant Jésus-Christ, puisque les trésors de la grâce étaient ouverts. Mais cet amour n'avait ni la même tendresse, ni la même effusion. D'ailleurs, il avait, comme la grâce elle-même, sa source au Calvaire, dans les mérites du Fils de l'Homme.

(3) S. Thom., *c. Gent.* L. III, c. 119.

servantes pour nos facultés plus hautes. Loin d'arrêter ou de retarder le mouvement de l'esprit vers les régions supérieures, l'élément sensible de notre être en était le naturel soutien. Mais à partir du jour où, se révoltant contre Dieu son Créateur, l'homme brisa l'harmonieux concert entre ses facultés, la chair disputa l'empire à l'esprit; et désormais ce monde, où les choses invisibles sont mises à la portée de l'homme par leur représentation visible, au lieu de le mener à son Auteur, paralysa le vol de l'âme, et voila du même coup les beautés infinies que la créature avait mission de nous révéler. De là, cet oubli du vrai Dieu; de là, ces adorations rendues à la créature; l'œuvre à la place du suprême Ouvrier; « la gloire de la majesté incorruptible changée par les hommes en l'image des êtres corruptibles, et les passions d'ignominie, conséquence naturelle et châtiment de si coupables erreurs » (1).

Que fera le très miséricordieux Créateur et Père de l'homme pour renverser ce double obstacle? Il se rappellera la règle de Providence qu'il s'est tracée lui-même dans les Écritures; c'est-à-dire le *fortement et suavement* dont il nous a donné tant de preuves. Les choses visibles nous ont détournés des choses invisibles; il faut qu'elles nous y ramènent. « L'homme était plongé dans les choses sensibles; et c'était là son mal. Dieu, pour se faire connaître et pour se faire aimer de l'homme, se mêle parmi les choses sensibles; il se revêt de la chair, afin que l'homme, devenu chair, le retrouve sous les dehors corporels, et que le Christ fait homme le reconduise au Christ Dieu » (2).

---

(1) Rom., I, 23, 24.
(2) S. August., *in Joan.* Tract. XIII, n. 4. P. L. XXXV, 1494

Rien de beau comme les textes où les Pères ont décrit ces merveilleuses inventions de la divine Sagesse. Il faudrait citer saint Athanase, saint Augustin, saint Hilaire, Origène, saint Bernard et bien d'autres avec eux (1).

C'est vrai, me dira-t-on peut-être, dans l'Incarnation nous sont visiblement apparues la bénignité et la charité de Dieu, notre Sauveur (2); et c'est par cette manifestation sensible de lui-même que, nous soustrayant aux grossières séductions des créatures, il a reconquis nos esprits et nos cœurs. Mais pour opérer cette merveille, il lui suffisait d'être homme. Or, ce que vous avez à démontrer ce n'est pas simplement la souveraine convenance de l'Incarnation du Verbe, mais celle de la divine maternité. Je suis loin de l'oublier. De qui donc ce Dieu Sauveur a-t-il pris son vêtement de chair, si ce n'est d'une femme, d'une Mère de Dieu? Vous me direz encore qu'il aurait pu se faire à lui-même et par lui seul cette nature corporelle où nous avons connu ses amabilités infinies. Sans doute il le pouvait; mais si c'était peut-être assez pour dissiper nos ténèbres, il fallait qu'il prît naissance au sein d'une mère pour étouffer au cœur de l'homme la crainte des esclaves, et la remplacer par le plus confiant amour. J'ose le dire, un homme étranger à notre race, un homme que nous n'aurions pas vu sous les traits de l'enfance, serait incomparablement moins apte à remporter un pareil triomphe.

Méditons cette doctrine : elle nous montrera de plus en plus comment Dieu sait approprier ses mystères

---

(1) Cf. Thomass., *de Incarn.* L. I, c. 5, 6.
(2) Tit., III, 4.

de salut à notre faiblesse. Les prophètes annoncent de la part de Dieu le futur Rédempteur. Ils nous révèlent ses noms : on l'appellera « l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix, dont l'empire s'étendra sans limites et dont le règne n'aura pas de fin » (1). Mais ne tremblez pas devant tant de puissance et tant de gloire. Celui qui vous est offert sous des titres si imposants et si magnifiques; celui qui porte ainsi la principauté sur son épaule, c'est « le petit Enfant qui nous est né, le Fils qui nous est donné » (2). Tel est notre roi, sa puissance est dans sa faiblesse, et son empire, dans ses attraits. Sous le règne du Messie promis, on pourra voir un spectacle bien étrange : « Le loup habitant avec l'agneau; le léopard et le chevreau couchés l'un à côté de l'autre; le lion, le taureau et la brebis vivant de compagnie; mais c'est un *petit enfant* (celui dont le prophète annonçait la venue), qui réalisera ce prodige » (3). Voilà ce que fait l'*enfance* du Sauveur et voilà, par conséquent, le fruit de la *divine maternité*.

Les faits ne démentiront pas la prophétie. Quand il apparut au monde, ce Désiré des nations, écoutez comment il nous fut annoncé : « Ne *craignez* pas, dit aux bergers le messager céleste : je vous annonce une *grande joie;* c'est qu'aujourd'hui vous est né le Sauveur qui est le Christ, le Seigneur. Et voici à quel signe vous le reconnaîtrez. Vous trouverez un *petit Enfant* enveloppé de langes et couché dans une crèche. Et au même instant se joignit à l'ange la multitude de

(1) Is., IX, 6, 7.
(2) Is., *ibid.*
(3) Is., XI, 6.

la milice céleste louant Dieu et disant : Gloire dans les hauteurs à Dieu ; et sur la terre *paix* aux hommes de bonne volonté » (1). La joie, la paix avec et par l'Enfant Dieu. Aussi, les pasteurs, appelés avant tous les autres à rendre hommage au Verbe fait chair, s'en vont-ils en hâte où l'ange les a convoqués ; et ils trouvent Marie, la mère, et l'Enfant couché dans une crèche, et le premier sentiment qui fait battre leur cœur n'est plus celui d'une terreur religieuse, mais de l'amour. Tant de grâce naïve, tant d'innocence, tant de charme : comment ne pas aimer ?

Et ce fut aussi dans un élan d'amour que, plus tard, les Mages, ces autres représentants de l'humanité, se prosternèrent devant le Roi nouveau-né, qui leur apparaissait trônant sur les genoux de la Vierge sa mère. L'amour donc, l'amour tendre, l'amour confiant, c'est ce que le Dieu fait homme imprime tout d'abord au cœur de l'homme ; et ce qu'il fait, il le doit à son enfance, en d'autres termes, à sa mère.

Certes, il y a d'autres impressions que celle de l'amour : le respect, la louange, l'adoration ; impressions d'autant plus vives et profondes que la foi montre plus clairement la divinité voilée sous ces apparences de faiblesse ; mais l'amour, en vertu de sa primauté, les pénétrera toutes, et l'esprit de la Loi nouvelle ne cessera plus d'être un esprit d'amour. Oui, la nature humaine, à partir de cette première rencontre avec son Dieu, ne pourra jamais oublier sous quels traits il s'est tout d'abord manifesté dans sa chair. Qu'il grandisse ; qu'il provoque l'admiration par ses miracles ; qu'il resplendisse de majesté dans sa gloire ; qu'il fasse

(1) Luc., II, 10-14.

même trembler par ses menaces, elle se souviendra qu'il est, au fond, le *petit enfant* qu'elle vit tout d'abord à Bethléem entre les bras de sa mère, comme sur le trône de sa grâce (1); et jamais ni l'amour ni la confiance ne perdront le droit de possession acquis près du divin berceau (2). C'est ce que nous annonçaient les antiques oracles, si nous les voulons bien entendre.

Encore une fois donnons la parole à saint Bernard. Jamais personne n'a parlé plus divinement d'une condescendance si propre à gagner le cœur des hommes. Après avoir montré qu'il y aurait folie pour un ver de terre à s'enfler, quand la Majesté souveraine s'humilie jusqu'à l'anéantissement, il en vient à l'apparition de la grâce et de la bénignité du Sauveur dans le mystère de sa Nativité. « Pourquoi donc avoir peur, ô homme? pourquoi trembler à l'approche du Seigneur? Il ne vient pas juger la terre, mais la sauver. Autrefois, sur le conseil d'un serviteur infidèle, tu dérobas le diadème royal pour en couronner ta tête. Pris en flagrant délit de vol, ce n'est pas sans raison que tu fuyais loin de Dieu. Peut-être le voyais-tu déjà, brandissant sur ta tête un glaive de feu. Maintenant exilé, tu manges ton pain à la sueur de ton front; et voici qu'une voix retentit dans notre terre : le Seigneur est arrivé. Où iras-tu loin de sa face? Où te cacher?

« Ne t'enfuis pas, dépose toute crainte. Il ne vient pas en armes; il ne cherche pas qui punir, mais qui sauver. Et pour que tu n'aies pas lieu de dire comme autrefois : J'ai entendu votre voix, et je me suis caché (3), voici qu'il s'est fait enfant et sans voix : car

(1) Hebr., IV, 16.
(2) Cf. Aug. Nicolas, *La V. Marie dans le plan divin*. L. II c. 3.
(3) Gen., III, 10.

le vagissement de l'enfance inspire moins la terreur que la compassion; ou s'il est terrible pour quelqu'un, ce n'est pas pour toi. Il s'est fait tout petit enfant, sa mère, la Vierge, enserre de langes ses membres délicats: et tu aurais encore peur? Cela seul suffit à t'apprendre qu'il n'est pas venu pour ta perte, mais pour ton salut; pour te délivrer et non pour te charger de liens (1)». Concluons donc que le Fils de Dieu, voulant se faire homme pour être aimé et le plus facilement aimé, devait aussi se faire enfant, et l'être dans le sein et sur les bras d'une mère, « la mère du bel amour ».

Ajouterai-je que s'il n'avait pas usé de cette condescendance, la plus charmante comme la plus faible partie du genre humain, l'enfance, serait plus que toute autre privée de l'attrait qui ravit et gagne un cœur au divin amour? Où donc la bonté de Dieu se mettra-t-elle à la portée de ces jeunes cœurs, si vous leur enlevez le *petit* Jésus et sa mère?

Enfin, pour ne rien omettre d'une matière si glorieuse à la Mère de Dieu, n'est-il pas vrai que les amabilités du Sauveur nous toucheraient moins, s'il nous était étranger par son origine; semblable à nous par la nature, mais non de notre parenté? C'est que notre cœur ne rencontrerait plus le cœur d'un frère, et que la voix du sang n'appellerait plus si haut la réciprocité d'amour.

IV. — Et c'est aussi la raison pour laquelle, après avoir été la base solide de notre foi, de nos espérances et de notre amour, la maternité virginale de Marie

(1) S. Bernard., *in Nativ. D.* Serm. I n. 3. P. L. CLXXXIII, 116.

favorise si puissamment en nous l'éclosion des autres vertus. Une simple réflexion suffira pour le faire entendre. Aimer Jésus, le Verbe incarné, c'est aimer Dieu; car on ne l'aime parfaitement qu'à la condition de l'aimer tout entier. L'amour qu'on porte à cet homme a cela de propre qu'il mène directement à l'amour de Dieu. Or, la divine « charité est la plénitude de la loi, le lien de la perfection » (1). « Celui qui garde mes commandements, a dit Notre Seigneur, c'est celui-là qui m'aime » (2). Donc, ce qui provoque à l'amour du Verbe incarné, ce qui rend cet amour plus facile, cela même, par une conséquence nécessaire, conduit à l'observation des lois divines, c'est-à-dire à la pratique de toute vertu.

Essayons d'entrer plus avant dans cette matière. Dieu nous veut à l'image de son Fils, et la mesure de l'amour qu'il a pour nous est celle de notre ressemblance avec cet exemplaire de toute beauté morale et de toute perfection. Tous les biens qu'il nous donne, toutes les grâces qu'il nous prépare vont à parfaire en nos âmes l'image de cet Unique (3). Mais que cet archétype est au-dessus de ma faiblesse, hors de proportion avec mon néant!

Qu'a fait la maternité divine? Elle est allée le chercher en quelque sorte dans le sein profond du Père, pour le rabaisser jusqu'à mon niveau et l'adapter à nos usages. Sous les traits qu'il tient d'elle, il me devient imitable : car toutes les vertus que je dois pratiquer pour observer le commandement royal de l'amour, il me les montre dans sa personne, dans ses

(1) Rom., XIII, 10; Col., III, 14.
(2) Joan., XIV, 21, 15.
(3) Rom., VIII, 29.

œuvres et dans sa vie. D'autant plus imitable que je peux le contempler des yeux de ma chair. « L'homme qu'on pouvait voir, il ne fallait pas le suivre; Dieu qu'on devait suivre, on ne pouvait pas le voir; afin donc de montrer à l'homme, celui qui serait vu de l'homme, et que doit suivre l'homme, Dieu s'est fait homme » (1).

Otez à mon Sauveur et sa mère, et sa naissance, et sa croissance au foyer de la famille, vous diminuez du même coup et ce qui donne à ses exemples le charme le plus entraînant, et ce qui fait de sa vie le modèle universel de toute vie chrétienne. Le charme est amoindri : car, encore une fois, un Christ qui m'apparaîtrait tout formé, sans avoir passé, comme moi, par les voies ordinaires de l'humanité pour arriver à la plénitude de son développement, serait moins sympathique à mon cœur. Il ne pourrait plus dire avec la même vérité ce que le prophète Osée lui mettait sur les lèvres : « Je les attirerai avec les liens d'Adam, et dans les chaînes de l'amour » (2). Plus d'exemplaire universel. L'enfant, l'adolescent ne verraient plus en lui ces vertus qui sont l'ornement propre de leur âge. Tant de leçons contenues dans les mystères de la Conception, de la Naissance et de la croissance de mon Maître; ces exemples que je retrouve à chaque pas, à Bethléem, à Nazareth, sur le chemin de l'Égypte, au Temple, seraient perdus pour nous. Le nouvel Élisée ne s'étendrait plus, comme il l'a fait, sur tous les âges et sur toutes les conditions de notre nature pour les vivifier et les sanctifier.

---

(1) S. August., Serm. 371, n. 2. P. L. XXXIX, 1660 (douteux pour plusieurs).
(2) Os., XI, 4.

V. — Il convient, dans une matière si grave, de n'omettre aucun des points de vue d'où peut apparaître la haute convenance de la divine maternité de Marie. Les théologiens se demandent s'il y avait des raisons spéciales pour que le Fils de Dieu s'incarnât de préférence aux deux autres personnes, bien que le mystère ait pu s'accomplir en elles tout aussi certainement qu'en lui. Saint Thomas d'Aquin en a signalé quatre principales, en divers endroits de ses ouvrages ; et chacune d'elles repose sur une des propriétés du Fils. Donc, écrit ce grand docteur, il était d'une souveraine convenance que le Fils de Dieu prît notre nature.

C'est ce qui ressort, en premier lieu, de la considération de l'union : car il est juste que l'union se fasse entre les semblables, puisque la ressemblance est de sa nature un principe d'union. Or, je remarque un double rapport de convenance entre la personne du Fils et la nature humaine. Il y a d'abord une convenance *générale* du Fils avec toute créature. Le verbe de l'artiste, son idée, est l'image exemplaire des œuvres de l'artiste. Donc le Verbe de Dieu, son concept éternel et consubstantiel, est le vivant archétype de toute la création. De même donc que les êtres créés ont été faits, chacun selon son espèce, par la participation de ce divin modèle, il convenait qu'ils fussent ramenés à l'immobile perfection de l'éternité par une union personnelle de la créature au même Verbe. N'est-ce pas, en effet, par l'idée sur laquelle il a produit son œuvre, que l'artiste la rétablit, quand elle est dégradée? Mais, outre cette convenance commune, il est une convenance *toute singulière* entre le Verbe et l'humanité. C'est que, le Verbe étant le concept de

l'éternelle Sagesse, d'où toute sagesse émane pour l'homme, l'homme progresse en sagesse, c'est-à-dire dans la perfection propre d'un être raisonnable, à mesure qu'il participe davantage au Verbe de Dieu. Aussi lisons-nous dans l'Ecclésiastique : « La source de la Sagesse est le Verbe de Dieu au plus haut du ciel » (1). D'où cette conséquence : il convenait que, pour consommer les perfections de l'homme, le Verbe de Dieu s'unît personnellement à sa nature.

Et cette conséquence n'est pas moins évidente, si nous méditons, en second lieu, la *fin* de l'union. L'Incarnation n'allait à rien moins qu'à faire des hommes, esclaves par nature, autant de fils adoptifs de Dieu. Donc il était, de ce chef encore, souverainement naturel que ce fût le Fils de Dieu par nature qui, par ses mérites, nous rendît participants de sa filiation.

C'est, en troisième lieu, ce qui ressort de la considération du péché de notre premier ancêtre, auquel l'Incarnation devait apporter remède. Ce crime fut un appétit désordonné de la science, comme le témoignent manifestement les paroles du tentateur à la femme : « Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal » (2). Ne voyons-nous pas encore ici combien il était séant que l'homme, séparé de Dieu par une recherche déréglée du faux savoir, fût ramené à Dieu par le Verbe de la Sagesse véritable?

Une dernière convenance se tire de l'ordre que la foi nous révèle entre les personnes divines. Puisque le Fils tient le milieu entre le Père et le Saint-Esprit, procédant de l'un et principe de l'autre, à lui plutôt

---

(1) Eccli., I, 5.
(2) Gen., III, 5.

qu'aux deux autres personnes appartient le ministère de conciliation, de médiateur, fonction principale du Dieu fait chair (1).

Ces prémisses posées, la maternité divine apparaît comme un élément obligé de l'Incarnation. Pourquoi? Parce que, dans le Dieu fait homme, la propriété de l'homme doit répondre de tous points à la propriété de Dieu; en d'autres termes, afin que l'origine temporelle soit en accord avec l'origine éternelle. Si le Christ Sauveur est conçu temporellement dans le sein d'une femme, comme il est éternellement conçu dans le sein du Père; s'il reçoit par voie de génération la nature divine; en un mot, s'il est dans le temps fils de l'homme, comme il est de toute éternité Fils de Dieu, tout en lui s'ordonne dans un accord parfait. Et c'est ainsi que les harmonies de la maternité, si frappantes quand on les regarde du côté de l'homme, ne le sont guère moins pour qui les envisage du côté de Dieu.

Arrêtons sur cette pensée les considérations qui vont à nous montrer dans la Mère de Dieu le complément providentiel de l'Incarnation du Verbe et de son œuvre de Rédemption. Non pas que nous ayons épuisé la matière. J'ose affirmer que, jusqu'ici, nous avons à peine étudié la moindre part des harmonies de cette bienheureuse maternité. Mais ce qui nous reste à dire aura sa place naturelle dans notre seconde Partie, alors que la Mère de Dieu se révélera plus explicitement à nous comme la Mère des hommes.

---

(1) S. Thom., 3 p., q. 3, a. 8; III, D. 1, q. 2, a. 2; *c. Gent.* L. IV, c. 42.

# LIVRE II

# LIVRE II

**L'Indissoluble union de la Vierge Mère avec le Rédempteur. — Grandeur incomparable de la maternité divine et fondements de cette grandeur.**

## CHAPITRE PREMIER

De la place de la maternité divine dans le plan de l'Incarnation. — Comment, sans le Christ *Rédempteur*, il n'y aurait pas eu de Mère de Dieu ; pas même d'existence pour Marie.

I. — Le Christ Jésus fut, avant tous les siècles, prédestiné de Dieu comme le Réparateur de la nature humaine. « Ce Dieu ineffable, dont les voies sont miséricorde et vérité, et la volonté, toute puissance ; ce Dieu dont la Sagesse « atteint avec force d'une extrémité à l'autre, et dispose tout avec douceur » (1), avait de toute éternité prévu la ruine lamentable que la prévarication d'Adam devait entraîner après elle. C'est pourquoi, dans un conseil caché à tous les siècles, il avait résolu d'achever, grâce au plus occulte des mystères, le premier ouvrage de sa bonté par l'Incarnation de son Verbe. Ainsi l'homme, poussé au crime

(1) Sap., VIII, 1.

par l'astuce de la malice diabolique, serait soustrait à la mort, les conseils de la miséricorde sortiraient leur effet, et ce qui était malheureusement tombé dans le premier Adam serait plus heureusement rétabli dans le second. En conséquence, il choisit pour son Fils unique une mère dont celui-ci prendrait naissance dans la bienheureuse plénitude des temps; une mère qu'il lui prépara lui-même et dans laquelle il se complut d'amour, au point de la préférer à l'universalité des créatures » (1).

Tel fut le plan divin, suivant la description que nous en a faite l'immortel Pie IX, au début de la Bulle dogmatique qui définit la Conception immaculée de la Mère de Dieu. Donc, le même éternel dessein de miséricorde qui prédestina le Sauveur Jésus prédestinait aussi la Mère du Dieu fait homme. Il n'y a pas là deux desseins, l'un portant sur le Verbe incarné, l'autre sur la Vierge sa mère; mais un seul et même plan d'infinie bonté, les enfermant l'un et l'autre dans une alliance indissoluble. Ni Marie sans Jésus, ni Jésus sans Marie; ils s'appellent comme Ève appelait Adam, comme le premier homme appelait la première femme. *Neque vir sine muliere, neque mulier sine viro* (2). Dieu ne les a jamais pensés ni voulus l'un sans l'autre. Sondez, si vous le pouvez, ces éternelles profondeurs; au delà de tous les âges, au delà de tous les temps, le Réparateur vous apparaîtra *comme le Fils de l'homme*, la *semence de la femme*, la fleur qui doit s'épanouir sur Marie, la tige de Jessé. Tous les deux, la Mère et le Fils, sont enlacés l'un dans l'autre, telle-

(1) Extrait de la bulle *Ineffabilis*.
(2) I Cor., XI, 11.

ment que rien ne les séparera jamais. S'il est, en vertu de son élection, le *premier-né* de toute créature, elle est à côté de lui la *première-née*, *primogenita*.

Ne me dites pas que vous ne voyez rien de singulier pour Marie, sous prétexte qu'il en est de tous les élus comme de cette divine mère. Ne sont-ils pas, comme elle, les membres du Christ, et Dieu ne les a-t-il pas, de toute éternité, prédestinés à composer le corps mystique du Verbe fait homme (1)? A Dieu ne plaise que je veuille introduire la succession dans les conseils de l'éternelle sagesse. Dieu n'est pas comme les hommes, ni ses desseins ne sont comme nos desseins, simples germes indéterminés à l'origine, qui vont se développant au fond de l'intelligence, à mesure que le travail de la pensée projette sur eux plus de lumière et de netteté. Son plan est d'un seul jet, immuable et parfait dès le principe. Mais la priorité qui ne se trouve pas dans l'acte divin qui le forme, je la rencontre dans ses objets. Le Seigneur, chante de Marie la sainte Église, l'a élue et préélue : élue comme toutes les créat ures prédestinées; préélue, c'est-à-dire élue non seulement avant tous les âges, comme elles le furent elles-mêmes; non seulement avec une prééminence de grâce et de sainteté sur tous les êtres de la création; mais élue pour une dignité, pour un rôle, pour une union avec le Prédestiné par excellence et la cause de toute prédestination, qui dépassent incomparablement toute autre élection : car son élection à elle est intrinsèquement impliquée dans l'élection du Fils de l'homme.

Afin de le mieux entendre, supposons un instant

(1) Eph., I, 5, 11.

qu'il y ait en Dieu ce que nous voyons en nous : que ses projets soient formés par successions de pensées, comme nous formons les nôtres. Que s'ensuivra-t-il? Que dans la conception *du plan de miséricorde* il pensera d'abord à Jésus-Christ, fondement et couronnement du temple spirituel qu'il s'agit d'élever à la majesté divine sur les ruines du premier. Mais, comme le Fils de Dieu ne doit supporter et consacrer l'édifice qu'à la condition d'être homme et Fils de l'homme, cette première pensée n'ira pas sans l'élection d'une mère. Sans doute, il faudra bien aussi choisir les matériaux qui doivent entrer dans la construction du temple vivant, pour en définir et le nombre et la nature et les rapports. Mais c'est un choix de moindre importance, et qui ne viendra qu'à la suite du choix principal. Donc, en Marie double préélection au regard du plan divin.

Elle est en tête du livre éternel, *in capite libri.* Elle y est, tout d'abord, par son alliance plus étroite avec le Réparateur du monde, et par la prééminence qu'elle obtient après lui dans les conseils de Dieu. Elle y est parce que, si le Christ peut se passer en quelque sorte de chaque élu pris à part, il lui faut sa mère. Elle y est, en conséquence, par les dons que réclame une dignité si haute. Et c'est ce qu'exprime heureusement le mot *préélection*, employé par l'Église.

J'ai lu mainte fois chez les Pères grecs que la Vierge Mère est l'unique élue, *sola electa*. Ces termes répondent à ce que nous disions d'elle, il n'y a qu'un instant. Il est dans le génie des saintes Écritures d'attribuer à quelqu'un comme une chose exclusivement propre, ce qu'il possède dans un degré suréminent. C'est ainsi que Notre Seigneur disait : « Pourquoi

m'appeler bon : Il n'y a de bon que Dieu » (1). Et encore : « Ne vous laissez pas appeler maître : car vous n'avez qu'un maître, le Christ » (2). Il leur avait aussi recommandé de ne donner à personne ici bas le nom de père, puisque leur unique père était celui du ciel (3). C'est par une forme de langage analogue que saint Paul écrit aux Éphésiens : « Nous avons à combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances..., contre les esprits de malice répandus dans l'air » (4). C'est enfin par là que le magistère de l'Église n'est pas exclu de la Loi nouvelle, quoique le Seigneur ait dit par la bouche de Jérémie : « J'écrirai ma loi dans leur cœur... et l'homme n'enseignera plus son prochain... » (5). Car Dieu veut uniquement signifier par ces paroles combien la lumière intérieure du Saint-Esprit, « l'onction de l'Esprit », comme dit saint Jean (6), l'emportera sur l'enseignement extérieur, encore que celui-ci soit nécessaire.

Donc, quand les Pères écrivent de la bienheureuse Mère de Dieu qu'elle est *seule élue*, ils ne veulent pas disputer aux autres Saints de Dieu leur élection, mais affirmer combien l'élection de la Vierge, par sa liaison très étroite avec celle du Verbe fait homme, a été mise hors de pair. Telle est la prédestination de la Mère de Dieu ; tel le décret qui, l'associant au Fils de Dieu, en a fait sa compagne à jamais inséparable.

Les décrets éternels de Dieu se révèlent dans l'exé-

---

(1) Luc, XVIII, 19.
(2) Matth., XXIII, 10.
(3) *Ibid.*, 9.
(4) Eph., VI, 12 ; col. Marc, IX, 36 ; I Cor., III, 7.
(5) Jerem., XXXI, 33, 34.
(6) I Joan., II, 27

cution temporelle qui s'en fait. Combien admirable, combien intime fut dans les prédestinations divines cette alliance entre la mère et le fils, puisque l'union qui la traduira dans le temps doit s'étendre par tout le cours des âges. C'est elle que je trouve, dès le commencement du monde, dans les promesses faites à notre premier père, et plus tard aux patriarches, dans les oracles des prophètes, dans les figures et les symboles de l'ancienne Loi. Tout ce qui nous y parle du Rédempteur futur, nous y parle aussi de la *femme* dont il doit être la semence, de la *Vierge* dont il sera le fruit. L'occasion s'offrira dans la suite d'insister sur chacune de ces idées. Mais nous pouvons au moins signaler, dès maintenant, un des points sur lesquels s'est exercée l'ingénieuse piété de nos Docteurs. Partout, dans l'ancien Testament, ils rencontrent les types du Christ, et partout aussi ces mêmes Pères y voient mêlés aux figures du Fils les emblèmes de Marie, sa mère. S'il est le nouvel Adam d'un monde nouveau, elle est non seulement la nouvelle Ève, mais l'Éden céleste où le Christ a fait sa première demeure. S'il est le véritable Noé qui va couvrir le monde d'une génération spirituelle, elle est l'arche sauvée des flots, d'où il sortira. Si le Christ est la manne, Marie est l'urne d'or qui l'a contenue; s'il est le pain sacré de proposition, pain vivant et vivifiant, elle est la table qui l'a porté; s'il est le charbon ardent d'où monte vers Dieu le parfum de l'encens le plus pur, elle est elle-même l'encensoir où il a d'abord brûlé; s'il est la loi vivante, elle est l'arche sainte dans laquelle les tables en furent renfermées.

Le Christ est la lumière qui resplendit dans la maison de Dieu, et Marie le candélabre d'or qui la fait

luire à nos yeux; il est la fleur poussant par miracle sur la verge d'Aaron, et elle-même est cette verge. Le buisson tout embrasé d'un feu divin sans en être consumé; la toison baignée tout entière de la rosée céleste, la terre vierge du paradis où croît l'arbre de vie, la porte orientale du temple, cette porte toujours fermée par où cependant le Seigneur Dieu d'Israël est entré dans le monde, l'échelle mystérieuse sur laquelle est appuyé le Seigneur, la maison de Dieu toute remplie de sa gloire, la nuée légère qui porte le Sauveur promis; la fontaine scellée qui verse un fleuve d'eau vive pour la régénération du monde; la montagne prophétique d'où se détache sans main d'homme la pierre qui va renverser la statue colossale, symbolisant les empires; toutes ces figures et d'autres encore sont, pour les Pères, autant d'emblèmes du Christ et de Marie, du Fils et de la Mère (1).

Même enlacement, s'il est permis de parler ainsi, quand des figures on passe aux prophéties plus expresses, comme nous le verrons tout à l'heure. Et lorsque, dans la plénitude des âges, figures et prophéties faisant place aux réalités promises, le Christ apparaîtra sur notre terre, l'union, loin de se relâcher, ira se fortifiant. C'est ce que nous dirons aussi dans ce même chapitre.

Je n'ai pas à rappeler ici les multiples liens qui rattacheront de plus en plus la Mère au Fils; comment celui-ci la fera communier à ses vertus, à ses

---

(1) Cf. S. Joan. Damasc., hom. 2 *in Nativ. B.V.M.* et hom. 1 *in Dormit.*; S. Andr. Cret. hom. *de Nativ. V. Deip.*; Hezych. patr. Hieros hom. 5 *de S. M. Deip.*; S. Bernard. hom. 2 super *Missus est*, n. 5, sqq.; S. Theodor. Studita, orat. 5 *in Dormit. Deip.* n. 4, etc. Il faudrait citer toutes les séries d'Ave, dans lesquelles l'Eglise entière, et surtout l'Eglise d'Orient, récapitule les figures de cette Vierge bénie,

privilèges, à ses mystères, à ses titres; comment enfin la sainte Église, entrant dans les vues du Christ son Époux, mêlera partout dans la suite des âges le Nom de Marie, la glorification de Marie, l'invocation de Marie, les fêtes de Marie aux hommages, aux prières, aux louanges, aux solennités qui vont à Jésus. N'est-ce pas là ce dont nous sommes les heureux témoins et, pour notre humble part, les acteurs (1); et qu'est-ce que celà sinon la manifestation palpable par les faits de l'éternelle association du Dieu fait homme avec sa mère dans la prédestination divine?

C'est donc à bon droit que saint Pierre Damien, prêchant sur la Nativité de la sainte Vierge, disait à son peuple : « Oui, mes bien-aimés frères, la naissance de la bienheureuse et très pure Mère de Dieu doit apporter aux hommes une joie principale et toute singulière : car elle est le commencement du salut pour l'homme. En effet, Dieu qui, par le regard ineffable de sa providence, avait prévu, même avant la création de l'homme, que l'homme allait périr victime des machinations du diable; Dieu, dis-je, avant tous les siècles, conçut dans les entrailles de son immense miséricorde le projet de racheter l'homme; et dès lors sa très profonde sagesse détermina l'ordre, le mode et le temps de cette rédemption. Comme donc il était impossible que la rédemption du genre humain s'effectuât, si le Fils de Dieu ne naissait d'une Vierge, ainsi était-il nécessaire que naquît la Vierge de qui le Verbe devait emprunter sa chair » (2).

---

(1) Voir ces idées plus amplement développées dans notre livre sur la *Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*. L. IV, 4.

(2) S. Petr. Damian., Serm. 45 *in Nativ. B. M. V.* P. L. CXLIV, 741.

Ailleurs, le même saint fait assister ses auditeurs au conseil où, de toute éternité, Dieu décida le mystère et le mode de la rédemption : « Aussitôt, dit-il, du trésor de sa divinité le Seigneur tire le nom de la Vierge Marie; décrétant que tout se ferait par elle, en elle, avec elle, et d'elle, et de même que rien n'a été fait sans lui (le Fils de Dieu), ainsi rien ne doit être refait sans elle » (1).

II. — Une première conséquence à tirer de cette union primordiale entre Jésus, le Verbe fait homme, et Marie sa mère, c'est que, s'il n'y avait eu ni justice divine à apaiser, ni péché à réparer, ni rédemption à opérer, ni captifs à délivrer, Marie n'aurait jamais eu l'incompréhensible honneur de la maternité divine. Cette conséquence ressortirait assez clairement des textes où Marie nous apparaît unie constamment avec le Verbe incarné dans les divins conseils; plus clairement peut-être de tout ce que nous avons médité sur les convenances de la maternité divine, puisque toutes se réfèrent à l'œuvre de la Rédemption. Mais il est une preuve et plus nette et plus incontestable. Point de Mère de Dieu sans un Dieu fait homme; or, point de Dieu fait homme, s'il n'est pas envoyé pour le rachat du monde.

Il serait aisé d'accumuler ici les textes de l'Écriture et des Pères, affirmant à l'envi que la venue du Fils de Dieu dans la chair eut pour raison déterminante la réconciliation de l'homme avec Dieu. « Ou-

---

(1) *Id.* Serm. 11 *de Annunciat.*, *ibid.* 558. Je dois faire observer qu'au jugement des critiques ce dernier discours est plus probablement de Nicolas de Clairvaux, secrétaire de saint Bernard, bien qu'il soit inséré parmi les œuvres de S. Pierre Damien.

vrez les Écritures et les ouvrages des saints, interprètes de l'Écriture, et vous y verrez assigner, comme la cause *unique* de l'Incarnation, la rédemption de la servitude du péché », dit le Docteur Angélique (1). En effet, au témoignage de l'Évangile, et de Jésus-Christ lui-même, « le Fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver ce qui avait péri » (2); et « si Dieu a envoyé son Fils dans le monde, c'est pour que le monde fût sauvé par lui » (3).

Et ce n'est pas seulement des Évangélistes et des Apôtres que nous tenons cette doctrine. Partout où l'ancien Testament parle de l'avènement du Fils de l'homme, il l'énonce et la confirme. La mission du Christ promis est d'écraser la tête du serpent (4), d'apporter le remède à l'humaine misère (5), de mettre fin au péché (6), d'ôter à la terre ses iniquités (7), de réconcilier l'homme avec Dieu (8). S'il arrive parfois aux prophètes de signaler quelques autres motifs, l'opposition n'est qu'apparente : car ces mêmes motifs se rattachent de près à la guérison des maux causés par le péché du premier homme à sa descendance, et par conséquent au but principal, la rédemption.

Je n'ignore pas que ces témoignages de l'Écriture, et mille autres semblables, n'ont pas suffi pour convaincre plusieurs théologiens, aussi remarquables par leur science que par leur piété (9). Dans leur désir de

---

(1) S. Thom., III, D. I, q. I, a. 3; col. 3 p., q. I, a. 3.
(2) Luc, XIX, 6.
(3) Joan., III, 16, 17; col. I Joan., III, 8; IV, 9-10; Gal., IV, 4, 5; Hebr., II, 14; Matth. XIV, 13, etc.
(4) Gen., III, 15.
(5) Isa., LXI, 1.
(6) Dan., IX, 24,
(7) Zach., III, 9.
(8) Isa., LIII, 5; Mich., V, 5; Agg., II, 10.
(9) Albert le Grand, Scot et Suarez, par exemple.

trouver une autre cause principale à la divine Incarnation du Verbe, ils ont tenté mille efforts pour atténuer la portée de ces textes. Mais leurs tentatives ne paraissent-elles pas échouer devant une simple question? S'il y avait, en dehors de la rédemption du monde, une cause déterminante du mystère, pourquoi les Saints Livres, encore qu'ils touchent si fréquemment à ce sujet, n'en ont-ils jamais parlé? Pourquoi surtout Dieu, voulant imposer au Verbe fait chair un nom qui résume ce qu'il doit être et faire parmi nous; un nom vers lequel tous les autres convergent comme autant de rayons vers leur centre (1); un nom qui soit en quelque sorte sa définition propre, a-t-il choisi le nom de *Jésus* de préférence à tout autre nom ?

Considérations si décisives pour les Pères qu'ils n'ont pas assez de formules *exclusives* pour faire de la rédemption du genre humain la seule fin prochaine et déterminante de l'Incarnation. « S'il n'y avait pas eu la chair à sauver, le Verbe de Dieu ne se serait nullement fait chair » (2). Ainsi parle saint Irénée, au nom de l'Orient et de l'Occident. « Jamais, dit à son tour le grand Athanase, jamais le Verbe ne se serait revêtu de la nature humaine, si la cause n'en eût été la nécessité de l'homme » (3). « Quelle fut pour Dieu la raison de prendre notre humanité? demande saint Grégoire de Nazianze. Assurément, le salut à nous apporter. Quelle autre pourrions-nous imaginer » (4) ?

Les Pères latins font écho à leurs frères d'Orient. Témoin ce passage de saint Augustin : « C'est une pa-

---

(1) S. Thom., 3. p., q. 37, a. 2, ad 1.
(2) S. Iren., *c. Haeres*. L. v, c. 14, n. 1. P.G. VII, 1161.
(3) S. Athan., Orat. 2 *c. Arian*. n. 56. P. G. XXVI, 268.
(4) S. Gregor. Naz., Orat. 30, n. 2. P. G. XXXVI, 105.

role véridique et digne de tout assentiment, que le Christ est venu dans le monde. Mais pourquoi est-il venu dans le monde? Pour sauver les pécheurs. Pas d'autre cause de sa venue dans le monde. Ce qui l'a tiré du ciel en terre, ce ne sont pas nos mérites, mais nos péchés. Oui, s'il est venu, c'est pour sauver les pécheurs. Et vous lui donnerez, dit l'Archange, le nom de Jésus. Pourquoi le nom de Jésus? Parce qu'il sauvera son peuple de ses péchés (1). L'entendez-vous? Voici la raison du nom de Jésus : il sauvera son peuple de ses péchés » (2). Témoin le grand pape saint Léon : « Si l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, avait conservé la dignité de sa nature; si, trompé par une fraude diabolique, il n'avait pas dévié de la loi posée par Dieu, le Créateur du monde ne se serait pas fait créature » (3). Témoin encore ce texte de saint Ambroise : « Vous avez donc entendu que le Christ a offert son sacrifice de ce qui était nôtre; car quelle a été la cause de l'Incarnation, si ce n'est que la chair pécheresse devait être rachetée par elle-même » (4)? A ces témoignages on en pourrait ajouter mille autres, dont nos grands théologiens ont enrichi leurs œuvres (5). S'il est un seul des Pères à penser autrement, j'avoue ne pas le connaître.

Je ne me dissimule pas que les tenants de l'opinion contraire font appel à saint Cyrille d'Alexandrie; mais il suffit de le lire avec attention pour se convaincre qu'il suit pas à pas, en cette matière, la doctrine du glorieux

---

(1) Matth., I, 21.
(2) S. August., serm. 174, n. 8. P. L. XXXVIII, 944.
(3) S. Leo., serm. 77, *de Pentec.* 3, c. 2. P. L. LIV, 412.
(4) Ambros. L., *de Incarn.* 6, n. 56. P. L. XVI, 832.
(5) Cf. Petav., *de Incarn.* L. II, c. ult.; Thomass., *de Verbi D. incarn.* L. II, 5, cum sqq.; Kleutgen, *vom Erlöser*, n. 334, sqq., etc.

Athanase, son prédécesseur, et nous savons déjà quelle est cette doctrine. Du reste, bientôt nous verrons l'un et l'autre revenir sur la même idée pour l'affirmer avec une force nouvelle (1). Donc, concluons-nous, de même que l'Incarnation du Fils présuppose dans les desseins de Dieu la chute originelle de l'humanité, ainsi la maternité de Marie dépend de la même condition.

Saint Bonaventure fait remarquer avec justesse que l'opinion suivant laquelle le mystère du Verbe incarné se rattache uniquement, dans sa cause principale, à l'expiation de nos péchés, l'emporte sur l'autre au point de vue *de la piété*. Elle nous donne un sentiment plus vif et plus profond de l'amoureuse miséricorde de notre Dieu pour nous, ses ingrates et coupables créatures, (2). Et c'est là ce qu'exprime admirablement Notre Seigneur dans son entretien avec Nicodème : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il obtienne la vie éternelle » (3). Ne pouvons-nous pas dire avec autant de vérité que la dépendance où se trouve la maternité de la Vierge au regard de notre déchéance morale est pour cette divine mère un motif puissant d'aimer et d'aider les pécheurs?

En tout cas, ce sont là des considérations que n'ont pas oubliées les plus dévoués serviteurs de Marie. « O très douce Vierge, quelle surabondance de grâce

---

(1) Par là tomberont les arguments que l'opinion contraire a tirés des Livres Sapientiaux : car c'est précisément en expliquant ces livres que S. Athanase et S. Cyrille ont si explicitement affirmé le sentiment que nous avons à prouver.

(2) S. Bonavent., in III, D. I, art. 2, q. 2.

(3) Joan, III, 16.

avez-vous trouvée devant Dieu ! Grâce singulière, car vous seule avez mérité cette plénitude; grâce universelle, car votre plénitude se déverse sur tous... Donc, ô Vierge, les pécheurs peuvent recourir à vous; ils ont le droit de vous dire : Faites-nous part de la grâce que vous avez trouvée pour nous; car, si *nous n'avions pas été des pécheurs, vous n'auriez jamais été la Mère de Dieu* ». Celui qui parle de la sorte à Marie est un auteur du quatorzième siècle, le pieux Raymond Jordan (1).

Cette espèce de sommation respectueuse, faite à la bienheureuse Vierge au nom des pécheurs, est familière aux écrivains mystiques du moyen âge. Don-

---

(1) *Piae lect. seu contemplat. de B. V.* P. 4, contempl. 4, n. 3. Il était communement connu sous le nom d'Idiot, ou de sage Idiot, jusqu'au moment où le P. Théophile Raynaud, S. J., publia un manuscrit de ses ouvrages. On sut par lui que l'auteur était Raymond Jordan (lat. Jordanus), prévôt d'Uzes en 1381, et depuis abbé de Sella dans le diocèse de Bourges. Ces *Piae contemplationes* se trouvent dans la *Summa Aurea* de Migne, t. IV, p. 851, sqq.

Ces pensées sont si consolantes que je veux rapporter encore ce passage de Richard de Saint-Laurent : « Les pécheurs peuvent lui dire : c'est pour nous que vous êtes devenue Mère de Miséricorde. En effet, s'il n'y avait eu ni pecheur ni péché, il n'y aurait pas eu d'Incarnation, et par conséquent, elle n'aurait pas été Mère de Dieu... Voilà pourquoi un de nos poètes lui a chanté magistralement : Hâtez-vous de faire miséricorde aux misérables, ô bienheureuse Vierge : car, si vous vous regardez vous-même, ce sont les misérables qui vous ont faite bienheureuse. Donc, béatifiez les misérables dont la cause vous a béatifiée vous-même.

« Festina miseris misereri, Virgo beata,
Nam si te recolis, miseri fecere beatam.
Ergo bea miseros, quorum te causa beavit. »

Et encore : « N'ayez pas en haine les pécheurs : sans eux vous n'auriez pas mérité d'avoir un tel Fils. Point d'hommes à racheter, nulle raison pour vous d'enfanter le Rédempteur.

Nec abhorre peccatores
Sine quibus nunquam fores
Tanto digna Filio.
Si non essent redimendi,
Nulla tibi pariendi
Redemptorem ratio. »

Ricard. a S. Laurentio, *de Deipara*, L. IV, 22. Cet ouvrage se trouve vers la fin des œuvres d'Albert le Grand, t. XX, sous ce titre : *de Laudibus B. Mariae*. L'auteur était Pénitencier de Rouen vers le milieu du treizième siècle.

nons-en d'autres exemples. Ils seront à la fois une confirmation de la doctrine que nous cherchons à mettre en lumière, et pour notre dévotion envers la Mère bénie du Sauveur un stimulant des plus efficaces. Voici, pour commencer, une prière de saint Anselme de Cantorbéry : « O Dieu qui êtes devenu le fils d'une femme, en vue de la miséricorde; ô femme qui vous-même êtes devenue Mère de Dieu, en vue de la même miséricorde, ayez pitié d'un misérable, vous en pardonnant, et vous en intercédant pour moi ; ou bien montrez-moi quelqu'un de plus miséricordieux en qui je trouve un refuge plus assuré, quelqu'un de plus puissant sur qui je me repose avec plus de confiance » (1).

Après le maître, voici le disciple, héritier de sa doctrine et plus encore de son affectueuse dévotion pour Marie : « Quand je réfléchis en moi-même que le Verbe fait chair est devenu son fils pour le salut des pécheurs, j'ai grande espérance de participer aux largesses de cette incomparable mère : car, je ne l'oublie pas, c'est pour les pécheurs, bien plus que pour les justes, qu'elle est Mère de Dieu. Son très miséricordieux Fils ne dit-il pas qu'il est venu pour appeler à lui, non pas les justes, mais les pécheurs ? Et n'ai-je pas lu dans l'Apôtre que le Christ est venu dans le monde sauver les pécheurs dont il est, dit-il, le premier (2)? Si donc c'est pour les pécheurs, c'est-à-dire pour moi et pour mes semblables, qu'elle a été faite Mère de Dieu, comment la grandeur de mes crimes pourrait-elle me contraindre à désespérer du pardon,

(1) S. Anselm., *orat. 51 ad S. V. M.* P. L. CLVIII. 952; Cf. *Orat.* 47; *ibid.*, 945.
(2) I Tim., I, 15.

quand Dieu a tiré d'elle un si ineffable remède pour les guérir » (1)? Encore un texte du même genre; il est de Richard de Saint-Victor: « Si je me présente au jugement avec l'humble aveu de ma misère, et si j'ai pour défendre ma cause la mère de miséricorde, comment ne trouverai-je pas grâce devant mon juge? Marie a été *faite Mère de Dieu pour une fin de miséricorde. Aussi, je le crois, elle exerce perpétuellement cet office de miséricorde*, en faveur du genre humain, devant la face du Père et devant son Fils, Jésus-Christ Notre Seigneur » (2).

Ajoutons, pour finir, quelques lignes, pleines d'onction, tirées de saint Thomas de Villeneuve. Je les copie dans un de ses discours sur la Nativité de la Vierge : « Célébrons la très digne naissance d'une si excellente mère... Il nous convient de nous glorifier en quelque sorte auprès d'elle : car nous lui avons été l'occasion d'une si haute dignité. En effet, sans la maladie du péché, le ciel ne nous eût pas envoyé notre grand médecin. Ce qui donc nous a fait coupables, cela même a été l'occasion de la faire Mère de Dieu. Car si l'homme n'avait pas péché, nous n'aurions pas eu le Verbe dans la chair. Et pourtant, ô Vierge, cela ne vous constitue pas notre débitrice : car ce n'est pas notre mérite qui l'a fait, mais plutôt notre démérite. Telle est cependant votre bénignité que vous ne pouvez voir votre élévation, sans vous rappeler notre misère; oui, vous serez vraiment l'avocate des pécheurs, vous qui avez été élevée si haut à cause de leurs péchés. Encore que nous ayons le repentir de

(1) Eadmer, *de Excellent. V. Mariæ*, c. 1. P. L. CLIX, 557, 558. Cet ouvrage a été longtemps cité sous le nom de saint Anselme, mais à tort, comme on en convient maintenant.

(2) Richard de S. Vict, *in Cant.* c. 39. P. L. CXCVI, 518.

nos crimes, nous nous trouvons infiniment heureux de votre grandeur, et nous voyons dans votre glorieuse maternité la compensation des pertes que le péché nous a fait subir » (1).

III. — Tirons une seconde conséquence. Non seulement Marie n'aurait pas été Mère de Dieu, s'il n'y eût pas eu de pécheurs à sauver, mais elle n'aurait pas même reçu le don de l'existence, en dehors de sa destination providentielle à devenir la Mère du Dieu Sauveur. Voilà jusqu'où va cette union merveilleuse entre la mère et le Fils, déterminée de toute éternité dans les préordinations divines.

Est-il bien vrai que l'existence de Marie se rattache indissolublement à sa divine maternité, comme cette maternité dépend elle-même de l'économie rédemptrice? Ici moins que partout ailleurs, je ne dois rien dire de moi-même. C'est auprès des Saints et des Docteurs que j'irai chercher la solution de si hauts problèmes. « S'il n'y avait pas eu de croix, la *Vie* n'eût pas été suspendue au bois avec des clous ; et si la *Vie* n'avait pas été clouée au bois, le côté du Sauveur, cette fontaine d'immortalité, n'eût versé ni l'eau ni le sang réparateur... Mais pourquoi m'arrêter ici? Point de croix, pas de Christ sur notre terre ; et sans le Christ en terre, *pas de Vierge Marie*, ni de seconde naissance par le Christ : car Dieu n'eût pas revêtu notre humanité » (2).

Ces paroles de saint André de Crète sont assez claires. En voici pourtant, s'il est possible, de plus expli-

---

(1) S. Thom. a Villan., *in Nativ. B. V. Conc.* 2, n. 2. *Concion.* II, 395.

(2) S. Andr. Cret., *orat.* 10. P. G. XCVII, 1020.

cites. J'emprunte les premières à saint Fulbert, la gloire la plus pure de l'église de Chartres, dont il fut évêque. Parlant de la *naissance* de l'auguste et très immaculée Vierge Marie : « O bienheureux cet enfantement, dit-il, puisqu'il donne à la terre la Vierge qui doit effacer l'antique offense de nos premiers parents, et redresser le monde courbé sous le joug du plus impitoyable ennemi. Enfantement dont *toute la raison d'être* est de préparer une demeure sainte et pure au Fils du Très-Haut. Car à quelle autre fin pourrait-il être destiné » (1)?

Parmi les livres, écrits au moyen âge à la louange de Marie, je ne sais pas s'il en est un seul qui soit plus remarquable par le savoir et par l'onction que le Traité de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie (2). Plus tard, nous aurons à revenir sur cet ouvrage. Je me contente, en ce moment, des lignes suivantes qui vont à notre sujet : « Dieu, Créateur et souverain gouverneur de toutes choses, a fait de vous sa mère...; il vous a constituée la maîtresse et l'Impératrice des cieux, de la terre, et de tout ce qu'ils renferment. Voilà ce que vous êtes, et *c'est pour le devenir* qu'au premier instant de votre conception, dans le sein de votre mère, vous avez été *créée* par l'opération du Saint-Esprit » (3). Est-il possible d'affirmer plus nettement la conception immaculée de Marie?

---

(1) Fulbert. Carnot., *Serm. de ortu almae V. M.* P. L. CXLI, 326.

(2) Comme le livre de *l'Excellence de la Vierge*, ce traité passait pour être de saint Anselme; mais il est certainement postérieur, et paraît avoir pour auteur un autre Anselme, parent du premier, d'abord abbé de Saint-Sabas à Rome (1115-1121) et, plus tard, évêque de Londres (1136-1139).

(3) *Tract. de concept. B. Virg. M.* P. L. CLIX, 306. L'auteur par ces mots : *Operante Spiritu sancto creabaris*, n'entend pas une conception virginale, mais une conception miraculeuse comme fut celle d'Isaac ou de Samuel.

Mais n'est-ce pas signifier avec une égale clarté l'enchaînement entre la production de la Vierge et sa maternité ?

Prêtons encore ici l'oreille à Raymond Jordan, le sage Idiot, dans ses *Élévations à Marie*. « Parmi toutes les œuvres de l'éternel Ouvrier, si j'excepte l'union de la nature humaine avec votre Fils dans l'unité de personne, vous avez été la plus singulière et la plus belle, ô bienheureuse Vierge Marie ! Car, si Dieu *vous a faite*, c'est pour que son premier ouvrage, déformé par la malice humaine, fût réformé par vous. Cet Ouvrier suprême avait créé la nature angélique, et cette nature était tombée pour une large part ; il avait créé la nature humaine, et l'humanité s'était corrompue ; la nature corporelle, et le péché de l'homme l'avait avilie. Que va-t-il faire en présence de tant de ruines ? Vous créer, ô très sainte Vierge, afin que, par le fruit sur-béni de vos entrailles, la nature angélique soit réparée ; la nature humaine, renouvelée ; la nature inférieure, libérée de la servitude » (1).

Jusqu'ici nous n'avons pas interrogé les Orientaux. C'est à celui des Pères qui résume le plus fidèlement leurs doctrines, à saint Jean de Damas, que nous demanderons une réponse. Lui aussi, il adresse la parole à Marie : « O femme, ô fille du roi David, Mère de Dieu, le Roi de toutes choses..., vous aurez une vie bien au-dessus de la nature... Mais cette vie vous ne la recevrez pas pour vous-même : car ce n'est pas *pour vous que vous êtes née*. Vous l'aurez pour Dieu, puisque vous êtes venue dans le monde *uniquement* pour servir à sa gloire ; c'est-à-dire, pour concourir

(1) *Piae lect. seu Cont. de B. V.* P. IV, *Contempl.* I, n. 1. Cf. n 3.

au salut de l'univers, et réaliser avec Dieu l'éternel décret de l'Incarnation du Verbe et de notre déification » (1). Je citerais encore ces paroles de saint Éphrem, si j'étais plus sûr de leur authenticité : « Supposez que Dieu n'ait pas dû se revêtir de notre chair, à quoi bon produire Marie » (2)?

Mieux vaut ne pas quitter saint Jean Damascène. Il est une antique tradition à laquelle les Grecs ont fait de fréquentes allusions dans leurs ouvrages, et notamment dans ceux qui traitent de la Conception de Marie. La bienheureuse Vierge, par la bénédiction du ciel, serait née d'une mère longtemps stérile. Il fallut aux deux saints époux, Joachim et Anne, de longues et ferventes prières pour obtenir, dans un âge avancé, ce fruit béni de leur mariage. Ce que la sainte Écriture nous rapporte d'Isaac, de Samuel et de Jean-Baptiste, cette tradition l'applique à la Mère de Dieu. Sur quoi saint Jean de Damas se demande pourquoi la divine Vierge est née d'une union naturellement inféconde? « C'est, dit-il, afin que l'unique nouveauté sous le soleil, le *prodige des prodiges*, fût préparé par des miracles, et qu'il se fît comme une progression des merveilles plus humbles aux plus sublimes ».

« On peut encore, ajoute le saint docteur, apporter une raison plus haute et plus divine. La nature cède le pas à la grâce, et s'arrête tremblante, incapable d'avancer toute seule. Puis donc que la Vierge Mère de Dieu devait naître d'Anne, la nature n'osa pas devancer le germe béni de la grâce ; elle resta vide de tout fruit, jusqu'à ce que la grâce eût porté le sien. Il s'agissait, en effet, de la naissance non pas d'un enfant

(1) S. Joan. Dam., hom. I *de Nativ. B. V.* n. 9. P. G. XCVI, 676.
(2) S. Ephrem., *Serm. de Transfigur.*

vulgaire, mais de cette première-née d'où sortirait le Premier-né de toute créature, en qui subsistent toutes choses (1). O bienheureux couple, Joachim et Anne! Toute la création vous est redevable; car en vous et par vous elle offre au Créateur le don qui surpasse excellemment tous les dons, je veux dire la chaste mère qui seule était digne du Créateur » (2). L'avons-

(1) Col., I, 15, 17.

(2) S. Joan. Damasc., *ibid.*, n. 2, 664; col. *de Orthod. fid.* L. IV, c. 15.

On ne pourrait affirmer d'une manière certaine la vérité de cette tradition. Mais si on la dégage de plusieurs détails qui sentiraient la fiction, rien n'en démontre la fausseté quant à la substance. Elle est certainement très ancienne, puisqu'elle est rapportée par l'auteur du sermon *de la Nativité du Seigneur*, inséré parmi les œuvres de saint Grégoire de Nysse. Il affirme, en effet, avoir lu dans une histoire *apocryphe* que les parents de la Mère de Dieu étaient restés stériles jusque dans un âge très avancé, mais que sainte Anne avait, comme la mère de Samuel, obtenu par ses prières ce fruit miraculeux de sa vieillesse (P. G. XLVII, 1137, sqq.) Où il faut remarquer qu'en cet endroit la qualification d'apocryphe ne dit pas que l'histoire soit en tout fabuleuse, mais qu'elle n'est pas de celles dont l'autorité est de tous points indiscutable.

La même tradition nous est donnée par les évangiles *apocryphes*, et notamment par le plus ancien de tous, celui de Jacques, communément appelé le Protévangile. Le texte grec de cet Evangile, dans l'état où nous le possédons, peut remonter au quatrième siècle. Il a pour titre : *Histoire de Jacques de la Nativité de Marie*. Le texte latin est une adaptation du grec, qui est probablement du Ve siècle, avec le titre fictif : Livre de la naissance de la B. Marie et de l'Enfance du Sauveur, écrit en hébreu par le B. Evangéliste Matthieu et traduit en latin par le B. prêtre Jérôme. Ce Protévangile est une compilation catholique que l'on croit formée de morceaux dont l'origine ne serait pas la même. Le premier fragment, c'est-à-dire le récit de la conception miraculeuse, de l'enfance et du mariage de Marie, daterait, au sentiment des critiques modernes, du IIe siècle. Ce serait probablement le *livre de Jacques* signalé par Origène. Les deux autres pièces, l'une attribuée à saint Joseph *sur la naissance du Sauveur*, l'autre racontant la mort de Zacharie, seraient ou de la même époque, ou peut-être du IIIe siècle. Voir le Diction. de la Bible, au mot Evangiles Apocryphes; et Tischendorf (*Evangil. Apocryph.* Hagae, 1851). Voir aussi de curieux détails sur le texte latin de l'Evangile de Jacques chez saint Fulbert de Chartres, serm. 5 ad popul. *de Ortu almae Virginis*. P. L. CXLI. 326, 327.

Or, cette tradition a été acceptée en Orient par la foule des panégyristes de Marie : par saint André de Crète (*or. I de Assumpt. seu Dormit. B. V. Deip.*), par saint Germain de Constantinople (*orat. de Praesentat.* 2. P. G. XCXVIII, 313, sqq.), par le pseudo-Epiphane (*orat. de Laudibus Deip.* P. G. XLIII, 488), par l'empereur Léon (*or. de Nativ. matris Dei*), etc. D'Orient elle se répandit rapidement en Occident, où on peut la lire en nombre d'ouvrages. Voyez, par exemple, le sermon

nous bien compris? La nature par elle-même était impuissante à produire le chef-d'œuvre; et si la grâce, en d'autres termes, si l'intervention du Saint-Esprit, vient aider et compléter la nature, c'est parce que l'enfant du miracle a pour destinée d'être la Mère de Dieu. D'où la conséquence évidente : si Marie n'eût pas dû, suivant les préordinations divines, engendrer virginalement, un jour, le Fils unique de Dieu, la nature était privée du secours de la grâce, et demeurait dans son impuissance. Une Vierge n'aurait pas conçu d'homme, sans le concours de l'homme, si cet homme n'eût pas été le Verbe fait chair. Joachim et Anne n'auraient jamais connu cette enfant, leur couronne et leur joie, si elle n'eût pas été la Vierge qui devait enfanter. Nouvelle preuve que l'existence et la maternité de Marie sont inséparablement liées ensemble, et que celle-ci est la raison de celle-là.

Du reste, la Sainte Écriture, encore que, nulle part, elle n'affirme expressément une liaison si étroite, la fait aisément deviner à qui la médite et sait l'entendre. Impossible de la lire attentivement, sans acquérir la conviction que la maternité de Marie n'est pas une qualité comme accidentelle à son existence; mais qu'elle est plutôt de sa constitution, je dirais presque, son être même. A cette lumière, j'oserais, toute proportion gardée, la comparer, comme mère du Fils, au Père de cet Unique pour qui c'est tout un d'être Père et d'être une personne divine et Dieu même. Et de même qu'en vertu de la relation réelle qui les oppose

---

sur la Nativité de la B. V. M. dans l'appendice des œuvres de saint Hildefonse (P.L. XCXVI, 278), le sermon de saint Fulbert de Chartres sur la Nativité de la Mere de Dieu (*l. c.*, 324, sq.). Denys le Chartreux l'admet et cite pour elle le Coran (*de Laud. Deip.* L. I, a. 5), Cf. P. Theoph. Raynaud, *Diptycha Marian.* P. I., punct. I, n. 4.

et les constitue, penser l'un c'est concevoir l'autre, ainsi nul fidèle ne se rappelle la Vierge sans avoir devant le regard de l'esprit celui dont elle est la mère. A Dieu ne plaise que je donne la comparaison comme parfaite. Pourtant, quand nous aurons creusé le sens caché des Écritures, vous m'accorderez que, si je l'ai faite, ce n'a pas été sans fondement.

Ouvrons donc les Écritures. Jamais Marie ne s'y montre sans Jésus. La première fois qu'elles la font connaître au monde, c'est par l'annonce de sa maternité. « Je mettrai une inimitié entre toi et la Femme, entre sa Semence et ta semence » (1). Partout, dans la suite, *elle m'apparaît avec Jésus :* Jésus naissant, Jésus fuyant en Égypte, Jésus offert au temple, Jésus perdu et retrouvé, Jésus croissant, travaillant et soumis, Jésus prêchant, Jésus expirant. Je vous demande de m'indiquer un endroit des Saintes Lettres, où l'on parle de la mère indépendamment du Fils. Cet endroit unique, vous ne le trouverez pas. Assurément, Marie n'est pas toujours à côté de Jésus, bien qu'elle l'accompagne, le plus souvent, jusque dans ses courses apostoliques. Mais là n'est pas la question. Ce que je veux dire, c'est que partout où l'Évangile fait mention d'elle, il la présente ou la nomme dans son rapport intime avec le Fils de Dieu, son fils.

Elle était à la retraite du Cénacle, après l'Ascension, et Jésus n'était plus là. Mais écoutez ce que disent les Actes : Et les Apôtres « persévéraient unanimement dans la prière... avec Marie, mère de Jésus » (2). On dirait une loi, sans nulle exception, qui défend de séparer jamais le nom de la mère du nom

(1) Gen., III, 15.
(2) Act., I, 14.

de son fils, à moins toutefois qu'on la nomme uniquement par lui. Quatre fois, dans un seul chapitre du premier Évangéliste, l'ange et saint Matthieu font mention d'elle, et quatre fois ils accolent le nom de Jésus à celui de sa mère. Les mages viennent adorer le nouveau Roi d'Israël; et « ils trouvent l'enfant avec Marie, sa mère » (1). Élisabeth, au jour de la Visitation, s'était écriée déjà, sous l'action du Saint-Esprit: « D'où m'arrive-t-il que la mère de mon Seigneur vienne vers moi » (2)? Quand le saint vieillard Siméon eut achevé son cantique, et remis l'enfant aux bras de son père adoptif et de sa mère, « il dit à Marie, sa mère » (3). « Et sa mère conservait et repassait toutes ces choses en son cœur » (4). Saint Marc ne parle directement qu'une fois de la Vierge : c'est pour l'appeler mère de Jésus (5). Et si, dans un autre passage, il relate certaines paroles des Juifs où Marie se trouve nommée, c'est toujours comme mère de Jésus qu'on la désigne (6). Saint Jean ne la connaît pas sous un autre nom que celui de mère de Jésus : témoin le récit des noces de Cana et la scène du Calvaire (7); en sorte qu'il n'emploie pas une fois l'appellation de Marie.

Puis-je croire qu'une manière de parler si constante, en des livres inspirés de Dieu, ne contienne pas un sens profond? Et quel peut-il être, si nous n'y voyons pas la compénétration voulue du ciel entre l'existence de la Vierge et sa maternité ? Vous me demandez *ce*

(1) Matth., II, 11.
(2) Luc, I, 43.
(3) Luc, II, 34.
(4) Luc, II, 51.
(5) Marc, III, 31.
(6) Marc, VI, 3.
(7) Joan., II, 1, sqq. ; XIX, 25, 26.

*qu'elle est;* je n'ai de par l'Évangile qu'une réponse : « Marie de laquelle est né Jésus, qui est le Christ » (1), et plus brièvement encore : *Marie de Jésus.*

L'ancien Testament, s'il en était besoin, ajouterait son témoignage à celui du Nouveau : tellement c'est chose évidente que l'Écriture ne parle de Marie qu'au point de vue de sa maternité divine. Retranchez les textes qui la représentent, soit comme l'ennemie du serpent infernal, celle dont la Semence écrasera la tête du monstre (2), soit comme la Vierge qui, demeurant vierge, conçoit et met au monde l'Emmanuel (3), soit comme la femme qui enceindra un homme (4), soit comme celle qui doit enfanter (5); et vous la chercherez vainement du livre de la Genèse au dernier livre des Macchabées, à moins toutefois que vous ne trouviez un texte où elle vous apparaisse encore dans son être de mère. Preuve sensible qu'elle n'a d'existence que pour cela.

Mais, sans insister davantage sur cette considération, j'aime mieux méditer, sous la direction des Pères et de l'Église, le texte si connu des Proverbes, où la divine Sagesse a dit d'elle-même : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant qu'il eût rien fait, dès le principe » (6). Les Septante, où la Vulgate emploie le terme *possedit*, m'a possédée, ont mis l'expression *creavit* (ἔκτισε), m'a créée. Ce fut pour les Ariens une occasion de retourner ce texte

(1) Matth., I, 16.
(2) Gen., III, 15.
(3) Isa., VII, 14.
(4) Jerem., XXXI, 22.
(5) Sous-entendez d'après le contexte : le *Dominateur* qui, sorti de Bethléem, apportera la délivrance et la paix, c'est-à-dire, le Messie. Mich., V, 3 cum antec. et conseq.
(6) Prov., VIII, 22.

contre la consubstantialité du Verbe avec Dieu, son Père, puisqu'il semble lui-même s'affirmer ici comme créé. Sans vouloir suivre les Pères dans toutes les explications par où ils démontrent l'inanité de l'argumentation des hérétiques, signalons dans leurs réponses ce qui peut se rapporter à la question présente, et donnons tout d'abord la parole au victorieux champion de la foi dans ces luttes, je veux dire à saint Athanase d'Alexandrie. Il accepte la leçon du texte grec, c'est-à-dire celle qui porte : « il m'a créée principe de ses voies, en vue de ses œuvres. J'ai été fondée avant tous les âges... », etc. Et voici comment il l'interprète.

« Le Seigneur, dit la Sagesse, m'a créée principe de ses voies ; c'est-à-dire, mon Père m'a donné un corps, et par là m'a créé, non pas comme Dieu, mais *comme homme*, pour le salut des hommes... Si donc nous acceptons le mot *créé* des Proverbes, il faut l'entendre non pas du Verbe tout entier, mais du Verbe considéré dans ce corps créé dont le Père l'a revêtu à cause de nous, *nostri causa*, pour que nous fussions renouvelés et déifiés en lui (1). Donc, ce n'est pas de la nature du Verbe, mais de son humanité que parlent les Proverbes... Avant toute création le Verbe était, de toute éternité... Mais quand le Créateur eut fait ses œuvres, et qu'une économie de restauration fut nécessaire pour en relever les ruines, alors le Verbe s'offrit lui-même et s'anéantit jusqu'à devenir semblable à l'ouvrage de Dieu : et c'est là ce que signifient les mots : *Il m'a créée* (2)... Aussi l'Écriture ajoute-t-elle immédiatement après : *pour ses œuvres*, en vue de ses œuvres. Elle veut par là

(1) S. Athan., *Orat. 2 c. Arian.* n. 47. P. G. XXVI, 245, sq.
(2) *Id.*, *ibid.*, n. 51, 256.

nous faire connaître la cause de cette création, comment le Verbe s'est incarné pour la *restauration* des œuvres de Dieu : c'est que la Sainte Écriture a coutume, lorsqu'elle parle de l'origine de Jésus-Christ dans la chair, d'énoncer la cause pour laquelle il s'est fait homme... Car avant l'Incarnation du Verbe il y a la nécessité de l'homme, sans laquelle il n'eût jamais revêtu notre chair (1)...

« *Et il m'a fondée avant les siècles* : comme si la Sagesse disait : Moi qui suis le Verbe, mon Père m'a revêtu d'un corps terrestre. C'est ainsi que celui qui pour notre cause a épousé la nature humaine est fondé; il est fondé, dis-je, afin que nous-mêmes, adaptés et comme incorporés à lui, nous nous élevions à la perfection véritable (2)... Du reste, si l'Écriture aux mots *créée*, *fondée*, joint les formules : avant les siècles, lorsque la terre n'était pas faite encore, il n'y a pas là de quoi nous surprendre : tout cela se rapporte au même mystère, celui du Verbe fait homme.

« La grâce que nous a faite le Sauveur, s'est révélée dans le temps; mais, avant notre naissance, ou plutôt, avant la constitution du monde, elle nous était préparée dans les éternels conseils. C'est que Dieu n'avait pas besoin d'attendre pour délibérer sur notre sort, commme s'il eût, à quelque époque, ignoré nos destinées futures. Comme il savait donc éternellement qu'après avoir été créés dans la sainteté nous deviendrions rebelles à ses ordres et serions chassés du paradis; lui qui est la bonté par essence, il nous prépara dans son propre Verbe une économie de salut,

---

(1) *Id.*, *ibid.*, n. 53, 54, 260, 261 ; col. n. 55, init.
(2) *Id.*, *ibid.*, n. 74, in f. 305.

qui nous rendît à l'immortalité (1)... Donc le conseil et le décret de notre salut remontent au delà de tous les âges; mais l'exécution s'en est faite par la venue du Sauveur, à l'heure où le demanda la nécessité » (2).

J'ai dit plus haut que saint Cyrille était en harmonie parfaite avec son illustre prédécesseur.

La preuve en est dans le commentaire qu'il a fait du même texte pour réfuter les mêmes attaques. « Le Seigneur, dit la Sagesse, *m'a créée;* comme si elle disait : mon Père m'a revêtu d'un corps, et m'a créée comme homme, pour le salut de l'homme... Puis donc que le Fils de Dieu s'est fait homme pour achever les œuvres de Dieu, et devenir le principe des voies qui mènent à la réparation du genre humain, c'est à juste titre qu'il dit de lui-même : *Le Seigneur m'a créée principe de ses voies et pour ses œuvres* » (3).

« *Il m'a fondée avant les siècles.* Dieu, dont la science n'attend pas la présence des événements pour les connaître, a vu, même avant la constitution du monde, ce qui devait advenir dans les temps les plus reculés. C'est pourquoi... devant tous les âges, il a posé son Fils, dans sa prescience, comme le fondement sur lequel nous devrions nous appuyer pour nous élever de notre chute jusqu'à l'incorruptible immortalité. Car il savait que nous allions mourir, en devenant pécheurs... Connaissant donc en son éternité nos destins futurs, le Créateur a prévu et prédéfini celui qui devait être homme pour nous, c'est-à-dire son Verbe, afin qu'il fût le principe de ses voies et une base inébranlable de restauration pour la nature humaine... Donc, à

(1) *Id.*, *ibid.*, n. 75, 305.
(2) *Id.*, *ibid.*, n. 77, 309.
(3) Cyrill. Alex., *Thesaur. Assert.* 15. P. L. LXXV, 266, 274.

considérer le décret et l'intention du Père, le Christ a été *fondé* avant tous les siècles; mais à considérer l'exécution, l'œuvre s'est opérée dans le temps, en la manière qu'exigeait la nécessité des choses » (1). N'avais-je pas raison d'affirmer l'identité de doctrine où nous trouvons jusqu'à la répétition des mêmes formules ?

Pourquoi cet appel à la pensée de ces grands docteurs ? Parce qu'elle ne confirme pas seulement l'opinion ci-dessus émise sur le fait de l'Incarnation, mais qu'elle nous aide à mieux concevoir ce qu'est la maternité divine à l'existence de Marie. Personne, en effet, ne peut ignorer avec quelle insistance l'Église applique à la bienheureuse Vierge ce passage de nos saints Livres. Grecs et Latins l'emploient de concert pour célébrer ses glorieuses origines; et la sainte Liturgie ou leur en a donné l'exemple ou l'a reçu d'eux (2). Que l'application qui se fait de ces textes à Marie ne repose pas sur le sens littéral, je l'accorderai sans peine. Soit ! il y a seulement *accommodation*. Mais ce n'est pas une de ces accommodations factices qui ressortent plus des mots que des choses, nées d'un agréable jeu de l'esprit plutôt qu'appuyées sur un fondement doctrinal.

Non, si l'Église attribue constamment à Marie ce que l'Esprit-Saint a révélé de la Sagesse incarnée, c'est que le texte exprime des idées qui lui conviennent; non pas au même degré qu'au Fils de Dieu, son fils, mais en vérité toutefois, et dans une mesure exclusivement sienne (3). Donc Marie, comme le Verbe fait

(1) *Id.*, *ibid.*, 291-294.

(2) Cf. *Offic. comm. B. V.; Immacul. Concept.; Nativ. B. M. V.; Rosarii B. V.; Desponsationis*, etc., etc.

(3) Si nous supposons, avec nombre de Pères, que le texte des Pro-

chair, *a été créée pour être* avec lui et par lui le principe des voies nouvelles, et la restauratrice des œuvres de Dieu. Et voilà pourquoi l'Église lui fait dire comme à lui : « J'ai été *fondée* avant tous les âges... Les abîmes n'existaient pas encore, et les montagnes n'étaient pas assises sur leur forte base, et j'étais déjà conçue; avant les collines j'étais engendrée » (1); non pas en réalité comme le Verbe-Dieu, mais dans la prédestination divine, comme ce même Verbe fait homme.

Dès lors nos deux existences étaient enlacées l'une et l'autre dans l'unité d'un même décret, dans l'intention d'une même fin, le salut du monde; tellement associées et mêlées que Dieu lui-même ne nous a jamais séparés dans sa pensée. Toujours il l'a voulu comme mon Fils, toujours il m'a voulue comme sa Mère; et l'un et l'autre il nous a voulus uniquement pour son œuvre par excellence, la réparation de la nature déchue. « Que l'homme donc ne vienne pas séparer ce que Dieu a si indissolublement uni » (2).

Il importe assez peu que nous suivions le texte grec des Proverbes ou celui de la Vulgate (3). Lisez comme porte notre version latine : « Dieu m'a *possédée* au commencement de ses voies; avant qu'il créât aucune chose, j'étais dès lors. J'ai été *établie* (ordonnée) dès

---

verbes se rapporte à la Sagesse incarnée, ce n'est plus seulement au sens accommodatice, mais d'une certaine manière au sens *littéral* qu'il parle de la Mère de Dieu. Je veux dire que cette divine Mère s'y trouve *implicitement, adsignificata, connotata*, comme disent les interprètes de nos saints Livres. Pourquoi ? Parce que l'idée du Verbe dans la chair, notre chair, rappelle naturellement à la pensée la femme qui doit être le principe de cette même chair.

(1) Prov., VIII, 23, sqq.

(2) Matth., XIX, 6.

(3) Le texte hébreu indique plus spécialement une production par voie de génération. Mais cela n'infirme en aucune manière le raisonnement qui précède, puisque saint Athanase, saint Cyrille et la Liturgie ont pris les leçons du grec ou de la Vulgate pour les appliquer soit au Fils, soit à la Mère.

l'éternité... » ; la conclusion qui découle naturellement de l'accommodation du passage à la bienheureuse Vierge, reste la même : Marie, dans les conseils de Dieu, ne doit exister que pour être la mère de la Sagesse incarnée.

Aux premiers jours du monde, Dieu créa d'abord l'homme ; puis, du côté de l'homme il tira la femme, pour qu'elle lui fût un aide semblable à lui ; et l'homme et la femme furent deux dans une seule chair : deux opérations divines, séparées dans le temps, mais solidaires l'une de l'autre, comme le texte inspiré nous le montre avec évidence. Ainsi la production de Marie devance celle de Jésus ; mais elle s'y réfère ; et s'il est permis de voir quelque différence entre la création du premier couple et la formation du nouvel Adam et de la nouvelle Ève, c'est pour constater une alliance, disons plus, une dépendance plus étroite entre le fils et la mère qu'elle ne fut entre le premier époux et la première épouse. Ils sont plus un dans une seule chair et dans une existence commune.

Répétons-le, parce que rien n'est plus important pour se rendre compte du rôle, des destinées, des gloires de Marie. Le Verbe fait chair et Marie se compénètrent dans les décrets de Dieu, si bien qu'il est impossible de concevoir l'un sans penser à l'autre. Le Sauveur est prédestiné dans le plan divin, non pas après coup, mais du premier moment, au premier jet, comme ayant une mère ; et cette mère elle-même fait indissolublement partie du même plan, comme un élément non pas accessoire, accidentel, mais essentiel. Au même titre que le Rédempteur du monde ne se conçoit pas indépendamment de sa nature humaine, et que cette nature elle-même doit exister uniquement

pour être l'organe animé du Christ Sauveur, ce Fils de l'homme appelle une mère, et cette mère est tellement pour lui qu'elle n'aurait jamais eu de réalité sans lui. Qui ne pressent déjà quelles conséquences vont suivre d'une si haute unité pour la gloire de la Vierge Mère, et quels trésors de grâce et de sainteté renferme pour elle une si ineffable prédestination?

## CHAPITRE II

De l'incommensurable grandeur de la maternité divine, au jugement des Pères et des Saints.

I. — Nous l'avons médité, quand on pense à Marie, quand on parle de Marie, jamais on ne doit la séparer de son fils, le Dieu fait homme pour nous. A quelque point de la durée qu'elle se montre, dans le temps et dans l'éternité, elle est, ou par destination ou de fait, ce grand prodige de l'Apocalypse, « la femme revêtue du soleil » (1), c'est-à-dire de celui qui est l'ineffable splendeur du Père. Voilà pourquoi nous ne pouvons la considérer ni comme Vierge, ni même comme sainte, sans voir plus ou moins explicitement en elle la mère et la Mère de Dieu : car sa maternité l'enserre tout entière, et donne le dernier mot de tout, même de son existence. Dieu ne l'a pas autrement faite ; il ne l'a pas autrement pensée. Donc, aborder la question de ses grandeurs, c'est nécessairement entrer dans cet abîme insondable qui n'est autre que la maternité divine. N'est-ce pas une tâche devant laquelle doit reculer toute intelligence, je ne dis pas seulement humaine, mais créée ? Tel est, sans nul doute, le sentiment des Pères ; et bien qu'ils aient avec une pieuse émulation célébré les excellences de cette mère incomparable, ils

(1) Apoc., XII, 1.

confessent d'une commune voix leur impuissance à les exalter comme elles le méritent.

« Misérable que je suis, s'écriait un ancien et pieux orateur grec, au début de l'un de ses discours sur la bienheureuse Vierge ; j'ai tenté d'exprimer par mes paroles les radieuses splendeurs de la Mère de Dieu, ses incompréhensibles perfections, le mystère du ciel et de la terre, le propitiatoire et le miracle du monde. Mon cœur palpitait du désir d'expliquer une merveille, si digne des contemplations les plus hautes et des plus profondes spéculations. Mais, ô mes bien-aimés, je m'arrête tremblant et paralysé par la crainte. Le souvenir de ce que j'ai entrevu me bouleverse jusqu'au fond des entrailles, et le sentiment de mon incapacité me pénètre de tristesse. Quel esprit se flatterait de sonder un si insondable mystère, et quelle langue, de l'exprimer? Si, forçant mon courage, j'essaie d'énoncer mes faibles conceptions, voilà que je retombe dans mes craintes, tant je sens mon impuissance à célébrer une telle grandeur. Ma voix est trop faible, ma langue trop paresseuse, mon éloquence trop nulle, quand il faut parler de la très sublime et très sainte Mère de Dieu, de celle qu'il n'est pas même permis à la langue humaine de nommer à la légère... N'est-ce pas elle, en effet, qui jette les Vertus des cieux dans la stupeur ! Les Anges, les Archanges, les Principautés, les Puissances, les Trônes, les Dominations, les Chérubins et les Séraphins ; en un mot, toutes les phalanges des cieux regardent la Vierge, nouveau ciel et nouveau trône, et la terreur les saisit, quand ils voient l'Éternel descendre des sommets de sa gloire pour s'asseoir anéanti dans son sein virginal » (1).

(1) S. Epiph., hom. 5 *in Laudes S. M. Virg.* P. G. XLIII, 488. Je l'ai

Ce que nous avons entendu de la bouche de S. Épiphane, une multitude d'autres l'ont dit, soit avant, soit après lui. Contentons-nous d'extraire quelques passages de l'exorde d'un sermon prononcé par S. Jean Damascène, dans la fête du *Sommeil* de la très sainte Mère de Dieu (1). « S'il faut honorer par des louanges la mémoire de tous les justes (2), qui donc n'exalterait pas en Marie la source de la justice, le trésor de la sainteté? Non pas, certes, pour augmenter sa gloire, à elle, mais pour s'acquérir à soi-même une gloire éternelle. Car il n'a pas besoin d'être glorifié par nous, le Tabernacle du Seigneur de la gloire; cette cité dont il est écrit : Que de choses glorieuses ont été dites de vous, ô cité de Dieu (3) ! La cité du Dieu invisible, incommensurable, qui tient le monde dans sa main, n'est-ce pas celle dont les entrailles ont, contre toutes les lois de nature, renfermé le Verbe de Dieu, grand comme son Père?... Non, rien ne peut la célébrer dignement, ni la langue des hommes, ni l'intelligence angélique, quelque sublime qu'elle soit : car c'est en elle et par elle que la gloire du Seigneur s'est mise à la portée de notre vue » (4).

Et pourtant, le saint ne pense pas que l'incompréhensible hauteur du sujet soit une raison de garder le silence. « Quoi donc, est-ce que nous nous tairons, parce que nous ne saurions la louer autant qu'elle le mérite? Nullement. Oublierons-nous les bornes de

---

déjà dit, les critiques ne s'accordent pas sur l'auteur de cette homélie, plus communément citée sous le nom du saint évêque de Salamine.

(1) C'est ainsi que les Grecs appellent la fête du Passage et de l'Assomption de Marie.

(2) Prov., XVII, 7.

(3) Psal., LXXXVI, 3.

(4) S. J. Damasc., hom. I *in Dormit. Deip. V. M.* n. I. P. G. XCVI, 700.

notre faiblesse, et, rejetant le frein de la crainte, traiterons-nous sans une pudique retenue ce qu'il est à peine permis de toucher? Pas davantage. Que faire donc? Tempérer le désir par la crainte, tresser de l'un et de l'autre une couronne, et d'une main tremblante et respectueuse, d'un cœur tout brûlant de reconnaissance et d'amour, présenter à cette Reine Mère les hommages auxquels et son excellence et ses bienfaits pour toute la nature lui donnent un si incontestable droit... Ce sera bien peu, je l'avoue, pour un tel mérite. Mais cette Dame très miséricordieuse, la Mère de celui qui seul est bon, de celui qui, dans son indulgence infinie, préféra deux petites pièces de monnaie aux présents les plus splendides, aura pour agréable la préparation de notre cœur et bénira notre pauvre offrande » (1). Fortifié par cette espérance dans la miséricordieuse bonté de celle qu'il nomme « la gloire de notre race et la parure de la création », le saint commence son panégyrique, non sans avoir toutefois supplié le Verbe de Dieu de répandre sur ses lèvres la grâce de l'Esprit qui transforma les Apôtres (2).

II. — Encouragé par ces paroles et par l'exemple du saint docteur, essayons, nous aussi, de dire, suivant la mesure de notre faiblesse, l'excellence ineffable de la divine maternité de Marie. Et, pour le faire moins imparfaitement, transcrivons d'abord les sentiments des Saints; puis nous rechercherons, guidés par les docteurs de l'École, les raisons profondes de si incroyables éloges et d'une grandeur si prodigieuse.

C'est encore l'orateur caché sous le nom de saint

(1) S. J. Damasc., *ibid.*, n. 2, 700, 701.
(2) *Id.*, *ibid.*, n. 3.

Épiphane que nous allons d'abord entendre. « Que dire, et comment exalter la bienheureuse racine de la gloire? *Dieu seul excepté*, elle est supérieure à tout : plus belle que les Chérubins, les Séraphins, l'armée angélique tout entière; si grande que nulle langue, au ciel et sur la terre, ne suffit à chanter sa louange... O Vierge très sainte, votre dignité jette les Anges eux-mêmes dans l'étonnement et la stupeur. Quelle merveille, en effet, plus admirable au ciel qu'une femme revêtue du soleil; une femme qui porte elle-même entre ses bras la Lumière, principe de toute lumière?... Quel plus surprenant prodige que le Fils d'une femme, père de cette femme et des siècles; et qu'une vierge ayant à la fois le Christ, Fils du Dieu vivant, pour fils et pour époux? Quel spectacle plus étonnant que celui du Seigneur des Anges devenu petit enfant dans le sein d'une mortelle » (1)?

« Et voilà, reprend saint Jean Damascène, ce qui met une infinie distance entre les serviteurs et la Mère de Dieu. *Infinitum Dei servorum ac Matris discrimen est* » (2). Et saint Pierre Damien : « Quoi de plus grand que la Vierge Marie; elle qui a renfermé dans ses entrailles l'incompréhensible grandeur de la divinité? Contemplez les Séraphins; montez d'un vol hardi bien au-dessus de cette nature supérieure, et vous verrez au-dessous de la Vierge tout ce qu'il y a de plus grand; une seule chose surpasse cette œuvre de Dieu, l'Ouvrier » (3). N'alléguez pas qu'il y a des doutes sur l'authenticité du sermon d'où ces

---

(1) S. Epiph., hom. 5 *in Laud. S. M. V.* P. G. XLIII, 492, 493.
(2) S. J. Damasc., *or. 1 de Dormit. Deiparae V. M.* II, 10. P. G. XCXVI, 716.
(3) S. Pet. Damian., Serm. 44, *in Nativ. V. Deip.* P. L. CXLIV, 738.

lignes sont tirées. Qu'ils soient fondés ou non, le texte exprime certainement la pensée du pieux et savant docteur. Car c'est lui qui chante à la Vierge, dans l'une de ses hymnes : « Le chœur des bienheureux Anges, — les Prophètes sacrés et l'ordre des Apôtres — ne voient au-dessus d'eux que vous seule, — après la divinité » (1).

Cette formule reparaît partout dans les discours et dans les autres écrits, composés par les anciens auteurs à la louange de Marie. Aucune, en effet, n'est plus propre à nous donner quelque idée de l'incommensurable excellence qu'elle doit à son titre de mère. Et pour qu'on ne me soupçonne pas de produire une affirmation sans preuves, voici quelques témoignages entre bien d'autres. Je les rapporte avec confiance, sachant bien que l'amour de mes lecteurs pour cette divine mère les empêchera de les trouver trop longs.

« Quel honneur égalera jamais la pureté de la Vierge? C'est d'elle que l'Auteur de toutes choses, épris de sa beauté, s'est bâti le temple de son corps; en elle qu'il a daigné faire sa demeure; en elle aussi que s'est accompli le conseil du Père et que le Saint-Esprit a pris son repos. Quel honneur lui rendrons-nous donc qui soit égal à son mérite; quand le Créateur nous la montre plus élevée que tous les êtres ensemble, lui seul excepté, *uno se excepto* » (2)? Suivant un autre écrivain grec, Pierre, évêque d'Argos, « la très sainte

---

(1) Te beatorum chorus Angelorum,
Te Sacri Vates et Apostolorum
Ordo, praelatam sibi cernit unam
Post Deitatem.
S. Pet. Dam., Carm. 47, *in Assumpt.* P. L. CXLV, 934.

(2) Georg. Nicomed., hom. 6 *in SS. Deip. ingressum* P. G. C, 1437

Mère du Sauveur dépasse toute créature; au-dessus d'elle il n'y a que son Fils et Dieu » (1).

Dans une lettre de saint Germain de Constantinople, lettre lue et approuvée à la quatrième session du 7e Concile œcuménique, on lit : « Nous honorons et glorifions dans la Vierge Marie celle qui est proprement et véritablement la Mère de Dieu; et comme telle nous la tenons pour supérieure à toute créature visible et invisible » (2). Un témoin plus éloquent encore de la croyance antique est saint Ephrem. Or, voici dans quels termes il parle de la sainte Mère de Dieu : « Marie est après la Trinité notre Souveraine; elle est notre consolation après l'Esprit-Saint; la médiatrice de tout l'univers après notre Médiateur; plus élevée, plus glorieuse sans comparaison que les Chérubins et les Séraphins; un abîme insondable de la bonté divine, la plénitude des grâces de la Trinité, comme occupant la seconde place après la Divinité » (3). Qu'est-ce que cette Vierge Mère? « Le char de la gloire du Très Haut, un vase sans prix, le réservoir de toutes les grâces..., un abîme de merveilles, une source inépuisable de biens, la Reine de l'univers, une nuée pleine de Dieu » (4).

« O Vierge Mère, rien n'approche des merveilles que je contemple en vous; rien qui ne soit au-dessous de votre grâce; aucune créature enfin, quelles qu'en soient la splendeur et la sublimité, qui puisse marcher de pair avec vous. Le Seigneur est avec vous. Qui donc,

---

(1) Petr. Arg., *or. de Concept. S. Annae.* n. 14. P. G. CIV, 1364.
(2) S. Germ. Const., *ep. ad Joan. Synad.* P. G. XCXVIII, 160.
(3) Ὦ; τὰ δεύτερα τῆς θεότητος φέρουσα. S. Ephr. *Opp.* (*graece*), III, 528, sq.
(4) S. Taras. Const., hom. *in SS. Deip. Praesent.*, n. 9. P. G. XCXVIII, 1493.

ô Marie, pourrait rivaliser avec vous? Le Seigneur est de vous; qui donc ne s'inclinerait pas devant vous, heureux de vous céder la prééminence, et de reconnaître qu'à vous seule appartient le rang suprême » (1)? Voici maintenant la bienheureuse Vierge qui célèbre ses propres grandeurs chez saint André de Crète. « L'Orient se levant d'en haut sur nous a visité ceux qui étaient assis à l'ombre de la mort. Vrai Dieu, par un nouveau genre de conception et de naissance il s'est fait homme de mon sang virginal, afin de renouveler la nature, et de substituer une création toujours nouvelle au monde vieilli dans sa dégradation. Quand donc a-t-on jamais vu, dans les siècles passés, une femme devenir Mère de Dieu; quand Dieu lui-même a-t-il été appelé le fils d'une femme?... Et voilà les merveilles qui se sont opérées en moi, et c'est à elles que je dois tant de gloire et de splendeur. C'est pourquoi toutes les générations me proclameront justement bienheureuse : car celui qui est puissant à fait en moi de grandes choses et son nom est saint. En effet, qu'y a-t-il de plus grand et de plus glorieux que d'être appelée Mère de Dieu et de l'être véritablement » (2)?

III. — De l'Orient revenons aux Occidentaux.

« O Notre Dame, rien ne vous égale, rien n'est comparable à vous. Tout ce qui est, ou bien est au-dessus de vous, ou bien est au-dessous de vous. Au dessus de vous, Dieu seul; au-dessous, tout ce qui n'est pas Dieu. Qui pourra jamais estimer une telle excellence; qui pourra l'atteindre » (3)? Je l'ai déjà

(1) S. Sophron., *or. in SS. Deip. Annunc.* 2. P. G. XCVII, 3241.
(2) S. Andr. Cret., *hom. in Dormit. S. Mariae.* P. G. XCVII, 1056.
(3) Auctor L. *de Conceptione*... P. L. CLIX, 307.

fait remarquer, l'ouvrage d'où je tire ce dernier texte n'est pas de S. Anselme, comme on l'a cru longtemps. Mais, sauf le point particulier de la conception de Marie, les idées qu'il renferme sont bien du grand évêque de Cantorbéry. Voyez, en effet, comment il parle lui-même à la divine Vierge dans l'une de ses plus dévotes oraisons : « O merveille des merveilles, à quelle sublimité de hauteur je contemple Marie ! Il n'y a rien d'égal à Marie ; il n'y a que Dieu plus grand que Marie. C'est que ce Fils qu'il a engendré de son cœur, égal à lui-même, et qu'il aime comme lui-même, Dieu l'a donné à Marie. De Marie il s'est fait un fils, non pas un autre que le sien, mais le même : en sorte que le Fils de Dieu et le Fils de Marie sont un seul et commun fils de l'un et de l'autre, suivant la nature. Tout dans l'univers a été créé de Dieu, et Dieu est né de Marie; Dieu a créé toutes choses, et Marie a enfanté Dieu. Lui qui a tout fait s'est fait lui-même de Marie; et par là même il a refait tout ce qu'il avait fait » (1).

Ce qu'avait dit le maître dans l'ardeur de sa piété, Eadmer, son plus fidèle disciple, le recueille et le développe avec amour. « Ici, que l'esprit de l'homme se redresse et qu'il entende, dans la mesure de son pouvoir, à quel point le Dieu tout puissant a estimé les mérites de cette bienheureuse Vierge. Qu'il contemple, dis-je, et qu'il admire comment Dieu le Père a engendré de sa nature, et sans commencement, un Fils consubstantiel et coéternel à lui-même; comment il a par lui fait de rien toutes les créatures visibles et invisibles. Or, ce Fils, son unique et son bien-aimé, il n'a pas souffert qu'il fût seulement *sien;* mais il a voulu que

(1) S. Anselm. Cant., *orat. 52*. P. L. CLVIII, 956.

le même Fils devînt, en toute vérité, le fils unique, le fils bien-aimé, le fils propre et véritable de la bienheureuse Marie : non pas qu'il dût y avoir deux fils, l'un Fils de Dieu, l'autre fils de Marie, mais un seul et même fils qui, dans l'unité d'une seule et même personne, est à la fois Fils de Dieu et fils de Marie. Qui donc, devant un tel mystère, ne serait pas saisi de stupeur » (1)? C'est, en effet, « que le simple titre de Mère de Dieu suffit à lui seul pour mettre la Vierge à une hauteur au-dessus de laquelle on ne peut concevoir que Dieu » (2).

IV. — Je voudrais m'arrêter. Mais je me souviens que les hérétiques nous reprochent de trop exalter la Mère du Seigneur; et que des catholiques même estiment excessifs et de date récente nos panégyriques enthousiastes à la gloire de sa maternité. C'est ce que j'ai entendu moi-même, et c'est ce qui me détermine à laisser encore la parole aux Saints; et, de préférence, à ceux qui remontent plus haut dans la suite des âges. Il m'importe peu de paraître prolixe, si par là j'augmente dans une seule âme de chrétien son estime amoureuse pour la Mère de mon Dieu et la mienne.

Retournons à saint Jean Damascène. Il salue la bienheureuse Marie « comme étant tout entière la demeure de l'Esprit Saint, tout entière la Cité du Dieu vivant que réjouissent les torrents du fleuve, c'est-à-dire les grâces du Saint-Esprit coulant à flots sur elle; tout unie à Dieu, plus élevée que les plus hauts des Anges, très voisine de Dieu, *proxima Deo*. O miracle, le plus admirable des miracles! Une femme

(1) Eadmer, L. *de Excell. B. M.* c. 3. P. L. CLIX, 561, 562.
(2) Eadmer, *ibid.*, c. 2, 559.

est montée au-dessus des Séraphins, parce que Dieu s'est abaissé un peu au-dessous des Anges (1). Que Salomon ne dise plus : il n'y a rien de nouveau sur la terre (2). O Vierge, toute ruisselante de la divine grâce, temple sacré de Dieu, que le Salomon spirituel, le Prince de la paix habite, après l'avoir construit de ses mains; sanctuaire où resplendit, au lieu de pierres précieuses, le Christ, perle infiniment précieuse et diamant de la divinité » (3). Ailleurs, la contemplant au ciel et dans sa gloire de mère, il pousse ce cri d'admiration : « Entre la mère et le fils point de milieu » (4).

Voulez-vous remonter plus haut. Écoutez de nouveau un père du quatrième siècle, le bienheureux saint Ephrem : « O notre très glorieuse Dame, vous êtes plus élevée que les cieux ; plus blanche que les rayons du plus radieux soleil ; plus glorieuse incomparablement à vous seule que toutes les armées d'en haut » (5). Avant lui, saint Méthode, évêque de Patare, disait à Marie, sur la fin du troisième siècle : « Le temps nous manquerait, non seulement à nous, mais à toutes les générations futures, s'il fallait vous offrir une louange digne de vous, ô mère du Roi des siècles. C'est là ce que le prophète nous voulait faire entendre, quand il disait : Combien grande est la maison de Dieu, combien vaste le lieu de sa possession ! Il est grand et il n'a pas de fin, il est sublime, il est immense (6). Oui, c'est là vraiment un oracle prophétique, une parole

(1) Hebr., II, 9.
(2) Eccl., I, 10.
(3) S. J. Damasc., hom. I, *in Nativ. B. V. M.*, n. 9 et 10. P. G., XCXVII, 676, 677.
(4) *Id.*, *or. 3, in Dormit. B. M. V.*, n. 5, *ib.*, 761.
(5) S. Ephrem, *opp.* III (graece), p. 576.
(6) Baruch, III, 24, 25.

véritable où se révèlent et votre magnificence et votre majesté. Car vous seule avez mérité de partager avec Dieu ce qui est Dieu; vous seule avez engendré dans la chair l'Unique qui procède éternellement de Dieu. Ainsi pense quiconque porte au cœur la foi véritable » (1).

Saint Proclus, avant d'être évêque de Cyzique, avait été le disciple privilégié de saint Jean Chrysostôme, dans l'église de Constantinople. On sait quelle part il eut dans la condamnation de Nestorius, dont il occupa glorieusement la chaire. Il n'est donc pas indifférent de l'entendre parler de cette maternité pour laquelle il avait combattu. C'est avec un saint enthousiasme qu'il en chante les grandeurs. Après avoir passé brièvement en revue tous les grands personnages de l'ancien Testament, pour rappeler leurs gloires et leurs vertus; « non, s'écrie-t-il, il n'est personne qu'on puisse comparer à Marie, la Mère de Dieu. Celui que les Prophètes virent en énigme, elle l'a porté dans ses entrailles, revêtu de notre chair, et rien n'a pu faire obstacle à l'économie du Verbe de Dieu... Je me plais à le redire, rien dans le monde qui soutienne le parallèle avec la Mère de Dieu.

« Parcourons en pensée toutes les créatures, et dites-moi s'il y a quelque chose qui égale ou surpasse cette Vierge, Mère du Verbe. Promenez un regard sur la terre, les mers, les profondeurs de l'air; pénétrez jusque dans les cieux; considérez en esprit les vertus invisibles et répondez-moi. Avez-vous rencontré dans toute la création semblable merveille? Les cieux racontent la gloire de Dieu (2);

(1) S. Method., *serm. de Sim. et Anna.*, n. 10. P. G. XVIII, 373.
(2) Psalm., XVIII, 1,

les Anges le servent en tremblant; les Archanges, les Chérubins, les Séraphins n'osent affronter de trop près son infinie splendeur, et je les entends crier d'une voix où la terreur se mêle à l'admiration : Saint, saint, saint, le Dieu des armées; les cieux et la terre sont pleins de sa gloire (1). L'abîme des mers obéit à sa voix (2); les nuées, saisies de crainte, lui servent de char (3); le soleil, à la vue de son injuste supplice, s'éclipsa d'horreur (4); l'enfer vomit ses captifs, et son aspect en épouvanta les geôliers (5); la montagne, touchée de son pied, parut se résoudre en fumée; le Jourdain, à son ordre, s'enfuit tremblant vers sa source (6); la mer, domptée par la vue de son image que figurait la verge, se divisa d'elle-même... (7); le feu de Babylone respecta dans les trois jeunes Hébreux le chiffre de la Trinité (8).

« Voilà, certes, des choses bien étonnantes. Remettez-vous en mémoire d'autres faits plus merveilleux encore; et maintenant admirez le triomphe de la Vierge. Celui devant qui tremblent ainsi toutes les créatures; celui qu'elles ne louent qu'en frissonnant d'épouvante; celui-là même la Vierge, et la Vierge seule, l'a reçu d'une manière ineffable dans ses chastes entrailles » (9). « Si donc nous voulons la célébrer dignement par nos louanges, confessons qu'elle est, en toute vérité, la Mère de Dieu fait homme. Tout le

(1) Is., VI. 6.
(2) Luc., VIII, 24.
(3) Is., XIX, 1.
(4) Matth., XXVII, 45.
(5) Matth., XXXII, 52.
(6) Psalm., CXIII, 3.
(7) Exod., XIV, 16.
(8) Dan., III, 50.
(9) S. Proclus, *orat.* 5. *Laudat. in S. V. Deip.*, n. 2. P. G. LXV, 717, sq.

reste sera toujours au-dessous de ce titre de gloire. Appelez-la Reine du Ciel, Souveraine des Anges; imaginez pour l'exalter tout ce qu'une intelligence humaine peut concevoir de plus excellent, jamais vous ne penserez ni n'exprimerez rien qui égale cette simple, mais ineffable louange : elle est la Mère de Dieu ; *non assurget ad hunc superindicibilem honorem quo creditur et praedicatur Dei Genitrix* » (1).

C'est Pierre de Celle qui va poursuivant dans ces termes les sublimes pensées de saint Proclus. Le même évêque de Chartres écrit encore : « O Vierge des Vierges, qu'est-ce que cela ? Où êtes-vous? Je regarde et je vous vois qui vous approchez presque immédiatement de l'inestimable et suréminente Trinité... Vous n'en êtes pas une quatrième personne : car la Trinité, dans sa très une, très immuable et très parfaite unité, ne peut admettre d'égal. Qu'êtes-vous donc? Seule la première après l'Unité et la Trinité, la Mère de celui dont le Père est Dieu le Père; la Mère de celui de qui procède, comme du Père, l'Esprit Saint; *una et prima post Unitatem et Trinitatem...* » (2).

Un siècle après, l'auteur du *Miroir de la Vierge* écrivait cette belle page, dont on fait généralement honneur à saint Bonaventure; et certainement celui-ci ne l'aurait pas désavouée : « La Mère du Seigneur, mère et vierge tout ensemble, est la plus digne entre les mères. Elle est vraiment la mère que demandait un tel fils; la mère à qui seule il convenait d'avoir ce même fils; une mère telle que Dieu lui-même ne pourrait en faire une plus grande. Dieu pourrait faire un plus grand monde, Dieu pourrait faire un plus grand

(1) Petr. Cellens. *L. de Panibus*, c. 21. P. L. CCII, 1021.
(2) Petr. Cellens. Serm. 13, *de Purific. S. Mar.* P. L. CCII, 675.

ciel ; une mère plus grande que la Mère de Dieu, Dieu ne pourrait la faire. C'est pourquoi S. Bernard a dit : aucune autre mère ne convenait à Dieu, qu'une vierge ; aucun fils ne convenait à une vierge, qu'un Dieu (1) : car il n'a pu naître ni une mère plus grande entre les mères, ni un fils plus grand entre les fils » (2).

Ainsi les siècles répondent aux siècles pour se jeter les uns les autres, à travers l'espace et le temps, ce cri de vénération et d'amour : « *Quantum potes, tantum aude, — Quia major omni laude, — Nec laudare sufficis.* Tout ce que vous pourrez, osez-le; car elle est supérieure à toute louange, et vous ne suffisez pas à la louer ». C'est que cette Vierge, dans sa dignité de Mère de Dieu, est immensément plus haute, plus grande que la création tout entière, immédiatement au-dessous de Dieu, si proche de Dieu, que Dieu seul la surpasse et la domine.

V. — Voilà ce que nous lisons chez les Pères et dans les anciens auteurs. A-t-on jamais renchéri sur ces éloges dans les temps moins éloignés de nous ? On cite une formule où la Vierge-Mère est représentée comme *atteignant les frontières de la divinité* (3); S. Bernardin de Sienne nous la montre « très voisine

---

(1) S. Bern., hom. 2 *super Missus est*, n. 1.

(2) *Specul. B. V.* lect. 10. Opp. S. Bonav. (éd. Vivès), XIV, p. 260. Il est certain que le Speculum B. V. n'est pas une œuvre authentique de S. Bonaventure, et ses nouveaux éditeurs le reconnaissent expressément.

(3) Je crois l'avoir noté, ce texte passe communément de main en main et de livre en livre, sous le patronage de S. Thomas d'Aquin. Il est de Cajetan, dans son commentaire sur la Somme théologique. Le voici tel qu'on peut l'y trouver (2-2, q. 103, a. 4, ad 2). « Ad fines divinitatis propria operatione attigit, dum Deum concepit, peperit, genuit et lacte proprio pavit. »

du Christ, *vicinissima Christo* » (1), car, « ayant été choisie pour être Mère de Dieu, elle a par là même été élevée à une dignité transcendante, au-dessus de toute dignité qui puisse convenir aux simples ministres du Très-Haut » (2). Le même saint nous dit encore « qu'une femme, pour être digne de concevoir et d'enfanter un Dieu, a dû, *pour ainsi dire*, être portée à une *certaine égalité* avec Dieu même, par une mesure *en quelque sorte infinie* de perfection et de grâces » (3).

Mais, en vérité, ni les deux premières expressions, si fortes qu'elles soient, ni la dernière elle-même avec les tempéraments qui la ramènent à la mesure, n'énoncent rien que la plus haute antiquité n'ait cent fois proclamé de la Vierge; disons plus, que cette bénie Vierge n'ait elle-même proclamé la première, à la gloire de Celui qui l'a choisie pour naître d'elle. « *Fecit mihi magna qui potens est...: fecit potentiam in brachio suo.* Il m'a fait de grandes choses, Celui qui est puissant... Il a déployé la force de son bras » (4). D'un mot, Dieu fit sortir du néant le ciel, la terre et les eaux. *Dixit et facta sunt.* Il dit et tout cela fut fait. Ces magnificences de l'univers, qui ravissaient d'admiration le Roi prophète, sont l'œuvre de ses doigts (5). De trois doigts il soutient la masse de la terre (6), et porterait des mondes. S'agit-il de se créer une Mère, il lui faut toute la force de son bras. C'est avant tout l'œuvre de l'amour; mais pour la parfaire, il faut la toute-puissance au service de l'a-

(1) S. Bernard. Sen., *de Glor. nomine M. serm.* 1, a. 2, c. 1. Opp. IV. (Lugduni, 1650).
(2) *Id., de Glor. nom. M.*, serm. 3, a. 2, c. 1. *Ibid.*, p. 82.
(3) *Id., de Nativ. B. Mariae V.*, art. un. c. 12. *Ibid.*, p. 97.
(4) Luc, I, 49, 51.
(5) Psalm., VIII, 2, 4.
(6) Is., XL, 12.

mour, si sublime est cet ouvrage, et tant il dépasse en excellence tout autre ouvrage de Dieu.

Je me trompe, il en est un qui prime cette grande œuvre, c'est l'Incarnation du Verbe. Mais si le Verbe fait chair l'emporte par lui-même sur la maternité dont il tient cette chair, on peut dire en toute vérité qu'il ne faut pas un moindre effort pour faire d'une femme la Mère de Dieu, que pour faire de Dieu le fils de cette mère : tant ces deux ouvrages se tiennent et se confondent. Et ce qui prouve que ce sont là vraiment les œuvres de Dieu par excellence, c'est qu'il n'y en a pas d'autres sur lesquelles il ait écrit son nom, qu'il ait signées de son nom, s'il est permis d'employer ce terme. Le nom que portent les autres ne me dit rien de Dieu. Quant à ces deux chefs-d'œuvre, Dieu lui-même est contenu dans leur nom : *Homme-Dieu*, *Mère de Dieu*.

Quand saint Paul a voulu donner au monde une idée qui répondît à la grandeur du Christ, le Prêtre de la Nouvelle Alliance : « Quel est, demande-t-il, celui des Anges à qui Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils ; moi, je vous ai engendré aujourd'hui ? Et encore : Moi je serai son Père, et lui il sera mon Fils ? » (1). O Vierge, ô Mère, cette question de Paul me raconte votre incompréhensible gloire. J'ai lu dans l'Évangile : « Marie, de laquelle est né Jésus, *Maria de qua natus est Jesus* » (2) ; Jésus, premier-né du Père, et Dieu comme lui. Et je me demande : Quelle est, en dehors de vous, celle des créatures à laquelle Dieu ait jamais dit : Vous êtes ma Mère, et vous m'avez engendrée aujourd'hui ? Et encore : Moi, je serai votre fils, et vous, vous serez ma mère ?

---

(1) Hebr., I, 5.
(2) Matth., I, 16.

Ce que la foi catholique m'enseigne du relèvement de notre nature par les abaissements du Dieu fait homme, c'est en vous que je le vois réalisé dans sa plénitude. La même heure et le même mystère qui le fait descendre jusqu'au néant, quand il prend la forme d'esclave, vous fait monter presque jusqu'à l'infini, quand vous devenez non seulement une Vierge mère, mais la Mère de Dieu. En vérité, ce n'est pas une surprise pour moi d'entendre les plus saints et les plus grands génies du monde affirmer à l'envi l'impuissance où ils sont de concevoir et d'exprimer dignement ce que vous êtes. Vous-même vous n'avez pu l'expliquer clairement, incapable que vous étiez de le comprendre. Il a fait en moi *de grandes choses*. Cela vous suffit ; si illuminé qu'il soit des splendeurs divines, votre esprit se perd dans la contemplation de ces merveilles. Et quand même, aux jours de votre pèlerinage, il vous eût été donné de les comprendre, votre science serait pour vous seule, et vous seriez obligée de répondre, comme l'Apôtre, aux interrogations de vos enfants : « J'ai entendu des paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter » (1) : car aucune langue humaine ne pourrait les redire, aucune oreille, les entendre. Et c'est là, Mère aimable et Mère admirable de mon Dieu, ce qui fait ma joie, de savoir votre maternité si relevée par-dessus toute grandeur, que rien ne saurait en mesurer l'ineffable élévation.

---

(1) II Cor., XII, 4.

## CHAPITRE III

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Fils unique de Dieu : relation de mère, de dame et maîtresse, d'épouse.

Dieu, la grandeur infinie par essence, est aussi de ce chef la source et la mesure de toute grandeur. D'où je tire cette conclusion manifeste qu'une créature est d'autant plus grande, d'autant plus élevée dans l'échelle des êtres, qu'elle est dans une relation plus intime et plus étroite avec Dieu. Donc, si nous voulons avoir quelque idée de la maternité divine, nous devons avant tout la considérer dans ses rapports avec la divine majesté. Or, il n'est pas malaisé de voir que ces rapports priment tous les autres, tant ils sont d'une nature suréminente, et d'un ordre absolument à part. Dieu nous garde de prétendre en expliquer l'inexplicable perfection. Mais ce que la foi nous enseigne, et ce que nous croyons sur le témoignage de Dieu, il ne nous est pas défendu d'en rechercher quelque intelligence. S'il est permis de le faire pour les mystères du Fils, pourquoi ne pourrions-nous pas le tenter à l'honneur de la Mère; puisqu'une pareille étude aura pour résultat d'augmenter en nous le culte de respect et d'amour envers cette Vierge à jamais bénie?

I. — Le premier de ces rapports, le plus excellent de tous, parce qu'il sert de fondement aux autres, est celui qui relie Jésus à Marie, le fils à la mère, la relation de maternité. Marie est mère, véritablement mère et dans toute la force du terme : car tout ce qui fait la maternité dans les autres femmes se retrouve en elle. Comme les autres mères, elle a formé de sa substance le fruit béni de ses entrailles. Il est la chair de sa chair, l'os de ses os. Le sang qui coule dans ses veines est un ruisseau dont elle fut la source, et le flambeau de sa vie s'est allumé au foyer de la sienne. Donc, l'affinité très intime en vertu de laquelle il y a comme unité de nature entre un fils et sa mère existe entre elle et le Dieu fait homme. En effet, bien que la nature du fils soit individuellement et numériquement distincte de la nature de sa mère, elle en est pourtant le fruit, l'écoulement et la vivante image. C'est dans ce sens que saint Pierre Damien a pu dire que Dieu, étant de trois manières dans les créatures, par son essence, par son opération, par ses illuminations, « est d'une quatrième manière dans une seule créature qui est la Vierge Marie, c'est-à-dire par *identité*, puisqu'il est une même chose avec elle; *identitate, quia idem est quod illa* » (1).

(1) S. Pet. Dam., serm. 41, *in Nativ. B. V. M.* P. L. CXLIV, 738. Ce sermon, comme je l'ai déjà dit, semble plutôt devoir être attribué à Nicolas, moine de Clairvaux et secrétaire de S. Bernard. On trouve les mêmes idées, formulées en termes identiques, dans les Mélanges des œuvres d'Hugues de S. Victor (P. L. CLXXVII). Ce serait d'ailleurs abuser de ce passage et d'autres semblables que de s'en servir, comme on l'a fait, pour étayer une opinion bien étrange. Dans la sainte Eucharistie, nous recevrions une parcelle de la chair de la Vierge communiquée par elle à son fils, au moment de la conception, et conservée toujours intacte, malgré le renouvellement de l'organisme. Sur quoi je me demande trois choses : par quel miracle la conservation s'est opérée; comment des éléments matériels, appartenant au corps du Seigneur, font en même temps partie de la chair de la Vierge; comment enfin cela peut nourrir la piété des communiants?

S'il y a quelque différence entre la Vierge Marie et les autres mères, au point de vue de l'union, elle est à l'avantage de Marie. C'est qu'elle a doublement conçu le fruit de ses entrailles : de corps et d'esprit. De corps : ici parité complète. D'esprit; et c'est par là qu'elle l'emporte sur le commun des femmes. En effet, comme nous l'exposerons plus tard, avec une longue préparation de sublimes vertus, il a fallu le consentement exprès de la Vierge pour que le Verbe de Dieu s'unît en elle à notre nature, et se formât de sa chair un corps à l'image du nôtre.

Rappelons-nous maintenant que cette liaison si étroite, cette parenté de toutes la plus parfaite, cette affinité naturelle avec Dieu, qui n'est surpassée que par l'union de la nature humaine et de la divinité dans la personne du Christ, et par l'unité des trois personnes divines dans leur identique et même nature, ont pour terme le Fils éternel de Dieu, le Roi de gloire, le Créateur et le maître de toutes choses. Est-ce trop dire de la maternité qui les supporte, que d'affirmer qu'elle est, dans son genre, une dignité infinie?

Grande et glorieuse est toute maternité, puisqu'aucune autre cause créée ne produit un effet qui soit comparable à son fruit. Plus grande et plus glorieuse sans comparaison la maternité de Marie, puisque ce fruit n'est plus seulement pour elle un être portant au front l'image créée de Dieu, mais Dieu lui-même. Marie, comme toute autre femme, peut, dans un légitime orgueil, être fière d'avoir enfanté un homme, le roi de la création : d'autant plus fière que cet homme est le plus beau des enfants des hommes, et que le même homme, par le double privilège de son consentement libre et de la conception virginale, est plus

sien. Car la dignité de la mère, en tant qu'elle est mère, a sa cause et sa mesure dans la dignité de son fils. « Le fils, dit un des princes de la théologie parlant de la Vierge, porte à l'infini (*infinitat*) l'excellence de la mère; car l'infinie bonté du fruit révèle une bonté comme infinie dans l'arbre qui l'a donné » (1).

Les autres théologiens sont d'accord avec lui, comme on peut s'en convaincre en lisant, soit leurs réponses à cette question : Dieu peut-il faire quelque chose de meilleur que ce qu'il a fait? — soit les passages de leurs œuvres ayant trait à la grandeur de la maternité divine. « De même qu'il peut y avoir un bien plus parfait que n'importe quel bien créé, parce que c'est un bien fini; ainsi rien ne peut l'emporter sur le bien incréé, parce qu'il est infini. Et c'est pourquoi la bonté de la créature peut être envisagée à un double point de vue. Ou bien *absolument* en *elle-même*, et de la sorte toute créature peut être surpassée par une autre plus parfaite; ou bien dans sa *relation* avec le bien incréé, et considérée de cette manière la dignité de la créature peut recevoir une certaine infinité de l'infini auquel elle se rapporte. Telle est l'infinité de la nature humaine unie personnellement au Christ, de la bienheureuse Vierge en tant qu'elle est Mère de Dieu, de la grâce en tant qu'elle nous fait les temples du Saint Esprit... Il y a toutefois un ordre dans ces relations. En effet, plus est étroit le rapport entre une créature et Dieu, plus cette créature est ennoblie. Ainsi le suprême degré de grandeur appartient à l'humanité de Jésus-Christ... et le second à la bienheureuse Vierge en qui le Verbe s'est uni à notre

(1) Albert. M., *in Mariali super Missus est*, q. 197. xx, p. 139.

chair » (1). C'est ce que dit S. Thomas dans son premier livre *sur les Sentences*.

Il le répète, mais plus brièvement, dans la *Somme théologique* : « L'humanité du Christ par le fait qu'elle est unie personnellement à Dieu ; la béatitude créée, parce qu'elle est la jouissance de Dieu ; et la bienheureuse Vierge, par là même qu'elle est la Mère de Dieu, ont toutes les trois une certaine dignité infinie ; et, à ce point de vue, Dieu ne peut rien faire de meilleur, comme il ne peut être rien de meilleur que Dieu » (2).

C'est pour une raison semblable que toute faute mortelle est en quelque sorte une offense infinie de la majesté divine, parce que la grandeur de l'outrage croît avec l'excellence de la personne à qui l'injure est adressée. Voulez-vous avoir quelque idée de l'énormité de l'une de ces fautes que nous appelons mortelles? Mesurez, si vous le pouvez, la grandeur de Dieu et l'étendue des droits qu'il a sur nous comme notre Créateur et notre souverain Maître. Pareillement, « demandez-vous quelle est la mère? demandez auparavant quel est le fils » (3) : car la dignité de celle-là croît proportionnellement à l'excellence de celui-ci. On prête à S. Grégoire le Grand une sentence analogue : « Vous désirez savoir combien grande est la Vierge. Tournez

---

(1) S. Thom., in 1, d. 44, q. 1, a. 3,

(2) S. Thom., 1, p., q. 25, a. 6, ad 4. Cf. Alex. Halens., 1 p., q. 21, m. 3, a. 6 ; Dionys. Carthus., in 1, d. 44, q. 2 ; Albert. M., in 1, d. 45, a. 5, etc. A noter encore ce passage de Denys le Chartreux. « Philosophi causalem foecunditatem dicunt esse praecipuam in creaturis perfectionem. Quam inestimabilis ergo est dignitas ejus quae eam infinitae dignitatis peperit prolem. Asserunt quidam magni theologi quod ratione hujus maternae foecunditatis maternitatisque Dei Beatissima Virgo Maria fit dignitatis quodam modo infinitae ». Serm. 1 *in fest. Concept.* vi opp. fol. 15 (Colon. 1542).

(3) « *Quaeritis qualis mater? Quaerite prius qualis filius* ». Texte attribué par le P. Crasset (*la Dévot. envers la Ste Vierge*) à S. Eucher dans un sermon *de Natura Virginis*.

d'abord les yeux vers son fils : l'excellence de l'un vous dira l'excellence de l'autre » (1). C'est à cela, si nous l'entendons bien, que reviennent les appréciations si magnifiques de la maternité divine, qui faisaient la matière du précédent chapitre ; c'est pour cela que Marie voit tout au-dessous d'elle, à l'exception de Dieu ; pour cela qu'entre elle et les serviteurs la distance est comme infinie ; pour cela que « toutes les créatures de Dieu, fussent-elles mille fois plus nobles, paraissant ensemble en présence de la Mère de Dieu, devraient s'incliner respectueusement devant elle » (2), après s'être prosternées devant la majesté de Dieu (3).

Il faut prévoir une objection qui s'offre assez naturellement à l'esprit du lecteur. Est-il bien vrai que la

---

(1) Il peut se faire que ce texte souvent cité soit authentique, mais nulle part je ne l'ai trouvé dans les Œuvres du saint pape.

(2) S. Bonav., in 1. d. 44, dub. 3, in *expos. text.*

(3) « Dire uniquement de Marie qu'elle est Mere de Dieu, c'est affirmer d'elle une grandeur dépassant tout ce qui n'est pas Dieu. Voilà pourquoi le B. Thomas d'Aquin n'hésite pas à lui attribuer une dignité en quelque sorte infinie ; et c'est justice. En effet, si la dignité de la mère croît en proportion de l'excellence du fils, peut-on douter que, le fils étant infini, l'honneur de la mère et sa dignité ne soient aussi d'une certaine manière infinis ? Il est honorable d'être la mère d'un simple citoyen ; il l'est plus, d'avoir donné le jour à un chevalier, à un roi ; s'il y avait une mère pour les esprits angéliques, ce serait un honneur encore plus grand d'avoir pour fils, un ange, un archange, un séraphin. Donc être Mere de Dieu, c'est ce qui surpasse ces gloires maternelles de toute la hauteur où Dieu s'élève au-dessus de toute créature

« O Vierge admirable, mere de son Créateur ! O dignité qui doit nous frapper de stupeur ! Une femme ayant avec Dieu le Pere un commun fils, le même, et tous deux lui disant en même temps, avec une égale vérité : Vous êtes mon fils ; une femme, une vierge, mère de celui-là même dont Dieu est le Père. Le Fils à la droite du Père, la mère, à la droite du Fils ; et ce Pere et cette mere arrêtant l'un et l'autre un regard d'ineffable complaisance sur cet Unique. Le Père disant au Fils : Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin (*Luciferum*) ; et la mere disant à son tour au même Fils : Vous avez été formé dans mon sein virginal ; vous êtes le fruit béni de mes entrailles. Elle-même est épouvantée de tant de gloire, impuissante à concevoir cet ineffable excès d'élévation : car par cela même qu'elle est la Mere du Créateur, elle est justement devenue Reine et Maîtresse de toute créature. Vraiment, ô Marie, Celui qui est puissant a opéré en vous de grandes choses, en faisant de vous sa Mere ». S. Thom. de Villeneuve, *in fest. Nativ. B. V. M.* n. 9. Concion. II, 292 (Mediolani, 1760).

dignité d'une mère doive se mesurer à la grandeur de son fils? Que d'hommes illustres, renommés par leur puissance, leurs exploits, ou leurs œuvres de génie, dont la mère est restée dans l'ombre? A cette difficulté je n'opposerai qu'une réponse. Ces hommes ne sont pas nés de leurs mères tels qu'ils se présentent à l'admiration du monde; ils le sont *devenus* par leur travail, par un concours heureux de circonstances ou par toute autre cause indépendante de leur origine. Pour tous, esclaves ou fils de rois, c'est la même entrée dans la vie (1).

Mais, autre est la condition du fils engendré par Marie. Il n'est pas *devenu* Fils de Dieu, Dieu comme son Père. Il l'a été dès le premier instant de son existence, dans le sein maternel qui l'a conçu, comme il le fut dans tout le cours de sa vie mortelle, et comme il l'est dans les hauteurs des cieux. Il est vrai, ce n'est pas de Marie qu'il a reçu sa nature divine; mais il n'en est pas moins certain que le fruit de ses entrailles virginales, encore qu'il soit homme, a toujours été le Verbe de Dieu; il n'est pas moins certain, non plus, que cette naissance, qui nous a donné le Dieu fait homme, n'a pas dépendu seulement du concours physique et maternel de la Vierge, mais encore de sa volonté consciente et de son libre consentement, mais encore des admirables vertus par lesquelles Marie, concevant le Verbe dans son cœur, avant de le concevoir dans ses flancs, a mérité l'honneur et le bonheur d'être sa mère (2). Ce qui suffit pour mettre à néant l'objection tirée de la similitude avec les autres femmes.

---

(1) Sap., VII, 5, 6.
(2) Je n'insiste pas davantage sur ces idées, devant les traiter à fond dans ma seconde Partie.

Si vous voulez un exemple qui vous serve à juger combien grande et noble est la maternité divine, comparez-la plutôt avec la paternité de Dieu; et quand vous lirez que le Fils du Père est « la *splendeur* de sa gloire et l'image de sa substance » (1); jugez si la paternité divine peut être si excellemment glorifiée dans cet Unique, sans que la maternité n'en reçoive un éclat non pas égal, mais supérieur à toute autre gloire. La mère a librement revêtu ce fils de son humanité; en retour, de quoi la revêtira-t-il, si ce n'est de lui-même? Et comme il est la Lumière incréée, que verrons-nous en Marie, sinon cette femme de l'Apocalypse « toute resplendissante du soleil qui l'enveloppe comme un vêtement » (2).

II. — Telle est la relation fondamentale de la Vierge avec son fils, et telle la grandeur incommensurable qu'elle en reçoit. A cette relation fondamentale s'en rattache une autre qui pour Jésus enfant découle immédiatement de la première. Je l'appellerai, faute d'un autre mot, la relation de *dame* et maîtresse. C'est que la bienheureuse Marie avait et exerçait sur Jésus l'autorité d'une mère sur son enfant. Comprenons-nous tout ce qu'il y a de sublime dans le pouvoir d'une telle mère, et d'admirable dans l'obéissance d'un tel fils? Celui à qui appartient toute puissance, et d'où dérive toute autorité sur la terre et dans les

---

(1) Hebr., I, 3.

(2) Apoc., XII, 1. « Plane amicta sole tanquam vestimento... Quam familiaris ei facta es, Domina. Quam proxima, imo quam intima fieri meruisti; quantam gratiam invenisti apud eum. In te manet et tu in eo; et vestis eum et vestiris ab eo Vestis eum substantia carnis, et vestit ille te gloria suae majestatis. Vestis solem nube, et sole ipsa vestiris ». S Bernard, Serm. *de 12 Praerog. B. M. V.*, n. 6. P. L. CLXXXIII, 432.

cieux ; ce Verbe de Dieu, sur qui tout repose, et dont la volonté est la règle de toute volonté, dépend d'une femme, et cette femme reçoit de lui l'obéissance. « Il leur était soumis, » dit l'Évangile. Mystère qui plongeait saint Bernard dans le dernier ravissement. « Il leur était soumis, répète-t-il. Qui donc était soumis, et à qui ? Un Dieu était soumis à des hommes, le Dieu devant qui les Anges s'abaissent, à qui les Principautés et les Puissances obéissent, était soumis à Marie, et non seulement à Marie, mais à Joseph, à cause de Marie. Qu'admirez-vous ici davantage ? La bonté et la condescendance du fils, ou la suréminente dignité de la mère ? Des deux côtés c'est un prodige qui jette dans la stupeur. Un Dieu obéir à une femme, humilité sans exemple ; une femme commander à un Dieu, élévation sans pair. Dans l'éloge des vierges nous chantons que c'est leur privilège singulier de suivre l'Agneau partout où il va ; quelle louange mérite donc celle qui le précède » (1) !

Ç'a été une question vivement débattue parmi les théologiens de savoir si Jésus-Christ avait reçu de son Père un ordre véritable d'accepter la mort pour notre salut ; ils se sont aussi demandé s'il pouvait être, au *sens propre* du mot, appelé le serviteur du Père, comme il est parfois désigné dans les Saintes Écritures. Plusieurs ont estimé que Jésus-Christ, étant Dieu dans sa personne, ne pouvait être lié par un commandement proprement dit. Ce n'est pas ici le lieu de discuter longuement cette double question. Nous n'examinerons que le côté sous lequel l'une et l'autre importent à notre sujet.

---

(1) S. Bernard., hom. I, *super Missus est*, n. 7. P. L. CLXXXIII, 60.

Est-il bien vrai que le Fils du Dieu, parce qu'il est une *personne* divine, ne pouvait être obéissant en toute vérité ? Afin de préparer la solution, je remarque d'abord que les droits et les devoirs appartiennent aux *personnes*, mais à raison de leur *nature*, considérée soit en général, soit dans ses caractères individuels. De là vient que les trois personnes divines, n'ayant qu'une seule et même nature n'ont aussi qu'un seul et même droit; et, parce que cette nature, identiquement la même, est l'Être par essence, il s'ensuit manifestement que les mêmes personnes ont comme attribut essentiel l'indépendance la plus absolue vis-à-vis de tout être, en dehors de Dieu. De là vient aussi que les hommes, à raison de l'unité de leur nature spécifique, sont dans une égalité parfaite les uns par rapport aux autres, tant que les conditions individuelles qui viennent modifier et déterminer en eux cette nature commune n'amènent pas avec elles de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Ainsi, pour employer un exemple, le père et son fils, considérés uniquement au point de vue de la nature spécifique, c'est-à-dire en tant qu'ils sont hommes, ont absolument mêmes droits et mêmes devoirs essentiels. Mais si vous tenez compte des conditions individuelles que revêt en eux la nature d'homme, conditions faisant d'elle en celui-ci la nature d'un père, en celui-là la nature d'un fils, l'égalité complète disparait, et fait place dans le père à des droits, à des devoirs dans le fils, fondés les uns et les autres sur la relation que leur qualité respective de père et de fils introduit entre eux. Donc, pour conclusion, droits et devoirs appartiennent aux personnes, mais dépendamment de leur nature et des conditions de cette nature.

Regardez maintenant Jésus-Christ dans sa double condition d'homme et de fils de Marie. Égal au Père comme personne divine, il lui doit soumission de volonté dans sa nature humaine, puisque cette nature est par toute elle-même sous le domaine de la nature divine. Par cette même nature humaine, en tant qu'elle prend son origine dans le sein de la Vierge, c'est-à-dire en tant qu'elle est comme individualisée dans le fils de cette incomparable mère, il se soumet à Marie, pour toute chose où l'enfant des hommes est sous le gouvernement maternel. Un Dieu, direz-vous, a droit à l'indépendance souveraine, et ne peut l'abdiquer, sans se renier lui-même. D'accord, s'il n'est que Dieu; mais s'il ne peut soumettre sa volonté divine à la volonté d'un autre, il a, de par sa nature humaine, une autre volonté à qui la dépendance est possible, sa volonté d'homme et de fils de l'homme. Ainsi Jésus-Christ est immortel à raison de sa nature divine; toutefois Jésus-Christ a pu souffrir et mourir dans sa nature humaine. Car l'immortalité d'une nature et la mortalité de l'autre appartiennent également à la personne qui subsiste dans les deux natures. Et voilà comment Jésus-Christ, parce qu'il est vraiment homme et vraiment fils de l'homme, pouvait obéir à Marie, sa Mère.

« O Vierge, disait à Marie Denys le Chartreux, par le droit et le privilège de votre maternité divine vous avez le pouvoir de commander à toute créature au ciel et sur la terre. Qu'ai-je dit, à toute créature? Ne paraissez-vous pas avoir l'autorité sur Dieu lui-même, non pas en tant qu'il est Dieu, mais à raison de la nature humaine qu'il a reçue de vous, en naissant de vous; de cette nature suivant laquelle il vous fut soumis à Nazareth? Et maintenant encore, s'il ne vous

rend plus obéissance, au moins vous respecte-t-il comme la plus noble, la plus fidèle et la plus honorée des mères » (1).

Je sais bien qu'il n'en est pas absolument de la soumission du Christ comme de l'obéissance des autres enfants envers leurs mères. Il y a entre eux et lui de grandes différences. On pourrait dire tout d'abord que jamais obéissance d'un fils ne fut comparable à celle de Jésus, au point de vue de la perfection, tant cette obéissance était empressée, douce, entière, aimante; tant Jésus voyait la volonté du Père dans les moindres ordres et les désirs même de Marie. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit principalement. Je veux parler des différences qui tenaient à la diversité même des personnes. L'enfant ordinaire ne s'est pas mis de son libre vouloir sous la dépendance maternelle. Le fait qui l'oblige à la soumission est un fait naturel, antérieur à tout exercice de sa liberté. Il ne lui est pas loisible, non plus, de se soustraire à l'obéissance à laquelle il est obligé de par l'auteur de sa nature. Tout autre est la condition du Fils de Dieu par rapport à sa Mère. S'il lui est soumis dans sa volonté d'homme, c'est que, par sa volonté divine, il s'est abaissé librement, non seulement jusqu'à se revêtir de notre nature, mais jusqu'à la recevoir telle que nous la recevons nous-mêmes; comme nous petit enfant, comme nous ayant besoin, dans sa faiblesse, des soins, du dévouement, du gouvernement d'une mère; et tout cela de son choix, pour nous être en tout semblable, à l'exception du péché.

A cette différence essentielle vient s'en adjoindre

(1) Dionys. Carthus., *de Laudib. vitae solitar.* L. un. a. 29.

une autre qui n'est pas moins considérable. Jésus-Christ, même au temps de son enfance et de sa première adolescence, ne se soumettait pas à Marie en tout et partout où les autres enfants doivent une absolue dépendance. Les actes qui regardaient immédiatement et directement sa mission, *ea quae Patris erant*, il les posait de lui-même, se dérobant de son autorité propre au contrôle de Marie, comme à celui de Joseph. Là, il ne se conduisait que par l'Esprit du Père qui est aussi le sien. C'est pourquoi nous le voyons, à l'âge de douze ans, rester seul au Temple après les fêtes de la Pâque, sans avoir reçu ni même demandé l'assentiment de ses parents. Sa volonté divine primait sur tout commandement humain, quand il s'agissait de l'œuvre de son Père. C'est aussi la raison pour laquelle nous le voyons, dans plusieurs circonstances faire, apparemment du moins, si peu de cas des désirs de sa mère. Elle demande un miracle aux noces de Cana, non pas directement, mais par voie d'insinuation. Ils n'ont point de vin, lui dit-elle. Et lui de répondre : Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi (1)? Comme s'il eût voulu, moins pour elle

(1) Joan., I, 4. Dans la suite, nous reviendrons sur ce texte et sur toute la scène évangélique. Contentons-nous, pour le moment, de transcrire un fragment des notes insérées par M. F. Vigouroux dans la traduction de l'Évangile selon S. Jean de l'abbé J.-B. Glaire : « *Femme*. Ce nom ne renfermait jamais chez les Hébreux une idée de mépris, comme en français. Jésus-Christ attaché à la croix s'en sert, lorsqu'il recommande, de la manière la plus tendre, sa mère à son disciple bien-aimé. Les Romains et les Grecs donnaient le titre de *femme* à des princesses et à des reines, en leur adressant la parole. — « Plusieurs traduisent sur le latin : Que nous importe à l'un et à l'autre ? Mais la plupart entendent ces mots autrement : Qu'avons-nous à faire ou à concerter ensemble? Laissez-moi la liberté que demande mon ministère. Ne soyez pas en peine, Mère. Mon heure n'est-elle pas venue? Ce second sens paraît mieux en harmonie avec l'acception de ces mots (*Quid mihi et tibi est?*) dans la Bible et avec l'esprit du quatrième Evangile... Un miracle, semble-t-il dire à sa mère, est une œuvre toute divine. La chair et le sang n'y doivent avoir aucune part. C'est comme homme que je suis votre fils ; c'est comme Dieu que je dois agir en ce moment... Du

que pour les autres, signifier par là que, dans cet ordre de faits se rapportant à son rôle de Dieu Sauveur, sa volonté d'homme relevait uniquement du vouloir divin.

Il ne faudrait pas croire, non plus, qu'il rende encore et toujours la même obéissance à Marie. Un roi, hors de tutelle, gouverne par son propre mouvement, eût-il encore sa mère. Les parents ne perdent jamais leurs droits au respect et à l'amour de leurs enfants; mais les liens de l'autorité dans les uns, de la soumission dans les autres, se relâchent à mesure que les fils cessent d'être des enfants pour devenir des hommes, puisque leur raison d'être est dans l'œuvre de la formation physique et morale. Jésus-Christ n'est plus dans l'état d'enfance et de formation; il est l'homme *parfait*, l'homme dans le développement achevé des facultés humaines; le Chef de l'humanité régénérée, le Roi universel dans l'exercice très actuel et jamais interrompu de son éternelle souveraineté. Mais s'il n'obéit plus à sa Mère, il reste toujours vrai qu'il fut un temps où Marie commandait à son Dieu, comme toute autre mère à ses fils (1); il n'est pas moins vrai, non plus, que les désirs de Marie sont encore pour lui

---

reste, il n'y a dans ces paroles aucun reproche, aucun blâme pour Marie, qui partage les sentiments de son fils, et qui entre dans sa pensée; mais pour ceux qui l'entendaient, pour les Apôtres surtout, il y a une instruction importante : c'est que le Sauveur n'est pas absolument avec sa mère dans les mêmes rapports qu'un enfant ordinaire; c'est que, dans l'exercice de leur ministère, les ministres de Dieu ne doivent avoir aucun égard à la chair et au sang (L. Bacuez). — Si l'on traduit avec un exégète protestant, M. Reuss; « Laissez-moi faire, ma mère », on voit encore Notre Seigneur signifier par là que sa mission officielle ayant désormais commencé, il devait agir plutôt en Fils de Dieu qu'en fils de Marie, et qu'il était indépendant de sa mère pour ses œuvres messianiques. Du reste, c'est bien ainsi que la Vierge le comprit; car elle se sentit exaucée, comme elle l'était en effet.

(1) *Deo obediente vocî hominis.* Jos., x, 14. Ce qui n'était qu'une métaphore, entendu de Josué, est une vérité très certaine, entendu de la Mère de Dieu. Jésus lui *obéissait*, puisqu'il soumettait à la volonté maternelle la direction de la sienne.

comme des ordres, et qu'il en fait, au ciel, toutes les volontés.

III. — Troisième relation de Jésus avec la Vierge bénie. Le Christ Sauveur est l'Époux, et Marie, l'épouse, de toutes la plus aimante et la plus aimée. Comme ce n'est plus chose ordinaire de les présenter l'un et l'autre à ce point de vue, il est juste de faire appel aux témoignages. J'en emprunterai seulement quelques-uns, soit aux écrits des anciens docteurs, soit aux monuments de la Liturgie sacrée (1). Voici d'abord en quels termes S. Ephrem fait parler la Vierge à son Fils nouveau-né : « Oui, je suis ta sœur, puisque nous avons tous deux David pour aïeul; ta mère aussi, puisque je t'ai conçu; *ton épouse* enfin par le don que tu m'as fait de la sainteté » (2). Jean le Géomètre, théologien et poète de l'Église grecque, invoque Marie sous le même titre : « Salut, ô vous qui pénétrez dans les mystères les plus cachés; vous que le privilège d'*épouse* introduit dans le sanctuaire le plus secret de de l'Époux » (3). Une expression singulière, employée par Modeste de Jérusalem, m'engage à joindre son témoignage à celui des autres Orientaux. Parlant de la bienheureuse Assomption de la Vierge : « Elle est, dit-il, entrée dans la chambre nuptiale des Cieux, la très glorieuse *épouse de l'union hypostatique* des deux natures du Christ, c'est-à-dire, du véritable Époux céleste dont la beauté fait au ciel l'admiration des Vertus et des Puissances » (4).

---

(1) On pourrait en trouver un grand nombre dans le commentaire du P. Ch. Passaglia sur l'Immaculée Conception.

(2) S. Ephrem, Opp. 2, 11 (syriace lat.), 429. Serm., *in Nativ. D.*

(3) Joan. Geomet., *Hymn. 2 in B. Virg.* P. G. cvi, 858.

(4) Modest. Hieros. Encom. *in Dormition. Deip.* n. 3. P. G. xcvi,

Si nous passons de l'Église grecque à l'Église latine, nous entendrons partout donner le même titre à la Mère de Dieu. « Misérables et petits que nous sommes, s'écrie S. Fulbert de Chartres, comment pourrons-nous louer celle que personne ne louerait dignement, quand tous ses membres se changeraient en autant de langues. Elle est plus haute que le ciel, plus profonde que l'abîme. Elle seule a mérité d'être à la fois *épouse* et *mère*. Par elle a commencé le relèvement de la première mère; par elle nous est venue la Rédemption » (1). Même titre encore, chanté par nos pères, dans les anciennes hymnes à l'honneur de Marie : « Nous vous en supplions, ô sainte Mère de Dieu, épouse du Roi éternel, protégez-nous partout et toujours... Vous êtes la brillante épouse du Christ, la Reine très illustre du ciel... la mère immaculée de Dieu » (2). Ajoutons un dernier texte : « Voyons quelle est cette Vierge si sainte que le Saint-Esprit a daigné descendre en elle; si belle que le Seigneur l'a choisie pour épouse » (3).

Le Dieu Sauveur est l'époux et Marie, l'épouse; disons plus, l'épouse *unique*. Comment le Sauveur est-il époux, puisqu'il est fils; et comment Marie, devenue l'épouse de son fils, peut-elle être l'unique épouse? deux problèmes que nous allons résoudre dans une même suite d'explications, et qui, l'un et l'autre, contribueront à la glorification de la divine maternité.

Les relations de fils et d'époux, de mère et d'épouse

---

3288. C'est, je pense, pour affirmer plus énergiquement sa foi dans l'unité de personne et la dualité de nature, que cet évêque use de pareils termes.

(1) Fulbert. Carnot., *Orat. in Deip. Assumpt.* Biblioth. Conc. Combefis. VII, p. 660.

(2) Adalb. Daniel, *Thesaur. Hymnol.* I, p. 246. Lipsiae, 1846.

(3) Serm. 12 in Append. *Ad opp. S. Maximi Taurin.* P. L. LVII, 887.

ne s'excluent-elles pas mutuellement, dans un même sujet par rapport à la même personne? Oui, sans aucun doute, si les termes d'époux et d'épouse, de mère et de fils, devaient tous être entendus suivant leur signification propre et rigoureuse. Mais ce n'est que par analogie qu'on emploie les deux premiers. Or, je trouve trois raisons de donner à Marie la qualité d'épouse du Verbe incarné, son fils, et chacune d'elles est plus ou moins clairement indiquée dans les textes que je transcrivais tout à l'heure.

Marie est l'épouse du Verbe incarné *propter sanctitatem*, à raison de son admirable sainteté, comme nous l'a dit saint Ephrem. Ce n'est pas seulement à l'Église que le titre d'épouse est attribué dans la douce et sublime allégorie du *Cantique*. Parmi cette légion d'éminents interprètes et de saints mystiques, qui, depuis Origène jusqu'à ces derniers temps, ont commenté ce livre, il n'en est peut-être aucun qui n'ait vu dans l'Épouse toute âme fidèle, aussi bien que l'Église (1). Du reste, rien de plus naturel que cette alliance de l'Église et des âmes saintes dans l'unité du même symbolisme, puisque ces âmes sont la meilleure partie de l'Église; puisque, réunies dans l'unité d'une même foi, d'un même désir, d'une même intention et d'un même cœur, elles forment la *colombe unique*, une seule et même Reine, comme dit saint Augustin (2), parlant des églises particulières.

Bien que toutes les âmes des justes soient les épouses du Roi Jésus, j'ai appris de la sainte Liturgie que les Vierges, consacrées à Dieu par la profession reli-

(1) « L'épouse, c'est l'âme qui aime. Sponsae nomine censetur anima quae amat. » S. Bernard. *in Cant. Serm.* VII, n. 2. P. L. CLXXXIII, 805.
(2) S. August., *Enarr. in psalm.* 44, n. 23. P. L. XXXVI, 509.

gieuse, ont un titre spécial au beau nom d'épouse.

« Je te fiance à Jésus-Christ, le Fils du Père suprême, » dit le Pontife, quand il leur donne l'anneau, gage et symbole de la fidélité qu'elles doivent garder « à celui qui est à la fois l'époux et le fils de la perpétuelle virginité » (1). Au-dessus de cette union des Vierges, la théologie mystique nous montre dans la Vie des saints d'autres fiançailles, un autre *mariage spirituel* encore plus intime entre le Christ et certaines âmes privilégiées, comme furent une sainte Thérèse, une sainte Catherine de Sienne et tant d'autres. C'est encore l'union commune, basée sur la grâce et sur la sainteté, mais avec une manifestation plus sensible, et dans un plus haut degré (2). Est-il besoin de longues explications pour concevoir combien, à tous ces titres, la très heureuse Vierge est déjà, plus que toute créature, l'épouse du Seigneur Jésus? Qui donc a possédé, comme elle, tous les privilèges de grâce sur lesquels est fondée cette divine alliance?

Aussi bien l'Église ne se contente pas de se reconnaître, elle et les âmes de ses fils, dans l'épouse du Cantique. Elle y voit singulièrement Marie, la bienheureuse Vierge. Il n'est pas un chapitre du poème où elle ne lise, d'un côté, les infinies tendresses du Christ le royal Époux, pour sa colombe, son amie, sa toute belle, sa sœur, son *épouse;* et de l'autre les retours de dilection de cette bien-aimée Sulamite envers celui qui veut être à la fois et son époux et son fils. Quelque fête que nous célébrions en mémoire de Marie, c'est dans le Cantique que l'Église va chercher ses

(1) Pontific. Rom., *de Consecrat. Virg.*

(2) J'ai développé plus longuement ces notions dans mon ouvrage sur *la Grâce et la Gloire*, L. v, 5.

plus belles inspirations; c'est là qu'elle cueille les fleurs dont elle la couronne, et les parfums qu'elle répand autour de ses autels. J'en prends à témoin tous les *Offices* de l'Orient et de l'Occident, depuis celui de la Conception de la Vierge, où elle nous apparaît « comme la toute belle en qui ne se voit pas la moindre tache» (1), jusqu'à l'Office de la glorieuse Assomption qui nous montre « la bien-aimée montant au ciel, appuyée sur le bien-aimé » (2).

Est-ce là le sens contenu littéralement dans le texte ou simple adaptation? Quand on se rangerait à ce dernier avis, il n'en serait pas moins vrai que l'Église, à la lumière de Dieu, chante et prêche de Marie ce que le Cantique a dit de l'Épouse. Elle est donc épouse et je ne peux douter que ce titre lui convienne (3).

(1) Cant., IV, 7.

(2) Cant., VIII, 5.

(3) Le Cantique des Cantiques est une allégorie dont le sens littéral et premier se rapporte au saint commerce du Christ et de l'Eglise. Mais parce que les fidèles, et particulièrement les âmes des justes, appartiennent à l'Eglise, il s'ensuit nécessairement qu'au sens « *secondaire et conséquent* », comme disent plusieurs savants interprètes et théologiens, au *sens intégrant* comme d'autres parlent, et peut-être avec plus d'exactitude, ils sont aussi compris dans la lettre du chant inspiré. Donc, au même sens, la bienheureuse Vierge a sa grande part dans le *Cantique*, une part proportionnelle à la sainteté qui la place au premier rang parmi les membres vivants de l'Eglise du Christ. Tout à l'heure, nous étudierons en Marie d'autres titres au nom d'épouse; et ce sera une nouvelle et plus sensible preuve qu'elle n'est pas seulement *l'épouse du Cantique* au sens *accommodatice*, mais au sens *littéral*, plus et mieux que les âmes unies à Jésus-Christ par les liens du divin amour.

Les anciens Pères, S. Grégoire de Nysse, S. Epiphane, S. Ambroise, S. Hildefonse et bien d'autres ont interprété fréquemment de Marie des passages détachés des Cantiques. Ils la reconnaissent dans le *jardin fermé*, dans la fontaine *scellée*, etc. Mais il faut arriver au douzième siècle pour rencontrer des ouvrages où le livre entier soit interprété de la Mère de Dieu. A partir de cette époque, les interprétations de ce genre sont nombreuses. On en trouve même chez les Grecs; par exemple celle de Matthieu Cantacuzène, au XIVe siècle (P. G. CLV, 997, sqq.). Voici la pensée de Denys le Chartreux (XVe siècle) : « *Communiter* fertur quod triplex sit sponsa Christi : videlicet, tota universalis Ecclesia-militans quae vocatur sponsa D. N. J.-C *generalis;* et quaelibet anima fidelis et amorosa quae dicitur sponsa Christi *particularis*, itemque Beatissima Virgo Maria Christifera quae Christi sponsa *singulariter* dicitur ». Dionys. Carth., *in Prooem. Cant. Cantic.*

Ce n'est pas assez dire : elle est *l'unique épouse.* Comment, me demanderez-vous, est-elle *seule* épouse, puisque la grâce du Christ en fait tant d'autres ? C'est qu'elle l'est dans l'ordre supérieur qui répond à sa maternité; c'est que sa sainteté, sa virginité, l'intimité de son union avec le céleste époux des âmes n'ont pas d'égales. « Dieu, dit S. Thomas, a toujours avec lui et les Anges et les âmes saintes. Et pourtant, s'il n'y avait pas de pluralité dans les personnes divines, il resterait seul et solitaire. Car la solitude est compatible avec la présence des êtres d'une nature étrangère. Un homme est seul en un désert, quoiqu'il y ait un grand nombre de plantes et d'animaux autour de lui » (1).

C'est dans un sens analogue que la très heureuse Vierge est la *seule* épouse : seule, parce qu'il ne convient qu'à la Mère de Dieu d'être debout, à la droite de l'Époux, dans son vêtement de gloire ; seule, parce que les autres vierges épouses n'approchent du Roi qu'après elle, derrière elle et par elle : « *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato... Adducentur regi virgines post eam* » (2); seule en un mot, parce que sa grâce est au-dessus de toute virginité, les saintes caresses et les confidences qu'elle échange avec l'Époux, au-dessus de toutes les faveurs accordées aux saints les plus chers au cœur de Dieu. Les noms d'époux et d'épouse, employés pour caractériser le rapport des âmes saintes avec Dieu, expriment plus spécialement l'amour réciproque, la donation mutuelle des biens, la conformité des jugements, des volontés,

---

(1) S. Thom., I p., q. 31, a. 3, ad 1.
(2) Psalm., XLIV, 10, 15.

des goûts, des intérêts, l'unité des cœurs (1). Peut-on douter après cela que Marie soit épouse, et que sa maternité, loin d'y faire obstacle, doive être envisagée comme la raison première de son ineffable privilège?

Épouse, elle l'est encore à un titre exclusivement propre, en tant qu'en elle et par elle s'est opérée l'union de la nature humaine au Verbe de Dieu. Et c'est là, si je ne me trompe, ce que voulait signifier Modeste de Jérusalem, quand il appelait Marie « la très glorieuse épouse de l'union hypostatique » (2). Marie, dans cette union, a rempli les fonctions d'épouse, en même temps qu'elle avait le rôle de mère. C'est alors, en effet, que s'est conclu et consommé le mariage à jamais béni qui devait nous relever de notre chute originelle, et nous faire monter jusqu'à Dieu. Le Verbe, en prenant notre chair, a épousé toute la nature humaine dans cette nature individuelle qu'il s'est personnellement unie. Mais une loi de la conduite de Dieu à l'égard des hommes, c'est qu'il respecte souverainement leur liberté. Il fallait donc que l'humanité donnât son consentement à l'union qui devait la sauver. Ce consentement, ce n'est pas à la nature particulière qu'il faisait sienne, que Dieu pouvait le demander : elle ne préexistait pas à l'union. Qui donc le prêtera, si ce n'est la Vierge Marie, puisque c'est dans sa chair et de sa chair que le Verbe va recevoir son épousée, puisque c'est en elle qu'elle est pure et digne d'entrer en société avec le Verbe ?

---

(1) « Nec sunt inventa aeque dulcia nomina, quibus Verbi animaeque dulces ad invicem exprimerentur affectus, quemadmodum sponsus et sponsa : quippe quibus omnia communia sunt, nil proprium, nil a se divisum habentibus. Una utriusque haereditas, una domus, una mensa, unus torus, una etiam caro ». S. Bernard, *in Cant.* Serm. 7, n. 2. l. mox. cit.

(2) Voyez plus haut, p. 179.

Comprenons-le bien : il y a un consentement requis, et Marie le donne; il y a une épouse, et cette épouse, en qui se récapitule l'humanité tout entière, a été la substance de Marie. N'est-ce pas assez pour que la Vierge, en devenant mère, prenne encore la qualité d'épouse? Vainement m'opposeriez-vous qu'il n'y a pas mariage : car je vous apporterais des milliers de textes où les Pères représentent l'Incarnation sous cette figure. Ne dites pas non plus que Marie joue seulement ici le rôle d'intermédiaire. Saint Pierre Chrysologue vous répondrait : « Voici que Dieu députe un messager ailé vers la Vierge, il lui confie les arrhes, c'est-à-dire la grâce comme dot... Le divin interprète part d'un vol rapide, et va, non pas enlever à Joseph sa fiancée, mais revendiquer pour le Christ l'épouse qui lui fut engagée dès le sein de sa mère, au moment même où elle y était formée. Le Christ donc reprend son épouse, et n'enlève pas celle d'autrui; il ne fait pas de divorce, *quand il s'unit toute sa créature dans l'unité de son corps* » (1). Ainsi la fiancée devient épouse, au jour de l'Annonciation, et le Verbe, en prenant sa chair, épouse en elle et par elle l'humanité tout entière. N'est-ce pas le lieu de répéter ici qu'elle est en toute vérité l'épouse *unique*? Car est-il une âme avec qui le Verbe ait contracté semblable alliance? Ce que

(1) S. Pet. Chrysol., Serm. 140. *de Annuntiat.* P. L. LII, 576. Voici quelques pensées, inspirées à Pierre de Celle, évêque de Chartres, par la contemplation de ce mystère : « Ibi (in thalamo virgineo) fiunt Sponsus et sponsa una caro, una anima, unus spiritus. Sponsus refundit in sponsam quidquid in se habet dulce luis, quidquid honoris et potestatis. Denuo mutua vicissitudine, in seipso resumit ab ea quidquid paupertatis, quidquid amaritudinis, quidquid contumeliae et passionis. Hac commutatione ipsa procul dubio ditatur, sed ipse non minoratur; ipsa melioratur, nec ipse sua gloria privatur. Nam amarum nostrum convertit in dulce suum, opprobrium in gloriam commutat, ... de morte vitam, de passione mercatur gratiam ». Lib. *de Panibus*, c. 21. P. L. CCII, 1019.

disait Adam, quand il sortit de son mystérieux sommeil : « Voici la chair de ma chair et l'os de mes os », Marie n'a-t-elle pas le droit de le redire en parlant de Jésus, son adorable Époux? Et si l'époux doit aimer l'épouse comme sa chair, n'est-ce pas ainsi qu'il convient au Fils d'aimer celle dont il a tiré sa substance corporelle et visible (1)?

Il nous reste à dire une troisième raison, non moins incommunicable, pour laquelle la Vierge mère est épouse. Je la signalerai seulement en quelques mots, puisqu'elle fera pour la plus grande part la matière de notre seconde Partie : c'est que Marie est la nouvelle Ève du nouvel Adam; un *aide semblable* à lui (2) pour la génération des fils adoptifs de Dieu, comme la première Ève fut l'*aide du premier homme* pour la production naturelle de la race humaine. Jésus-Christ donnera naissance aux enfants de la nouvelle Alliance parmi les plus incroyables douleurs au jour de sa Passion; et Marie, debout près de la croix où son fils agonise, participera doublement en mère à cet enfantement mystérieux par sa *compassion*.

A ces trois raisons on pourrait peut-être en ajouter une quatrième : c'est que l'Église, étant l'épouse, ce titre doit convenir à Marie, puisqu'elle est, au sentiment unanime des Pères, le *type* de l'Église; en d'autres termes, puisque l'Église est faite à son image. Mais, d'une part, nous devons renvoyer pour cette idée de type aux développements qu'elle recevra dans la seconde Partie de l'ouvrage, où nous parlerons de la Mère des hommes; et, d'autre part, cette raison se trouve implicitement comprise dans les précédentes,

(1) Ephes., v, 28, sq.
(2) *Adjutorium simile sibi*, Gen. II, 18.

et surtout dans les deux dernières. Voilà pourquoi c'est assez de l'avoir signalée comme en passant.

Et maintenant qui comprendra jamais jusqu'où cette qualité d'Épouse du Roi Jésus, qu'elle possède à de si hauts titres, porte la grandeur et le nom de Marie? Mais qui ne voit aussi dans la même grandeur un accroissement prodigieux de gloire pour sa divine maternité : car manifestement, si la Vierge est à tous ces titres l'Épouse par excellence, l'Épouse unique dans son ordre, c'est qu'elle est Mère de Dieu.

## CHAPITRE IV

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu : ses relations avec le Père dont elle est l'associée dans la génération du Verbe fait chair, et la Fille.

On ne connaîtrait pas complètement la grandeur de la Mère de Dieu, si l'on s'arrêtait à ses relations avec la personne du Fils. Ces relations elles-mêmes, pour briller de tout leur éclat, doivent être rapprochées des rapports que sa maternité divine établit entre cette très sainte Vierge et les deux autres personnes.

I. — Parlons en premier lieu des relations avec le Père. La principale et la plus glorieuse pour Marie, c'est que « Dieu, par un conseil admirable, ayant jugé à propos que la Vierge engendrât dans le temps celui qu'il engendre perpétuellement dans l'éternité, il l'a par ce moyen associée en quelque façon à sa génération éternelle.

« C'est l'associer à sa génération que de la faire mère d'un même Fils avec lui... Après cela, ô Marie, quand j'aurais l'esprit d'un ange, et de la plus sublime hiérarchie, mes conceptions seraient trop ravalées pour comprendre l'union très parfaite du Père avec vous. Dieu a tant aimé le monde, dit notre Sauveur, qu'il lui a donné son Fils unique (1). Et, en effet,

(1) Joan., III, 6.

comme remarque l'Apôtre, nous donnant son Fils, ne nous a-t-il pas donné toutes sortes de biens avec lui (1)? Que s'il nous a fait paraître une affection si sincère, parce qu'il nous l'a donné comme maître et comme Sauveur, l'amour ineffable qu'il avait pour nous lui a fait concevoir bien d'autres desseins en notre faveur. Il a ordonné qu'il fût à nous en la même qualité qu'il lui appartient; et pour établir avec vous une société éternelle, il a voulu que vous fussiez la mère de son Fils unique, et être le Père du vôtre. O prodige! ô abîme de charité! quel esprit ne se perdrait pas dans la considération de ces complaisances incompréhensibles qu'il a eues pour vous, depuis que vous lui touchez de si près par ce commun Fils, le nœud inviolable de votre sainte alliance, le gage de vos affections mutuelles, que vous vous êtes donné amoureusement l'un à l'autre, lui, plein d'une divinité impassible, vous, revêtu pour lui obéir d'une chair mortelle » (2).

Après ces grandes et fortes paroles il n'y a qu'à se taire, dans l'impossibilité d'y rien ajouter. Mais avouons pourtant qu'elles sont loin de rendre la sublimité de cette mystérieuse union qui, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, noue la Vierge Mère au Père de son propre fils. En effet, quel plus grand sujet d'admiration, et tout à la fois quelle ineffable dignité pour Marie, de partager avec Dieu la génération de son Fils? Dois-je la chercher encore parmi les créatures, cette femme que Jésus-Christ, le Dieu fait homme, appelle ma Mère, de la même bouche, avec

(1) Rom., VIII, 3°.
(2) Bossuet, 2e sermon pour le vendredi de la sem. de la Pass., *sur la Compass. de la S. V.* 1er point.

la même vérité, qu'il dit à Dieu, mon Père? cette femme qui, par la plus inénarrable des merveilles, engendra celui qui est dans le sein du Père, en même temps que le Père l'engendrait lui-même dans son sein virginal?

Qu'on me permette de signaler ici l'interprétation donnée par quelques-uns des Pères à ces deux versets des Psaumes : « Le Seigneur m'a dit : vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui » (1). « Le Seigneur a dit à mon Seigneur... Je vous ai engendré avant l'étoile du matin » (2). S. Hilaire, S. Ambroise, Tertullien, S. Cyrille, Origène et S. Athanase appliquent ou les deux textes ou l'un d'eux, au moins, à la naissance temporelle du Verbe de Dieu. L'adverbe *hodie* n'est plus l'éternel *aujourd'hui*, mais l'aujourd'hui du temps; ni le sein dans lequel le Verbe est engendré, le sein du Père, mais celui de la bienheureuse Vierge. Je n'oserais dire que l'interprétation répond de tous points à la signification du texte (3); ce que j'affirme, c'est qu'elle n'exprime rien que de vrai, rien qui ne prouve combien intime est l'alliance entre Dieu, le Père du Sauveur, et Marie sa Mère.

Oui, le Père engendrait son Fils au moment même où le Fils se revêtait de notre nature, et il l'engendrait dans le sein de la Vierge; et dans un sens très vrai, à partir de ce moment, le terme de sa génération paternelle n'est plus seulement un Dieu, mais un homme, le fils de Marie. Que faut-il, en effet, pour réaliser la

(1) Psalm., II, 7.
(2) Psalm., CIX, 3.
Ce texte est lu diversement. Je choisis la leçon de la Vulgate, puisque c'est à elle que se rapportent les interprétations dont j'ai à parler.
(3) Les mêmes Pères, en d'autres endroits, se sont rangés à l'explication qui entend ces passages de la génération éternelle. Voir, comme exemple, Tertullien, *c. Praxeam*, c. 7 et 11.

vérité de ces expressions? Deux choses : Que le Père engendre toujours son Verbe, et que ce Verbe, qui jusque-là n'était que Dieu, devienne alors et dans le sein de Marie un Dieu-homme. Or, de ces deux conditions l'une et l'autre sont un dogme de foi.

C'est chose évidente pour la seconde. Nier la première serait oublier qu'il n'en est pas de la génération divine comme des générations humaines. Dans celles-ci l'acte qui produit le nouvel être est successif, et cesse d'être une fois son terme formé. Tel n'est pas l'acte générateur du Père. Cet ENGENDRER n'admet pas de succession, parce qu'il est éternellement parfait; il ne connaît pas de fin, parce que rien en Dieu ne passe. Et voilà pourquoi la conception et la naissance sont tout un pour le Verbe de Dieu; pourquoi ce Fils bien-aimé du Père, encore qu'il soit distinct du Père et parfait comme lui, ne quitte jamais le sein du Père (1). Donc, le Père engendre son Fils, alors que celui-ci devient le fils de la Vierge; il l'engendre dans le sein de la Vierge, puisqu'il l'engendre partout où sont présents le Père et son Verbe.

Mais pour quelle raison spéciale les Pères ont-ils fait du sein de Marie comme le sanctuaire où s'accomplit la génération paternelle, puisque celle-ci n'admet pas plus les bornes de l'espace que celles du temps? Cette raison, je l'ai déjà signalée. C'est que le mystère qui s'opère dans les entrailles de Marie fait que le Père, après avoir éternellement engendré un Dieu, engendre maintenant et pour la première fois, si j'ose ainsi dire, un Homme-Dieu.

Je me rappelle avoir lu dans un ouvrage, recomman-

---

(1) *Verbum Dei simul concipitur, parturitur et adest (Patri)*, dit S. Thomas expliquant ce mystère, *c. Gent.* L. IV, c. 11 vers. fin.

dable à plus d'un titre, que la bienheureuse Vierge, associée à Dieu le Père pour engendrer son Verbe dans l'Incarnation, ne cesse pas, depuis ce moment, de lui demeurer toujours unie, comme aide et comme épouse, pour la génération de ce même Verbe. Ce langage est équivoque, et, faute d'une interprétation saine, il pourrait, au lieu d'honorer Marie, fausser les vraies notions qui font sa gloire. La vérité est qu'à partir de l'Incarnation le Père engendre un Fils qui est homme, mais il ne l'engendre pas *comme homme ;* je veux dire que ce n'est pas en vertu de la fécondité paternelle que ce Fils devient homme. Marie, dans la même Incarnation du Verbe, conçoit temporellement un fils qui est Dieu, mais elle ne le conçoit pas *comme Dieu ;* en d'autres termes, elle ne concourt aucunement, en qualité de mère, à lui communiquer sa nature divine. Il y a deux actes d'engendrer absolument distincts : l'un du Père et toujours actuel, en vertu duquel Jésus-Christ est Dieu de Dieu; l'autre de la Vierge et transitoire, en vertu duquel Jésus-Christ est homme.

Si donc, à partir de l'Incarnation, Dieu le Père est père de l'homme, et Marie, mère de Dieu, ce n'est pas que le Père, en tant que père, donne à son Verbe d'être homme ; ni que la Vierge, en tant que mère, donne au même Verbe d'être Dieu ; c'est que celui qu'engendrent et le Père dans sa nature divine, et Marie dans sa nature humaine, est à la fois Dieu et homme, sans division, ni mélange. Leur fruit est le même, Dieu et homme pour l'un comme pour l'autre : mais Dieu, parce qu'il est par génération de Dieu; homme, parce qu'il est par génération de l'homme, c'est-à-dire de Marie.

On peut dire avec le cardinal de Bérulle que la Vierge

est la mère par *indivis* de celui dont Dieu est éternellement le Père, et qu'ils ont à *eux deux* un seul et même Fils; mais ce qui exclut la distinction dans la personne engendrée la laisse subsister tout entière dans les principes et dans les termes formels de la génération. Disons toutefois, non seulement que la maternité de Marie est une participation de la paternité de Dieu, mais qu'elle lui est étroitement associée : car il faut essentiellement l'union de l'une avec l'autre pour faire naître non pas un Dieu, non pas un homme, mais un Jésus-Christ, un Homme-Dieu, tout à la fois fils de l'homme et Fils de Dieu. Association qui rehausse au delà de toutes nos faibles conceptions la dignité de cette divine mère.

II. — A côté d'une affinité si honorable pour elle, il est une autre relation bien chère à son cœur; c'est la qualité de *Fille du Père*, ou de *Fille de Dieu*. La bienheureuse Vierge est la Fille du Père, sa *fille* première-née, sa fille *unique*, comme Jésus est son Fils unique; *unigenita*, *unigenitus*. Et ces titres ne lui sont pas donnés comme en passant, dans quelque rare occasion, par tel ou tel auteur de peu d'autorité. Non, ils se retrouvent partout, à toute époque, et dans toute région. Chez les Grecs surtout, ils reviennent avec une telle insistance que ce nom de *Fille de Dieu* paraît être pour eux, comme celui de la Toute-Sainte et de la Toujours-Vierge (Παναγία, Ἀειπαρθένος), un des noms propres et distinctifs de Marie. Mais il nous faut apporter des exemples et rendre tout à la fois la raison vraie de cette appellation.

Marie est la Fille de Dieu. « Lorsque la Vierge immaculée, dit saint Taraise, la Fille de Dieu, fut née des

deux justes Joachim et Anne, celle-ci s'écria : « Levez-vous, ô vierges qui portez des lampes, et précédez la Vierge immaculée, la fille de Dieu qui entre au Temple » (1). Le moine Jacques, dans son discours sur la Nativité de la Mère de Dieu, donne à Marie le même titre. « De même, dit-il, que l'Enfant nouveau-né surpasse ce qu'il y a de plus haut, si vous *excepte le Créateur;* ainsi, le père et la mère dont il a reçu le jour surpassent-ils, à cause de lui, tous les autres parents. C'est pourquoi Anne, après avoir enfanté la *fille de Dieu*, convoque les tribus : Venez, dit-elle, et prenez part à ma joie... » (2). Qu'est-ce que la Vierge ? « Une fille chère à Dieu, une fille digne de Dieu, » répond saint Jean Damascène (3). Sophrone de Jérusalem demande une langue plus éloquente que toute langue humaine pour célébrer les louanges de la Vierge : « Car aucune bouche humaine, *fille de Dieu*, n'est capable de chanter dignement votre naissance » (4). Enfin, pour ne pas multiplier les textes à l'excès, rappelons ce titre « de Fille de la Vie » donné dans la lettre contre Paul de Samosate, « à la mère du Verbe vivant, devenu créature » (5).

Or ce nom n'était ni moins connu, ni moins célébré dans l'Église latine. Pour s'en convaincre, il suffit

---

(1) S. Taras., Hom. *in SS. Deip. praesentat.*, n. 7. P. G. XCXVIII 1488

(2) Jacob. Mon., *Orat. in Nativ. SS. Deipar.*, n. 4, sq. P. G. CXXVII, 573. Ces paroles sont une allusion aux circonstances de la Nativité de Marie, racontées par les Apocryphes.

(3) S. J. Damasc., Hom. I, *in Nativ. B. V. M.*, n. 7. P. G. XCXVI, 672.

(4) Anacreont., I, *in Deip. Annunc.* vers. 5-9, *apud Mai Spicil. Roman.* IV, p. 49.

(5) V. L. c. I, I, p. 6. Qu'on lise le P. Passaglia dans son ouvrage *de Immaculato Deip. V. Conceptu*, et l'on verra quel usage ont fait les Grecs de cette expression dans leurs discours et dans leurs livres liturgiques. Cf. Sect. 6, a. 5, n. 1334, sq., et n. 1342, 1343.

de lire les recueils des hymnes du moyen âge (1), où on le retrouve presque à chaque instant, sous toutes les formes (2).

Marie est, non pas *une* fille, mais *la* fille de Dieu, *la* digne fille de Dieu, *la* fille chère entre toutes. C'est déjà pour elle un titre qui la met hors de pair entre les enfants adoptifs de Dieu.

La sainte Église ne se contente pas de lui donner; il faut encore qu'elle la nomme la *seule fille de Dieu*, comme elle l'a nommée la *seule* épouse de Jésus-Christ, la *seule* Vierge, la *seule* immaculée; la fille *unique*, la *première-née du Père*. La fille Unique : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, bénie comme la *fille unique*, vous qui avez enfanté l'Unique » (3). Ainsi parle un des Pères de Chalcédoine. S. Jean Damascène, auquel il faut toujours revenir quand on glorifie la Vierge, chantait plus tard dans ses hymnes : « Le Christ, en sa qualité de Fils de la Fille unique, reçut aux cieux l'inestimable trésor de la Virginité maternelle » (4). La première-née. Le même Saint avait écrit déjà que, dans la conception de Marie,

---

(1) Mone., *Hymni latini Medii aevi*. I. pp. 57-59, 60, 66, 249. etc. Dans ces hymnes on trouve parfois que Marie est appelée la mère et la fille de son fils. « Tu virga Jesse — mater esse — meruisti Regis et filia. » II, n. 365, *de B. M. V.*

(2) Il a passé même dans nos vieux Cantiques. On lit dans les Heures à l'usage de Langres : (Adalbert Daniel, *Thesaur. hymnol.* III, p. 181. Lipsiae, 1846.)

Marie, Dame toute belle.
En qui toute grâce abonde,
*Fille* de Dieu, Mère et ancelle,
Reine du ciel, Dame du monde,
Tu es le ruisseau d'où partit l'onde
Qui le péché de Adam lava.
Je te salue pure et monde,
En disant : Ave Maria.

(3) Antipater Bostrens., *in Luc.* I, n. 14. P. G. LXXXV, 1785. S. Joseph, un des hymnographes les plus célèbres de l'Orient, l'appelle, dans le même sens, « la seule fille de Dieu » *Anthol.* die 15 aug. Od. 9.

(4) Damasc., apud Nicod., *in Heortodrom.*, p 661 (Ex. Passaglia).

la nature n'avait pas osé prévenir la grâce : « car le germe à former était la *première-née* du Père, celle de qui naîtrait le Premier-né des créatures, sur qui tout repose » (1).

Méditons des titres si magnifiques. Être fille de Dieu par adoption, c'est pour la créature une grandeur au-dessus de toute grandeur humaine. Car cette filiation, bien qu'elle soit infiniment au-dessous de la filiation naturelle du Verbe, comporte, pour qui la possède, une participation très réelle de la nature divine. Par elle, une âme est transformée jusque dans ses profondeurs, refaite à l'image de Dieu, divinisée (2). C'est pourquoi le pape saint Léon le Grand n'a pas craint d'écrire ces lignes : « Le don qui dépasse tous les dons, c'est que Dieu appelle l'homme son fils, et que l'homme appelle Dieu son père » (3). Mais que la bienheureuse Vierge, grâce à son titre de mère, l'emporte sur tous les autres enfants d'adoption !

Les expressions par lesquelles nos Saints Livres distinguent la filiation du Fils de Dieu suivant la nature, de la filiation d'adoption et de grâce, sont les termes mêmes qu'emploient les Pères et les Docteurs pour signifier la filiation de Marie. Il est le Fils de Dieu par excellence; elle est la Fille de Dieu. Il est le seul Fils, le Fils unique, *solus filius*, *Unigenitus;* elle est la seule fille, l'unique, *sola filia*, *unigenita*. Il est le Fils éternel du Père; elle est la fille perpé-

---

(1) S. J. Damasc., hom. 1, *in Nativ. B. V. M.*, n. 2. P. G. XCXVI, Cf. Georg. Nicomed., or. 2, *in Concept. S. Annae,* apud Combef. Auctar. I, p. 1038.

(2) Il faudrait un livre entier pour décrire, même imparfaitement, l'excellence de l'adoption divine. Voir nos deux volumes sur *la Grâce et la Gloire.*

(3) S. Leo, serm. 26. *In Nativ. Dom.* 6, 4. P. L. LIV, 214.

tuelle de Dieu (1). Il est le premier-né, *primogenitus*, elle est après lui la première-née, *primogenita*. Est-ce donc qu'ils la mettent sur le même rang que le Fils éternel de Dieu et prétendent lui allouer l'attribut incommunicable qui creuse un abîme entre les fils adoptifs et le Fils par nature? À Dieu ne plaise. Ce serait blasphème et folie; tout ce qu'elle est, elle l'est, non par nature, mais par un privilège souverainement gratuit.

Mais si la filiation de Marie repose, comme la nôtre, sur le fond commun de la grâce, elle a ses prérogatives qui l'en distinguent et la portent dans un ordre supérieur. Nous aurons l'occasion de les étudier plus à fond dans le cours de cet ouvrage. Pourtant il nous faut les indiquer en quelques mots, afin de mieux concevoir à quel point elles se rattachent à la maternité divine, et comment elles en relèvent l'excellence. La grâce de Marie, c'est-à-dire la participation de la nature divine, base et principe de sa filiation adoptive, prime toute autre grâce, non seulement quant au degré, mais encore quant à la durée, puisque cette grâce lui fut originelle. Si toute âme sainte est fille de Dieu, parce que le Fils se l'est associée comme épouse, il faut bien que Marie soit plus excellemment fille, puisqu'elle est plus étroitement et plus indissolublement épousée. Et c'est là ce qui légitime ces titres de fille unique, de seule fille de Dieu.

Première-née, elle l'est encore : car c'est elle qui s'offrit la première à Dieu quand, dans ses éternels conseils, il décida de se former des enfants d'adoption

(1) Éternelle parce que, de toute éternité, Dieu se complut en elle comme dans sa fille; mais surtout parce que, grâce à sa conception sans tache, elle a toujours été la fille de Dieu.

sur le modèle de son Verbe incarné; elle aussi, qui, dans le temps, exerce auprès de ces fils le rôle et les fonctions de l'aînée; elle enfin que le Père a libéralement enrichie de tous les privilèges attribués dans l'Écriture au premier-né de la famille. Or, toutes ces grâces, toutes ces prérogatives appartiennent à Marie, parce qu'elle est Mère de Dieu. Donc les relations de la bienheureuse Vierge avec le Père sont la plus insigne glorification de sa divine maternité. Nous n'en dirons pas moins de ses rapports avec le Saint-Esprit, pour peu que nous en ayons l'intelligence.

## CHAPITRE V

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Saint Esprit dont elle engendre le principe, et dont elle est la coopératrice et le sanctuaire. — Dernières remarques sur les rapports de la bienheureuse Vierge avec les trois personnes divines.

I. — Ici, comme partout, nous trouvons à la base, et comme premier fondement, la divine maternité. Cette relation de mère à fils, qui rattache indissolublement la Vierge au Verbe de Dieu, appelle une affinité très intime entre la mère Vierge et le Saint-Esprit, affinité qu'on peut regarder à un double point de vue.

Au premier, Marie nous apparaît comme mère d'un Fils qui, conjointement avec le Père, est le principe d'où procède le divin Esprit. Elle peut dire au Père : Je suis en toute vérité la mère de votre Fils; elle peut dire au Verbe incarné : Vous êtes mon fils, tout aussi réellement que vous êtes le Fils du Père, et je vous engendre comme lui. De même, avec une égale assurance, peut-elle dire à l'Esprit de Dieu : Celui de qui vous recevez éternellement la nature qui vous fait Dieu, il est mon fils, et je suis sa mère.

Gardons-nous pourtant de certaines exagérations. Quoiqu'elle engendre un même fils avec le Père, c'est du Père seul, et nullement d'elle, que le Fils tient cette dilection féconde qui le rend avec le Père un même

principe de l'Amour personnel, du Saint-Esprit. L'humanité du Sauveur n'est pour rien dans la procession de l'Esprit de Dieu. S'il le produit, ce n'est pas en tant qu'il est homme, et par un acte de sa nature humaine, mais en tant qu'il est un suivant la nature divine avec le Père, et par un même acte commun de l'éternel amour. Il est donc faux que la sainte humanité du Sauveur soit associée, d'aucune manière, à l'acte par lequel le Verbe produit le Saint-Esprit, pas plus qu'elle ne l'est soit à la création, soit à la conservation des mondes. Tout ce qu'on peut dire, si l'on veut employer ce terme d'association, c'est que la nature humaine du Christ est associée dans l'unité de personne au Verbe, avec qui Dieu le Père est le principe de ce divin Esprit.

Mais si l'humanité du Christ, fils de Marie, ne partage à aucun titre la gloire incommunicable de produire l'Esprit de Dieu, c'est à ce divin Esprit qu'elle doit et son existence et son union personnelle avec le Verbe de Dieu. Et voilà le second point de vue sous lequel vont se manifester à nous les relations de la Vierge Mère avec la troisième personne de la Trinité.

II. — Bien que l'action par laquelle Dieu produit l'humanité du Verbe incarné dans le sein de la Vierge, et l'unit hypostatiquement au même Verbe, soit commune aux trois personnes, la loi des *appropriations* l'attribue spécialement à la troisième. Nous avons déjà vu pour quelles causes, et dans quelle mesure, et les Saints Livres et toute la tradition catholique ont ainsi distribué les rôles entre les divines personnes, là même où rien ne les distingue (1).

(1) Cf. L. 1, c. 2, p. 33.

De quel nom faut-il appeler le nouveau rapport qui s'établit entre la divine Vierge et le Saint-Esprit? Il est assez d'usage parmi les auteurs plus modernes de le considérer comme une union d'époux à épouse. Et cette analogie n'est pas sans cause, puisque c'est par l'opération de l'Esprit-Saint que la Vierge a conçu le Fils de Dieu. « Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie », lisons-nous dans le Symbole. Pourtant, il faut bien l'avouer, si fréquente que soit aujourd'hui l'appellation d'épouse du Saint-Esprit attribuée à la bienheureuse Vierge, elle fut à peu près inconnue des anciens. C'est à peine si je l'ai rencontrée deux fois pendant une longue suite de siècles (1); tant on avait soin de la réserver pour compléter l'expression du rapport entre le Fils et sa Mère.

Pourquoi cette retenue? On pourrait, je le crois, en assigner deux causes. C'est d'abord que ce titre d'époux, étant déjà spécialement l'apanage du Fils, il importait de ne pas le transférer à l'Esprit Saint, de peur que le mélange des noms n'engendrât la confusion des idées. Voilà pourquoi la Vierge n'est pas appelée l'épouse du Père, bien qu'ils engendrent l'un et l'autre un commun Fils, le Verbe fait homme (2). La seconde raison me paraît encore plus sérieuse. Jamais on n'a dit dans l'Église que le Saint-Esprit soit le père du Verbe incarné, non pas seulement dans le sens propre, mais même par analogie. Or, l'appellation d'époux de la Vierge aurait naturellement pour corré-

---

(1) Une fois chez les Latins. « Virgo Dei Filio specialiter consecrata, specialiter sancto conjugata spiritui ». Serm. 40, *in Assumpt. inter opera S. Petri Dam.* P. L. CXLIV, 710. Une autre fois chez les Grecs. [illegible] qu'un seul [illegible] lui donne ce titre. Cf. Paraclet. [illegible], p. [illegible], c. 1. [illegible] l'épouse de Dieu; mais le contexte prouve qu'il faut entendre Dieu le Fils.

lative dans le Saint-Esprit celle de père du Sauveur, puisqu'il ne serait époux que pour avoir formé le Christ dans les entrailles de Marie. Ce n'est pas que je veuille condamner une expression qui, tout bien considéré, peut rendre une idée juste. Puisqu'elle semble avoir désormais acquis le droit de cité dans les ouvrages destinés à célébrer les excellences de Marie, rien ne fait un devoir de l'exclure, à la condition toutefois qu'on la ramène à sa juste signification.

III. — Le titre généralement employé pour rendre le dernier rapport de la Vierge avec le Saint-Esprit, est celui de temple ou de sanctuaire. Efforçons-nous de pénétrer la signification profonde que renferment des mots si simples. Marie est le sanctuaire du Saint-Esprit, parce qu'il est survenu en elle ; parce qu'il a pris possession de son corps virginal, et formé dans sa chair et de sa chair la chair du Dieu fait homme. Toute âme juste est pour le Saint-Esprit un sanctuaire ; disons plus : un tabernacle sacré. « Qu'est-ce, en vérité, que l'âme des Saints, demande saint Cyrille d'Alexandrie? Un vase plein du Saint-Esprit » (1). Et ce n'est pas seulement à l'âme, mais au corps avec elle qu'appartient ce privilège. « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint qui est en vous » (2)? Et que vient-il faire en nous ce divin Esprit? Former, conserver, perfectionner Jésus-Christ.

Si la présence du Saint-Esprit, façonnant des fils adoptifs à l'image du Fils par nature, suffit pour faire de nous son temple et son sanctuaire, comment ne serait-elle pas le temple et le sanctuaire privilégié du

(1) S. Cyril. Alex., *in Luc.* XXII. P. G. LXXII, 904, 905.
(2) I Cor., VI, 19.

même Esprit, celle en qui il est descendu pour donner à cet Unique l'être et la vie qui le font homme? Disons plus encore. Si le Saint-Esprit habite en nous comme dans son temple, c'est parce qu'il est survenu en Marie, avant de venir en nous ; car notre naissance à la grâce dépend de l'enfantement virginal de Marie, comme l'effet de sa cause. L'opération qui nous transforme en enfants de Dieu, n'est que le prolongement de celle qui forma Jésus, l'auteur de la grâce, dans le sein de Marie (1).

N'objectez pas que c'est là une opération transitoire qui n'exige pas la demeure permanente du divin Ouvrier, puisque la production de l'œuvre a des bornes étroites quant à la durée. Ce serait bien mal comprendre le mystère d'un si grand et si saint ouvrage. L'Esprit-Saint *surviendra* en vous, dit Gabriel à Marie. Ce mot de *survenir* nous indique avec quelle plénitude Marie reçut alors l'effusion de l'Esprit ; mais il signifie de plus que le Saint-Esprit, quand il descendit pour former corporellement l'humanité du Sauveur, était déjà venu dans cette bienheureuse Vierge. Aussi, dès les premiers mots de son ambassade, le messager céleste lui avait-il dit : « Le Seigneur est avec vous », avant de lui dire qu'il surviendrait en elle.

Nous lisons souvent dans les Pères que la divine Vierge, avant de concevoir Jésus-Christ dans son corps, l'avait conçu dans son cœur ; qu'elle l'a enfanté par la foi, avant de l'enfanter de sa chair (2). Peut-être

---

(1) *Virtus enim Altissimi et obumbratio Spiritus Sancti quae feci ut Maria pareret Salvatorem, eadem facit ut regeneret unda credentem.* S Leo M. Serm. 25, *in Nativit. Dom.* c. 5. P. L. LIV, 211, col. *ibid* Serm. 4, 206.

(2) Cf. e. g. S Augustin., L. *de S. Virginitate.* c. 3, n. 3. P. L. XL. 198. S. Leo. M., Serm. 21, *in Nativ. Dom.* I, c. I. P. L. LIV, 191.

n'avons-nous jamais assez médité ces expressions et d'autres semblables. Tout au plus ont-elles signifié pour nous le consentement et la foi que l'Ange réclama d'elle, comme la condition nécessaire de l'incarnation du Verbe dans ses chastes entrailles. Assurément, ce dernier sens est vrai; mais les paroles des Pères ont une plus large portée. Ils ne les répéteraient pas avec tant d'insistance et d'unanimité, si elles ne tendaient à nous enseigner un grand mystère. Le Verbe de Dieu est le Saint par essence, principe de toute vertu, source de toute sainteté, puisqu'il est avec le Père principe et source du Saint-Esprit, la Sainteté substantielle et la Vertu sanctifiante. Donc il fallait à Marie pour l'enfanter une préparation sans égale de vertu et de sainteté. Le *Saint* devait être conçu *saintement*.

La doctrine catholique nous enseigne que, pour recevoir dignement le corps du Seigneur, il faut une âme ornée de la grâce sanctifiante, sanctuaire vivant où trône la divine charité, *sancta sanctis*. Si vous n'avez pas en vous cet amour et toutes les vertus qui font son inséparable cortège, retirez-vous de la table sainte ; vous n'êtes pas apte à communier au corps du Seigneur. Pour manger le Christ dans son Sacrement, il faut être déjà membre du Christ, et porter en esprit le Christ qu'on s'apprête à manger. Comparez maintenant ces deux mystères : le mystère du chrétien qui va recevoir en soi le corps du Christ pour s'en nourrir, et le mystère de la Vierge qui va, non seulement porter dans son sein le corps du Christ, mais le former de sa propre chair, et lui communiquer sa vie. Si le premier demande tant de sainteté, dites-moi quelle abondance ineffable de grâces n'exige pas

le second ? Donc, ô Vierge bénie, vous ne pouviez concevoir le corps de votre Dieu, sans l'avoir déjà conçu dans votre cœur : car cela même est la sainteté.

Et comme il appartient au Saint-Esprit d'opérer en nous et cette effusion de grâce et cet enfantement spirituel qui nous fait d'autres Christ, il fallait que ce divin Esprit fût en vous avec la plénitude de ses dons avant d'y venir former le Christ selon la chair. Et c'est là ce que veulent signifier les Pères, quand ils affirment que vous avez engendré le Verbe dans votre cœur, avant de l'engendrer dans votre corps virginal. Or, si l'Esprit-Saint est en vous par la plénitude de ses dons, vous êtes son temple et son sanctuaire. Je dirai plus : vous êtes son temple *unique*, son *unique* sanctuaire, comme vous êtes l'*unique* fille et l'*unique* épouse ; un sanctuaire tellement beau, tellement riche des dons et de la présence du divin Esprit, que tous les autres pâlissent et sont comme rien devant lui.

Est-ce là tout ce pourquoi la bienheureuse Vierge est le sanctuaire du divin Esprit ? Non ; elle le fut encore parce qu'elle a porté corporellement le Fils de Dieu dans son sein. En effet, ce mystère ne demandait pas seulement l'entrée de l'Esprit de Dieu pour la formation de l'humanité du Sauveur aux entrailles de Marie. En vertu de l'*immanence* intime de chaque personne divine dans les deux autres, le Fils de Dieu ne pourrait habiter si singulièrement le corps maternel, sans que le Saint-Esprit y eût par là même sa très particulière demeure.

Enfin, pour ne rien omettre, n'oublions pas que Marie doit un jour avec Jésus et par Jésus enfanter les fils d'adoption. Et parce que cette génération nou-

velle a le Saint-Esprit pour principe (1), il faut bien que l'Esprit du Fils soit dans la Mère pour lui donner la fécondité spirituelle, comme elle en a reçu la vertu d'enfanter le Verbe fait chair. Que de titres à porter le nom de temple, de tabernacle, de sanctuaire de l'Esprit de Dieu; mais aussi, de ce chef, quels droits à notre respect, à nos admirations !

IV. — Un passage de Denys le Chartreux résume admirablement toutes ces considérations sur les rapports de la bienheureuse Vierge avec la sainte Trinité. Je le prends dans le livre intitulé : *l'Éloge de la vie solitaire*. L'article 29e est consacré tout entier à Marie médiatrice. « La voilà donc cette Unique que le Père éternel a préparée comme une très véritable et très éminente mère à son unique et plus que très doux Fils, en tout égal, consubstantiel et co-éternel à lui-même; celle que *le plus que très libéral* Esprit-Saint a remplie d'une exubérance de grâce, d'une perfection de pureté, de sainteté, de sagesse, telle que devait en être surabondamment comblée la mère de celui-là même d'où procède éternellement et véritablement ce même divin Esprit. La voilà celle que le *sur-très beau*, *sur-très sage* et *sur-très noble* Fils de Dieu s'est de toute éternité choisie pour mère. O très glorieuse Dame, Vierge très pure, Mère plus que très digne, très douce Marie, à quelle hauteur, à quelle béatitude, à quelle gloire vous vois-je élevée !

« O de toutes les créatures la plus heureuse, la plus illustre, la plus admirable, voici que vous êtes vraiment associée à la paternité du Père éternel, *compa-*

(1) Joan., III, 5.

*rentalis* (1), ayant un seul et même fils avec lui. Oui, vous êtes la très excellente Mère du Fils unique de Dieu; vous êtes le très singulier tabernacle de l'adorable Paraclet, la mère de celui duquel il émane. Quoi plus? Vous êtes l'amie très familière de la *sur-essentielle* et *sur-très bienheureuse* Trinité, la suprême dépositaire de ses secrets les plus intimes; si haute qu'il vous admet au partage de son empire et de sa gloire. Et si le souverain artiste, Dieu, l'Ouvrier suprême vous a faite si grande, si pleine d'amabilité et de perfection, c'est qu'il était lui-même épris de vos charmes et de votre bonté (2)... Oui, certes, et ce n'est pas chose douteuse, il vous a parée de tant de privilèges, enrichie de si inestimables bienfaits, de préférence à tous les autres élus, parce qu'il convenait souverainement qu'une telle mère, une telle épouse, une telle reine, fût belle, grande et riche pardessus tous ses serviteurs et toutes ses servantes.

« En vérité, ô Dame plus que très aimable et très vénérable, par cela même que, participant à la paternité de Dieu le Père, vous êtes devenue la Mère de Dieu le Fils, votre dignité est en quelque sorte infinie, *es quodammodo infinitae dignitatis*. Par le droit et le privilège de cette divine maternité, vous avez le pouvoir de commander à toute créature... Que dis-je, à toute créature! Ne semblez-vous pas même avoir une certaine autorité sur le vrai Dieu, né de votre sein béni, si je le regarde dans la nature humaine qu'il a reçue de vous; dans cette nature suivant la-

---

(1) Ailleurs Denys le Chartreux emploie encore ce terme intraduisible appliqué à Marie *comparentalis Patri aeterno, comparentalis et simillima. De laudibus* V. L. II, a. 4 et 15.

(2) Psalm., XLIV, 12.

quelle il vous fut autrefois soumis, et vous reconnaît encore éternellement comme sa très fidèle, très illustre et tout aimée Mère. Votre dignité, votre sainteté, votre gloire, ô notre Dame et Souveraine, surpassent notre compréhension ; nous ne sommes ni dignes de vous contempler, ni capables de vous offrir un hommage égal à votre mérite.

« Si nous voulons nous former quelque faible idée de Dieu, pendant cette vie mortelle, il nous faut rechercher tout ce qu'il y a de beau, de grand et de bon dans ses créatures, et l'attribuer suréminemment à Dieu, mais après en avoir retranché toute imperfection. Ainsi pour vous concevoir, ô très douce Marie, nous considérons tout ce qu'il y a de perfection, d'excellence et de sainteté dans les autres femmes, et nous l'affirmons de vous, mais dans un degré très supérieur, mais en retranchant toute défectuosité, toute bassesse et toute imperfection » (1).

Le lecteur a sans doute remarqué comment Denys le Chartreux se complaît dans des expressions hyperboliques, impossibles à rendre littéralement dans notre langue. Tels sont les mots : *superamabilissima*, *superamantissima*, *superdignissima*, *praevenerandissima*, et autres du même genre. Il les a reçues de son homonyme, Denys l'Aréopagite, pour lequel il avait un culte singulier d'imitation. Peut-être le procédé n'est-il pas littéraire ; mais, à coup sûr, rien ne prouve mieux les hautes pensées que cet illustre théologien et ce grand mystique avait conçues de l'excellence et des prérogatives de la Mère de Dieu.

---

(1) Dionys. Carth., *De laude vitae solit.* a. 29. Cf. L. II, *de Vita et fine solitarii*, a. 7 ; *it.*, *de Laudib. Virg.* L. I, a. 4.

Nous devrons plus tard revenir sur ces dernières idées. Mais nous ne pouvions les passer tout à fait sous silence, en parlant des rapports de la Vierge avec chacune des divines personnes, à moins de séparer ce qui est si naturellement uni.

Avant de quitter cette matière, signalons au moins deux conséquences qui s'en dégagent. Première conséquence : la maternité divine appartient non seulement à l'ordre commun de la grâce, mais à l'ordre hypostatique : car elle a sa place de choix, une place indispensable dans la constitution même du mystère du Dieu fait homme. L'ordre de l'union hypostatique, c'est la nature divine et la nature humaine, unies substantiellement l'une à l'autre dans la personne du Verbe. Or, nous avons vu comment Marie concourt à cette union; quelle intimité de rapports existe entre elle et le Fils éternel du Père. « Le Christ, même en tant qu'il est homme, dépasse tout l'ordre de la nature créée... Or le degré de la mère doit être proportionnel à la position du Fils : car il y a une liaison si étroite entre la maternité divine et l'œuvre de l'Incarnation que celle-ci ne pouvait être sans celle-là » (1).

Deuxième conséquence : les plus hauts privilèges de Marie sortent de sa maternité comme de leur source; car toutes les relations avec les personnes divines qui la font si excellente et si grande, en découlent. C'est ce que nous venons de voir, et ce qui paraîtra plus clairement encore dans les pages qui vont suivre.

(1) S. Bernard. Sen., Serm. 3, *de Glorioso nom. Mariae*, a. 2, c. 1. Opp. IV, p. 82.

# LIVRE III

# LIVRE III

**La maternité divine principe, centre et clef de tous les privilèges de Marie. — Les titres qu'elle a de les réclamer. — Deux règles pour les définir.**

## CHAPITRE PREMIER

Que la maternité divine est pour la Vierge Marie le principe, le centre et la clef de ses privilèges de nature, de grâce et de gloire; et comment tous sont *virtuellement*, au moins, renfermés dans le titre de Mère de Dieu.

I. — Tous les privilèges de la bienheureuse Vierge se rapportent à sa maternité comme les rayons au foyer d'où ils émanent. C'est là, de toutes les considérations, celle qui fait le mieux ressortir la grandeur sans bornes de cette divine maternité. Qui la considère indépendamment de ce point de vue n'en concevra jamais qu'une idée très incomplète. « En vérité, dit un de nos plus illustres théologiens, tout ce qui mérite nos louanges et notre admiration dans la bienheureuse Mère de Dieu; tous les dons de la grâce, toutes les splendeurs de la gloire qui font d'elle la plus parfaite des créatures; tout cela, dis-je, elle le doit à sa maternité. De là, comme d'une source intarissable, les étonnantes prérogatives répandues en elle et sur elle avec

une libéralité sans égale » (1). Oui, tout cela, c'est la maternité divine, la maternité dans ses appartenances et ses dépendances, la maternité dans ses préludes, dans ses propriétés, dans son épanouissement.

On se demande parfois quel est pour Marie le plus beau de ses privilèges, celui qu'elle a le plus à cœur, et dont, nous, ses enfants, nous devons le plus la féliciter et nous réjouir. Il n'est pas rare de trouver sur ce point des avis divergents. Pour les uns, c'est sa virginité sans tache; pour les autres, sa conception immaculée. Celui-ci n'estime rien à l'égal de son incomparable pureté de cœur; et celui-là met au-dessus de tout le prodige de son humilité. Je ne suis pas grandement surpris de voir ces appréciations différentes. Les dons, accordés par la bonté divine à la Vierge, se révèlent dans un tel degré de perfection qu'il semble, à considérer chacun d'eux à part, qu'il ne se peut rien imaginer de plus excellent. Tous ont donc raison, quand ils estiment chacun de ces privilèges au-dessus de toute louange et de toute admiration; mais tous se tromperaient également, s'ils prétendaient que rien en Marie ne surpasse ce qu'ils exaltent. Car plus haut que tout le reste plane sa maternité divine. Pourquoi? Parce qu'elle est la raison dernière de tout.

Certes, j'admire une infinité de prérogatives dans l'humanité de mon Sauveur : la sainteté parfaite, l'impeccabilité, une science des choses divines unique pour l'ampleur et la profondeur, après celle de Dieu. Par elle le Verbe a réconcilié le monde avec son Père; par elle, la majesté divine a reçu de la créature une gloire infinie. Mais je place au-dessus de tout l'honneur

(1) Petav., *de Incarn.*, L. XIV, 8,

qu'elle a d'appartenir à la personne du Verbe de Dieu, de former sa nature humaine; en un mot, d'être le corps et l'âme, non pas d'un pur homme comme nous, mais d'un Dieu. Et c'est justice. En effet, supposez pour un moment que cette humanité, ce corps et cette âme du Fils unique de Dieu, au lieu d'être à lui, soient la nature, le corps et l'âme d'une personne créée, tout cet incompréhensible ensemble de perfections s'évanouit. Ne voyez-vous pas que vous avez tari la source, puisque c'était l'union hypostatique qui les réclamait, et les avait rendues comme naturelles?

« La grâce du Christ, dit saint Thomas, n'est pas naturelle en ce sens qu'elle vienne en lui des principes constitutifs de son humanité; mais on peut l'appeler naturelle, en ce sens qu'elle a pour cause la nature divine unie dans la personne du Christ à la nature humaine » (1). Un peu plus loin, ce même saint docteur écrit encore : « La grâce est produite en l'homme par la présence de la divinité, comme la lumière est produite dans l'air par la présence du soleil. C'est pourquoi il est dit dans Ezéchiel : La gloire du Dieu d'Israël entrait par la voie de l'Orient, et la terre resplendissait de sa majesté (2). Or la présence de Dieu dans le Christ n'est autre que l'union de la nature humaine à la personne divine; donc, la grâce habituelle du Christ suit cette union comme la splendeur naît du soleil » (3).

Tel est l'exemplaire d'après lequel nous devons nous former une juste notion du rapport entre la maternité divine et les autres privilèges de la bienheureuse

(1) S. Thom., 3, p., q. 2, a. 12.
(2) Ezech., XLIII, 2.
(3) S. Thom., 3 p., q. 7, a. 13.

Vierge. Ceux-ci sont à celle-là ce que la grâce du Christ est à l'union hypostatique, et la lumière qui nous inonde, au soleil. Ce que le Docteur Angélique appliquait à l'humanité du Christ, il faut le redire à proportion de sa divine Mère : la gloire du Dieu d'Israël entrait par la voie de l'Orient..., et la terre (cette terre vierge d'où fut tiré le corps de Jésus) resplendissait de sa majesté.

Je contemple Marie dans cette reine du psaume quarante-quatrième, aux vêtements superbement enrichis d'or et de broderies, symbole et reflet de sa gloire intérieure. C'est elle ; je ne saurais m'y méprendre, puisqu'elle est par excellence la Fille de Dieu, l'Épouse dont la beauté virginale a séduit le cœur de l'Époux. D'où lui vient tout l'éclat qui l'environne et qui la pénètre? C'est, ô mon Seigneur, qu'elle est à votre droite, à la place qui convient uniquement à votre Mère; c'est qu'en vous incarnant en elle, vous, la lumière incréée, vous l'avez faite « la femme investie du soleil ». N'était-ce pas une nécessité qu'elle fût, après votre humanité sainte, la plus illuminée de vos divines clartés, la plus embrasée de votre amour, la plus riche de vos biens, puisque vous vous êtes en quelque sorte concentré en elle avec toutes vos grâces et toutes vos perfections ?

J'ai entendu l'Ange qui la saluait pleine de grâces et bénie par-dessus toutes les femmes. Mais, en même temps, j'ai appris de la bienheureuse Élisabeth, d'où venait à cette Vierge une si ineffable abondance de richesses célestes : « Et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni » (1). C'est la bénédiction du Fils qui

(1) Benedictus fructus ventris tui (Luc. I, 42). *Causa* est explicans cur benedictam inter mulieres eam confessa fuerit. Benedictus, inquit

a rejailli sur la Mère. Tous les privilèges qu'elle a reçus sont le prix de l'hospitalité qu'elle lui donne en ses entrailles et de la pourpre dont elle l'a revêtu (1). Marie, si profonde que soit son humilité, ne décline pas la louange qu'elle a reçue de sa cousine. Tout au contraire, elle la confirme et l'amplifie pour ainsi dire. En effet, le rapport est manifeste entre la salutation d'Élisabeth et les premiers accents du cantique virginal. *Bienheureuse* êtes-vous d'avoir cru, dit Élisabeth, et Marie reprend : « Toutes les générations m'appelleront *bienheureuse;* car celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses ». Et quelles choses a-t-il faites en elle, ce Tout-puissant? Avant tout, ce qui la constitue Mère Vierge et Mère de Dieu.

Telle est donc la source d'où coulent toutes les bénédictions, toutes les béatitudes, toutes les prérogatives de Marie : sa maternité divine. Elle peut, elle doit même le reconnaître sans préjudice de son humilité : car cette reconnaissance va tout droit, non pas à son exaltation propre, mais à la glorification de Dieu.

Ne semblerait-il pas que, d'après cette manière d'envisager les choses, la plénitude de Marie devrait dater de l'incarnation, puisque c'est alors seulement

---

fructus ventris tui. Ea de causa, ô Virgo beata, te benedictam praedico quia fructum benedictum in ventre concepisti, et portas; benedicta es tu et benedictus est fructus ventris tui, sed ideo tu benedicta quia ille benedictus est. Est autem fructus conceptus benedictus, quia Filius Dei est, illaque caro de te concepta divinitate ipsa sanctificata est, ut non homo merus sed Deus et homo sit, indeque omnium benedictionum fons et origo. Particula *et* causalis est, ut aliis in locis Scripturae usurpari solet ». Tolet. Comment. *in Luc. ad hunc locum.*

(1) « Una puella sic Deum in sui pectoris capit... hospitio, ut... (haec omnia) pro ipsa domus exigat pensione, pro ipsius uteri mercede conquirat ». S. Petr. Chrysol., *Serm.* 140. P. L. LII, 577.

que s'opéra l'union qui la fit mère? Il est vrai, Marie ne fut pas mère dès le premier instant de son existence. Mais ce qu'elle n'était pas alors dans l'ordre des faits, elle l'était dès lors dans l'ordre des préordinations divines. Un palais royal n'est pas la demeure actuelle du prince, au moment qu'on en jette les fondations, ni même quand on l'enrichit de sculptures et de peintures. Et pourtant, s'il a ces belles proportions, s'il reçoit cette décoration merveilleuse, c'est qu'il doit être un jour l'habitation du roi pour lequel il est uniquement destiné. Ainsi faut-il juger de la bienheureuse Marie.

Plus tard, nous aurons lieu d'examiner jusqu'où peut mener cette considération. Mais, dès maintenant, rappelons-nous que la maternité future de la Vierge a présidé même à son origine. Marie doit à cette maternité de venir au monde : nous l'avons dit, le prodige de la conception qui l'a fait naître d'une mère stérile n'a son explication qu'en elle et par elle.

N'alléguez pas, non plus, que Marie n'a porté qu'un temps Jésus dans ses entrailles. Si le fait qui l'a constituée mère est transitoire, la maternité demeure; et puisque c'est la maternité qui demande ou comme préparation, ou comme conséquence, cette abondance de privilèges, il faut qu'ils demeurent autant qu'elle-même durera, c'est-à-dire éternellement. Est-ce que Jésus ne l'appelle pas encore sa Mère aussi vraiment qu'il le fit, quand elle le berçait enfant sur ses genoux; est-ce qu'elle ne peut pas toujours lui dire : Vous êtes mon fils, en qui j'ai mis toutes mes complaisances?

On ne saurait opposer davantage que les dons surnaturels de l'humanité du Sauveur n'ayant pas précédé, mais plutôt suivi l'union qui l'a faite et si sainte

et si grande (1), la même loi doit régler les privilèges accordés à la Vierge en vue de sa maternité. Une pareille comparaison, loin d'affaiblir la force de nos raisonnements, les confirme. Il est vrai, toutes les prérogatives dont fut enrichie physiquement l'humanité du Christ, fils de Marie, présupposent son union substantielle avec la personne divine. Mais pourquoi? Parce que cette humanité ne devait ni ne pouvait préexister séparée du Verbe, à moins d'être elle-même une personne humaine; parce que l'honneur d'entrer dans la personne du Verbe, comme sa nature propre, est tellement infini qu'aucune perfection créée ne pouvait, je ne dis pas le mériter, mais y prédisposer. Tout au contraire, celle qui devait être la Mère de Dieu devait, d'une part, préexister à sa maternité, s'il fallait qu'elle appartînt à la famille humaine, et fût de notre sang; et d'autre part, sa dignité de mère, encore qu'elle soit d'une élévation si prodigieuse, ne dépassait pas, comme l'union hypostatique, toute proportion avec les dons créés de la grâce.

J'ajoutais que la comparaison confirme nos raisonnements. N'ai-je pas le droit de dire, en effet, que le Verbe de Dieu n'a pas attendu la plénitude des temps pour glorifier, comme elle pouvait l'être, son humanité sainte? Pour qui donc étaient, dès les premiers jours du monde et pendant une longue suite de siècles, tant de promesses, tant d'oracles, tant de figures, tant de sacrifices et de cérémonies saintes, si ce n'est pour annoncer, représenter, glorifier à l'avance *celui qui devait venir* dans la chair? Pourquoi Dieu sépara-t-il une race choisie qu'il entoure d'une providence parti-

(1) Suivi, non pas toutefois qu'il se soit écoulé un temps, même le plus minime, entre l'infusion des dons et l'union hypostatique.

culière, sur laquelle il veille avec un soin jaloux, son peuple de prédilection, si ce n'est parce qu'il voit en elle la souche d'où pousseront la tige et la fleur de Jessé? Si la Trinité tout entière, après avoir fait d'un mot tous les autres êtres de la création, s'applique avec une diligence non pareille à former l'homme, c'est, au dire de Tertullien, parce qu'elle pense au Christ, à cet homme par excellence qui devait naître dans la suite des siècles (1).

Est-ce tout? Non. L'Apocalypse nous représente « l'Agneau de Dieu comme immolé dès l'origine du monde » (2). Le sang de Jésus-Christ, qui n'avait pas encore été versé, sanctifiait déjà les hommes coupables par la foi qu'ils avaient en lui. S'il y avait des enfants de Dieu parmi les hommes, c'est parce que l'homme devait un jour être Dieu par l'union de sa chair avec le Verbe de Dieu.

Ainsi, toute proportion gardée, la maternité de la Vierge a reflué, en quelque sorte, sur les antécédents de la Vierge. Il en sera d'elle comme du mystère de l'Incarnation. Le Christ futur a sanctifié par anticipation sa mère. Le soleil, avant de se montrer au-dessus de l'horizon, fait déjà sentir sa présence par la lumière naissante dont il dore les hauteurs. Tels, l'union hypostatique et la maternité divine ont, quoique diversement, étendu leur influence sur les années qui les ont précédées l'une et l'autre. Et pour achever le parallèle, de même que la lumière est moins éclatante au lever du jour, et que la grâce était moins largement répandue sur les hommes, avant l'Incarnation

(1) *Christus cogitabatur homo futurus.* Tertull., *de Resurr. carnis*, c. 6. P. L. II, 802.
(2) Apoc., XIII, 8.

du Verbe, ainsi les prérogatives qui procèdent de la maternité ne doivent pas avoir, avant la conception du Fils de Dieu, toute l'étendue ni toute la perfection qu'elles recevront un jour, après l'enfantement de Jésus-Christ, Notre Seigneur.

II. — Ce que nous avons affirmé de la source des grâces et des prérogatives de Marie, les Pères et les Docteurs l'enseignent à chaque page, quand ils ont à les décrire. Partout et toujours, la maternité divine est pour eux la cause et la mesure de ces grandeurs. « Personne comme vous n'a été bienheureux; personne comme vous n'a reçu la plénitude de la sainteté; personne comme vous n'a été élevé au faîte de la grandeur; personne comme vous n'a été prévenu de la grâce purifiante et sanctifiante; personne comme vous n'a brillé des célestes lumières; personne comme vous n'a été exalté au-dessus de toute hauteur... Et c'est justice, car personne comme vous ne s'est rapproché de Dieu... Non seulement le Créateur et le Maître de toutes choses a fait de vous son temple; mais *il a tiré sa chair de votre chair;* mais vous l'avez porté dans vos entrailles; mais vous *l'avez enfanté d'une manière ineffable* » (1). Ces paroles, qui mettent si puissamment en relief l'influence de la maternité divine, sont de saint Sophrone de Jérusalem.

Le même Père, emporté par son pieux enthousiasme, s'était écrié déjà dans le même discours : « Joie à vous, Vierge, très pure après votre enfantement; salut à vous, ô spectacle admirable entre toutes les choses admirables. Qui pourra jamais décrire vos

(1) S. Sophron. Hieros., Or. 2, *in SS. Deip. Annunc.*, n. 25. P.G., LXXXVII, 3248.

splendeurs? Qui se flattera d'exprimer par des paroles le miracle que vous êtes... En vous, je vois l'ornement de la race humaine. Vous avez surpassé les ordres des Anges... .. Sous vos pieds sont les Trônes; l'éclat éblouissant des Archanges est ténèbres devant vous, et la hauteur des Dominations, bassesse. Les Séraphins dans leur vol ne peuvent vous atteindre. En un mot, vous dépassez de loin toute créature, et votre pureté brille d'une clarté sans pair au milieu d'elles. C'est que vous avez reçu en vous le Créateur; c'est que vous l'avez porté dans votre sein; c'est, en un mot, *parce que, seule entre toutes les créatures, vous êtes devenue la Mère de Dieu. Quia sola ex omnibus creaturis Mater Dei effecta es* » (1).

« En effet, quelle perfection de sainteté, de justice, de religion, pourrait manquer à cette Vierge que le fleuve de la divine grâce a remplie? N'a-t-elle pas entendu la parole de l'Ange : Je vous salue, pleine de grâce : le Seigneur est avec vous? Encore une fois, quel défaut soit de l'âme, soit du corps, pourrait se rencontrer en celle qui mérite d'être le sanctuaire où vient habiter la Trinité tout entière » (2)? En un mot, « la merveilleuse plénitude de dons que nous admirons en Marie »; tous ces miracles de grâce que Dieu a faits en elle, soit avant, soit après la naissance du Sauveur..., n'ont qu'une très auguste et très noble racine, la divine *assomption* de la nature humaine qui s'est opérée dans ses chastes entrailles »; en d'autres termes, sa maternité (3). « Personne comme vous, ô notre

---

(1) *Id., ibid.*, n. 18, 3237.
(2) S. Petr. Damian., Serm. 46, *in Nativ. B. V.* 3.P.L. CXLIV, 752.
(3) Joann. Euchait., ep. *Serm. de Dormit. B. V. Deip.*, n. 17. P.G. CXX, 1093.

Souveraine, n'est sans reproche ; personne en dehors de vous n'est immaculé... *parce que vous avez renfermé dans votre sein le Créateur* » (1). Donc, « ô Mère de Dieu, *parce que vous avez enfanté le Créateur* de tous les êtres, vous avez surpassé toute créature en gloire, en sainteté, en grâce, en tout ordre de perfection et de vertus. C'est pourquoi, tous à genoux devant vous, nous vous glorifions (magnifions) » (2).

Ce qu'ils affirment en général des perfections de Marie, les Pères le répètent autant de fois qu'ils touchent à chacune de ses excellences. C'est pourquoi, quelles que puissent être celles dont ils ont à parler pour sa louange, c'est toujours le même principe, identique en substance, bien que varié mille fois quant à la forme, qui revient sous leur plume : « Seule, elle a été choisie pour Mère de Dieu ; seule, elle est le tabernacle du Verbe, et le vase vivant et redoutable où le Père a versé son Fils, la toison mystérieuse d'où le Verbe s'est tissé le vêtement de notre humanité ; seule, elle a mérité de porter Dieu dans ses entrailles et d'enceindre de ses flancs sacrés le Fils unique du Père » (3). Et c'est aussi la raison pour laquelle ces privilèges lui sont propres, ou parce que nul autre ne les possède avec elle, ou parce qu'elle les a dans une mesure incommunicable : il n'y a ni ne peut y avoir qu'une Mère de Dieu.

III. — D'une doctrine si incontestable on peut tirer une conclusion bien digne de remarque. C'est qu'elle est vaine la plainte de ces âmes pieuses, qui, dans leur

(1) S. Sabbas, *Men.* 3 jan., Ode 3, *de S. Gordio.*
(2) Theophan., *Men.* 19 jan., Ode 9. On appelle Ménées les offices mensuels de l'Eglise grecque.
(3) Cf. Passagl., *de Immaculato Conceptu*, Sect. 6, n. 1432, sqq.

amour pour Marie, s'étonnent de voir l'Évangile se montrer si sobre de renseignements détaillés sur l'existence et la vie de cette admirable mère, et ne seraient pas loin d'en prendre scandale. Quoi, disent-elles, voilà des tueurs d'hommes comme Alexandre et César, des monstres comme Tibère et Néron, qui ont trouvé nombre d'historiens pour nous faire savoir leurs faits et gestes. Et, dans un autre ordre, il n'est presque personne d'une sainteté dépassant la mesure commune, dont on ne raconte complaisamment les vertus, les combats et les triomphes. Et quand il s'agit de la Mère de Dieu, notre mère, de celle que nous mettons au-dessus de tous les grands hommes, au-dessus de tous les Saints de la terre et du ciel, à peine avons-nous sur elle quelques phrases éparses dans les Évangiles.

Ceux-ci n'en parlent qu'à de rares intervalles. Sa naissance, son éducation, ses progrès dans la sainteté; l'époque et les circonstances de son union virginale avec Joseph; la date, le lieu, les circonstances de sa mort, tout est laissé dans l'ombre. Il y a bien quelques traditions respectables sur son premier âge; mais enfin ce n'est pas de l'histoire évangélique; et si l'on veut s'en tenir à ce qui paraît absolument fondé, que ces renseignements sont minimes! Saint Jean, à qui Jésus mourant l'avait donnée pour mère, n'en fait mention que deux fois, sans même nous dire quel était son nom. Rien de Marie dans ses épîtres. Il y a un billet pour Gaius (c'est sa troisième Lettre); un autre pour une pieuse dame *Electa*, si toutefois c'est une dame et non pas quelque église mystiquement qualifiée par ce nom (1); pas une ligne pour la Mère de Jésus, qui

(1) Celle d'Ephèse, par exemple, ou celle de Rome appelée *Coelecta* par saint Pierre (I Petr., v, 13).

puisse satisfaire notre filiale curiosité. Et ce qui tendrait à prouver qu'il y a là de regrettables lacunes, ce sont les histoires apocryphes, imaginées soit par les hérétiques soit par des fidèles peu éclairés dans leur zèle, pour les combler.

Faut-il nous associer à ces plaintes? A Dieu ne plaise que des livres, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, puissent offrir matière à de justes critiques. Que dirons-nous donc pour justifier la Providence, lever le scandale, et sauver la gloire du Fils en même temps que celle de la Mère? Que le silence dont on se plaint n'est qu'apparent. Non, il n'est pas vrai que Dieu nous ait laissés dans une ignorance capable de provoquer et de légitimer les doléances que je disais tout à l'heure. Non, Dieu n'a pas négligé de consigner dans son Évangile tout ce qu'il est possible de dire et de penser à la gloire de sa bienheureuse mère, tout ce que nous pouvons souhaiter connaître de ses perfections et de ses vertus. Jamais panégyrique plus splendide ne fut composé sur elle, jamais vie plus pleine et plus achevée.

La preuve, je la trouve dans le caractère même des Livres Saints. Ne les regardons pas comme des œuvres sorties de la main des hommes. La forme est plus ou moins de l'écrivain sacré; mais l'auteur est Dieu lui-même. Voilà pourquoi c'est un blasphème de prétendre y signaler la moindre erreur. Donc l'Évangile, surtout quand il s'agit des sujets de capitale importance, doit refléter moins la manière de l'homme que le style de Dieu. Or, ce style est puissant, profond, substantiel. Les paroles de Dieu ne sont pas comme les nôtres, si vides, si faibles qu'il faille les multiplier pour exprimer beaucoup d'idées. Quand il se parle à lui-même,

il se dit dans une seule Parole et par un Verbe unique, des vérités infinies, toute vérité.

Je sais bien qu'il doit avec nous s'accommoder à notre faiblesse. Voyez pourtant quelle ampleur et quelle profondeur de sens il sait renfermer dans les moindres expressions. Veut-il définir les pouvoirs de celui qu'il prépose au gouvernement de l'Église, il lui suffit de deux phrases : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux » (1). Tout est là, et la primauté de Pierre, et l'inviolable stabilité de sa chaire apostolique, et la souveraine amplitude de son autorité ; tout, dis-je, au point que les Conciles n'ont rien défini, les théologiens rien écrit de juste, qu'ils n'aient tiré de cette sentence du Christ. Aussi courte, aussi substantielle est la grande charte de la Vie religieuse : « Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres;... puis, viens, et suis-moi » (2). Il n'en est pas autrement de sa doctrine sur la voie de la perfection : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive » (3). Les maîtres de la vie spirituelle, j'entends les plus éclairés et les plus illustres, n'ont pas cherché leurs enseignements à d'autres sources ; ni les plus grands saints, la règle de leurs plus héroïques vertus.

Ajouterai-je que Dieu, quand il daigne encore faire entendre sa parole à des amis de choix, ne leur dit, au fond du cœur, que peu, très peu de mots ; mais des

(1) Matth., XVI, 18, 19.
(2) Matth., XIX, 21.
(3) Luc., IX, 23.

mots d'autant plus efficaces qu'ils sont moins nombreux. La vie de sainte Thérèse, pour ne parler que d'elle, nous en fournit maint exemple; et ce n'est pas un des moindres signes pour discerner une révélation fausse d'une véritable, que la multitude des paroles et le verbiage. Donc, si Dieu, dans la Sainte Écriture, a voulu nous donner une connaissance parfaite de la divine Marie, ne nous attendons pas à de longs discours. Ce ne serait pas là sa manière. Quelques mots doivent lui suffire, mais des mots pleins de lumière, de force et de substance; tels que les simples puissent les retenir sans peine, et que les plus hautes intelligences y trouvent une matière inépuisable à leurs méditations.

Ces mots, les a-t-il dits? Oui, quand il a nommé Marie la *Mère de Jésus, celle de qui est né Jésus*. Que cherchez-vous encore? *Prenez, lisez, tolle, lege;* mais lisez de cœur, avec le regard fixé sur l'incommensurable grandeur et la non moins incommensurable bonté du Fils de Dieu, devenu le fils de Marie. Lisez, et creusez pour tirer les conséquences renfermées dans un si fécond principe.

Dieu dit à Moïse qui lui demandait son nom : « Je suis celui qui suis, *ego sum qui sum*. Tu diras aux fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous » (1). En d'autres termes, Dieu c'est l'Etre, l'Etre subsistant, l'Etre par essence, l'Être qui n'est qu'être. Voilà d'où les philosophes et les théologiens, vraiment philosophes et vraiment théologiens, ont déduit toutes les perfections divines auxquelles la raison peut atteindre. Je me trompe, si je parle d'une déduction proprement

(1) Exod., III, 14.

dite. C'est plutôt une *explication*, un *développement* de cette idée primordiale qu'ils ont faits, en rendant plus explicite ce qui était en elle formellement mais implicitement contenu.

Comme la *Théologie* naturelle sort de cette définition de Dieu, donnée par Dieu lui-même, ainsi toute proportion gardée, la *Mariologie*, s'il est permis d'employer ce terme technique, émane du dogme de la maternité divine. Entassez toutes les gloires, toutes les grandeurs, tous les privilèges surnaturels, tous les mérites et toutes les vertus, vous n'aurez jamais égalé ce que renferment ces deux titres, ou plutôt cet unique titre sous deux formes : Mère de Jésus, Mère de Dieu. Cela est si vrai que l'Église et les Pères y reviennent constamment, toutes les fois qu'ils ont à célébrer, à prêcher Marie. Nous avons vu dans un des chapitres précédents comment l'alliance entre la Vierge et son fils, notre Sauveur, est si étroite que Marie n'apparaît jamais dans nos Saints Livres séparée de lui, parce qu'elle n'est que par lui et que pour lui (1). De même, ne séparons pas les perfections de Marie de sa maternité : car elle en est le principe, la lumière et la mesure.

Ce que j'ai dit n'est pas de ma propre invention. Je l'ai trouvé chez les plus illustres serviteurs et panégyristes de Marie. Donnons d'abord la parole à saint Thomas de Villeneuve, théologien renommé dans son Ordre (2), prédicateur si puissant qu'il fut appelé « le nouvel apôtre de l'Espagne ». « Je ne veux pas, disait-il, que vous vous travailliez à me décrire en termes pompeux chaque vertu, chaque grâce et chaque ex-

(1) Cf. L. II, c. I, p. 137.
(2) L'Ordre des Ermites de S. Augustin.

cellence particulière de la Vierge. De quelque grandeur et de quelque prérogative qu'il soit question, c'est assez d'avoir dit : Marie, de laquelle est né Jésus qui est appelé le Christ (1). Éloge bien court, il est vrai, mais qui dans sa brièveté comprend tout, et suffit pleinement à son histoire. Non, je vous en prie, ne vous arrêtez pas laborieusement à m'exposer en détail chacune de ses perfections. Il est une chose qui, mieux que des milliers de livres, nous dit ce qu'est la Vierge, la révèle et la glorifie. Quoi donc? « *De qua natus est Jesus;* celle de qui Jésus est né ». Quel Jésus? Le Fils de Dieu, la splendeur du Père, le rayonnement de la lumière éternelle (2), l'ornement et la gloire du monde, celui dont les Anges aspirent à contempler le visage (3). Inutile d'écrire une plus longue histoire. C'est assez de celle-ci pour exalter la Vierge et l'élever par-dessus toutes choses.

« Voilà pourquoi l'Évangile parle d'elle si rarement : cela suffisait pour nous faire apprécier son mérite. En effet, que voulez-vous entendre ou dire de cette Vierge bénie : qu'elle est humble, pure, sainte, pleine de grâces et de vertus? Est-ce donc que la Mère de Dieu pourrait être superbe, colère, impure? Quelle gloire, quel éclat de beauté, quelle candeur, quelle modestie virginale ; en un mot, quelle grâce et quelle vertu ne conviennent pas à la Mère de Dieu? L'*Homme* est né en elle et c'est le Très-Haut lui-même qui l'a fondée (4). Quelle la ferait donc ce grand Ouvrier, après l'avoir choisie pour naître d'elle, s'il ne lui donnait pas toutes ces qualités en partage?... Donc, formez-vous en idée

(1) Matth., I, 16.
(2) Hebr., I. 3; Sap., VII, 26.
(3) I Petr., I, 12.
(4) Psalm., LXXXVI, 5.

la vierge la plus belle, la plus pure, la plus humble, la plus sainte et la plus parfaite; une vierge achevée de tous points; c'est la Mère de mon Dieu; ou plutôt cette divine Mère est plus grande que tout ce qu'il vous est possible d'imaginer... C'est que la grâce, donnée par parties aux autres vierges, elle l'a reçue dans sa plénitude. Le dirai-je? Tout ce que peut recevoir une pure créature, tout cela fut dans la glorieuse Vierge Marie » (1).

Ce n'est pas le seul endroit où saint Thomas de Villeneuve développe ces pensées qui lui sont chères. On me saura gré de traduire encore un autre passage que j'emprunte au second sermon pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie (2). « Je me suis demandé pourquoi les Évangélistes, après avoir longuement parlé de Jean-Baptiste et des Apôtres, ont écrit si sommairement l'histoire de la bienheureuse Vierge Marie, bien qu'elle les surpasse presque à l'infini par son excellence et par ses vertus. Pourquoi, me disais-je, ne nous avoir rien raconté de sa naissance, de son éducation, de ses habitudes, de sa vie commune avec son fils, des rapports qu'elle eut avec les Apôtres, après l'Ascension du Seigneur? C'étaient là de grandes et nobles choses, souverainement dignes de mémoire. Avec quelles délices elles seraient lues des fidèles, embrassées par les peuples! O saints Évangélistes, pourquoi taire des détails si agréables pour nos cœurs et répondant si pleinement à nos désirs?

« On ne saurait en douter. la naissance et les premières années de cette Vierge furent marquées par nom-

(1) S. Thom. a Villanova, *In festo Nativ. B. V. M.* Conc. 3, n. 5. Concionum n. 400, 401 (Mediol. 1760).

(2) *Idem., ibid. In eod. festo Nativ.* Conc., n. 8, 9, 391, 392; col. conc. 4 part., poster., n. 2, c. 322.

bre de merveilles; et cette enfant bénie fut, dès l'âge le plus tendre, un prodige de vertus. Et pourtant, sur tout cela pas un mot dans les livres canoniques. Il y a bien un petit livre que saint Jérôme a traduit de l'hébreu; mais il est, nous affirme-t-il, d'une autorité douteuse (1). Donc, encore une fois, pour quelle cause n'avons-nous pas le livre des *Actes de la Vierge*, comme nous avons celui des *Actes* du bienheureux Paul? Je n'en ai trouvé qu'une seule probable. Ce n'est pas la négligence des Évangélistes : le penser serait non seulement téméraire mais impie. Qu'est-ce donc? La providence du Saint-Esprit. La gloire de la Vierge, comme on le lit dans les psaumes, est tout intérieure, et plus facile à penser qu'à décrire. Et c'est assez pour son histoire qu'il soit écrit que d'elle est né Jésus. Que voulez-vous de plus et que pouvez-vous demander encore sur elle? Il lui suffit d'être la Mère de Dieu. Dites-moi, quelle beauté, quelle vertu, quelle perfection, quelle grâce et quelle gloire n'appelle pas la maternité divine?

« Donc lâchez les rênes à vos pensées; dilatez les plis et replis de votre intelligence; faites-vous en vous-même un portrait de la vierge la plus pure, la plus prudente, la plus belle, la plus dévote, la plus douce; d'une vierge en qui surabonde toute grâce, qui possède toute sainteté, enrichie de toute vertu, ornée de tous les privilèges; d'une vierge enfin, la plus agréable entre toutes à la divine majesté. Ne craignez pas d'aller jusqu'aux limites de votre pouvoir; *quantum potes, tantum aude; quantum vales, tantum adde.*

---

(1) Cet opuscule se trouve parmi les œuvres faussement attribuées à S. Jérôme et a pour titre : *de la Naissance de Ste Marie*. T. V (édit. P. Martian.; Paris., 1705), 445, sqq.

La Vierge restera toujours et plus grande et plus excellente et plus haute que vos pensées.

« Si le Saint-Esprit ne l'a pas dépeinte dans les Saintes Lettres; s'il vous a laissé le soin de vous en former vous-même l'image, ç'a été pour vous faire entendre que rien ne manque en elle de la grâce, de la perfection et de la gloire que l'esprit peut concevoir dans une pure créature; bien plus, qu'elle surpasse toute intelligence et toute pensée. Donc, après nous avoir dit le tout, inutile d'écrire les parties; d'autant plus que nous aurions pu croire que ce qui n'était pas écrit, elle ne l'avait pas. Si le Dieu tout-puissant a si merveilleusement orné de dons et de vertus les ministres et les servantes de sa maison, qu'a-t-il fait, je vous le demande, pour sa Mère, pour cette unique épouse, choisie entre toutes, aimée plus que toutes?... Donc enfin, tout ce que vous souhaitez savoir de la Vierge, vous le trouverez contenu dans ces courtes paroles : De qui est né Jésus. C'est là son histoire : une histoire très longue et très pleine; *haec longa et plenissima ejus historia est* ».

A ces textes de saint Thomas de Villeneuve ajoutons un fragment d'un discours, prononcé par le chancelier Gerson devant les Pères du concile de Constance, pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie. J'ai pour l'insérer ici deux motifs considérables. C'est d'abord qu'il ramène à leur juste mesure certaines règles tracées dans un endroit, où Gerson semblerait trop amoindrir la valeur des raisons tirées de la convenance. C'est ensuite parce qu'il étend à saint Joseph les raisonnements sur lesquels il base l'éloge de sa virginale épouse. Gerson avait pris pour texte les paroles de l'Évangile : « Jacob engendra Joseph, l'époux de

Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ » (1), et voici de quelle manière il les commente.

« Ces paroles de l'Évangéliste saint Matthieu nous remettent sous les yeux deux principes de notre foi. Premier principe : de Marie est né Jésus, le Christ; et par conséquent elle est Mère de Dieu, puisque le Christ est Dieu. Second principe : Joseph a été l'époux de Marie; et par conséquent le chef, *caput*, de Marie puisque l'époux est le chef de la femme. Or, de ces deux principes il découle une double conclusion. La première, c'est qu'il convenait, au témoignage de saint Anselme, que Marie brillât d'une pureté si singulière qu'il fût impossible d'en imaginer une plus grande après celle de Dieu. La seconde, qu'il convenait aussi que Joseph eût une mesure de prérogatives qui l'assortît comme époux à la mère du Christ-Dieu, son épouse. Donc, comme la gloire de Marie est la gloire du Christ, Fils de Dieu et son fils, de même les louanges données à Joseph remontent à Jésus et à Marie, au fils et à la mère...

« Et cela fournit une réponse à ceux qui demandent pourquoi la Sainte Écriture s'est si peu étendue sur les louanges, la dignité, les excellences, les vertus, les gestes et les œuvres de Marie et de Joseph, quand le monde ne suffirait pas à contenir les livres, où ces choses seraient écrites. En effet, de ce quadruple principe, comme d'une très ample et très féconde pépinière d'éloges, l'âme contemplative peut tirer des louanges sans fin pour Marie, l'épouse, et pour Joseph, son bienheureux époux. Elle peut, dis-je, en toute

(1) Matth., I, 16.

vérité, leur attribuer suivant *une contenance au moins virtuelle* les prérogatives qu'elle admire dans les autres créatures, même angéliques. Car c'est une loi de l'ordre hiérarchique ; loi formulée par saint Denys, que les vertus inférieures se retrouvent plus éminentes dans les vertus supérieures : ainsi la sagesse est-elle plus parfaite dans les Séraphins que dans les Chérubins. Or, la Vierge est, au point de vue de la grâce et de la gloire, élevée par-dessus tous les chœurs des Anges.

« Faut-il admettre quelque chose de semblable pour Joseph, je n'oserais le nier, pas plus que je n'ose l'affirmer. Donc, à tous les deux, mais surtout à Marie, vous pourrez attribuer, dans un mode plus relevé, les perfections des autres créatures, raisonnables ou privées de raison, celles-là même qui sont le patrimoine des Anges. Voyez-vous quel champ immense de vertus, de dons, de béatitudes, de fruits du Saint-Esprit, et d'autres semblables privilèges, s'ouvre devant le regard qui sait considérer les choses, à la gloire de Marie comme à l'honneur de Joseph » (1)?

Gerson, poursuivant l'application des principes qu'il avait posés, en conclut la Conception immaculée de Marie (2). « Marie, par une loi particulière et de privilège, a été tellement prévenue qu'elle n'a pas contracté le commun péché d'origine. Car cela a pu se faire, cela était convenable, *hoc et potuit et decuit fieri*, afin que le très parfait Sauveur exerçât à l'égard de sa Mère le mode de salut le plus parfait ; c'est-à-dire, qu'il empêchât, par l'infusion de sa grâce, la chute qui la menaçait, et lui fît écraser la tête du serpent, avant d'en subir les mortelles atteintes ».

---

(1) *Gerson*, *Serm. de Nativ. B. M. V.* Opp. III, 1246 (Antverp., 1709).
(2) *Id.*, *ibid.* 1310.

Un théologien bien connu, du moyen âge, avait déjà fait l'application des mêmes principes à la sanctification de la Mère de Dieu. « La raison pour laquelle l'Écriture ne témoigne pas expressément que la Vierge a été sanctifiée dès le sein de sa mère est toute simple. Elle a voulu nous faire entendre que telle est l'excellence du titre de Mère de Dieu, que, ce titre une fois attesté par elle, on ne pouvait sans folie douter d'une sanctification prévenant la naissance » (1).

Enfin, pour qu'on ne soit pas tenté de regarder ces idées comme particulières à l'Occident, citons le témoignage de l'un des Pères les plus anciens de l'Église grecque, saint Amphiloque, contemporain et ami des saints Basile et Grégoire de Nazianze. Voici dans quels termes il fait parler le vieillard Siméon à la Vierge, le jour de la Purification : « Il vous suffit, ô Vierge, d'être appelée Mère de Dieu; c'est assez pour vous d'avoir été la nourrice de celui qui nourrit le monde » (2). « Et voilà pourquoi, dira plus tard un autre évêque d'Orient, la louange de la Vierge Mère de Dieu doit prendre son cours et tirer son origine de cela même qui la fait être et nommer mère, et Mère de Dieu » (3). Ainsi, pour tout résumer en quelques mots, la maternité est pour Marie le centre où tous ses privilèges aboutissent, la source d'où émanent toutes ses grâces. Qu'il plaise donc à Dieu de nous donner le sens de cette maternité divine; et quoi que l'Église et les Saints disent de ses grandeurs, nous le trouverons tout naturel, parce que rien n'est de trop pour une Mère de Dieu.

---

(1) Ricard. a. Med. Villa, in III, D. 3, a. 1, q. 1.
(2) S. Amphiloch., Orat. *in Occurs. Dom.*, n. 8. P. G. XXXIX, 56.
(3) Basil. Seleuc., Or. 29, *in Annunciat.* n. 2. P. G. LXXXV, 429.

De ce qui précède, Suarez a tiré cette conclusion, que la dignité de Mère de Dieu est aux autres perfections créées, dont la Vierge est si libéralement enrichie, ce que la forme spécifique d'un être est aux propriétés du même être; et réciproquement, que les autres grâces sont à la grâce de la maternité dans le rapport des dispositions à la forme (1). Pour plus de lumière, prenons un exemple. L'âme humaine est la forme de l'être humain : c'est par elle que nous sommes constitués comme substances vivantes et raisonnables. Cette forme est en nous le principe de propriétés nombreuses; intelligence, volonté, sensibilité, liberté, tout cela vient d'elle. Mais pour qu'elle joue son rôle dans la constitution de l'homme; en d'autres termes, pour qu'elle s'unisse à la matière et forme avec elle un nouvel être, il faut que cette matière ait une disposition spéciale : tout corps, toute matière n'est pas apte à se combiner avec l'âme humaine dans l'unité de substance. Ce n'est pas ici le lieu de chercher quel degré d'organisation, ni quelle mesure de préparation sont requis; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que l'âme, une fois unie substantiellement à la matière, a sa large part à la conservation des dispositions par lesquelles l'union se maintient entre les principes constitutifs de notre être. Voilà suivant quelle analogie nous pouvons concevoir ce qu'est la maternité divine aux autres privilèges de la bienheureuse Vierge, et quelle est la dépendance de ceux-ci par rapport à celle-là. « Donc, ajoute au même endroit le grand théologien, la dignité de Mère les surpasse en excellence, tout comme

(1) Comparatur ergo haec dignitas Matris Dei ad alias gratias creatas, tanquam prima forma ad suas proprietates; et, e converso, aliae gratiae comparantur ad ipsam sicut dispositiones ad formam. Suar., *de Myster. vitae Christi*. D. I, sect. 2.

la forme d'un être est plus parfaite que les dispositions et que les propriétés dont elle est la racine. Autrement, les Saints raisonneraient à faux, puisqu'ils déduiraient d'une dignité moindre une autre dignité beaucoup plus grande et plus excellente » (1).

Je l'accorde volontiers, l'Évangile, en nous disant de Marie qu'elle est Mère de Dieu, épuise par ce seul mot, si nous le comprenons, tout ce qu'on peut avancer de plus grand à sa gloire. Il la pose à une hauteur que tous les hommages de l'univers ne peuvent atteindre. Je l'accorde encore, toutes les grandeurs et tous les privilèges que nous révérons en Marie sont renfermés en germe dans ce petit mot *Deipara*, Mère de Dieu, que nous lisons équivalemment dans l'Évangile. Si nous n'en sommes pas convaincus, c'est moins sur Marie que sur Jésus que porte notre ignorance.

Mais enfin si beau, si plein, si complet que soit le panégyrique, pourquoi n'a-t-il pas plu au Seigneur, dans son amour pour une telle mère, de nous déclarer expressément par l'Évangile ce que suppose ou renferme plus ou moins implicitement la divine maternité? Certes, il eût pu le faire; il l'a même fait pour quelques-uns de ces privilèges, par exemple pour la virginité. Mais n'allons pas oublier le caractère spécial du langage que nous avons médité. N'oublions pas, non plus, que l'Écriture n'est pas l'unique source de la révélation, et que, à côté d'elle, il y a la Tradition divine. Enfin rappelons-nous la grande loi du développement dans l'ordre de la doctrine et dans l'ordre du culte;

---

(1) Est ergo haec dignitas matris excellentior, sicut forma perfectior est suis proprietatibus et dispositionibus. Alias non recte ex minori dignitate colligerent Sancti aliam multo majorem et excellentiorem. Suar., *ibid.*

développement dont la sainte Église, sous le regard et la direction du Saint-Esprit, est le vivant et perpétuel agent. Ne trouvez-vous pas que c'eût été priver les enfants de Marie d'une occupation très agréable pour leur intelligence et pour leur cœur, de ne leur laisser rien à deviner, rien à découvrir dans le trésor évangélique, à la louange de leur mère?

Le pieux auteur du *Miroir de la bienheureuse Vierge* (1) semble avoir interprété le premier de cette divine Mère le texte si connu de l'Ecclésiaste : « Les fleuves entrent dans la mer, et la mer n'en déborde pas » (2). Cet océan n'est autre pour lui que la maternité de Marie; les fleuves qui s'y déversent sans l'obliger à franchir ses rives, ce sont les torrents de grâce et de privilèges accordés libéralement à la Mère de Dieu. Oui, si grande est cette dignité, si incomparablement au-dessus de toute autre grandeur en dehors de Dieu, qu'aucune grâce, aucune prérogative, aucune gloire n'est surabondante pour elle. Quoi que vous imaginiez de grand, de beau, d'excellent, dans l'ordre surnaturel de la grâce, jamais vous ne pourrez dire : c'est trop, ni même c'est assez pour une Mère de Dieu.

Ces vérités si simples et si claires vont nous servir, dans le chapitre suivant, à résoudre un double problème touchant l'excellence incomparable de la divine maternité.

---

(1) Le *Speculum B. V.* n'est pas de S. Bonaventure, mais plutôt du fr. Conrad de Saxe. A rejeter aussi du nombre des opuscules du même saint docteur ceux qui ont pour titre « Laus B. Virginis » et « Psalterium minus », etc.

(2) Eccl., I, 7.

## CHAPITRE II

Corollaire du chapitre précédent : la maternité divine l'emporte incomparablement en excellence sur la dignité des fils adoptifs et sur celle des prêtres de la nouvelle Alliance.

I. — Si éclatants que soient les témoignages sur lesquels nous avons établi l'excellence de la maternité divine, et si forts que paraissent les motifs de l'exalter au-dessus de toute autre dignité créée, il semble pourtant qu'elle doit céder le pas à la filiation adoptive, ou, ce qui est tout un, comme on le verra bientôt, à la maternité spirituelle. Trois raisons principales tendraient à nous le persuader : les privilèges admirables enfermés dans la grâce de l'adoption ; l'autorité de Jésus-Christ lui-même, et le jugement des Saints.

J'ai dit en premier lieu : les privilèges enfermés dans l'adoption divine, « ce don de tout don », comme l'a nommée saint Léon le Grand. Qu'est-ce, en effet, que la grâce de l'adoption, d'après la doctrine catholique? Une participation très parfaite de la nature incréée; l'image de la divine essence réellement imprimée dans nos âmes ; le lien mystérieux qui nous unit très étroitement à la substance même de Dieu. C'est par elle que la Trinité tout entière, Père, Fils et Saint-Esprit, habite dans l'homme comme dans son vivant sanctuaire; par elle que nous sommes vraiment de la fa-

mille de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, vivant non plus seulement de la vie de la nature, mais d'une vie calquée sur la vie de Dieu, d'une vie surnaturelle et divine; par elle enfin que nous devenons les fils bien-aimés de Dieu, dieux même.

Or, la maternité divine, quelque étroite affinité qu'elle établisse entre Jésus et Marie, ne comprend pas *formellement* en elle-même et par elle-même de si hautes et si glorieuses prérogatives. Elle n'imprime pas l'image de Dieu dans l'âme; elle ne transforme pas physiquement la nature; elle n'est pas un principe de vie supérieure à toute vie naturelle. Dépouillez une Mère de Dieu de tout privilège de grâce autre que sa maternité, jamais, avec ce qu'elle est, elle ne pourra contempler face à face la gloire de Dieu, comme un fils d'adoption la voit au ciel; parce que la maternité n'est, en vertu de son essence qu'une relation, la relation de la mère au fruit de ses entrailles. Et c'est ainsi que la comparaison entre les privilèges enfermés dans l'adoption divine et la nature de la maternité divine semble nous faire un devoir de préférer la dignité de fils adoptif à celle de Mère de Dieu.

J'ai dit, en second lieu, que l'autorité de Jésus-Christ paraît confirmer cette préférence. Le Sauveur évangélisait les foules de la Judée. Pendant que la multitude, empressée sur ses pas, l'écoutait avec admiration, les scribes et les pharisiens jaloux s'efforçaient de lui tendre des pièges et de le décrier aux yeux du peuple. « Or, nous raconte l'Évangile, il arriva qu'au moment où il parlait ainsi une femme, élevant la voix du milieu de la foule, lui dit : Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté; bienheureux le sein qui vous a allaité! A quoi Jésus répondit : Bien plu-

tôt, *quinimo*, bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la gardent » (1).

Écouter la parole de Dieu, la garder, c'est être enfant d'adoption : car c'est être aimé du Père et du Fils, et les avoir à demeure en soi-même, comme dans un sanctuaire qui leur est consacré (2). J'ai traduit le latin *quinimo* par l'expression française *bien plutôt*. D'autres ont cru pouvoir rendre l'adverbe latin par ces mots : *au contraire*, comme si Notre Seigneur avait dit: Non, ce n'est pas ma mère qu'il faut proclamer bienheureuse; mais bienheureux est celui qui entend et qui observe la loi divine. Si l'on ne voit pas ce qui, dans le texte évangélique, pourrait signifier semblable opposition, on ne saurait non plus, semble-t-il, mettre en doute de quel côté le Sauveur porte ses préférences.

Et c'est bien ainsi qu'en ont jugé les Pères, dans leurs interprétations de la scène évangélique. Pour nous en convaincre, il suffira de lire saint Augustin. « Ce que le Seigneur a glorifié dans sa mère, c'est l'accomplissement de la volonté de Dieu, et non l'enfantement corporel d'où il tenait sa chair. Aussi, quand le Seigneur provoquait l'admiration des foules, et montrait par ses nombreux miracles ce qu'il cachait dans cette chair, quelques âmes s'étant écriées : Bienheureux le sein qui vous a porté, il répondit : Heureux bien plus qui écoute la parole de Dieu, et qui la met en pratique; c'est-à-dire : Ma mère que vous proclamez heureuse, l'est en effet, parce qu'elle garde la parole de Dieu. Elle est heureuse, non parce que le Verbe s'est fait chair en elle afin d'habiter parmi

(1) Luc., XI, 27, sqq.
(2) Joan., XIV, 23.

nous, mais parce qu'elle garde le Verbe de Dieu par qui elle a été faite, et qui a été fait chair en elle. Que les hommes ne se glorifient donc pas d'une postérité temporelle, mais que leur joie soit d'être unis à Dieu par l'esprit » (1).

Et ce n'est point en passant, ni sans une mûre réflexion que le saint évêque a tiré ces conclusions du texte sacré. Il y revient pour les affirmer de nouveau, dans un commentaire sur un autre passage de l'Évangile. Un jour, raconte saint Matthieu, Jésus, parlant à la multitude, « quelqu'un vint lui dire : Voilà votre mère et vos frères qui sont là dehors, et qui vous cherchent. Et Jésus répondit : Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? Alors, étendant la main vers ses disciples, il ajouta : Voici ma mère et mes frères. Car quiconque aura fait la volonté de mon Père qui est au ciel, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère » (2). Encore ici la parenté suivant l'esprit, mise en contraste avec la parenté suivant la chair, semble clairement être la préférée du Seigneur; et c'est ainsi que saint Augustin l'a compris.

« Quelle leçon, demande-t-il, le Seigneur voulait-il nous donner par là ? Nulle autre sinon que la parenté de la chair le cède à la parenté de l'esprit; tellement que ce qui fait le bonheur des hommes n'est pas tant d'être unis par le sang à des hommes justes et saints, que de suivre leur doctrine et de les imiter dans leur obéissance aux divins préceptes.

« Donc, pour Marie, c'est un plus grand bonheur d'avoir reçu la foi du Christ que d'avoir conçu la

---

(1) S. August., Tract. x, *in Joan.*, n. 3. P. L. xxxv, 1468.
(2) S. Matth., xii, 47, sqq. ; cf. Luc, viii, 20, 21.

chair du Christ... Quant à ses frères, je veux dire à ses proches suivant la chair, à ceux-là du moins qui ne crurent pas en lui, à quoi leur servit cette parenté? De même, son affinité maternelle avec le Christ n'eût servi de rien à Marie, si elle ne l'eût plus heureusement enfanté de cœur que de corps » (1). Des textes si formels du grand docteur me dispensent d'en alléguer d'autres; aussi bien, ne sont-ils contredits par aucun des Pères les plus graves et les plus dévoués à la Mère de Dieu.

II. — Faut-il donc avouer qu'il y a de l'exagération dans l'éloge que les Pères, les Docteurs et les Saints ont fait de la divine maternité de Marie ? Qui l'oserait dire, et qui consentirait à rabaisser ce qu'ils ont si prodigieusement élevé ? Pour résoudre une question en apparence si complexe, et concilier entre elles des affirmations qui paraissent opposées, il suffit de faire une simple remarque. C'est que la divine maternité de Marie peut être envisagée à deux points de vue différents. Je peux la considérer d'abord en elle-même, dans ce qui la constitue *formellement* comme telle; c'est-à-dire, en tant qu'elle est purement maternité du sang, et relation de mère à fils, abstraction faite de tout ce qu'elle suppose comme une disposition nécessaire, et de tout ce qu'elle réclame comme son naturel complément. Je peux la regarder ensuite, non plus seulement en elle-même, dépouillée de toutes ses appartenances et de toutes ses dépendances, mais avec le cortège de grâces et de prérogatives dont elle est

(1) *Sic et materna propinquitas nihil Mariae profuisset, nisi felius corde quam ventre gestasset.* S. August., L. *de Virginit.* n. 3 P. L. XL, 397, 398.

le centre, la racine, la mesure et la fin; en d'autres termes, et pour parler comme Suarez, « en tant qu'elle renferme tout ce qui, de par la nature des choses et suivant l'ordre de la divine sagesse, est en quelque sorte son dû » (1).

Si l'on s'en tient au premier point de vue, je l'accorderai volontiers, la maternité du sang ne pourrait, à plus d'un titre, soutenir en Marie le parallèle avec la grâce de l'adoption. Assurément, une vierge produisant de sa chair le Fils de Dieu dans la chair est par cela seul la Mère *Admirable :* car l'œuvre dont elle est après Dieu la cause principale, la cause unique, est l'œuvre des œuvres. Mais, d'un autre côté, la filiation adoptive a des privilèges qui lui sont propres. Si je compare la dignité de Souverain Pontife, séparée de la consécration sacerdotale, avec la dignité des prêtres du nouveau Testament, celle-là, bien qu'elle soit le plus haut degré de la hiérarchie, le cède en pouvoir à la dernière : car elle ne renferme en elle ni la puissance de consacrer le corps du Seigneur, ni celle d'absoudre les coupables, au sacrement de la Pénitence.

De même encore, pour chercher un exemple plus relevé, c'est un incomparable honneur pour l'humanité sainte du Sauveur Jésus, d'être associée, dans l'unité d'une seule et même personne, avec la nature divine; et pourtant cette union ne peut donner *par elle-même* ce dont la grâce sanctifiante est le premier principe dans les fils d'adoption, la vertu de faire des actes absolument surnaturels et de voir Dieu face à face (2).

---

(1) Suar., *de Myst. vitae Christi*, D. 1.S. 2.

(2) J'ai dit : Cette union ne peut donner par *elle-même*. Elle *exige*, il est vrai, ces dons créés, mais elle ne les supplée pas. Voici sur ce

Irons-nous prétendre pour cela que la dignité pontificale n'est pas au-dessus de celle des prêtres, ou que l'union hypostatique ne l'emporte pas comme à l'infini sur l'union des fils adoptifs avec Dieu, leur Père ? Certainement non. C'est que la dignité de Souverain Pontife exige *connaturellement* les pouvoirs d'ordre, conférés dans la consécration des évêques et des prêtres ; c'est qu'à cette humanité de Sauveur, unie personnellement au Verbe de vie, se rattachent comme son naturel apanage tous les dons de la grâce et de la gloire.

Il est aisé maintenant de voir comment le privilège de la maternité divine dépasse immensément les prérogatives qui font l'enfant de Dieu. Par son excellence propre elle les implique comme *virtuellement* en elle-même ; tellement qu'elle n'a pas tout l'épanouissement de son être, tant qu'elle n'en paraît pas investie. J'imaginerais plutôt une mère de roi, traînant de misé-

---

sujet la doctrine de S. Thomas d'Aquin. Elle éclairera ce qui a été dit de la maternité. Le saint veut prouver qu'il dut y avoir en N. S. une grâce habituelle semblable à celle des fils adoptifs, quoique excellemment plus parfaite. « Gratia principaliter duo facit in anima. Primo enim, perficit ipsam *formaliter* in *esse* spirituali, secundum quod Deo similatur ; unde et vita animae dicitur. Secundo, perficit eam ad opus, secundum quod a gratia emanant virtutes, sicut vires ab essentia ; quia non potest esse operatio perfecta, nisi progrediatur a potentia perfecta per habitum. Et propter haec duo oportet ponere gratiam in anima Christi. Quia, cum sit perfectissima in *esse* spirituali, oportet quod sit aliquid perficiens illam formaliter in *esse* illo ; Deitas autem non est formaliter sed effective perficiens ipsam ; unde oportet aliam formam creatam in ipso ponere, qua *formaliter* perficiatur, et haec est gratia. Similiter etiam, cum alia sit ejus operatio secundum humanitatem et secundum divinitatem, sicut et alia natura, oportet quod operatio ejus humana habeat habitum perficientem ; alias esset *imperfecta*. Et ideo in Christo oportet ponere gratiam et virtutes ». S. Thom., in III *Sent.* D. 14. q. 1. a. 1 ; Cf. 3. p., q. 7, a. 1. Je sais que, même sans la grâce habituelle et les vertus, des secours transitoires suffiraient absolument pour la vision de Dieu, comme ils suffisent aux pécheurs pour les actes préparatoires à leur justification. Mais outre que ce serait un mode d'agir trop imparfait, comme le remarque S. Thomas, il resterait toujours que l'union hypostatique ne serait pas suffisante par elle *seule*.

rables haillons dans la cour de son fils, qu'une Mère de Dieu sans l'éclatante parure de la sainteté. Et voilà pourquoi les Pères ne séparent pas en Marie les deux titres de Mère de Dieu et de Fille de Dieu, comme nous aurons bientôt l'occasion de le voir.

Telle est la solution donnée depuis longtemps au problème par nos théologiens.

J'ai déjà cité le sentiment de Suarez (1). Albert le Grand l'avait devancé, lorsqu'après s'être demandé si la créature peut recevoir une grâce plus grande que celle qui la fait mère de son Dieu, il répondait par la négative : « Car entre deux biens celui-là doit être préféré qui renferme en lui-même et sa bonté propre et celle de l'autre. Or, la maternité divine implique nécessairement en elle la filiation, basée sur l'adoption divine » (2). On peut être enfant adoptif de Dieu sans concourir à lui donner sa chair; mais être la Mère de Dieu, et ne pas participer aussi largement que possible aux trésors des adoptifs, c'est comme un non-sens.

Quelques années plus tard, un autre théologien de grande considération dans l'École reprenait le même problème, et le résolvait dans un sens identique. C'est, disait-il, que la maternité divine est dans son rapport à la grâce de l'adoption ce que le *vivre* est à l'*être*. « Si l'on demandait ce qui vaut le mieux ou de *vivre* ou d'*être*, il faudrait absolument répondre

(1) « Maternitas divina, si spectetur prout includit omnia quae quodammodo ex natura rei et secundum ordinem divinae sapientiae illi debentur, altior est dignitate filii adoptivi ». Suar., *de Myst. vitae Christi*. D. 1, S. 1.

(2) « Quidquid claudit alterum in se plus est eligendum quam illud quod non claudit alterum in se; sed esse matrem Dei per naturam necessario claudit in se esse filiam Dei adoptivum ». Albert. M., Quaest. super *Missus est*. q. 140 et 141. Opp. XX, 95.

que c'est *vivre* : car le *vivre* implique l'être, tandis que de soi l'être ne renferme pas la vie. Or, c'est précisément ainsi qu'il en est dans la question présente » (1).

III. — La réponse faite par Notre Seigneur à la femme qui béatifiait sa mère, ne va nullement contre cette doctrine, et s'explique aisément par elle. Je n'ai rien à dire à ceux qui prétendent y voir la maternité de Marie, dépréciée, rabaissée par le Seigneur. Qu'ils relisent l'Évangile, et s'il est pour eux comme pour nous la parole infaillible de Dieu, qu'ils se demandent comment il eût été possible à Notre Seigneur de nier que sa mère fût bienheureuse de l'avoir enfanté, quand l'Esprit de Dieu, par la bouche de la Vierge elle-même, l'avait déjà proclamée bienheureuse pour ce même enfantement. En effet, si toutes les générations doivent appeler Marie bienheureuse, n'est-ce pas, comme elle l'a chanté (2), parce que le Seigneur a regardé l'humilité de sa servante, et fait en elle de grandes choses, c'est-à-dire, l'a choisie pour sa mère? En est-il un seul parmi les chrétiens qui, depuis tant de siècles, lui donnent ce glorieux titre, à l'entendre dans un autre sens?

Et non seulement Jésus-Christ n'a ni déprécié, ni rabaissé la maternité de Marie; mais, si nous savons comprendre sa réponse, il l'a grandement exaltée. Cette femme de l'Évangile voulait directement expri-

---

(1) « Sicut ergo, si quaereretur quid melius sit, aut vivere aut esse : cum vivere secundum se includat esse, simpliciter et absolute concedendum est quod e converso (scilicet melius sit vivere). Sic et in proposito. » Ægid. Rom., *Quodl.* 6, q. 18

(2) Luc., I, 48, sq.

mer l'admiration qu'elle avait conçue pour les œuvres, les enseignements et la personne de Jésus. C'est à cause de lui qu'elle *béatifie* sa mère; parce qu'elle l'a porté dans ses entrailles, parce qu'elle l'a nourri de son sein. Elle ne glorifie donc en Marie que la maternité physique, indépendamment de toute autre considération. Encore cette maternité n'est-elle à ses yeux que l'alliance naturelle la plus étroite avec un grand prophète, un thaumaturge, le plus illustre des envoyés de Dieu : car rien ne prouve qu'elle l'ait alors reconnu pour le Fils unique du Père, et confessé qu'il était Dieu comme lui. Notre Seigneur ne contredit pas une louange qui s'adressait à lui plus encore qu'à sa mère. Que fait-il donc? Il profite de l'occasion pour donner à ceux qui l'écoutent, la leçon de toutes la plus importante et la plus nécessaire; celle qu'il est venu prêcher et persuader au monde par son enseignement et surtout par son exemple, l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu.

Tel est donc le vrai sens de sa réponse : que ma mère soit heureuse de m'avoir donné ma chair et mon sang, je ne le nie pas ; mais c'est encore un plus grand bonheur d'écouter mes enseignements et de servir mon Père. Et voilà ce qui est pour la Vierge Mère le plus beau des panégyriques, et la louange au-dessus de toute louange. Car elle est non seulement la mère d'un prophète, d'un envoyé de Dieu, du Fils de Dieu lui-même, mais par excellence la *servante* du Seigneur : *Ecce ancilla Domini*. Et de même que, pour le premier privilège, elle n'a ni n'aura jamais d'égale, ainsi nulle créature n'a gardé ni ne gardera jamais, comme elle, toutes les volontés de Dieu. Par là nous voyons grandir au-delà de toute mesure sa maternité,

puisque la plénitude de fidélité découle d'elle comme de sa source première et s'y réfère (1).

Ces explications nous dispensent d'insister longuement sur l'autre passage de l'Évangile, où sont inculqués les mêmes enseignements. « Non, dit un auteur d'une haute antiquité, le Seigneur ne veut pas ici dépouiller sa mère de l'honneur qu'elle mérite, mais il veut nous enseigner quelle maternité l'a faite surtout bienheureuse. En effet, si le fidèle qui écoute et garde la parole de Dieu devient un frère, une sœur, une mère de Dieu; puisque sa mère faisait l'un et l'autre, il la proclamait encore bienheureuse au regard de la maternité selon l'esprit » (2).

Lors donc que les Saints et les Docteurs, dans leurs commentaires sur les deux textes évangéliques, comparant entre elles les deux béatitudes et les deux maternités, donnent la préférence soit à la béatitude des serviteurs de Dieu, soit à la maternité spirituelle, loin de contredire les éloges décernés par eux à la divine maternité de la Vierge, ils les confirment en les expliquant. « Marie, dit l'abbé Guerric, était la Mère de Jésus suivant la chair, et voici que le Sauveur montre qu'elle est encore excellemment sa mère sous un autre point de vue; car elle s'est tellement soumise en tout au bon plaisir du Père, que c'est d'elle qu'il disait par son prophète : Vous vous appellerez ma volonté (3). Donc là même où son Fils semblerait faire peu de

---

(1) Ecce *Ancilla* Domini. *Fiat* mihi secundum verbum tuum. Qui ne voit pas dans cette double phrase l'enchaînement admirable entre les deux choses : la soumission parfaite à la volonté divine, et la maternité qui conçoit le Verbe Dieu?

(2) Pseudo-Justin., *Quaest. et respon. ad Orthod*, q. 136. P. G. VI, 1389.

(3) Isa., LXII, 4.

cas d'elle, c'est alors qu'il la relève davantage, puisqu'il double pour elle l'honneur du nom maternel : en effet, le même Fils qu'elle avait porté incarné dans ses entrailles, elle le porte formé par l'Esprit dans son cœur : *eumdem Filium quem in alvo gestaverat incarnatum, etiam animo gestabat inspiratum* » (1).

Pour résumer en quelques mots les solutions données, deux points sont à noter : premièrement, le but

---

(1) Guerric., *in Assumpt. B. M. V.*, serm. 4, n. 2. P. L. CXCV, 198.

Le même auteur, dans un autre de ses sermons, a fait des réflexions très consolantes sur cette maternité spirituelle. « La conception du Christ par la Vierge n'est pas seulement mystique, mais aussi morale. Si elle est le sacrement de la rédemption, elle est encore un exemple pour l'imitation, tellement que vous rendez inutile pour vous la grâce du mystère, si vous n'imitez la vertu de l'exemple. Celle qui a conçu Dieu par la foi, vous est un sûr garant que, si vous aussi vous avez la foi, vous participerez à son privilège : en d'autres termes, que si vous acceptez fidèlement la parole de l'envoyé céleste, vous concevrez comme elle le Dieu que l'Univers ne peut contenir. Vous pourrez le concevoir de cœur ; disons plus, même de corps, bien que ce ne soit pas d'une manière corporelle : car l'Apôtre nous ordonne de porter et de glorifier Dieu dans notre corps (I Cor., VI, 20). Donc, prêtez une oreille attentive : car la foi vient de l'ouïe, et l'ouïe, du Verbe de Dieu (Rom., X, 17) : et ce Verbe de Dieu, l'Ange de Dieu vous l'évangélise en toute vérité, quand un prédicateur fidèle vous parle de la crainte et de l'amour de Dieu...

« Qu'ils sont heureux ceux qui peuvent dire : Par votre crainte, o Seigneur, nous avons conçu et enfanté l'esprit de salut (Is. XXVI, 17, sq.) ; cet esprit qui n'est autre que l'esprit du Sauveur, et la vérité du Christ Jesus. Voyez l'ineffable bonté de Dieu et tout ensemble l'incomprehensible vertu du mystère. Celui qui vous a créés, est créé en vous ; et comme si c'était trop peu de vous avoir pour frère, il veut encore faire de vous sa mère. Quiconque, dit-il, fera la volonté de mon Père, celui-là sera mon frère, ma sœur, ma mère (Matth., XII, 50). Ame fidèle, épands ton sein, dilate ton cœur ; ne rétrécis pas tes entrailles, et conçois celui que la création ne peut enserrer en elle-même. Ouvre l'oreille au Verbe de Dieu. C'est la voie par laquelle il entre dans les cœurs pour y être spirituellement conçu...

« Grâce à vous, Esprit Saint, qui soufflez où vous voulez, je vois par votre don, non pas une seule âme fidèle, mais des milliers d'âmes grosses de ce germe généreux ; gardez votre œuvre, et ne permettez pas que ces âmes rejettent informe ou mort ce fruit divin. Et vous, mères d'un si glorieux et si beau rejeton, veillez sur vous-mêmes jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous (Gal., IV, 19)... Epargnez-vous vous-mêmes, ou plutôt épargnez en vous le Fils de Dieu. Tremblez d'étouffer en votre sein la semence de Dieu... Vous avez conçu l'esprit du salut, mais vous ne l'avez pas encore enfanté ». Guerric. abb., *de Annunc. B. M. V.*, nn. 4 et 5. *Ibid.*, 122, 123.

de Notre Seigneur; secondement, les termes de la comparaison. Le but de Notre Seigneur n'était pas alors d'exalter explicitement sa mère (il l'avait fait et se réservait de le faire encore, en la comblant de si prodigieuses faveurs), mais d'attirer les hommes à l'accomplissement de la volonté du Père. Les termes de la comparaison n'étaient ni pour lui ni pour les Saints, interprètes de sa parole, d'un côté la maternité divine adéquatement considérée, de l'autre l'observation de la loi de Dieu, mais la maternité purement corporelle en regard de la parfaite obéissance, principe de la filiation adoptive et de la maternité spirituelle. A ce point de vue, nous l'avons dit, mieux vaut absolument pour Marie le titre de Servante de Dieu que la dignité de Mère de Dieu. Mais prenez sa maternité telle qu'elle est en effet; telle que nous l'ont montrée les théologiens et les Pères; c'est-à-dire comme le centre où viennent aboutir, et la source d'où coulent toutes les perfections de la divine Marie, rien, dès lors, ne la surpasse, rien ne l'égale, puisque cela même qu'on voudrait lui préférer est au suprême degré son propre et naturel apanage.

Faisons une dernière remarque. La maternité corporelle et la maternité suivant l'esprit, en d'autres termes, la filiation adoptive, sont deux dignités d'un ordre différent. Si vous les regardez au point de vue de la *béatitude éternelle*, la dernière sans contredit est préférable à la première exclusivement prise; et voilà pourquoi le Seigneur a dit : *Bienheureux plutôt* celui qui fait la volonté du Père. Mais, d'un autre côté, la maternité divine, même abstraction faite des privilèges qu'elle apporte après elle, et même du droit largement dit à les recevoir dans leur plénitude, est quel-

que chose de plus grand et de plus sublime, au point de vue de la *dignité*.

Une comparaison donnée par plusieurs théologiens fera mieux saisir la vérité de cette pensée. Mettez en parallèle un enfant qui sort des eaux du baptême, dans tout l'éclat de sa rénovation spirituelle, et le Pontife suprême, des chrétiens, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le *bonheur* de l'enfant prime celui du Pontife, à n'envisager que la fonction sacrée de celui-ci. Mais qui ne voit aussi que la *dignité* pontificale a droit à des hommages et mérite une vénération respectueuse, que nous ne rendrons pas au nouveau fils adoptif de Dieu. Le plus grand dans l'Église du Christ, ce n'est pas le juste, mais le Pasteur des pasteurs, quel que soit par ailleurs son degré de perfection spirituelle et de sainteté devant Dieu. Ainsi toute proportion gardée, faudrait-il juger de la seule maternité physique de Marie dans son rapport avec la maternité selon l'esprit, dont parlait Notre Seigneur (1).

IV. — Il n'est pas si rare de voir mettre la dignité sacerdotale en parallèle avec la maternité divine, et préférer même, sous plus d'un rapport, la premiere à la seconde. Il semble, en effet, que le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ est égal, supérieur même au privilège de l'enfanter dans sa chair. Marie n'a pu concevoir le Fils de Dieu qu'une seule fois, tandis que le prêtre, en vertu de son ordre, peut lui donner l'existence sacramentelle aussi sou-

---

(1) C'est en substance ce que dit Suarez : « Vix possunt haec (praecisive sumpta), Dei maternitas et filiatio adoptiva, comparari : sunt enim diversi ordinis, et *mutuo sese quodam modo excedunt* ». *De Myster. vitae Christi*. D. 1, s. 2.

vent qu'il lui plaira de célébrer les saints mystères. Si la Vierge l'a porté dans ses bras, le prêtre n'a-t-il pas le même droit; si elle l'a donné au monde, n'est-ce pas la fonction du prêtre de le distribuer comme nourriture aux fidèles, autant de fois qu'ils viendront le recevoir de sa main? Et ce même prêtre l'immole sur nos autels, avant de le donner comme aliment aux chrétiens.

Loin de moi la pensée de rabaisser la grandeur des prêtres du nouveau Testament. Elle est si haute qu'aucun homme ne saurait l'admirer autant qu'elle le mérite. Mais encore faut-il prendre garde de lui attribuer une prééminence à laquelle elle n'a certainement pas droit. La dignité de Mère de Dieu surpasse excellemment celle des prêtres en cela même où l'on voudrait la proclamer inférieure. Jésus-Christ tient son être humain de la Vierge, il ne le reçoit pas du prêtre. Ce n'est pas au sens propre que la consécration donne l'existence à l'Hostie sans tache. Le Verbe incarné n'a pas d'autre être substantiel que celui qu'il tient comme Dieu, de son Père, et de sa mère, comme homme. Ce qu'on nomme l'*être sacramentel* ne lui ajoute rien d'intrinsèque, puisqu'il ne suppose ni changement ni perfectionnement réel dans son humanité sainte. Le changement se fait tout entier dans les éléments *transsubstantiés;* le perfectionnement appartient aux espèces sacramentelles, qui ne rendent plus sensible un pain vulgaire, mais le pain de vie, qui est le corps du Christ. La maternité divine l'emporte donc sous le rapport de l'effet produit.

Elle l'emporte encore, si l'on envisage la manière dont elle opère. Marie, dans l'enfantement du Fils de Dieu, est, comme toute autre mère, une cause princi-

pale : c'est par sa vertu propre qu'elle est mère, bien qu'elle ne conçoive pas sans l'opération du Saint-Esprit. La causalité du prêtre, au contraire, est purement ministérielle; il se livre comme un instrument à celui qui prononce par sa bouche la parole mystérieuse : Ceci est mon corps, ceci est mon sang; le corps et le sang du souverain Prêtre, Jésus-Christ, Notre Seigneur.

La considération du sacrifice apporte un nouveau témoignage en faveur de la prééminence à donner à la maternité sur le sacerdoce. N'est-ce pas, en effet, chose et plus grande et plus noble de produire, de sa propre chair et par sa propre opération, le Pontife et la Victime de la nouvelle Alliance, que de prêter son ministère à Jésus-Christ pour qu'il apparaisse sur nos autels dans son état sensible et mystique d'hostie ?

Oui, c'est au prêtre qu'il appartient de distribuer la sainte victime aux fidèles du Christ. Mais cette dispensation leur serait-elle possible, si Marie ne l'avait plus admirablement faite, en sa qualité de mère, quand elle forma dans son propre sein celui qui devait s'immoler pour nous, et se donner à nous comme notre nourriture et notre breuvage ?

Ne passons rien de ce qui pourrait établir par quelque endroit la supériorité du sacerdoce ministériel. Si donc c'est la prérogative du prêtre de porter aux hommes le verbe évangélique, n'oublions pas non plus que l'honneur d'avoir projeté visible sur le monde le Verbe lui-même, la Lumière éternellement cachée dans le sein de Dieu, fut le rôle exclusif de la maternité. Enfin, ce qui, mieux que tout le reste, démontre à quel point cette divine maternité prime la dignité sacerdotale, c'est la comparaison entre les privilèges

de grâce attachés à l'une et à l'autre. Dieu, nous le savons, les proportionne à la sublimité des fonctions en vue desquelles il les octroie. Dira-t-on jamais qu'il prépare à ses prêtres la plénitude de dons répandus par lui sur sa mère? Sans doute, l'Esprit-Saint descend en eux au jour de leur consécration pour en faire les dignes ministres de ses miséricordes. Mais si grandes que soient les effusions de ce divin Esprit, on ne pourrait, sans faire une souveraine injure à la libéralité du Fils pour sa mère, et sans contredire toute la tradition catholique, égaler à la plénitude qui surabonde dans la mère, les grâces de choix départies aux ministres de la Loi nouvelle.

On se tromperait grandement à s'imaginer que nous avons tout dit, au moins quant à la substance, sur la dignité prééminente de la maternité divine au regard du sacerdoce chrétien. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à l'état de la question. Ce n'était pas ici le lieu de comparer le rôle total de la bienheureuse Vierge avec le rôle ministériel du prêtre et de l'Église. Cette comparaison viendra plus tard, et je la réserve pour la seconde Partie de cet ouvrage. Au point où nous sommes arrivés, il ne s'agissait que d'une chose : montrer que la maternité divine, prise en elle-même, et comme séparée de tous les dons qui la précèdent ou la suivent, et des fonctions dont elle doit être le naturel support, prime encore, et d'une manière ineffable, la dignité sacerdotale, telle que Jésus-Christ, le Prêtre éternel, la confère à ses ministres; en un mot, qu'elle est, même à ce point de vue limité, d'un ordre incontestablement plus élevé et plus divin.

## CHAPITRE III

Première raison qui fait de sa maternité le centre et la clef des privilèges de la bienheureuse Vierge. — Elle les réclame à titre de *dispositions*.

I. — D'où vient à la maternité de Marie ce privilège d'être le centre vers lequel convergent tant de grâces, la source d'où elles coulent, le principe dont elles sont comme les corollaires ? A vrai dire, nous avons déjà plus d'une fois donné la réponse à cette question, ou plutôt les Pères et les Docteurs l'ont fait pour nous. Mais elle est de telle importance que nous devons la creuser plus profondément. Ce sera le but de ce chapitre et des suivants. Mais ici, comme partout ailleurs, je ne veux pas marcher, sans me sentir appuyé sur les autorités les plus recommandables. Et pourquoi voudrais-je parler de mon chef, quand de partout surgissent les témoins du plus grand poids ?

Saint Thomas d'Aquin nous propose une raison péremptoire, qui suffirait à elle seule pour éclairer la question. Elle a, de plus, cet avantage qu'elle établit plus directement les prérogatives de la Vierge, antérieures à la conception du Verbe incarné.

« Lorsque Dieu choisit par lui-même quelqu'une de ses créatures pour une fonction spéciale, il la dis-

pose d'avance et la prépare à remplir dignement le ministère auquel il l'a destinée » (1).

Principe bien court, bien simple, mais d'une certitude et d'une fécondité merveilleuses. Le Docteur Angélique en fait ici l'application particulière à la pureté sans tache de Marie, prouvant par lui qu'elle n'a jamais connu la moindre faute. Mais, comme le principe est universel, il en use immédiatement après pour démontrer qu'elle reçut, dès sa première sanctification, la plénitude des grâces. « A chacun Dieu donne la grâce suivant l'élection qu'il fait de lui. Et parce que le Christ, en tant qu'il est homme, avait été prédestiné pour être le Fils de Dieu, sanctificateur du monde, il eut en propre une plénitude de grâces assez grande pour enrichir tous les hommes, suivant qu'il est dit en saint Jean: Et de sa plénitude nous avons tous reçu (2). Mais la bienheureuse Vierge Marie a obtenu une si grande plénitude de grâces que nulle créature n'a été voisine comme elle de l'auteur de la grâce: car elle reçut en elle-même celui qui est plein de toute grâce, et par son enfantement elle fit couler en quelque sorte la grâce sur l'humanité tout entière » (3). J'ai voulu transcrire ce texte dans son intégrité, parce qu'il nous rappelle la double destinée de Marie; disons-mieux, sa destinée totale : devenir mère du Dieu fait homme, et concourir avec lui comme mère, suivant le mode et dans la mesure que nous expliquerons ensuite, au salut du monde.

Telle est donc la raison et la règle d'après lesquel-

---

(1) S. Thom., 3 p., q. 27, a. 4.
(2) Joan., I, 16.
(3) *Dicendum quod unicuique a Deo datur gratia, secundum hoc ad quod eligitur*, etc... S. Thom., 3. p., q. 27, a. 5, ad 1.

les il nous faut juger des prérogatives accordées à Marie. Que cette raison soit solide, et cette règle, assurée, toute la conduite de la divine providence dans le gouvernement des Saints nous le témoigne. Voyez Jean-Baptiste, le précurseur du Verbe incarné. Ce n'est pas assez pour Jésus de le sanctifier comme les autres enfants d'Israël : il va, de sa personne, porté dans le sein de sa mère, au devant de cet enfant prédestiné. Jean n'a pas encore vu la lumière du jour matériel que son âme, illuminée par la visite de Jésus, resplendit des clartés de la grâce. Il est déjà ce qu'il apparaîtra plus tard, quand il précédera l'Ange du Testament pour en annoncer l'avènement appelé de tant de vœux, une lampe ardente et brûlante (1). Voyez encore les Apôtres du Christ : « C'est lui qui nous a faits propres au ministère de la nouvelle Alliance », écrivait saint Paul aux Corinthiens (2). Quelle préparation ! Trois ans de noviciat avec le Sauveur pour maître visible ; puis une effusion du Saint-Esprit telle que le monde n'en avait jamais connu, sur leurs têtes et dans leurs cœurs.

Élevons-nous plus haut, jusqu'à l'ordre de l'union hypostatique. Jamais nature créée ne fut ordonnée vers une fin plus sublime que la sainte humanité du Christ ; et jamais aussi créature ne reçut de Dieu pareille abondance de privilèges et de grâces. S'il en était autrement, l'éternelle Sagesse ne disposerait pas tout avec poids, nombre et mesure.

Donc, Dieu fût allé contre les lois les plus inviolables de sa providence si, devant faire de Marie sa mère, et l'associer en cette qualité au grand œuvre de la ré-

(1) Malac., III, 1 ; Joan., V, 35.
(2) II Cor., III, 6.

demption du monde, il n'eût pas répandu à flots sur elle tous les dons, réclamés par une dignité si haute, la première dans l'ordre du salut, après celle du Sauveur lui-même (1).

Mais, pour entrer plus avant dans cette divine économie, nous devons considérer combien l'élection faite par Dieu se distingue des élections humaines. L'homme, quand il choisit un autre homme pour occuper une charge, doit s'informer d'abord s'il est digne et capable de la remplir : son choix présuppose le mérite et ne le donne pas. Tout autres sont les choix de Dieu. Ceux qu'il élit pour une dignité, il les fait propres à la remplir. Voyez-le dans l'ordre de la nature; avec quelle sollicitude providentielle il a doué chacun des êtres qui le composent, des facultés et des instincts nécessaires à la poursuite de sa destinée. Pourrais-je le soupçonner d'être moins libéral, disons le mot, moins sage, dans l'ordre surnaturel de la grâce? Ainsi je m'explique pourquoi, voulant transformer la face du monde, il a choisi des pauvres, des simples, des hommes de néant : car son choix les a rendus capables d'accomplir un ouvrage dépassant, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, leurs forces et leurs aptitudes natives.

Et c'est aussi la raison pour laquelle ses choix à lui ne trompent jamais ni ses prévisions ni ses espérances.

---

(1) Albert le Grand a très heureusement développé ces idées. « Cum dans dat secundum rationem, et ratio respiciat finem, majus donum dat quod dat ad majorem finem; ut imperator majus dat cui daret donum ad essendum senatorem, quam daret ad essendum simplicem *servientem*. Sed beatissimae Virgini dabatur donum ad essendum Matrem Dei, omnibus aliis dabatur ad essendum servos Dei. Sicut igitur improportionabiliter majus est esse matrem Dei quam servum Dei, ita improportionabiliter est majus donum quod est ad essendum Matrem Dei quam quod est ad essendum servum Dei ». Super *Missus est*, q. 46. Opp. xx, p. 46.

S'il y a un prévaricateur parmi les apôtres élus par Jésus-Christ en personne, c'est que l'élection de Judas n'était pas absolue. Le Seigneur, en l'appelant à sa suite, savait qu'il en serait trahi; mais cela même allait à ses desseins de miséricorde, puisque le salut du monde demandait qu'il fût livré (1). O Marie, ce n'était pas pour permettre, un jour, que vous fussiez infidèle à votre divine mission que le Fils unique de Dieu vous a discernée de toutes les filles d'Israel, et vous a comblée de ses bénédictions, plus que toutes les femmes. Donc, non seulement il vous a préparée lui-même à la dignité qu'il vous réservait; mais, comme cette dignité surpasse en quelque sorte à l'infini toute autre dignité qui n'est pas celle de votre fils, les privilèges qu'elle vous attire dépassent aussi toute mesure. C'est qu'il est de l'ordre de la providence, non seulement que vous ayez été préparée, mais que la préparation réponde à la grandeur de la mission qui vous est divinement confiée.

II. — On ne saurait dire avec quel amour et quelle richesse de style les Pères ont développé ce point de doctrine, à l'honneur du fils et de la mère. Rappelons-nous ce que nous avons déjà dit plus d'une fois sur ce sujet au cours des Livres précédents. Mais ne croyez pas que nous ayons alors épuisé la matière. Ici, plus que partout ailleurs, les chrétiens de tous pays, de tout rite et de toute langue, rivalisent entre eux à qui parlera plus magnifiquement de cette préparation. Le conseil en est formé, avant tous les âges, dans les profondeurs de l'éternité. Et, quand est venue

(1) Cf. S. Thom. a Villanova, *in Fest. Nativ. B. V. M.*, conc. 3, n. 2. *Concion.*, II, 397.

la plénitude des temps, on dirait que la Trinité tout entière, Père, Fils et Saint-Esprit, semble n'avoir de sagesse, de puissance et de bonté que pour achever un si bel ouvrage.

« Tous étaient voués à la mort; mais Dieu, touché de miséricorde, n'a pas voulu que l'homme, formé de ses mains, retombât dans le néant d'où il l'avait tiré. C'est pourquoi il a créé un ciel nouveau, une terre nouvelle, où, descendu par un conseil de bonté pour réformer la famille humaine, il habiterait, lui que rien ne peut contenir. Et ce ciel et cette terre, c'est la bienheureuse et mille fois bénie Vierge Marie... Oh! qu'il est splendide le palais royal préparé pour le Roi universel... Que ce monde est magnifique! L'étonnante création! de quelles plantes de vertu n'est-elle pas ornée... Digne certainement de servir de demeure à Dieu qui vient au milieu des hommes... Que Job, cet ancien patriarche, affirme que le ciel n'est pas pur, ni les étoiles irréprochables devant Dieu. Mais, en vérité, se peut-il concevoir rien de plus pur, rien de plus irréprochable que la Vierge? Faut-il s'en étonner? Dieu, la souveraine et très pure lumière, l'a tant aimée que, par l'opération du Saint-Esprit survenu en elle, il s'est mêlé substantiellement à elle, sortant homme parfait de ses entrailles... Il n'a pas rougi d'être appelé le fils de sa propre créature; et, séduit par l'amour de cette Vierge plus belle que toute chose créée, il a jugé digne de ses embrassements celle qui l'emporte en excellence sur les Vertus même des cieux » (1).

« Silence donc au très sage Salomon; qu'il ne dise plus qu'il n'y a rien de nouveau sur la terre. O Vierge

(1) S. Joan. Damasc., Orat. 2 *in Deip. Nativ.*, n. 4. P. G. XCVI, 684.

toute ruisselante des divines grâces, n'êtes-vous pas le temple saint que le Salomon *spirituel* (1), ce prince de la paix, s'est construit lui-même pour y faire sa demeure; temple où je ne vois pas d'or, mais au lieu d'or, le Saint-Esprit avec ses splendeurs » (2)?

Si Jean Damascène ne résumait pas fidèlement les Grecs, j'ajouterais ce passage d'une lettre de Théodore de Jérusalem, lue devant les Pères du second concile de Nicée et approuvée par eux : « Elle est vraiment Mère de Dieu, Vierge avant, Vierge après son enfantement, *créée* de Dieu, plus sublime en sainteté et en gloire que toute créature intelligible et sensible » (3). Prêtons maintenant l'oreille aux Coptes. Ils chantent dans leur Liturgie : « Le Père vous a faite avec une sollicitude incroyable, et l'Esprit-Saint est descendu sur vous » (4). Les Maronites chantent aussi, de leur côté : « Béni celui qui l'a élue et qui l'a *formée* dans le sein maternel pour être sa propre mère. Bienheureuse êtes-vous, ô Marie, vous qui avez *mérité* d'enfanter d'une manière ineffable le Fils du Très Haut, Vierge et Mère de l'éternel Créateur d'Adam et d'Ève » (5).

Même langage en Occident. Ce qu'on lit, au troisième livre des Rois, du temple de Salomon : « Il ne s'est pas fait dans tous les royaumes du monde un ouvrage semblable » (6), saint Pierre Damien l'applique à la Mère de Dieu. « Rien de plus vrai, rien de plus

---

(1) C'est-à-dire, celui dont le premier fut le type et la figure.
(2) *Id.*, *ibid.*, *orat. in Deip. Nativ.*, n. 10, 677. Même pensée presque dans les mêmes termes exprimée par Modeste de Jérusal. Encom., *in Deip.*, n. 4
(3) Conc. Nic. 2, act. 3, *apud Mansi*, XXII, 1139.
(4) Theotoc., p. 100. E. (texte emprunté à Passaglia).
(5) *In offic.* ad 1, fer 6. Apud Asseman. *in Cod. liturg.*, I, p. 406.
(6) III Reg., X, 20.

sublime, rien de plus doux pour notre misérable mortalité. Encore que Dieu ait fait beaucoup de grandes choses dans le monde, pourtant ses doigts n'ont jamais rien façonné ni de si excellent ni de si magnifique que cette Vierge bénie » (1). Et ce n'est pas chose étrange : « car l'éternelle sagesse qui atteint fortement d'une extrémité à l'autre et qui dispose toutes choses avec suavité, l'a formée telle qu'elle fût digne de recevoir la Sagesse même en elle et de la revêtir d'une chair immaculée » (2).

« Disons donc avec allégresse à la Sainte Vierge Marie, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ; disons-lui hardiment : Allaitez, ô mère, le Christ, Notre Seigneur et le mets délicieux des âmes. Nourrissez de votre lait le pain qui nous est venu du ciel, ce pain déposé dans la crèche pour devenir l'aliment des animaux raisonnables... Allaitez celui qui vous a faite ce qu'il vous fallait être pour que lui-même fût fait de vous; qui, conçu de vous, vous a rendue féconde, et qui, naissant de vous, vous a conservé l'honneur de la virginité; celui qui, avant de naître, a choisi lui-même et le sein et la ville et le jour où il prendrait naissance, et qui par lui-même a fait ce qu'il a choisi. Et c'est là ce qui jadis avait été prédit (3) : Ne dira-t-on pas de Sion : Un homme et un homme est né en elle; et le Très-Haut lui même l'a fondée » (4) ?

---

(1) S. Petr. Dam., Serm. 44, *in Nativ. B. V.* Serm 1. P. L. 144, 739, 740.

(2) *Id.*, serm. 45, *in Nativ. B. V.* Serm. 2. *Ibid.*, 741.

(3) Psalm. LXXXVI, 5.

(4) In append. Serm. S. August., serm. 128, *in Nat. Dom.*, n. 2. P. L. 39, 1998 Il est plus que douteux que ce sermon soit l'œuvre de S. Augustin. Mais ce que tous reconnaissent, c'est qu'il est tiré par fragments des ouvrages de l'illustre docteur, et que les pensées sont de lui.

Si l'on interprète ces mots *un homme et un homme* d'une multitude

Jusqu'ici nous n'avons guère considéré que la Mère de Dieu. Saint Thomas, dès le principe, nous avertissait qu'il faut aussi tenir compte de la coopératrice à l'œuvre de la Rédemption, quand on parle des privilèges accordés à la Vierge en vue de sa mission. « Marie, dit-il ailleurs, est pleine de grâce quant au rejaillissement sur tous les hommes. C'est, en effet, une grande chose en chaque saint qu'il ait autant de grâces qu'il en faut pour suffire au salut de plusieurs. Mais la plus grande merveille serait qu'il en eût assez pour suffire au salut de tous les hommes du monde ; et c'est là ce que nous voyons dans le Christ et dans la bienheureuse Vierge » (1). Ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter plus longuement à ce point de vue particulier : nous y reviendrons plus d'une fois ou plutôt les Pères nous y ramèneront, quand le moment sera venu de contempler en Marie la Médiatrice et la Mère des hommes.

En attendant, cueillons encore une exquise pensée de saint Bernard sur la préparation de grâce exigée par la maternité divine. « Le Sauveur des hommes, voulant se faire homme et naître de l'homme, a dû choisir entre toutes les femmes ; disons mieux, se former à

---

d'hommes, le texte n'en convient pas moins à Marie, mère universelle des enfants de Dieu.

Rappelons encore une ingenieuse et touchante pensée de Pierre de Celle, dans l'une de ses homelies sur l'Annonciation de la très sainte Vierge. Le pieux et docte évêque interprète les paroles de l'Ange, *Ave, gratia plena.* « Sicut appellavit Deus congregationes aquarum *Maria*, sic congregationes gratiarum *in Maria. Gratia plena :* non caperet, non concideret Jesum, nisi gratia plena. Semper enim Jesus natavit apud Patrem in mari copiosarum deliciarum. Praemisit ergo matri eamdem navem in qua natare consueverat, et alluvione gratiarum alveum ejus implevit, ut merito diceretur gratia plena. Alveus iste gratiarum... non siccatur... non minuitur... Ecce ego sto juxta fontem aquae ; igitur, puella, da mihi bibere, quia superabundas dono donandi et voluntate largiendi... » Petr. Cellens., Serm. 24, *in Annunc. Dom.* 3. P. L. CII, 714, sq.

1) S. Thom., Opusc. *super Salut. angelic.*, ad verba : Gratia plena.

lui-même une mère telle qu'il savait qu'elle dût être pour lui convenir et lui plaire. Il la voulut donc vierge, afin de naître d'une immaculée, lui l'Immaculé qui venait purifier toutes nos souillures. Il la voulut humble, lui l'humble et le doux de cœur qui devait nous donner en sa personne le nécessaire et le très salutaire exemple de ces vertus. Il lui donna un enfantement virginal, après qu'elle eut fait déjà, sous son inspiration, le vœu de virginité, et reçu par sa grâce le mérite de l'humilité. Afin donc que celle qui devait enfanter le Saint des saints fût sainte de corps, elle reçut le don de virginité ; afin qu'elle fût sainte de cœur, elle reçut le don d'humilité. Et la Vierge royale, parée de ces vertus comme d'autant de joyaux, resplendissante du plus pur éclat dans le corps et dans l'âme, connue même aux cieux par son incomparable beauté, attira sur elle le regard des habitants du ciel, au point d'incliner vers elle le Cœur du Roi lui-même et de l'engager à lui députer un messager d'en haut. Et c'est là ce que nous apprend l'Évangéliste, quand il nous montre l'Ange envoyé par Dieu à la Vierge, c'est-à-dire par la Grandeur à la bassesse, par le Seigneur à la servante, par le Créateur à la créature. O condescendance de Dieu! ô excellence de la Vierge » (1).

Concluons par les belles paroles de Bossuet : « Que servirait-il à Marie d'avoir un Fils qui est devant elle, et qui est l'auteur de sa naissance, s'il ne la faisait naître *digne de lui?* Ayant à se former une mère, la perfection d'un si grand ouvrage ni ne pouvait être portée trop loin, ni ne pouvait être commencée trop

(1) S. Bernard., hom. 2 *super Missus est*, n. 1 et 2. P.L. CLXXXIII, 61, 62.

tôt ; et si nous savons concevoir combien est auguste cette dignité à laquelle elle est appelée, nous reconnaîtrons aisément que ce n'est pas trop de l'y préparer dès le premier moment de sa vie » (1). Ce disant, Bossuet ne fait autre chose que répéter ce qu'il avait lu dans les Pères. En effet, n'est-ce pas là ce qu'ils nous font entendre quand, sous tant de formes et dans tant de circonstances, ils nous montrent Dieu *formant, produisant, créant* en Marie sa mère, et déjà la faisant telle qu'il pût naître de son sein virginal et l'habiter comme un temple digne de lui ?

(1) Bossuet, 1 serm. sur la *Nativité de la sainte Vierge*, à la fin du second point.

## CHAPITRE IV

Seconde raison qui fait de sa maternité le centre et la clef des perfections de la bienheureuse Vierge : *son union* la plus étroite de toutes avec le principe de la grâce.

I. — A cette première raison qui fait de la maternité divine le centre et la source de si nombreux et si ineffables privilèges, le Docteur Angélique en ajoute une seconde, dans la troisième partie de la *Somme théologique*. La voici traduite mot à mot du latin. « Plus un être se rapproche de son principe en chaque genre, plus il participe à l'influence de ce même principe. C'est pourquoi le Bienheureux Denys a dit, au quatrième chapitre de la *Hiérarchie céleste*, que les Anges qui, parmi toutes les créatures de Dieu, sont le plus rapprochés de lui, participent plus largement que les hommes au trésor des perfections divines. Or, le Christ est le principe de la grâce, selon la divinité comme auteur principal et comme instrument, suivant l'humanité. Ce qui fait dire à saint Jean dans son Évangile : La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ (1). La bienheureuse Vierge Marie fut la plus rapprochée du Christ selon l'humanité, puisque c'est d'elle qu'il a reçu la nature humaine;

(1) Joan., I, 17.

donc aussi elle *a dû* obtenir du Christ une plus grande plénitude de grâce » (1).

Et quelle sera la mesure de cette plénitude? Nous n'en pouvons douter, celle-là même qui répond à la perfection de sa cause, c'est-à-dire, à l'intimité de l'union de la Vierge avec Jésus-Christ, principe de toute grâce et de tout don surnaturel. C'est d'après la même doctrine que l'Ange de l'École avait précédemment établi l'existence et la perfection de la grâce dont fut enrichie l'humanité sacrée du Sauveur (2) : tant elle lui paraît solide et vraie.

Bossuet a merveilleusement tiré parti de cette idée, pour expliquer les richesses de la grâce en Marie naissante. « Quand il s'agit de représenter cette plénitude de grâces, l'esprit se confond dans cette pensée et ne sait sur quoi arrêter sa vue. Donc, mes frères, n'entreprenons pas de décrire en particulier les perfections de Marie : ce serait vouloir sonder un abîme; mais contentons-nous aujourd'hui de juger de leur étendue par le principe qui les a produites. Le grand saint Thomas nous enseigne que le principe des grâces en la sainte Vierge c'est l'union très étroite avec Jésus-Christ ; et, afin que vous compreniez par les Écritures divines l'effet de cette union si avantageuse, remarquez, s'il vous plaît, une vérité importante et qui est le fondement de tout l'Évangile : c'est que la source de toutes les grâces qui ont orné la nature humaine,

(1) S Thom., 3 p., q. 27, a. 5.

(2) « Necesse est ponere in Christo gratiam habitualem... primo quidem propter unionem illius ad Verbum Dei : quanto enim aliquod receptivum est propinquius causae influenti, tanto magis participat de influentia illius... (Christus) habuit eam (gratiam) in summo secundum perfectissimum modum quo haberi potest; et hoc quidem apparet : primo ex propinquitate animae Christi ad causam gratiae : dictum est enim quod quanto aliquod receptivum est propinquius causae influenti, tanto abundantius recipit... » S. Thom., 3 p., q. 7, a. 1 et 9.

c'est notre union avec Jésus-Christ. Car, mes frères, cette union a ouvert un sacré commerce entre le ciel et la terre, qui a infiniment enrichi les hommes; et c'est, sans doute, pour cette raison que l'Église, inspirée de Dieu, appelle l'Incarnation un commerce : *O admirabile commercium !...* C'est donc cette alliance qui nous enrichit; c'est cet admirable commerce qui fait abonder en nous tous les biens.

« C'est pourquoi saint Paul nous assure que nous ne pouvons plus être pauvres, depuis que Jésus-Christ est à nous. Celui qui nous donne son propre Fils, que pourra-t-il nous refuser? Ne nous donne-t-il pas en lui toutes choses? *Quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit* (1)? Et après s'être comme débordé par cette libéralité inestimable, ne faut-il pas que ses autres dons coulent impétueusement par cette ouverture » (2)?

Vous êtes homme, vous êtes de la famille d'Adam : c'est le premier nœud de l'alliance. Si vous n'appartenziez pas au genre humain, si vous n'étiez pas frère de Jésus-Christ suivant la chair, ce n'est pas à vous que le Fils aurait été donné, et les grâces qui coulent de son cœur entr'ouvert ne seraient pas pour vous. Demandez-le plutôt aux anges déchus dont il n'a pas revêtu la nature; même aux anges fidèles, qui ne tiennent de lui ni leur sainteté ni leur gloire essentielle. Me sera-t-il permis d'ajouter encore mes faibles idées à celles du grand orateur, non certes pour atténuer sa doctrine, mais pour la confirmer par de nouveaux faits; moins pressants, il est vrai, dignes pourtant d'être remarqués, surtout dans leur ensemble.

(1) Rom., VIII, 32.
(2) Bossuet, 1 serm., *pour la Nativ. de la Sainte-Vierge*. 2e point.

Voyez mon Sauveur aux jours de sa vie mortelle. Encore qu'il se fût rapproché de tous les hommes en prenant leur commune nature, il en est toutefois avec lesquels il eut des rapports plus intimes. L'Évangile nous raconte les visites familières dont il honora ses disciples : visite à Jean-Baptiste, visite chez Lazare, visite au Centurion, visite à Zachée; plus tard, après sa résurrection, visite à Pierre, à la Madeleine, aux saintes femmes, aux disciples d'Emmaüs, aux Apôtres. Or, ce que je dis des visites faites par le Sauveur, il faut l'entendre des visites qu'il reçoit. Rappelez-vous celles des bergers et des mages, celles de Nicodème, ce prince des Juifs, et de Madeleine la pécheresse. C'est dans ces visites multipliées, le principe de la grâce qui se rapproche des âmes par les corps. Aussi quelles grâces de foi, de repentir, de conversion, de sainteté les mêmes visites n'ont-elles pas produites? Une vertu sortait de lui, purifiante et sanctifiante, éclairant les intelligences, embrasant les cœurs.

C'est encore Bossuet qui va faire l'application de cette doctrine à Marie. « Que si notre alliance avec Jésus-Christ nous produit des biens si considérables, tais-toi, tais-toi, ô raison humaine, et n'entreprends pas d'expliquer les prérogatives de la sainte Vierge : car, si c'est un avantage incompréhensible qu'on nous donne Jésus-Christ comme Sauveur, que penserons-nous de Marie à qui le Père éternel le donne, non point d'une manière commune, mais comme il lui appartient à lui-même, comme fils, comme fils unique, comme fils qui, pour ne point partager son cœur, et tenir tout de sa sainte mère, ne veut point avoir de père en ce monde? Est-il rien d'égal à cette alliance » (1)?

(1) Bossuet, *l. c.*

II. — Je vois l'objection qu'on peut faire. L'union sanctifiante se fait par l'esprit, puisque le nœud en est la grâce. Que l'union du Fils avec sa mère soit la plus intime après celle du Verbe avec son humanité sainte, et de l'âme avec le corps qu'elle anime; qu'elle égale celle du fruit suspendu à l'arbre et vivant de sa vie; c'est toujours une union de corps à corps, et qui n'arrive pas jusqu'à l'esprit. D'accord, dit Bossuet au même sermon; mais « permettez-moi, je vous prie, d'approfondir un si grand mystère, et de vous expliquer une vérité qui ne sera pas moins utile à votre instruction qu'elle sera glorieuse à la sainte Vierge.

« Cette vérité, chrétiens, c'est que notre Sauveur ne s'unit jamais à nous par son corps, que dans le dessein de s'unir plus étroitement en esprit. Tables mystiques, banquet adorable, et vous saints et sacrés autels, je vous appelle à témoins de la vérité que j'avance. Mais soyez-en les témoins vous-mêmes, vous qui participez à ces saints mystères. Quand vous avez approché de cette table divine, quand vous avez vu venir Jésus-Christ à vous en son propre corps, en son propre sang, quand on vous l'a mis dans la bouche; dites-moi, avez-vous pensé qu'il voulait s'arrêter simplement au corps? A Dieu ne plaise que vous l'ayez cru, et que vous ayez reçu seulement au corps celui qui court à vous pour chercher votre âme. Ceux qui l'ont reçu de la sorte, qui ne sont pas unis en esprit à celui dont ils ont reçu la chair adorable, ils ont renversé son dessein, ils ont offensé son amour... Aussi cet amour souffre violence; et il ne faut pas s'étonner si..., au lieu du salut qu'il leur apportait, il opère en eux leur condamnation; et il nous montre assez par cette colère la vérité que j'ai avancée, que lorsqu'il s'unit corporellement, il

veut que l'union de l'esprit soit proportionnée à celle du corps.

« S'il en est ainsi, ô divine Vierge, je conçois quelque chose de si grand de vous que non seulement je ne le puis dire, mais encore mon esprit travaille à se l'expliquer à lui-même. Car telle est votre union au corps de Jésus, lorsque vous l'avez conçu dans vos entrailles, qu'on ne peut pas s'en imaginer une plus étroite. Que si l'union de l'esprit n'y répondait pas, l'amour de Jésus serait frustré de ce qu'il prétend, il souffrirait violence en vous; il faut donc, pour le contenter, que vous lui soyez unie en esprit, autant que vous le touchez de près par les liens de la nature et du sang. Et puisque cette union se fait par la grâce, que peut-on penser et que peut-on dire? Où doivent s'arrêter nos conceptions pour ne pas faire tort à cette grandeur? Et quand nous aurions ramassé tout ce qu'il y a de dons dans les créatures, tout cela réuni ensemble pourrait-il égaler votre plénitude (1)? »

Retournons aux belles considérations tirées de la sainte Eucharistie, soit pour montrer qu'elles ne suffisent pas à rendre tout ce que la bienheureuse Vierge pouvait espérer de son union corporelle avec son fils, soit pour résoudre une difficulté qui pourrait en affaiblir la force.

J'ai dit que cet exemple ne suffit pas à rendre ce que Marie doit à son union avec Jésus. C'est, d'abord, parce que l'union est infiniment plus étroite entre la mère et le fruit porté dans ses entrailles qu'elle ne peut l'être entre la chair du Christ et le fidèle qui la mange en communiant. Les liens qui rattachent le fils

---

(1) Bossuet, *ibid.*

à la mère sont plus intimes. Elle ne l'a pas seulement en elle, sous des espèces étrangères, et par conséquent sans aucun contact physique d'elle à lui. Le fils de la bienheureuse Vierge est en sa mère, comme tout autre enfant ; attaché par lui-même au sein maternel, le touchant de sa substance et comme greffé sur lui, respirant d'un même souffle et palpitant d'un même cœur. Marie n'a pas seulement Jésus en elle, mais il *est* d'elle et *croît* d'elle. C'est, à l'origine, sa propre chair, et c'est de sa chair et de son sang qu'il se développe et se nourrit. Plus étroite et plus intime, l'union est aussi plus durable. Bien courts sont les instants mille fois précieux où le corps de Jésus-Christ habite corporellement dans celui qui l'a reçu. Dès que les espèces sacramentelles ont perdu leurs propriétés sous l'action dissolvante des forces organiques, le corps du Seigneur cesse d'exister dans la poitrine où s'est opérée leur transmutation. Ce n'est pas que de lui-même il se retire ou subisse je ne sais quel changement ; la cause unique en est au changement des espèces auxquelles la parole du consécrateur le retenait uni. Au lieu d'une union si éphémère, c'est pendant neuf mois que la Vierge a porté Jésus, le principe de la grâce, dans ses entrailles à jamais bénies : tabernacle vivant où il était à demeure, attendant pour en sortir l'heure déterminée par la nature et par les desseins paternels.

Je sais que, les heures ou plutôt les minutes de la possession sacramentelle écoulées, il reste une certaine union du corps eucharistique de Jésus avec le communiant. La jouissance ne dure pas, mais le droit demeure. Toutefois cette union, si sainte et si heureuse qu'elle soit, qu'est-elle comparée à l'union permanente qui suivit le virginal enfantement de la

Mère de Dieu? Que de fois encore Jésus ne s'est-il pas attaché au sein de Marie, pour s'y nourrir de sa plus pure substance? Combien de fois les Anges du ciel les ont-ils vus doucement enserrés dans les bras l'un de l'autre, lèvres contre lèvres, et cœur contre cœur? C'était le bien-aimé qui paissait au milieu des lys (1); le bien-aimé qui, comme un bouquet de myrrhe, reposait sur la poitrine de la bien-aimée (2). Et, ravie, la très heureuse mère se disait dans son cœur : « Il est à moi mon bien-aimé, et je suis à lui » (3); et c'était toujours la fleur suspendue à la tige de Jessé.

Si l'union des corps au Sacrement produit de si merveilleux effets, qui pourra dire quels torrents de grâce ont coulé du cœur de Jésus dans celui de sa mère, parmi de si tendres et si durables embrassements? Jean, le disciple préféré, ne reposa que peu d'instants sur la poitrine de Jésus; et, dans ce court espace, Jean but à cette divine source assez de lumières, assez de charité pour éclairer le monde et l'embraser. Encore une fois, que dirons-nous de la divine mère dont la bouche fut si longtemps collée aux fontaines du Sauveur? J'ai lu dans l'histoire des Saints quels effets extraordinaires la sainte Eucharistie produisait parfois en eux, non seulement dans le secret des âmes, mais dans les membres, et surtout au cœur. Ne serait-ce pas faire injure au fils que de penser qu'il ne produisit pas des effets mille fois plus divins dans sa mère, au milieu de leurs mutuelles et virginales caresses?

---

(1) Cant., II, 16.
(2) Cant., I, 12.
(3) Cant., II, 16.

Venons maintenant à l'objection. Pour que l'union corps à corps qui se fait dans la sainte Eucharistie produise ses fruits de grâce, il faut l'institution divine. Tous ceux qui touchèrent jadis le corps du Seigneur, ne furent pas sanctifiés par son contact. Il faut, de plus, un ensemble de dispositions qui ne cause pas, il est vrai, la grâce, mais qui toutefois en est la condition et la mesure. Enfin, suivant une opinion probable, la chair de Jésus-Christ n'opère que dans l'acte même de la manducation sacramentelle, et non pas tant qu'elle demeure au corps du communiant.

Toutes difficultés qui, bien considérées, vont se retourner pour confirmer l'efficacité sanctifiante de l'union maternelle de la Vierge avec l'humanité de son divin fils. Vous dites que la chair de Jésus-Christ ne porte pas ses fruits de grâce indépendamment de l'institution divine. Qui le nie? Mais pourquoi donc le Verbe a-t-il pris cette chair dans le sein de la Vierge? Par suite, pourquoi cette union si parfaite entre le Verbe et son corps, entre le corps du Verbe et Marie? N'avons-nous pas vu qu'elle a pour fin une œuvre de sanctification; et si c'est là le but unique de l'Incarnation du Verbe, par où commencera cette œuvre; où se réalisera-t-elle avec une énergie plus puissante, si ce n'est pour Marie et en Marie? Il importe peu qu'elle ne reçoive pas alors le corps de Jésus sous les espèces sacramentelles. En est-il moins vivant et vivifiant, le corps de la vie par essence? Ou plutôt, comme nous l'avons montré, n'exercera-t-il pas d'autant plus naturellement son influence sanctifiante, qu'il s'unit plus immédiatement à la divine Vierge?

Vous me dites que le contact de la chair sacrée de Jésus, pour être sanctifiant, présuppose des dispositions. Mais quel cœur fut donc jamais *disposé* comme celui de Marie? Méditez la salutation de l'Archange Gabriel, et vous y verrez qu'avant même de concevoir le Sauveur elle est déjà pleine de grâce; le Seigneur est avec elle, et toutes les bénédictions célestes sont tombées sur elle en rosée bienfaisante. Ce n'est pas assez : l'Esprit de sainteté, l'Esprit d'amour, le Don de Dieu, principe et source de tous les dons *survient* encore en elle, et la Vertu du Très-Haut la couvre de son ombre. Et Marie répond à ces divines influences par des vertus qui, comme elle, n'ont pas eu d'égales dans aucune créature; par une foi qui la fait proclamer bienheureuse (1); par une humilité qui l'abaisse dans la proportion que Dieu l'exalte (2); par une pureté si virginale qu'elle séduit en quelque sorte le cœur même de Dieu.

« Ne jugez donc pas de la Sainte Vierge comme des mères communes. Chrétiens, je n'ignore pas qu'elles s'unissent à leurs enfants, même par l'esprit. Qui ne le voit pas? Mais je dis que l'union se commence au corps et se noue d'abord par le sang. Au contraire, en la Sainte Vierge la première empreinte se fait dans le cœur; son alliance avec son fils prend son origine en l'esprit, parce qu'elle l'a conçu par la foi » (3).

Ainsi la conception de Marie répond en quelque sorte à celle du Père. Le Dieu éternel a conçu de toute éternité son Verbe et son Fils dans son intelligence

(1) Luc., I, 45.
(2) Luc., I, 48.
(3) Bossuet., *l. cit.*

par la plus spirituelle des générations, avant de l'enfanter incorporé dans une chair humaine. De même en a-t-il été, toute proportion gardée, pour la Vierge Marie. Cet Unique a été le fruit non seulement de son corps, mais, avant tout, de son cœur, de son humilité, de sa charité, de sa virginité, de toutes ces vertus aimables et fortes qui faisaient d'elles la Mère du bel amour, *mater pulchrae dilectionis* (1).

III. — Il reste à résoudre deux difficultés plus capitales et plus spécieuses. Première difficulté. L'union si intime de la sainte Vierge avec le principe de la grâce ne dura qu'un temps. Jésus-Christ ne fut pas toujours dans ses entrailles virginales, ni toujours sur son cœur et dans ses bras. Sans parler des autres causes de séparation, momentanée du moins, plus d'une fois il la quitta pour répandre la bonne nouvelle, avant l'éloignement prolongé qui commence à la glorieuse Ascension.

Partir de là pour nier ou pour atténuer l'influence prépondérante de l'union du fils avec la mère sur les privilèges de Marie, c'est méconnaître ou le principe posé par le Docteur Angélique ou l'application qui s'en fait dans la sainte et divine Vierge. Est-ce donc que les liens de la maternité se relâchent par l'absence? Une mère est-elle moins mère, un fils devient-il moins fils, par cela seul qu'ils ne sont plus l'un près de l'autre? Leur union se commence, il est vrai, dans le rapprochement le plus étroit des corps : il le faut bien pour que l'une devienne mère, et l'autre fils. Mais, une fois l'union corporelle de mère à fils

(1) Eccli., XXIV, 26.

consommée, ni l'absence ni la distance, ni le temps ni l'espace ne sauraient la détruire. Donc, toujours et partout la chair du Sauveur est la chair de Marie; toujours et partout le sang de Jésus est celui-là même dont la première source fut au cœur de Marie. Donc aussi, toujours et partout cette mère admirable conserve ses titres aux très spéciales effusions du principe universel de la grâce.

Ainsi tombe la première difficulté. La seconde part de ce fait que l'union maternelle de la bienheureuse Vierge avec le principe de toute grâce ne remonte pas à ses premières origines. Par conséquent, elle ne put la sanctifier dans une partie considérable de sa vie mortelle. Cette difficulté je crois l'avoir résolue. Elle prouve, du moins en principe, que les faveurs divines durent être prodiguées avec une plus merveilleuse surabondance à la Vierge devenue mère; et c'est là ce dont il n'est pas permis de douter. Mais enfin la même union, pour n'être pas encore passée dans les faits, était pourtant dans les desseins éternels de Dieu. Le Verbe voyait dans la chair de Marie sa propre chair future; et, si l'Incarnation du Fils de Dieu refluait, pour les sanctifier, sur les hommes qui vécurent avant elle, comment n'aurait-elle été la cause d'effets plus abondants en celle qui devait un jour en être le sanctuaire?

Ajoutez une considération tirée de la sainte Eucharistie. Ce fut le sentiment de saint Augustin que personne n'entre dans la vie, s'il n'a mangé la chair et bu le sang du Christ. Et pourtant, le grand docteur ne ferme pas le banquet de la vie glorieuse aux baptisés, qui meurent avant d'avoir pris corporellement cette nourriture divine. C'est qu'il voit dans le bap-

tême une communion déjà commencée; parce que le baptême ne nous unit pas seulement par l'esprit à Jésus-Christ, mais qu'il nous incorpore à son corps mystique, et nous *ordonne* à cette nourriture où lui-même est l'aliment sacré des enfants de l'Église et de Dieu. Ainsi peut-on dire que Marie fut unie, dès sa première origine, au fruit béni de sa virginité. A ce moment initial de son existence, elle le conçut dans son cœur, et fut ordonnée tout entière à le posséder, un jour, corporellement dans ses entrailles; car, nous l'avons déjà vu, c'est pour cela qu'elle fut divinement introduite dans le monde et tirée du néant (1).

---

(1) Ici doit se placer une remarque nécessaire. Je n'ai ni dit ni voulu dire que la *continuité* de l'union réclamait *par elle seule* une infusion *continuelle* de grâce sanctifiante. Il nous suffit, en général, d'y voir un titre *permanent* aux divines largesses, et principalement à des effusions de lumières et de motions surnaturelles. Du reste, le temps viendra de signaler les circonstances où la grâce sanctifiante de Marie put recevoir des accroissements indépendants de ses actes méritoires, *ex opere operato*.

## CHAPITRE V

Troisième raison qui fait de la maternité de Marie le centre et la clef de ses privilèges : l'*amour* de la mère pour le fils, et du fils pour la mère.

I. — La mesure des dons célestes est celle de l'amour : de l'amour que la créature a pour son Dieu; de l'amour que Dieu porte à la créature. Deux vérités si manifestes qu'il semble oiseux d'en entreprendre la démonstration. Et pour parler tout d'abord de l'amour que Dieu porte à sa créature, il faut bien remarquer une différence essentielle entre l'amour du Créateur et notre amour à nous. Ce qui meut la volonté de l'homme, c'est le bien qui préexiste dans les personnes ou dans les choses; d'où il suit que l'amour humain, l'amour créé, ne cause pas la bonté de ce qu'il aime, mais qu'il la présuppose soit en partie, soit même en totalité. Au rebours, l'amour de Dieu produit dans son terme le bien qui le rend digne de ses complaisances. Ce qu'il aime en lui, ce n'est pas ce qu'il y trouve, mais ce qu'il apporte. Aimer, pour Dieu, c'est vouloir et c'est faire du bien. Quand nous disons de Dieu qu'il a plus ou moins d'amour, le plus ou le moins ne doivent pas s'entendre d'une plus ou moins grande intensité dans l'acte par lequel il aime : car il aime toutes choses et lui-même par un seul et même acte toujours simple, toujours immuable,

qui n'est autre que sa propre essence. Ce plus et ce moins se rapportent aux biens qu'il confère à ce qu'il aime; tellement qu'il aime plus celui à qui il donne plus, et qu'il aime moins celui qu'il comble de moindres faveurs.

Si l'amour de Dieu pour l'homme est le principe et la mesure des dons qu'il lui fait, l'amour de l'homme pour Dieu, tout en étant lui-même une grande grâce, appelle après lui d'autres grâces dont il est, à son tour, la règle et la mesure. Nous dirons plus tard le rôle de la charité dans le mérite des œuvres, et comment elle en est l'âme et la vie. Pour le moment, il suffit de rappeler que de tous nos actes le plus méritoire par lui-même est celui de la divine charité. Ajoutons encore que plus une âme s'applique à vivifier ses autres œuvres par un motif d'amour, c'est-à-dire à les faire pour le bon plaisir et la gloire de Dieu, plus cette âme ouvre largement son cœur aux effusions de la libéralité divine.

Voilà deux principes incontestables, sur lesquels nous allons appuyer les admirables privilèges de la Mère de Dieu : l'amour ineffable qu'elle porte au Fils de Dieu, son fils, et l'amour encore plus grand du même fils pour sa mère.

II. — Disons d'abord l'amour de Marie. C'est le dernier en date, puisqu'elle n'aime que parce qu'elle est aimée ; mais c'est le plus rapproché de nous. Saint Thomas de Villeneuve, entrant dans la considération de cet amour, après avoir rappelé que la Vierge est Mère de Dieu, non pas seulement au sens large du mot, parce qu'elle garde la parole de Dieu, mais dans la signification la plus stricte, parce qu'elle l'a enfanté

de sa chair, ajoute ces belles paroles : « C'est là, non seulement un nom d'une excellence souveraine, mais encore d'une perfection sans rivale. Car la perfection suprême de la créature humaine est tout entière dans l'amour de Dieu. *Summa humanae creaturae perfectio vitae hujus tota in amore Dei est* » (1). Voilà pourquoi nous ne pouvons pas méditer avec trop de soin l'amour de Marie pour Jésus, son fils et son Dieu.

C'est un amour de mère. Tel est le privilège singulier de cette divine Vierge que, pour elle, c'est une seule et même chose d'aimer son fils et d'aimer son Dieu. Quelle mesure d'amour suppose et renferme déjà cette qualité de mère! Connaissez-vous rien de plus tendre, de plus doux, de plus désintéressé que l'amour d'une mère pour son enfant? Et ce n'est pas merveille : car il sort des entrailles mêmes de la nature; tellement qu'il la suit partout où se trouve la maternité, jusque dans les êtres sans raison, plus parfait à mesure que cette maternité devient elle-même plus parfaite. Une mère doit faire effort, non pour aimer, mais pour ne pas aimer : car il lui faudrait aller contre la nature, être *dénaturée* (2). Et si vous lui demandez le pourquoi de son amour : Ah! c'est mon fils, répondra-t-elle; ma chair, mon sang, un autre moi-même. Est-ce donc qu'on peut ne pas aimer et sa chair et soi-même? Admirable disposition de la

---

(1) S. Thom. a Vill., Conc. *in fest. Nativ. B. V. M.* I, n. 11. Opp. II, 394.

(2) S. Thomas de Villeneuve a dit, en traitant cette matière : « Solent matres etiam deformes filios tam ardenter amare, ut etiam severae matronae, dum lactentibus in gremio infantibus garriunt, videantur sensum amisisse prae amore. Quid non dicunt, quid non faciunt? aut quis scurra levior est quam mater ad infantulum »..... *In fest. Nat. B. V. M.* Conc. 2, n. 11. Opp. II, 394. Il dit encore : « Nulla enim sine insania mater in filium ». *In fest. Assumpt.* Conc. 4, n. 5. *Ibid.* 334.

providence qui a déposé cet amour dans le cœur des mères, afin qu'elles pussent supporter, non seulement avec patience et résignation, mais avec joie, le rude travail de former des hommes.

Si cela est vrai de toute mère, que sera-ce donc de Marie? Se pourrait-il bien qu'elle n'eût pas aimé de toute son âme et de toutes ses forces ce Jésus, fruit béni de ses entrailles; elle surtout en qui rien ne paralyse, n'entrave et ne fait dévier le mouvement d'une nature excellemment délicate et droite; elle, qui l'emporte sur toute autre mère en cela qu'elle a été *faite uniquement* pour être mère?

Mais ce serait trop peu de mesurer l'amour de Marie pour son fils à celui des mères communes. Que de raisons pour qu'il surpasse en tendresse, en dévouement, en vivacité tout autre amour maternel! C'est un amour qui ne se partage pas. Cet enfant est le sien, tout entier le sien, exclusivement le sien; *sola soli* (1). Partout ailleurs, l'amour des parents subit une certaine division. A côté de l'amour maternel, il y a l'amour paternel, et tous les deux restent distincts en se complétant; celui-là plus tendre et celui-ci plus fort. De là vient « que quand l'un des deux a été enlevé par la mort, l'autre se sent obligé par un sentiment naturel à redoubler ses affections » (2). Ici, point de partage entre le père et la mère : tout l'amour se concentre dans le cœur de Marie, parce qu'elle est Vierge, et que Jésus-Christ n'a, sur la terre, qu'elle seule pour auteur (3).

---

(1) « Sicut est unicus unico Patri, ita est unicus unicae Matri ». Richard. a S. Laur. *de Laudib. B. M.* L. III, 38. *Inter opp. Albert. M.* XX.

(2) Bossuet, Allocut. pour la veille de l'Assompt., au collège de Navarre, 1650, 1er point. Lebarcq. *Œuvres orat. de Bossuet*, I.

(3) Tertullien a dit cette belle sentence : « Personne n'est père autant que Dieu; *Nemo tam pater nisi Deus* ». De Marie ne peut-on pas

Point de partage non plus entre les enfants; *solus soli*. Ce premier-né est l'unique, non pas seulement par accident, mais par un dessein absolu de Dieu, certainement connu de Marie. Je ne veux pas dire que les enfants soient toujours moins aimés, quand ils se pressent plus nombreux au foyer maternel; mais il y a naturellement pour l'unique plus de soins affectueux, plus de prévenances. Le cœur de Dieu seul est par nature assez grand pour que la place de l'un ne diminue pas la place de l'autre; puisque ce cœur est immense comme Dieu lui-même. Mon bien-aimé est à moi, uniquement à moi; et moi, de mon côté, je suis uniquement à lui (1) : c'est ce que peut dire la Vierge en regardant Jésus.

Voilà certes de quoi nous donner une haute idée de l'amour maternel de Marie. Mais il est d'autres circonstances qui le relèvent comme à l'infini. Jacob aimait tous ses fils; toutefois il avait une affection spéciale pour Joseph, parce qu'il l'avait eu de Rachel, la plus aimée de ses épouses. Isaac était plus aimé d'Abraham que ses autres enfants : c'est qu'il était « le fils de la promesse » (1), objet de longs désirs et né contre toute espérance. Encore qu'une bonne mère porte tous ses enfants dans son cœur, ceux-là même qui l'ont déchiré plus d'une fois par une conduite indigne de leur naissance, cependant elle se repose avec plus de tendresse sur celui dont les qualités et les vertus répondent mieux à son dévouement, à sa maternelle attente. O Marie, que je vois là de nouveaux motifs

dire aussi : Aucune mère qui le soit à l'égal de Marie, puisqu'elle n'est la compagne d'aucune autre créature dans la première formation de l'Enfant-Dieu.

(1) « Dilectus meus mihi, et ego illi ». Cant. II, 16.

(2) Rom., IX, 9.

pour enflammer votre amour de mère! Ce Jésus était le fruit d'entrailles non plus stériles, mais vierges. Pouviez-vous attendre qu'il pousserait jamais sur la tige de Jessé, sans en altérer la verdeur; qu'il serait le fruit virginal de votre virginité conservée dans son enfantement, que dis-je, consacrée par lui? Ce n'est pas seulement par une de ces grâces faites à d'autres avant vous que vous êtes devenue sa mère, mais par l'opération du Saint-Esprit. L'Amour éternel, l'Amour personnel vous l'a donné à vous, mère du bel amour.

Et ce fils, né de l'Amour et dans l'amour, vous n'avez pas besoin de recourir à des fictions menteuses pour le trouver souverainement aimable, infiniment digne de vos affections maternelles. David, son aïeul, l'a vu dans le lointain des âges, éclairé qu'il était par une lumière prophétique. Il l'a vu comme le plus beau parmi les enfants des hommes. La grâce était répandue sur ses lèvres. Il s'avançait, puissant et victorieux, dans tout l'éclat de sa divine beauté (1). Pourquoi parler de David? Vous-même vous l'avez contemplé plein de grâce et de vérité (2). C'est dans votre maison, sous vos yeux, qu'il croissait en sagesse et en grâce, devant Dieu et devant les hommes, à mesure qu'il croissait en âge : type unique de toute pureté, de toute humilité, de toute amabilité, de toute perfection, c'est-à-dire, en un mot, de tout ce que vous aimez. Comment votre cœur aurait-il pu ne pas se fondre de tendresse?

Oh! comme à cette question faite à l'épouse des Cantiques : Quel est-il votre bien-aimé, ô la plus

---

(1) Psalm., XLIV, 3-6.
(2) Joan., I, 14.

belle des femmes? vous auriez mille fois le droit de répondre : « Mon bien-aimé est blanc et vermeil, il est choisi entre mille. Sa tête est un or très pur. Ses cheveux sont comme les rameaux des palmiers, noirs comme le corbeau. Ses yeux sont comme des colombes penchées sur les eaux... et baignées dans le lait... ses joues comme un parfum d'aromates... Ses lèvres sont des lis; elles distillent la myrrhe la plus pure... sa voix est très suave et il est tout désirable. Tel est mon bien-aimé, et il est *mon ami*, ô filles de Jérusalem » (1). Oui, il est son ami : car s'il est tout aimable, il est aussi tout aimant; plus que cela, le bienfaisant par excellence. Elle le sait, il est venu du ciel en terre pour elle, afin de se donner à elle, de la sanctifier, de la déifier. Les mystères, les travaux, les prières, les souffrances de ce cher fils seront le prix versé pour le salut du monde; mais ce prix est pour elle avant d'être celui des autres; le prix des privilèges qui lui sont uniquement propres, de son immaculée conception, de sa virginité féconde, de sa pureté plus qu'angélique, en un mot, de tout ce qu'elle est par la grâce et de tout ce qu'elle a. Mesurez, si vous le pouvez, quels élans pareille certitude devait imprimer au cœur de Marie.

Une dernière circonstance vient s'ajouter à tant de stimulants d'amour. C'est une idée souvent exprimée par les Pères que le sol de tous le plus favorable à l'amour de Jésus est le cœur des vierges; et la doctrine inspirée de saint Paul, où ils ont largement puisé, le confirme expressément (2). Aussi, lisons-nous dans S. Bernard « qu'il n'y avait pas, au cœur virginal de

(1) Cant., v, 9-17.
(2) I Cor., vii, 34.

Marie, une particule vide d'amour, et que cette Vierge était vraiment la mère d'amour » (1). On dit communément qu'il faudrait avoir le cœur d'une mère pour concevoir ce qu'est l'amour maternel. Qu'il faudrait plus encore le cœur de Marie pour se faire quelque idée de son amour envers Jésus, son tout aimant et tout aimable fils !

Et pourtant, nous n'avons fait jusqu'ici qu'effleurer, en quelque sorte, une si belle matière. Ce serait assez, si Jésus-Christ n'était qu'un homme, le plus parfait des enfants des hommes. Mais il est Dieu, et la Vierge sa mère, instruite par le Saint-Esprit, croyait de toutes les forces de son intelligence et de son cœur que cet enfant, né de ses entrailles, était le Fils éternel de Dieu, Dieu comme son Père et consubstantiel à lui (2). Par conséquent, son amour maternel ne s'arrêtait pas à l'homme ; il ne pouvait séparer ce qui était indissolublement uni. Dans son fils elle voyait, elle aimait son Dieu. Une bonne mère aime tout ce qui appartient à la personne de son fils, et dans l'ordre même de la dignité des parties : le corps et l'âme, mais l'âme plus que le corps. Donc, O Marie, c'est ainsi que vous aimez Jésus. Certes, vous aimez son humanité, car elle est pour tous, et pour vous plus que pour tous les autres, souverainement aimable. Mais vous aimez plus encore sa divinité : car c'est par elle qu'il est la source infiniment féconde de toute bonté, de toute grandeur, de toute beauté. Et, ce faisant, vous modelez votre amour sur celui du Père. Lui n'a pas séparé l'homme du Dieu, l'humanité de la divinité dans ses affections. Quand il disait : « Celui-ci est

(1) S. Bernard., Serm. 29, *in Cant.*, n. 8. P. L. CLXXXIII, 933.
(2) Luc., I, 32, 45.

mon Fils bien-aimé. en qui j'ai mis toutes mes complaisances »; de qui parlait-il? De Jésus-Christ tout entier, de ce Dieu revêtu de chair, qui se montrait transfiguré et resplendissant aux yeux des Apôtres (1). Ainsi en est-il pour l'amour maternel en Marie.

D'autant plus que cet amour est un écoulement de celui du Père. Quand, par un conseil admirable, Dieu voulut associer la bienheureuse Vierge à son éternelle génération, et mettre dans son sein virginal Celui qui est éternellement dans le sein du Père, il fallait bien qu'il fît jaillir de son cœur paternel au cœur de Marie quelque étincelle de l'amour infini dont il est embrasé pour ce Fils unique. Ainsi l'amour de Marie pour Jésus lui vient de la source même d'où elle a reçu la fécondité. C'est que tout se tient dans les desseins de Dieu. Nous pouvons, nous, si grande est notre misère, manquer aux plus nécessaires convenances; Dieu ne le pourrait sans déroger, et sa perfection ne permet pas qu'il déroge. Donc, en Marie l'amour maternel est poussé jusqu'aux dernières limites de la nature et de la grâce, puisqu'elle aime en son Fils un Homme-Dieu.

C'est la pensée que développait le bienheureux Amédée de Lausanne dans une homélie sur le *Martyre de la Vierge*. « Ce fils était son Dieu, et voilà d'où son amour prenait un accroissement incroyable. Seule, en effet, dans toute la suite des siècles, elle a mérité d'avoir une seule et même personne pour fils et pour Dieu. Donc, comme l'abîme appelle l'abîme (2), deux dilections s'étaient fondues chez elle dans une seule dilection, et de deux amours il s'était fait un seul

(1) Matth., III, 17, XVII, 5.
(2) Psalm., XLI, 8.

et même amour : la Vierge Mère aimant Dieu dans son fils, aimant son fils dans son Dieu. Aussi, continue le bienheureux, plus grand était son amour, plus grande fut sa douleur ; et l'immensité de cet amour n'eut d'autre effet que d'augmenter comme à l'infini les tortures de son âme » (1).

Dans la même homélie, je trouve encore une réflexion qui, bien méditée, fait mieux concevoir l'amour de Marie pour son fils et pour son Dieu. « C'est que ce fils, à la différence des autres enfants, n'avait pas été conçu, pour ainsi dire, à l'aventure dans ses maternelles entrailles. Lui-même, cet Unique du Père, par une élection pieuse et par une bonté toute gratuite, l'avait choisie pour mère, et s'était volontairement et librement coulé dans son sein. Et voilà pourquoi elle l'aimait encore davantage » (2).

Reprenons les mêmes considérations sous un autre point de vue. L'affection commune des mères pour leurs enfants n'est pas, de sa nature, l'amour parfait de charité que saint Paul a nommé le *lien de la perfection*. Ces deux amours sont distincts et séparables ; trop souvent ils ne vont pas de pair dans un seul et même cœur. Que de mères n'aiment pas leurs enfants ou parce que Dieu est en eux, ou pour que Dieu soit en eux ! D'autres que la bienheureuse Vierge entourèrent son Jésus de leur affection : telle était sa grâce enfantine, la pureté qui rayonnait sur son front, sa candeur et son amabilité, que c'était une même chose de le voir et de l'aimer. Nous en avons la preuve dans la scène racontée par saint Luc (3), où le Christ

(1) B. Amed. ep. Lausan, hom. 5, *de Martyr. B. V.* P. L. CLXXXVIII, 1329.
(2) *Id., ibid.*
(3) Luc, II, 47.

enfant apparut au temple, assis au milieu des Docteurs émerveillés de sa prudence et de ses réponses. Mais ceux-ci ne voyaient en lui que l'homme, et celles-là n'ont pour enfants que de simples créatures. Marie, nous l'avons déjà considéré, voyait dans son Fils un Dieu fait homme, et l'amour que la nature donne aux mères pour leurs enfants la menait à l'amour que la grâce donne pour Dieu même.

Suivant la loi de notre vie terrestre, nous devons pour monter aux choses invisibles prendre notre point d'appui sur les choses visibles. Aussi le Verbe s'est-il incarné « pour que Dieu visiblement connu nous ravît en l'amour des beautés invisibles » (1). « Le Christ fait homme nous conduit au Christ Dieu; le Verbe fait chair au Verbe qui, dès le principe, était Dieu en Dieu » (2). Quiconque a médité le mystère de notre nature aura l'intelligence de cette économie du salut; et, pour le dire en passant, la dévotion au Cœur Sacré de Jésus, considérée sous cette lumière, lui paraîtra souverainement apte au but de son institution, c'est-à-dire à l'accroissement du divin amour. Mais voyez la conséquence de ces vérités pour la Vierge, Mère de Jésus. Ce passage du visible à l'invisible, si nécessaire même aux Saints que Thérèse de Jésus versa longtemps des larmes amères pour l'avoir négligé, trompée qu'elle était par une direction mal entendue; ce passage, dis-je, était devenu pour Marie comme un besoin de sa nature; car, encore une fois, le fils qu'elle avait engendré comme homme était en même temps et son fils et son Dieu. Les autres mères, quand elles sont vraiment chrétiennes, aiment

(1) Préface de Noël.
(2) S. August., *in Joan*. Tract. 13, n. 4. P. L. XXXV, 1494.

leurs enfants en Dieu; mais la bienheureuse Vierge aime Dieu dans son fils.

Et ce qui peut encore mettre grandement en relief l'intensité de son amour, c'est que la contemplation où l'amour divin s'allume et s'avive était pour elle comme une très douce nécessité. A Nazareth, n'avait-elle pas toujours sous les yeux, quand elle ne le portait pas entre ses bras, le très aimable objet de sa dilection? Aussi l'Évangile nous la représente-t-il concentrant sur lui toutes ses pensées, toute sa vie. « *Maria autem conservâbat omnia verba haec, conferens in corde suo* » (1). Il y a eu des saints pour qui détourner leurs pensées de Dieu fut un intolérable martyre. Comment la divine Vierge aurait-elle pu l'oublier même un instant, et comment aussi l'incendie d'amour qui brûlait en elle n'aurait-il pas été s'activant chaque jour et devenant plus intense, à mesure qu'elle connaissait mieux ce trésor caché?

Je ne peux résister au plaisir d'emprunter une page d'une naïveté charmante au disciple de saint Anselme, le moine Eadmer. « Quand Marie voyait ce petit enfant, qui avait fait en elle des choses si admirables, se serrer entre ses bras, et se coller à son sein pour y boire un lait virginal; quand elle entendait les vagissements enfantins provoqués par les petites lésions de son corps si délicat, de quelle pieuse émotion palpitait son cœur; avec quelle tendre sollicitude elle écartait tout ce qui pouvait lui être une cause de souffrance! O Dieu, fils de cette bienheureuse mère, vous qui êtes la Vertu et la Sagesse du Père, nous vous en supplions par cette même miséricorde qui vous a fait

(1) Luc, II, 19, 51.

homme pour nous, daignez nous faire sentir intimement quelles étaient les pensées et les affections de votre très suave mère, alors que, le cœur débordant d'une joie sainte, elle vous tenait tout petit enfant sur ses genoux, répondant à vos innocentes caresses par de doux et fréquents baisers; ou bien quand elle vous consolait dans vos pleurs avec les plus aimables inventions de son amour; lorsqu'enfin, suivant les circonstances, elle usait envers vous de toutes les industries que peut suggérer la piété maternelle. Apprenez-nous, dis-je, à concevoir quelque faible idée des sentiments dont son cœur était rempli, afin que, si nos péchés nous rendent indignes d'en avoir une pleine connaissance, nous puissions au moins respirer dans nos peines, grâce au peu que nous en percevrons. Car ce n'est pas chose de rien que de sentir en soi-même, au moins imparfaitement, l'amour d'une telle mère pour un tel fils.

« Pour moi, j'en suis persuadé, quiconque en aura mérité l'intelligence ne pourra vivre étranger à la douceur de cet amour. Or, participer à la suavité de la dilection maternelle de Marie, c'est être assuré d'avoir sa part, un jour, dans la récompense qui l'a payée... Mais, quelque amour que nous concevions pour Jésus; quand par l'imagination nous le multiplierions comme à l'infini, ce serait encore folie de le comparer à celui de cette très pieuse Dame et Mère. Et ce n'est pas merveille : car l'Esprit de Dieu, l'Amour du Père tout-puissant et de son Fils, celui par qui et en qui est aimé tout ce qui est saintement aimé, lui-même, dis-je, est descendu substantiellement en elle; par une grâce singulière qu'il n'a faite à personne autre au ciel et sur la terre, il s'est reposé sur elle, comme sur la

Reine et l'Impératrice de toute créature... Donc au-dessus de toutes les amours des choses créées est la grandeur de l'amour de cette Vierge pour son fils; au-dessus de toutes les douceurs, l'immensité de la douceur où se liquéfiait son âme à la vue du bien-aimé, son Seigneur et son Dieu » (1).

III. — De l'amour de la Mère pour le fils passons à l'amour du fils pour sa Mère. Aussi bien, ne peut-on se faire une notion suffisamment claire du premier, sans avoir médité le second qui en est le principe et la source. Et c'est ce qu'avait bien compris l'auteur du *Miroir de la bienheureuse Vierge Marie*, quand il disait d'elle : « Quoi d'étonnant qu'elle aime plus que tous les autres, elle qui, plus que tous les autres, est aimée : *Quid mirum si prae omnibus diligat, quae prae omnibus est dilecta* » (2)?

S'il est impossible de mesurer la grandeur de l'amour de Marie pour Jésus, comment se flatter de rendre l'amour de Jésus pour sa Mère? Car autant Notre Seigneur surpasse la divine Vierge en toute autre chose, autant il est meilleur fils qu'elle est bonne mère. C'est Bossuet qui parle ainsi de cet amour de Jésus, et c'est de lui que nous allons encore emprunter pour une grande part les réflexions propres à mettre en relief ce même amour. Il remarque donc que Notre Seigneur, au témoignage des Saintes Écritures, s'est montré l'amant passionné de la nature humaine. Descendu des cieux pour la guérir et la relever, il n'a rien dédaigné de ce qui était de l'homme. L'Apôtre nous le montre

(1) Eadmer., L. *de Excell. Virg.* c. 4. P. L. CLIX, 564, 565.
(2) *Specul. B. V. Mariae, lect.* 6, inter Opp. S. Bonav. XIV, p. 251 (éd. Vivès, 1868).

qui se fait en tout, *per omnia*, semblable à ses frères (1), et prend sur lui tout ce qui nous appartient, non seulement le corps, l'âme, et les facultés de l'un et de l'autre, mais jusqu'à nos misères, jusqu'à nos infirmités, jusqu'à nos tristesses et nos troubles, jusqu'à notre mort; tout, en un mot, sauf le péché.

Comment, après s'être ainsi revêtu de ce qui paraissait même indigne de sa personne, au point d'être scandale aux Juifs et folie aux Gentils; après avoir fait siens tous les sentiments de notre nature, compatibles avec la sainteté de son être et de sa mission; comment n'aurait-il pas eu dans son cœur l'amour filial, puisqu'il n'y a rien de plus naturel, de plus juste et de plus nécessaire? Je comprendrais, à la rigueur, qu'il eût fermé son âme à la crainte, à la tristesse, aux ennuis mortels qu'il éprouva pour notre salut, au jour de sa Passion. Mais, avoir une mère, et ne pas l'aimer comme on doit aimer une mère, voilà ce qui serait chose encore plus indigne de lui qu'elle ne semblerait incroyable. En tout le reste, il excellerait comme il convient à l'archétype de toute perfection; et dans cette vertu dont son Père a fait un si grave précepte, il serait devancé par d'autres, et cesserait d'être notre parfait exemplaire? Est-ce chose admissible? Donc, ô Jésus, quand votre Évangile se tairait; quand je ne vous aurais pas entendu sur le Calvaire, au milieu de vos tourments sans nom, nous enseigner par un dernier exemple l'amour et la sollicitude qu'un fils doit à sa mère, je saurais ce que vous avez été pour la vôtre.

Et cet amour, fruit naturel du plus tendre et du plus aimant des cœurs, trouve en Marie mille raisons d'ai-

(1) Hebr., II, 17, 18; IV, 15.

mer que je ne vois pas dans les autres mères. Ce n'est pas par un événement fortuit que le Fils de Dieu est né d'elle; de toute éternité, il l'avait prédestinée de préférence à toute autre pour être sa mère; et qui ne sait que les prédestinations divines partent de l'amour et vont à l'amour? Jésus-Christ aime, jusqu'à lui donner son sang, tout homme venant en ce monde, même les plus grands pécheurs, même ceux qui l'ont le plus outrageusement traité. Mais il a pourtant ses préférences, et l'histoire de saint Jean l'Évangéliste en est une preuve: préférences pour l'innocence toujours conservée; préférences pour les vierges dont il se glorifie d'être l'époux, et que cet Agneau de Dieu veut, au ciel, avoir de plus près à sa suite (1). S'il aime si passionnément un cœur sans tache, quelle doit être sa tendresse pour celle dont l'innocence n'a de supérieure que sa propre pureté? S'il a mis dans la virginité ses plus chères complaisances, comment n'aurait-il pas une affection incomparable pour la Vierge par excellence, Reine et modèle de toutes les vierges?

Jésus-Christ nous apprend dans son Évangile qu'un simple verre d'eau, donné en son nom au plus petit de ceux qui croient en lui, ne restera pas sans récompense (2). C'est dire équivalemment qu'il provoquera de sa part et plus de bienfaits et plus d'amour. Quand donc je me rappelle que ce n'est pas un verre d'eau froide, mais sa nature humaine tout entière, c'est-à-dire ce qui l'a fait homme, glorificateur et glorifié de Dieu dans sa chair, que Jésus a reçu de Marie; si j'ajoute qu'elle ne l'a pas engendré comme les mères communes donnent le jour à leurs enfants, puisque c'est

(1) Apoc., XIV, 4.
(2) Matth., X, 42.

dans la plénitude de sa liberté qu'elle est devenue mère, et qu'elle fut seule à le produire de sa propre substance; si je considère enfin quelles ardeurs d'amour ont précédé, accompagné et suivi ce divin enfantement, ne serait-ce pas à moi témérité de vouloir exprimer la tendresse de Jésus pour une telle mère?

Or, cette tendresse en lui n'est pas seulement de l'homme. Il n'y a pas plus de séparation dans l'amour du Sauveur que dans sa personne. Ce qu'il aime de son cœur d'homme, il l'aime de son cœur de Dieu. Vérité d'autant plus certaine, quand il s'agit de Marie, que ce qu'elle aime elle-même est la personne du Verbe, et que c'est à la personne du Verbe qu'elle a librement communiqué sa chair pour qu'elle devînt la chair du Dieu fait homme. Nous le croyons, entre le Père et le Fils, il n'y a pas de différence d'amour. Une même nature, une même volonté, un seul et même amour, telle est la loi de leur essence. Donc, ce qui déborde sur cette bienheureuse Vierge, c'est, avec l'amour du Fils, l'amour du Père et l'amour inséparable du Saint-Esprit ; trois amours qui ne sont qu'un amour, source et principe de toutes les faveurs divines et de tous les biens. Après cela, les Pères et la sainte Église peuvent-ils assez proclamer leur impuissance à dire les privilèges de Marie, quand la Trinité tout entière l'entoure de si ineffables complaisances?

Puisque la plupart de ces considérations sont, au moins dans leur substance, empruntées de Bossuet, il convient de les résumer par une page du même auteur : « Heureuse mille et mille fois (cette Vierge) d'aimer si fort le Sauveur, d'être si fort aimée du Sauveur. Aimer le Fils de Dieu, c'est une grâce que les hommes ne reçoivent que de lui-même; et, parce que Marie

est sa mère, et qu'une mère aime naturellement ses enfants, ce qui est grâce pour les autres lui est comme passé en nature. D'autre part, être aimé du Fils de Dieu est une pure libéralité dont il daigne honorer les hommes; et, parce qu'il est le fils de Marie et qu'il n'y a point de fils qui ne soit obligé de chérir sa mère, ce qui est libéralité pour les autres, à l'égard de la Vierge devient une obligation. S'il l'aime seule de cette sorte, il faudra par nécessité qu'il lui donne, et dans la mesure de son amour. Il ne pourra lui donner autre chose que ses propres biens. Les biens du Fils de Dieu sont les vertus et les grâces, c'est son sang innocent qui les fait inonder sur les hommes; et à quel autre pensez-vous qu'il donnerait plus de part à son sang qu'à celle dont il a tiré tout son sang » (1)?

IV. — Mais, avant de clore ce chapitre, il faut encore répondre à une objection que nous avons déjà rencontrée dans l'exposition du second principe. C'est que ce grand amour du fils pour la mère et de la mère pour le fils ne semble pas avoir précédé l'Incarnation dont il est une suite. Par conséquent, et l'alliance, et la tendresse, et la munificence ne vont pas à glorifier l'origine et les premières années de Marie.

Loin de nous semblable manière de concevoir les choses de Dieu. Et pour commencer par le Fils, il ne faut pas oublier que s'il est homme, et dans cette qualité postérieur à la Vierge, il est aussi, comme Fils unique de Dieu, avant sa mère, avant tous les siècles (2). Par conséquent, dès le premier instant qu'elle

(1) Bossuet., 3me serm., *pour la Nativ. de la S. Vierge,* 1er point.
(2) Joan., VIII, 58.

entre au monde, il la regarde, en vérité, comme sa mère, puisqu'elle l'est en effet dans ses décrets éternels. Oui, dans cette chair, il voit déjà sa chair, et dans le sang virginal de Marie, son propre sang; car ses conseils sont immuables, et ce qu'il a une fois résolu, c'est comme s'il était fait. Ainsi, dit encore Bossuet, « son alliance avec Marie commence à la conception de cette princesse, et avec l'alliance l'amour, et avec l'amour, la munificence ».

Ce qui nous trouble le regard en cette matière, c'est que nous ne savons pas nous déprendre assez complètement de nos vues ordinaires. Relevons nos pensées, et considérons que devant le fils que doit enfanter la bienheureuse Vierge, tous les siècles sont comme un seul jour, et que rien ne peut changer l'ordre de ses choix. Pour le Fils de Dieu la naissance de Marie est la naissance de sa mère; vérité tellement certaine qu'elle reçoit de lui l'existence uniquement pour lui donner à lui-même sa nature humaine. Donc il la tient dès lors pour telle; et c'est ainsi qu'il doit la traiter. Un époux humain aime l'épouse de son choix, avant que le sacrement de l'Église l'ait faite indissolublement sienne; et s'il avait, dès qu'il a arrêté le dessein de la prendre pour compagne, et la certitude absolue de son union future, et la puissance de réaliser tout le bien qu'il lui souhaite, il la ferait, dès cet instant, la plus belle, la plus riche et la plus vertueuse des femmes. Et le Fils de Dieu, tout-puissant et tout bon, ne ferait pas pour sa mère ce qu'une créature ferait pour une autre créature, et il ne servirait de rien à Marie d'avoir un fils qui fût à sa naissance et l'auteur de sa naissance?

Si la difficulté tombe d'elle-même, quand il s'agit

de l'amour filial de Jésus, ne demeure-t-elle pas entière pour l'amour maternel de la Vierge? Elle ne prévoyait pas, elle, qu'un jour le Fils de Dieu daignerait naître de son sein. Certes, elle attendait le Messie promis; elle savait, à n'en pas douter, que les temps de sa venue dans le monde étaient arrivés; mais dans l'humble sentiment qu'elle avait de sa bassesse, jamais elle n'avait même eu le moindre soupçon qu'elle pût être la Vierge, mère de l'Emmanuel. Il y a bien certaines légendes qui nous la représentent conversant avec les Anges et recevant d'eux la révélation de sa dignité future: autant de récits indignes de créance et démentis par la Vierge elle-même dans ses réponses à l'archange Gabriel. Sans me croire dans l'obligation d'y engager ma foi, j'aime à me rappeler la révélation qu'aurait eue la chère sainte Élisabeth, où Marie nous apparaît souhaitant et demandant d'être petite servante, auprès de la mère prédestinée du Sauveur (1). Là, je reconnais avec son humilité l'amour qu'elle nourrissait déjà pour le Dieu fait homme.

Et pourtant, Marie, dans cette ignorance de ses destinées, aima Jésus-Christ de toute l'ardeur de son âme; et, je ne crains pas de l'ajouter, son amour avait déjà quelque chose de maternel. Comment cela, me demanderez-vous? La réponse est des Pères : elle l'avait déjà conçu dans son cœur; elle était mère du

---

(1) Voici la cinquième des sept demandes que, d'après cette révélation, Marie faisait chaque jour à Dieu. « Je le conjurais de me faire voir le temps où paraîtrait cette Vierge bienheureuse qui devait enfanter le Fils de Dieu ; de conserver mes yeux afin de la contempler ; ma bouche afin de dire ses louanges ; mes mains, afin de la servir ; mes pieds afin d'obéir à sa volonté ; mes genoux afin de pouvoir adorer le Fils de Dieu dans ses bras ». *Méditat. de la vie du Christ*, insérées parmi les Œuvres de S. Bonaventure, c. 3.

Christ, parce qu'elle gardait en tout la sainte volonté de Dieu (1).

Je ne sais pas si je pourrai dire une pensée qui me frappe, et dont je crois le fondement solide. Quand Dieu créa la femme, comme il la destinait à devenir la mère des hommes, il lui mit au cœur le germe fécond de l'amour *maternel*. La femme, dans ses principes essentiels, n'est pas autrement constituée que l'homme; toutefois, c'est en elle, et non pas en lui, que pousse naturellement cette tendresse qui fait le caractère propre de toute maternité. D'où vient donc que l'amour des enfants est dans les mères si universel et si spontané, si ce n'est que la semence, enfouie dès le principe au fond d'elles-mêmes, s'éveille et se développe au temps marqué par la Providence, indépendamment de tout effort et de toute culture. On s'étonne parfois de voir les vierges consacrées à Dieu se faire avec tant de dévouement, de sollicitude et d'amour les mères de l'enfance, et surtout de l'enfance la plus misérable et la plus délaissée. C'est le germe primitif qui s'épanouit plus pur et plus fécond, au soleil de la grâce. La nature avait ébauché dans leurs cœurs la tendresse maternelle; la grâce y parfait ce qu'avait commencé la nature. Elles sont mères par l'amour, après avoir renoncé par amour aux joies de la maternité commune.

La sainte Vierge a été créée pour être en vérité la Mère du Fils de Dieu : telle est sa destinée propre, la raison dernière de son existence terrestre. Dieu n'aura-t-il pas fait pour elle ce qu'il a fait pour les autres mères? Et s'il l'a fait plus complètement, comme il

(1) Matth., XII, 50.

n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne dirions-nous pas que son amour pour le Rédempteur futur eut, dès le principe et sans qu'elle en eût conscience, quelque chose de l'amour maternel? Vienne l'heure où les desseins de Dieu seront réalisés en elle, le germe déposé dans son cœur se couronnera comme naturellement d'affections en rapport avec sa mission divine. Sans doute, alors le Saint-Esprit descendra sur elle en torrent de flamme; mais ce sera seulement pour donner à son amour une intensité nouvelle, un caractère mieux défini; car, à sa première descente, il avait allumé ce feu divin dans les entrailles virginales de Marie.

La conclusion qui ressort de ces réflexions sur l'amour mutuel du fils et de la mère n'est pas douteuse. Tant de mérites d'une part, et de l'autre des motifs si naturels de manifester la plus filiale tendresse ne se comprendraient pas, si le tout-puissant et tout aimant Fils de Marie ne l'avait pas sans mesure enrichie des biens surnaturels dont il est la source (1).

Ce n'est pas nous écarter de notre sujet que de transcrire, en finissant, la touchante prière qu'inspira jadis à saint Anselme la méditation du mutuel amour de Marie pour Jésus et de Jésus pour Marie.

« O Jésus, Fils de Dieu, et vous, Marie, sa mère, c'est votre volonté et c'est aussi justice que tout ce que

---

(1) On peut lire avec fruit sur ce sujet d'abord et surtout les sermons de Bossuet *pour la Compassion et la Nativité de la Sainte Vierge*; ceux de S. Thomas de Villeneuve (II Concion. *In fest. Nativ. B. M. V.* Conc. 2); Eadmer, *de Excell. Virg.* c. 5, *l. c.*; S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, L. VII, 13, etc. Il serait utile d'avoir aussi devant les yeux le préambule que S. Ignace a mis en tête de sa *contemplation pour obtenir l'amour divin*, après la 4e semaine des *Exercices Spirituels*. « Commençons par reconnaître deux vérités : la première, que l'on doit faire consister l'amour dans les œuvres bien plus que dans les paroles (I Joan., III, 18); la seconde, que l'amour réside dans la communication mutuelle des biens... »

vous aimez nous l'aimions avec vous. Donc, ô le meilleur des fils, je vous en conjure par la dilection que vous avez pour votre mère, comme vous l'aimez vraiment et comme vous la voulez aimée de tous, donnez-moi de l'aimer véritablement, à votre exemple. Et vous, bonne mère, je vous en supplie par la dilection que vous avez pour votre fils, obtenez-moi de l'aimer véritablement, comme vous l'aimez véritablement vous-même, et comme vous souhaitez passionnément qu'il soit aimé.

« Voilà que ce que je vous demande est certainement selon votre volonté. Pourquoi donc mes péchés y feraient-ils obstacle, puisque cette grâce est aussi dans votre puissance? Vous, l'amant tout miséricordieux des hommes, vous avez daigné nous aimer, nous si coupables envers vous, et jusqu'à la mort, et vous pourriez refuser à nos supplications votre amour et celui de votre Mère? Mère de cet amant des hommes, qui avez mérité de le porter dans vos flancs très purs, et de l'allaiter de votre sein, est-ce que vous n'aurez pas le pouvoir ou la volonté de nous obtenir son amour et le vôtre, quand nous vous le demandons à genoux? Donc que mon esprit vous honore, comme vous en êtes digne; que mon cœur vous aime, comme il est juste de le faire: que mon âme vous chérisse, comme il est expédient pour elle: que ma chair vous serve, comme elle le doit; et qu'à cela se consume ma vie, afin que de toute ma substance je vous chante pendant l'éternité : Béni soit éternellement le Seigneur. Ainsi soit-il, ainsi soit-il » (1).

---

(1) S. Anselm., *Orat* 52 (olim, 51), P. L. t. CLVIII, c. 959.

## CHAPITRE VI

**Deux règles très utiles pour déterminer les prérogatives particulières appartenant à la maternité divine. — Première règle : Tous les dons de grâce accordés aux Saints, la Mère de Dieu les a reçus, ou dans leur forme propre, ou d'une manière plus éminente et plus digne d'elle. — Sens de la règle, et quel en fut toujours l'usage.**

La première règle pour déterminer en particulier chacune des prérogatives accordées par Notre Seigneur à sa divine Mère est la Parole de Dieu : parole écrite, parole transmise et conservée par la Tradition. Mais où ni l'Écriture ni la Tradition ne sont pas assez claires, assez explicites, à quelles règles pourrons-nous recourir? Et si nous déduisons ces privilèges de la Parole de Dieu, par quels moyens nous sera-t-il possible d'éclairer et de confirmer nos déductions? C'est à résoudre cette question que tendent et ce chapitre et le suivant.

I. — Voici la première règle, et, s'il est permis d'employer ce mot, le premier critère. Quelque privilège de grâce que vous trouviez dans les serviteurs de Dieu, vous devez sans hésitation l'attribuer, et dans un degré supérieur, à la Mère de Dieu. Telle est, dis-je, la première règle par où nous pouvons déterminer en particulier les perfections surnaturelles qui découlent de la maternité de Marie. Mais afin de l'éta-

blir sur une base solide, il en faut préciser exactement la signification et la portée. Or, chez les auteurs qui se sont plus particulièrement employés à formuler cet règle, je trouve trois restrictions principales.

Première restriction. Pour que ces privilèges soient affirmés de la bienheureuse Vierge, il faut qu'ils ne soient pas incompatibles soit avec son état présent, comme serait la possession stable de la vision béatifique dans la période de la *voie;* soit avec la perfection de l'innocence et de la sainteté, comme sont, par exemple, la grâce de la pénitence et les larmes du repentir; soit avec la condition de la femme, comme est le sacerdoce, et plus généralement tout le ministère sacré considéré dans ses attributions propres. Rien de plus juste assurément qu'une semblable restriction. Encore faut-il admettre que, abstraction faite des grâces exclusivement réservées pour le *terme*, la bienheureuse Vierge possède plus *éminemment* les autres que ni sa perfection même ni sa condition ne lui permettent de recevoir avec leur caractère formel et tout spécial. C'est ainsi qu'elle aura de la pénitence et la haine du péché et l'amour de Dieu qui pour le pécheur en sont et la mesure et la source. C'est encore ainsi qu'elle remplira plus excellemment les fonctions du sacerdoce, puisque nous recevons d'elle et par elle le Verbe incarné, notre Pontife, notre victime, le Maître et la Lumière du monde; puisqu'elle a dans le sacrifice du Calvaire, et dans l'institution des sacrements de l'Église et de l'Église elle-même, une part exclusivement propre à elle seule après son fils notre Sauveur.

Seconde restriction. Il ne s'agit pas, non plus, d'attribuer à Marie chacune des faveurs particulières de la divine bonté que nous offre l'histoire des Saints. Il y a

eu des serviteurs de Dieu nourris miraculeusement ou communiés par les Anges. On en conclurait à tort que les Anges ont dû procurer à la Mère de Dieu soit le pain matériel soit l'Eucharistie, céleste aliment des âmes. Si jamais la divine Vierge avait eu besoin de l'assistance angélique en semblable matière, ces ministres de son fils se fussent empressés, sans nul doute, de prêter leur ministère à celle qu'ils regardent comme leur Reine. Mais, *quant au fait particulier*, rien ne m'oblige à l'affirmer en vertu de la règle. De même encore, parce qu'un essaim d'abeilles vint, dit-on, se reposer sur les lèvres de l'enfant qui fut Ambroise, et que d'autres faits analogues annoncèrent prophétiquement les destinées de plusieurs saints, je ne dirai pas que les mêmes phénomènes aient eu lieu poúr Marie. Cela n'est demandé ni pour la plus grande perfection de son âme ni pour l'accomplissement de sa divine mission. Mais, à défaut de ces faveurs particulières, il y en a d'autres qui les renferment et les surpassent. Il y a par exemple, une assistance plus universelle et plus efficace des esprits angéliques; il y a cet ensemble admirable de prophéties et de figures qui, de l'origine des âges aux temps plus rapprochés du Messie promis, annoncèrent au monde et la Vierge et ses privilèges.

Troisième restriction. La règle porte sur les dons qui vont à sanctifier l'âme et sont de nature à promouvoir et perfectionner son union surnaturelle avec Dieu.

Plusieurs théologiens (1) hésitent à l'étendre au-delà. J'estime que c'est excès de timidité. Sans doute, il s'agit en premier lieu des dons sanctifiants, dans l'application de cette règle. Mais l'accord unanime de ceux

(1) Par exemple le P. Ben. Plazza, *Causa immac. Concept.*, p. 131, seqq.

qui l'ont établie va plus loin. Ils estiment, comme nous le verrons bientôt, qu'elle comprend d'autres grâces, qui, sans être par elles-mêmes sanctifiantes pour la personne qui les reçoit, lui sont données pour coopérer, dans les limites de sa mission propre, à la perfection des autres. Telles sont en particulier les dons surnaturels appelés en théologie *grâces gratuitement données* (1). Du reste, ceux-là même qui posent cette troisième restriction l'oublient souvent, quand ils viennent par après aux applications de la règle. Il semble donc préférable de s'en tenir aux deux premières; et j'en suis d'autant plus persuadé que c'est à peine si l'on trouve un auteur à tenir pratiquement compte de la troisième. N'oublions pas d'ailleurs que, si la règle demande qu'on affirme de Marie tous les privilèges de grâce accordés libéralement aux autres saints, elle veut aussi que ce soit dans un degré plus excellent et dans une mesure plus large. La maternité divine est un titre que rien n'égale, et par conséquent rien ne doit égaler aussi les dons qu'elle apporte ou qu'elle réclame.

II. — Cette règle si glorieuse pour Marie, je la trouve expressément formulée par les théologiens scolastiques les plus illustres; et ceux-ci l'ont eux-mêmes reçue de leurs devanciers et des Pères dont ils se montrent les échos fidèles. Arrêtons-nous à quelques passages. Voici d'abord la thèse posée par Suarez : « Aucun don de grâce n'a jamais été conféré à une pure créature, que la Vierge ne l'ait possédé soit d'une manière semblable soit d'une façon plus par-

(1) Cf. S. Thom., 1-2, q. III, a. 1.

faite » (1). Saint Thomas d'Aquin formule une règle équivalente : « On croit avec raison que celle qui enfanta le Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité, a dû, plus que tous les autres, recevoir les plus grands privilèges de grâces... Or, nous savons que le privilège d'être sanctifié avant la naissance fut accordé à quelques autres », comme à Jérémie et à Jean-Baptiste. « Donc il est raisonnable de croire, *rationabiliter creditur*, que la bienheureuse Vierge fut elle-même sanctifiée, avant de sortir du sein maternel » (2). N'est-ce pas là consacrer notre principe? Ailleurs, il résout une objection contre ce privilège particulier de Marie. Comment peut-on l'affirmer, dit l'opposant réel ou fictif, puisque ni l'ancien Testament ni le nouveau n'en ont rien dit? « Il est vrai, l'Écriture ne parle pas expressément de cette sanctification de la bienheureuse Vierge; mais on peut toutefois la tenir pour certaine à raison de ce que nos saints Livres nous apprennent de Jean-Baptiste et de Jérémie. En effet, s'ils ont été sanctifiés dès le ventre de leur mère pour avoir annoncé le Christ, combien plus excellemment a-t-elle dû l'être, cette vierge qui a enfanté le Christ » (3)?

C'est aussi la persuasion de Théophile Raynaud, dans ses Diptyches de Marie. « Me demandez-vous si, parmi la multitude des dons qui se réfèrent à la plus grande pureté de l'âme, à l'union la plus parfaite avec Dieu, il en est que Marie n'ait pas reçus, bien qu'on les trouve chez d'autres saints; je réponds : Il faut tenir pour absolument certain que la Vierge, ayant

(1) F. Suar., *de Myster. vitae Christi*. D. 4, S. 1, §. *Tertio, addo*.
(2) S. Thom. 3 p., q. 27, a. 1.
(3) S. Thom. in III, D. 3, q. 1, a. 2, sol. 3, ad 3 et *in corp*. Raisonnement identique, avec l'expression formelle de la même règle dans S, Bonavent. in III, D. 3, p. 1, a. 1, q. 3.

reçu la plénitude de grâce, devait par le fait même avoir en elle tout privilège de ce genre, accordé par la libéralité divine à n'importe quel autre saint. C'est là ce qui ressort de la doctrine des Saints et d'une manifeste convenance » (1).

Même doctrine chez saint Antonin de Florence. « De même que saint Augustin a posé pour règle que là où il s'agit du péché, il ne peut être aucunement question de la bienheureuse Vierge, mais qu'il faut tenir très fermement qu'elle n'en commit jamais aucun, ainsi le bienheureux Albert (dans ses questions sur le *Missus est*) a dit avec vérité : Toutes les fois que vous parlerez *du bien*, tenez pour règle et pour principe évident (*per se noto*) que tout le bien fait ou reçu par une pure créature se rencontre dans la Mère de Dieu; règle et principe dont il n'est pas permis de douter, attendu que Marie, comme l'a dit saint Jean Damascène, ne peut être en rien surpassée par aucun des Saints les plus illustres » (2).

Je l'ai dit, si nous remontons le cours des âges, partout cette même règle nous apparaîtra, non seulement formulée, mais constamment appliquée. Elle est de saint Laurent Justinien : « En Marie sont tout honneur, toute dignité, tout mérite, toute grâce et toute gloire (3) ». Elle est de saint Bernard, dans sa lettre célèbre aux Chanoines de Lyon : « Ce que même très peu de mortels ont reçu de Dieu, il n'est pas permis qu'une Vierge si grande en ait été privée; elle par qui toute mortalité remonte du sépulcre à la

(1) Theoph. Raynaud Diptych. Marian. Cautio 3a. VII, pp. 14, 15.
(2) S. Anton. Florent. Sum. P. 4, tit. 15, c. 10, *de Triplici gen. grat.* § 2.
(3) S. Laurent. Justin., *de Casto connub. animae et Verbi*, c. 9.

vie » (1). Elle est du pieux et savant Raymond Jordan : « O Marie, vous êtes toute belle en votre âme; car vous avez pour parure la plénitude de toutes les prérogatives célestes et de toutes les vertus. Toute belle dans votre conception, parce que vous avez été faite uniquement pour être le temple du Dieu Très-Haut... Toutes les beautés, toutes les vertus, toutes les grâces élargies par votre fils *surbéni* à une pure créature, il vous les a faites, et dans un degré bien supérieur. En tout cela vous n'avez pas eu de semblable avant vous; vous n'en aurez pas après... En somme, aucun genre de beauté surnaturelle dont vous ne resplendissiez, ô Vierge plus qu'heureuse. Pas un don fait à quelque saint que ce soit, qui vous ait été refusé. Tous leurs privilèges, vous les avez rassemblés en vous. C'est que personne ne vous égale et que Dieu seul est au-dessus de vous... Donc, ô très glorieuse Vierge, vous êtes toute belle, non pas en partie, mais en totalité. En vous nulle tache de péché soit mortel, soit véniel, soit originel, ni dans le passé, ni dans le présent, ni dans l'avenir. A vous toute grâce en biens naturels, en prérogatives spirituelles, en dons célestes » (2)...

Elle est de l'auteur anonyme du célèbre *Traité sur la conception de la Vierge*. « Il n'est aucun privilège concédé par votre Fils à une créature, en dehors de sa propre personne, qu'il ait pu sans inconséquence vous

---

(1) « *Quod itaque vel paucis mortalium constat fuisse collatum, fas certe non est suspicari tantae Virgini fuisse negatum, per quam omnis mortalitas emersit ad vitam.* » S. Bernard. ep. 174 *ad canon. Lugd.*, n. 5. P. L. CLXXXII, 334.

(2) Raym. Jord., vulgo *Idiota. Praelect. seu contempl. de B. V. P.* 2, contempl. 3.

refuser à vous, ô la plus heureuse des femmes : car il a voulu faire de vous sa mère » (1).

Elle est d'un pieux et savant Bénédictin du douzième siècle, qui l'emploie comme un argument victorieux pour démontrer l'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge : « La dirai-je transportée au ciel avec son corps ou sans lui? Je réponds : Avec son corps. Si je me trompe, mon erreur ne peut me déplaire : car je trouverai mon excuse près de la mère de Miséricorde, à la source de toute piété. Pourrais-je avouer que le Fils de Dieu a refusé à sa mère un privilège accordé jadis à l'un de ses serviteurs? Élie monte au ciel sur un char de feu, et la Mère de Dieu pourrirait dans un sépulcre? Si la terre a gardé son corps sacré, pendant que l'âme s'envolait à Dieu, je devrais confesser aussi que le Fils a privé sa mère d'un culte d'honneur dont il glorifie les confesseurs et les martyrs. Le *chef* de Jean, les reliques d'une foule d'autres bienheureux sont l'objet de nos hommages, et le corps de la glorieuse Vierge ne serait un objet de vénération ni sur la terre ni dans les cieux » (2)?

Au reste, ce n'est pas l'Assomption seule, mais une foule d'autres privilèges, que les Pères et les auteurs les plus recommandables ont appuyés sur le même principe. Nous en aurons bientôt la preuve, en expliquant les principales faveurs accordées à la Mère de Dieu. Parfois même cette règle est le motif principal, pour ne pas dire unique, de les lui attribuer. C'est ce qui paraîtra, quand il sera question, par exemple, de

(1) Tract., *de Concept. B. Mar.* P. L. CLIX, 305.
(2) Absalon, abbas Spanheim. Serm. 44, *in Assumpt.* P. L. CCXI, 255. sqq. Cf. Serm. 45, *ibid.*, 257.

savoir si Marie, pendant le cours de sa vie mortelle, reçut la grâce d'une vision transitoire et momentanée de l'essence et des perfections divines.

L'Orient ni ne pense, ni ne parle autrement sur ce point que notre Occident. Apprenez-le plutôt de Basile de Séleucie. « Si Dieu a comblé de tant de grâces ses bons serviteurs, quels seront les dons accordés à la Mère? Ne sont-ils pas incomparablement au-dessus des faveurs octroyées aux sujets? C'est chose évidente. Si Pierre a été proclamé bienheureux, n'appellerons-nous pas singulièrement bienheureuse entre tous la Vierge qui a enfanté celui que Pierre a confessé? Si Paul est nommé vase d'élection, parce qu'il a porté le nom du Christ par toute la terre; quel vase est donc la Mère de Dieu?... O Vierge très sainte, quelques prérogatives et quelque gloire que ma piété vous attribue, loin que je m'écarte jamais de la vérité, je resterai toujours au-dessous » (1).

Voulez-vous une expression plus forte et plus manifeste encore de notre axiome, je la trouve dans cette formule mille fois répétée par les Pères et par toute bouche chrétienne : « Aux autres, la grâce s'est donnée par parties; à Marie, dans toute sa plénitude » (2). Donc, tout ce qu'ont reçu les autres, elle le possède, et dans une mesure incommunicable; tout, dis-je, sans exception : quelle exception dans la plénitude?

On pourrait, je le sais, me répondre que, dans ce texte et dans les autres du même genre, la plénitude de la grâce est l'Auteur même de la grâce, Jésus-Christ,

---

(1) Basil. Seleuc., or. 39, *in Deip. Annunc.* P. G. LXXXV, 448.

(2) « Ave, gratia plena; quia singulis gratia se est largita per partes; Mariae vero simul se totam dedit gratiae plenitudo. » S. Petr. Chrysol. Serm. 143, *de Annunc. V.* P. L. LII, 583.

le fils de Marie. D'accord; mais cela même prouve deux choses qui vont manifestement à confirmer notre principe. La première, celle qui fera pour une grande part la matière de la seconde Partie de cet ouvrage, c'est que tous les dons de Dieu nous viennent par Marie; la seconde, que l'Auteur de toute grâce n'a pu prendre sa chair en elle, sans lui donner en retour et dans leur plénitude les grâces qu'il allait distribuer entre les rachetés. Il faudrait être bien étranger à la lecture des Saints et des Pères, pour ne pas avoir appris d'eux cette double conséquence. « La sanctification de Marie fut le canal par lequel la source de la divine grâce s'est déversée sur l'universalité du genre humain », avait écrit Raymond Jordan, quelques pages avant celle que je transcrivais, il y a peu d'instants (1).

Tout à l'heure aussi nous entendions saint Bernard affirmer en termes exprès le principe que nous développons. Le même saint représente Marie tout inondée d'une surabondance de grâces, et servant à son Fils d'*aqueduc* pour les répandre dans les âmes. Quelle preuve apporte-t-il pour justifier de si ineffables privilèges? Son titre incommunicable de Mère de Dieu. « Auquel des Anges même a-t-il été dit : l'Esprit de Dieu descendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu... C'est beaucoup pour un ange d'être le ministre du Seigneur. Quant à Marie, elle a mérité quelque chose d'infiniment plus sublime. Quoi donc? d'être Mère de Dieu. Aussi a-t-elle été faite par un privilège singulier d'autant

(1) Raym. Jord., *Contempl.*, p. 2, cont. 1, n. 3.

plus excellente que les Anges, que le titre de mère l'emporte plus certainement sur celui de ministre » (1). Et voilà ce qui nous ramène à la base de notre principe et nous en montre la solidité. C'est que la qualité de Mère de Dieu renferme très *éminemment* tous les autres titres aux faveurs divines. Par conséquent, elle appelle en Marie tout ce que la libéralité divine a versé de biens surnaturels dans chacune des créatures. Admirer quelques perfections en celles-ci que nous hésiterions à reconnaître en elle serait mettre en doute ou la valeur universelle de son titre ou la sagesse du distributeur de la divine grâce, et nier la plénitude affirmée par le ciel même qui lui dit avec l'Ange : *Ave gratia plena.*

Terminons ce chapitre par un beau texte de S. Thomas de Villeneuve. « Des dons, des grâces et des vertus de Marie, que pouvons-nous dire, si ce n'est qu'elle a reçu tout ce dont est capable une pure créature? Donc, comme dans la création du monde, toute créature a été renfermée dans l'homme qui pour cette cause est le petit monde, *microcosmus;* ainsi, dans la réformation du monde, toute la perfection de l'Église et des Saints a été renfermée dans la Vierge, et c'est pour cela qu'on peut l'appeler le petit monde de l'Église, *microcosmus Ecclesiae.* Tout ce qu'il y a d'illustre et de grand dans chacun des Saints est en elle... En elle est la pureté des vierges, la force des martyrs, la dévotion des confesseurs, la sagesse des docteurs, le mépris du monde des anachorètes; en elle est le don de sagesse, de science, d'intelligence, de conseil, le don de

(1) S. Bernard., Serm. *de Aquaed., in Nativ. B. M. V.*, n. 12. P. L. CLXXXIII, 444.

piété, de force, et toute *grâce gratis data*, signalée par l'Apôtre » (1).

Marie serait-elle, comme elle l'est, la Reine incontestée de tous les Saints et de tous les ordres de saints, si quelqu'un d'entre eux pouvait se glorifier de posséder une prérogative de grâce qui ne fût pas en elle, et plus excellemment qu'en lui? Serait-elle le type et l'exemplaire de l'Église de Dieu, comme elle est nommée par les Pères, s'il y avait dans l'Église et dans les membres de l'Église une seule perfection qui, soit dans sa propre forme, soit avec un caractère supérieur et plus divin, n'eût pas fait partie de l'apanage de cette Vierge bénie?

Après cela, que certains esprits chagrins viennent nous faire un crime de porter trop haut et trop loin les privilèges de la Mère de Dieu; nous les renverrons aux saints les plus illustres, aux savants les plus graves; et s'ils ont, après les avoir lus et compris, quelque reproche à nous adresser, ce sera, comme le disait Basile de Séleucie, d'être resté bien en deçà de la vérité.

---

(1) S. Thom. a Villan., *in festo Nativ. B. V. M.* Conc. 3, n. 8. Opp., II, 404.

## CHAPITRE VII

Règles pour déterminer les prérogatives particulières appartenant à la maternité divine. — Seconde règle : la Convenance — Sens et usage de cette règle.

I. — Nous devons attribuer à la bienheureuse Vierge toutes les perfections qui, tout bien considéré, paraissent convenir à sa dignité de Mère de Dieu, pourvu toutefois qu'elles ne soient incompatibles ni avec sa condition de créature et de femme, ni avec son état, ni avec la doctrine de l'Église et la Parole de Dieu.

Il importe de préciser nettement cette seconde règle : c'est pour ne l'avoir pas fait que certains auteurs l'ont exposée parfois à de justes critiques, et l'ont rendue suspecte à de bons esprits. Or, en parlant de perfections *convenables*, j'entends non seulement les perfections dont la privation serait messéante, inconvenante (1) ; mais celles aussi dont l'opposé serait en réalité, et non pas seulement en imagination, *moins* convenable dans une Mère de Dieu. La règle comprend deux parties.

Première partie : S'il est une perfection, un privilège spécial de grâce, qui s'accorde avec la maternité divine, et tend de sa nature à rendre Marie plus sainte, plus pure, plus digne du Verbe fait homme,

(1) *Indécente*, au sens latin du mot.

plus apte à remplir sa mission, ce n'est pas témérité, mais sagesse et justice, de l'affirmer de la Mère de Dieu. Voilà ce que nous persuade l'autorité des Saints et des docteurs les mieux renseignés, si j'ose employer ce mot, sur les grandeurs de Marie. La difficulté n'est donc pas tant de comprendre la proposition et d'en saisir la vérité, que de juger quels privilèges de grâce et quelles perfections répondent le mieux à la dignité, aux fonctions d'une Mère de Dieu. Ici, je l'avoue, l'incertitude et l'erreur sont possibles, et l'expérience l'a suffisamment prouvé. C'est à prévenir les fausses interprétations que tend la suite de la même règle.

Seconde partie : Il faut toutefois que les prérogatives attribuées à la Vierge ne soient en désaccord ni avec sa condition de créature ou de femme, ni avec son état présent, ni avec quelqu'une des vérités contenues dans la révélation divine et l'enseignement de l'Église. On le voit, ce sont, à peu de chose près, les restrictions déjà signalées au sujet de la première règle. Certes, il convient à la Mère du Dieu Sauveur d'être illuminée des splendeurs de la gloire. Je n'en conclurai pas que, même aux jours de sa vie mortelle, Marie jouissait habituellement de la vision de Dieu : notre état présent, *l'état de la voie*, ne la comporte pas dans une pure créature. Si la première mère des hommes sortit des mains de son Créateur, tellement pure et tellement sainte que la grâce ne trouva pas en elle une ombre de souillure, non seulement à effacer, mais même à *prévenir*, qui dira qu'une semblable prérogative ne conviendrait pas à la future Mère de Dieu? Mais elle était comme nous fille d'Adam, née comme nous d'une union naturelle; et, par conséquent, sa

grâce, bien qu'elle surpassât en excellence celle de la première Ève, dut être une grâce de *préservation*, en même temps qu'une grâce de sanctification.

Ne semblerait-il pas que le pouvoir de consacrer le corps du Seigneur, et de lui donner son être mystique dans la divine Eucharistie, conviendrait plus qu'à tout autre à cette Vierge à qui nous devons Jésus-Christ dans la chair ? Oui; mais, dans le royaume de Jésus-Christ, la puissance d'ordre est, par une suprême convenance, le patrimoine de l'homme, à l'exclusion de la femme, et c'est un dogme de notre foi. Immaculée dans son origine, immaculée dans sa vie tout entière, toujours Fille de Dieu, Mère de la Vie, Marie n'aurait pas dû mourir; mais si je me rappelle que son fils est mort, et qu'elle a mérité d'être sa coopératrice et son associée dans le grand œuvre de la Rédemption, je ne trouve plus de convenance à l'exempter des douleurs et de la mort.

Enfin, pour apporter une dernière explication, puisque la maternité divine est d'une telle excellence, ne serait-il pas *convenable* que sa grâce initiale fût non seulement équivalente, mais deux, trois, quatre fois supérieure à celle que possédèrent et posséderont tous les Anges et les Saints *ensemble*, au terme de leur sainteté? Pourquoi donc lui imposer des limites plus restreintes ? Réponse : oui, cela serait plus convenable, si le titre que donne alors à Marie sa condition de *future* Mère de Dieu l'emportait à ce degré sur le mérite final de *tous* les autres saints. Mais parce qu'il n'est personne qui présume affirmer une prééminence si excessive, la condition comparée de la Vierge à son origine et des Saints à leur terme m'empêche de trouver convenable une mesure de grâces si

supérieure à toute autre mesure. Cela suffit, me semble-t-il, non seulement à déterminer exactement la signification de la règle, mais encore à écarter le plus grand nombre des objections qu'elle a soulevées.

II. — Rien de plus commun que l'usage de cette règle chez les auteurs les plus graves, et j'ajoute aussi, rien de mieux fondé. C'est par elle (1) qu'ils ont prouvé la Conception Immaculée de Marie. Témoin ce passage de Salmeron, dans ses commentaires sur l'*Histoire évangélique*. L'illustre interprète parle du mode plus sublime de rédemption, qui préserva la Vierge de toute faute originelle. « Dieu, dit-il, *pouvait* lui faire cette grâce ; il *convenait* de plus qu'il l'a fît; donc, à n'en pas douter, il l'a faite » (2).

Témoin encore, et dans la même matière, ce texte d'un autre grave théologien du moyen âge. Il se demandait si « la Vierge, éternellement élue de Dieu pour enfanter le Fils de Dieu, avait été conçue dans le péché originel »? Sa réponse est comprise en deux conclusions, identiques pour la substance à celles que donne Salmeron. Dieu a pu la préserver; il *convenait* qu'il la préservât. Donc il a dû la préserver, et par conséquent la Vierge fut immaculée dès le premier instant de son existence (3). Témoin F. Suarez, toujours au sujet de la Conception de la Mère de Dieu. « En douzième lieu, nous pouvons ainsi raisonner. Les théologiens n'emploient pas d'arguments plus efficaces

---

(1) Je ne dis pas par elle *seule*, car des raisons de convenance, fussent-elles la certitude, ne peuvent motiver une définition où la vérité est proposée *comme révélée*.

(2) Alph. Salmer., Comment. *in Histor. Evang.* Tract. XII. III, p. 110 (Col. Agripp.)

(3) Thomas de Argent. Ord. Eremit. S. August. in III, D.3, q. 1, a. 1.

pour établir les autres perfections de la bienheureuse Vierge, que ceux qui s'appuient *sur la convenance des choses* (*in decentia rei*); et la raison pour laquelle ils les estiment si forts, c'est que cette bienheureuse Vierge devait être une digne Mère de Dieu. Pourquoi leur refuserions-nous la même efficacité, pour ne pas dire une efficacité plus grande encore, dans la matière qui nous occupe » (1)? Où l'on voit que le savant théologien ne se contente pas d'en appeler à la *convenance;* mais qu'il tient ce genre de raisonnement comme très légitime et fondé sur l'usage commun des maîtres.

Scot passe généralement pour avoir été l'un des premiers, si ce n'est le premier, parmi les théologiens de l'École, à combattre pour le glorieux privilège de Marie. Or, après avoir posé trois hypothèses possibles selon lui : « la Bienheureuse Vierge a pu n'être pas même un instant sans le péché originel; elle a pu y être un seul instant; elle a pu y demeurer quelque temps », il conclut en ces termes : « De ces trois hypothèses possibles, laquelle a été réalisée, Dieu le sait. Pourvu que l'autorité de l'Église et celle de la Sainte Écriture ne s'y opposent pas, il me semble *probable* (c'est-à-dire, chose à approuver) qu'il faut attribuer à Marie ce qu'il y a de plus excellent » (2);

---

(1) Suarez, *de Myster. Christi*. D. 3, S. 5, §. *Duodecimo*, etc. Au reste, il faut bien le remarquer, les adversaires de l'immaculée Conception ne niaient pas la règle de convenance; mais ils opposaient les restrictions qui la déterminent.

(2) Scot, in III sent. D. 3, q. 1, n. 9. Dans les numéros suivants 14-16, il signale avec une rare sagacité la manière de résoudre les difficultés, tirées des textes de l'Ecriture et des Saints, où est affirmée l'universalité du péché originel. Si personne n'est excepté, c'est en ce sens seulement que « tous ont au moins, en vertu de leur origine, le *debitum contrahendi*, contraherentque nisi ex privilegio eximerentur; c'est-à-dire que tous doivent le contracter, et le contracteraient en effet, sans

c'est-à-dire l'exemption de tout péché d'origine (1).

« Certes, dit encore un des maîtres les plus pieux et les plus savants, il fut d'une souveraine *convenance* que Dieu le Créateur, voulant unir à sa personne une nature créée, l'enrichît, dans une mesure incomparable, des privilèges de la grâce et de la gloire, de toute vertu parfaite et de tout don du Saint-Esprit. Ainsi fut-il extrêmement *convenable* qu'à cette Vierge, qu'il se choisissait pour mère, il préparât plus abondamment et plus excellemment que pour toute autre créature les mêmes prérogatives de grâce et de gloire.

---

un privilège qui les en préserve ». Ailleurs, le docteur *Subtil* est plus affirmatif : car il dit expressément (Dist. 18, q. unic., n. 12) que « la bienheureuse Mère de Dieu ne lui fut jamais ennemie, ni à raison du péché actuel, ni à raison du péché originel ; mais qu'elle l'eût été, si elle n'avait pas été préservée ». A noter la belle remarque qu'il fait dans la 3e distinction : à savoir, que la Vierge eut plus grand besoin du Rédempteur que tout autre rejeton d'Adam, parce qu'elle fut plus *parfaitement* et plus *pleinement* rachetée.

(1) A propos des attaques contre la *pieuse opinion*, suivant laquelle toute grâce nous serait dispensée par l'intermédiaire de Marie, voici les réflexions que fait saint Alphonse de Liguori dans son explication du *Salve Regina* (*Gloires de Marie*, 1re part., c. 5). Elles confirment admirablement la doctrine du présent chapitre. « Quand une opinion est en quelque manière honorable à la Sainte Vierge, qu'elle n'est pas dénuée de fondement, et que d'ailleurs elle ne répugne ni à la foi, ni aux décrets de l'Eglise, ni à la vérité, ne pas la tenir ou même la contredire, sous prétexte que l'opinion contraire peut être vraie, c'est montrer peu de dévotion à la Mère de Dieu. Je ne veux pas être de ces dévots si réservés, et je ne voudrais pas que mon lecteur en fût. J'aime mieux être de ceux qui croient pleinement et fermement tout ce que, sans erreur, on peut croire des grandeurs de Marie, et en cela je pense comme l'abbé Rupert qui met au nombre des hommages les plus agréables à la Reine du ciel, une ferme croyance à tout ce qui rehausse sa gloire. Du reste, n'y eût-il que l'autorité de S. Augustin pour nous ôter la crainte d'aller trop loin dans les louanges de la Sainte Vierge, ce serait assez : or, selon ce Père, tout ce que nous pourrons dire à l'honneur de Marie sera toujours peu en comparaison de ce que mérite une Mère de Dieu ; pensée que l'Eglise fait sienne, quand elle chante dans sa Liturgie : Vous êtes heureuse, ô sacrée Vierge Marie, et très digne de *toute* louange, parce que de vous est sorti le Soleil de justice, le Christ notre Dieu (*M. vot. Nativ.*, resp. 1) ».

A noter que le sermon cité par S. Alphonse n'est pas de S. Augustin. Il a pour auteur ou Fulbert de Chartres, ou Ambroise Authert. On le trouve P. L. XXXIX, serm. 208, *in append.* serm. S. August. Du reste, il ne contient rien qui ne se rencontre cent fois chez les Pères.

Et la raison de cette *convenance*, c'est que les créatures sont purement *servantes* et qu'elle est *mère*. A l'humanité qu'il faisait sa propre nature, il fallait une parure et des beautés sans pair pour être digne de lui ; à la personne humaine qu'il faisait sa mère, il fallait une beauté, une perfection qui le cédât uniquement à celle de sa nature » (1).

Voilà donc la convenance qui règle et les dons faits par le Verbe à sa mère, et le jugement que nous devons en porter. C'est le *quantum potes, tantum aude* dans son acception la plus large. Qu'une chose aille à l'honneur de Marie; qu'elle doive être, en la possédant, plus sainte, plus pure et plus grande aux yeux de Dieu et de ses Anges, c'est assez pour que je l'affirme d'elle, tant que Dieu lui-même ou par les dispositions de sa providence ou par l'autorité de sa parole ne me l'a pas défendu.

C'est encore au même principe de convenance que faisait appel le moine Nicolas de Saint-Alban dans une controverse avec Pierre, alors abbé de Celle, et plus tard évêque de Chartres. Il s'agissait entre eux de savoir si l'*intégrité* de la Vierge, au temps qui précéda sa maternité, fut aussi parfaite qu'elle le devint après la conception virginale du Seigneur. Il est assez difficile de voir en quoi précisément Pierre de Celle était en désaccord avec son adversaire. Au reste, là n'est pas la question, pour le moment du moins. Ce que je veux signaler ici, c'est le genre d'argument employé par le moine anglais pour soutenir la thèse de la totale et perpétuelle immunité de Marie. Pierre de Celle avait déclaré s'en tenir à l'autorité de l'Église et des

(1) Dionys. Carthus., *de Laudibus Virgin.* L. I.

Saintes Écritures. « Pour moi, lui répond son antagoniste, si j'ai écrit de la Vierge quelque chose que je n'ai pas lu dans les livres canoniques, cela pourtant *convient* à la louange de la Vierge, à la louange du Fils de la Vierge.... On présume (présuppose) sur la Vierge nombre de choses, qui ne se lisent nulle part; et il faut s'en tenir à ces présomptions, tant que le contraire n'est pas démontré » (1).

Une autre question dont la solution se tire encore uniquement des arguments de convenance est celle de l'apparition de Notre Seigneur à sa divine mère, immédiatement après sa glorieuse sortie du tombeau. A ceux qui s'appuyaient sur le silence de l'Évangile et des anciens Pères, pour nier que la bienheureuse Vierge ait été la première à contempler son Fils ressuscité (2), les partisans du privilège de Marie répondaient que tout n'est pas écrit dans l'Évangile, et que d'ailleurs celui-ci parle uniquement des manifestations qui, vu la condition des témoins, pouvaient être d'un plus grand poids auprès de ceux qu'il s'agissait de persuader. Si les anciens Pères ont imité le silence de l'Évangile, c'est qu'ils en expliquaient la lettre seule, et que, de plus, la question n'était pas encore soulevée. Mais, ajoutaient-ils, par cela même que ni l'Écriture, ni la Tradition ne vont à l'encontre, leur silence nous met en droit d'affirmer ce qu'elles taisent. « Il apparut d'abord à la Vierge Marie; car, encore que l'Écriture ne le dise pas, elle le fait entendre assez claire-

---

(1) « Praesumuntur multa de Virgine, quae nusquam leguntur; et praesumptionibus standum est, donec probetur in contrarium ». Epist. 172, *inter epp. Petri Cellens.* P. L. CCII, 926.

(2) Par exemple et surtout, le P. Hyacinthe Serry. Exercitat. historicae, criticae, polem., *de Christo ejusq. V. M.* Exercit. 60, n. 7; *it. Animadv. anticrit. in Histor. Familiae sacrae.*

ment, quand elle dit qu'il apparut à tant d'autres. Elle suppose, en effet, que nous *avons l'intelligence*, et que nous ne voulons pas mériter le reproche que Notre Seigneur fit un jour à ses Apôtres : Êtes-vous encore sans intelligence » ? Ainsi parle saint Ignace de Loyola, dans l'exposition des mystères glorieux (1). Ne serait-il pas messéant que le Sauveur, qui vient porter la consolation dans le cœur affligé de ses disciples et leur faire part de son ineffable joie, n'ait pas, avant tous les autres, consolé et réjoui sa divine mère; cette mère qui, plus que tous les autres, avait partagé ses angoisses, la plus chère à son cœur de Fils, la plus aimante, la plus une avec lui, la plus digne, en un mot, de le contempler dans la gloire de sa résurrection ?

Voilà *pourquoi* les plus illustres interprètes de nos Écritures, Tolet et Maldonat, par exemple (2); des savants comme Baronius et Suarez (3); d'antiques et pieux écrivains tels que l'abbé Rupert et Barthélemy de Trente (4), des saints et des bienheureux, parmi lesquels on peut citer Amédée de Lausanne et Bernardin de Sienne, ont admis cette apparition (5). C'est du sentiment intime de cette absolue convenance qu'a procédé la persuasion plus que séculaire où sont communément les peuples chrétiens, que la bienheureuse Vierge a, la première, contemplé Jésus-Christ dans

(1) *Exercit. Spirit.* De resurrect. Ch. D., et de I ejus apparitione.
(2) Maldon., Comment., *in 4 Evang.*, ad c. 28 Matth. : Tolet., Comment *in Joan.* c. 20.
(3) Baron., *Ann. eccl.* ad. an. 34, § 183; Suar., *de Myst. vitae Christi*, D. 49. S. I.
(4) Rupert. L. VII, *de div. Offic.*, c. 25. P. L. CLXX, 306 ; Barth., Vitae et actus SS. c. 56, *in fest. Resurr.*
(5) B. Amed. Lausan., Hom., *de B. V.* hom. 6. ; S. Bernard. Sen. Quadrag. I, Dom. *in Resurr.*, serm. 52, a. 3, c. 3, II Opp. (ed. Lugd.), p. 310, sqq.

son triomphe. Et cette persuasion n'est pas seulement dans l'Église latine; je la retrouve aussi chez les Grecs. Ainsi, l'évêque Georges de Nicomédie fait assister la sainte mère à la résurrection même du Sauveur: « car il était souverainement juste que la première de tous elle jouît d'un triomphe qui devait être pour nous la source d'une si ineffable allégresse, elle à qui seule avaient été confiés les mystères les plus cachés; elle que mille glaives avaient transpercée dans la Passion. Oui, il convenait qu'ayant eu seule une part de choix aux angoisses de son Fils, elle eût aussi la principale et première part à toutes ses joies » (1).

Comme il ne nous sera pas donné de revenir sur ce sujet, qu'on me permette une dernière citation. Je l'emprunte à l'opuscule si connu de l'*Excellence de la bienheureuse Vierge:* « A celui qui demanderait pourquoi le très pieux Seigneur, sortant des bras de la mort, ne se manifesta pas tout d'abord et principalement à sa très douce mère pour la consoler dans sa douleur, nous ferons la réponse que nous avons reçue nous-même d'un homme fort docte et fort sage. Il nous disait : Si grande est l'autorité des récits évangéliques qu'il ne s'y trouve rien d'inutile, rien de superflu. C'est pourquoi, s'ils racontaient expressément que le Fils, à son retour des enfers, est apparu à la Mère du Seigneur, à la Dame et Souveraine du monde, comme il l'a fait pour les autres, afin de l'informer de sa résurrection, qui ne regarderait pas cela comme superflu? Ne serait-ce mettre la Reine du ciel, de la terre et de toute la création, sur la même ligne que ces hom-

(1) Georg. Nicom., Or. 9, P. G. c. 1500.

mes et ces femmes auxquels le Christ s'est visiblement manifesté » (1)?

Parcourez avec attention les écrits des Saints et des Pères, et vous serez étonnés de voir avec quel ensemble ils s'appuient sur cet argument de convenance. « Dès ses plus tendres années, la bienheureuse et très glorieuse Vierge Marie devait surpasser incomparablement en pureté toutes les vierges qui vécurent jamais sous le ciel, afin de *pouvoir décemment* recevoir en elle Dieu venant dans notre chair » (2). « Il *convenait* (*decebat*) à celui qui est le très pur et le maître de toute pureté, de sortir d'une couche parfaitement pure » (3). « Il *convenait* (*decebat*) que celui qui entrait dans la vie humaine, afin de rendre aux hommes l'intégrité et l'incorruption, choisît pour prendre sa nature mortelle une intégrité parfaite » (4). Tout le monde connaît le magnifique texte de saint Anselme, où il dit de Marie : « Il *convenait* qu'elle brillât de la pureté la plus parfaite qui se puisse concevoir au-dessous de Dieu, cette Vierge à qui le Père devait donner son Fils unique... » (5).

On le voit, cette *convenance* se rattache partout et toujours à la maternité divine, puisqu'elle a pour fondement l'honneur du fils. C'est ce que met parfaitement en lumière l'auteur fort ancien du livre de *l'Assomption de la bienheureuse Vierge*, en défendant

---

(1) Eadmer., *de Excell. Virg. Mariae*, c. 6. P. L. CLIX, 568. Voir sur cette question Trombelli, *Mariae SS. Vita et gesta. Diss.* 40, c. 1, sq.

(2) Auctor serm. *de Assumpt.*, *in Mantissa* S. Hieron., n. 8. P. L. XXX, 129.

(3) S. Cyrill. Hieros., Catech. 12, n. 25. P. G. XXXIII, 757.

(4) S. Gregor. Nyss., or. *in Christi Nativ.* (spur.). P. G. XXXXVI, 1636.

(5) S. Anselm., *de Concept. Virg.*, c. 18. P. L. CLVIII, 451.

ce dernier privilège, à une époque où il n'était pas encore universellement admis. « Que dirons-nous de la mort et de l'Assomption de Marie, puisque l'Écriture ne nous en a rien révélé (du moins explicitement)? Nous rechercherons à l'aide de la raison ce qui s'accorde le mieux avec la vérité, et la vérité nous tiendra lieu d'autorité, d'autant plus que l'autorité n'a pas de valeur sans la vérité ». Mais comment la raison nous mènera-t-elle à la vérité? « En prenant pour avant-courrière et pour guide la *convenance des choses* » (1). Et si vous lui objectez que cette *convenance* ne se trouve pas en Marie qui n'est, après tout, qu'une créature corruptible et mortelle, écoutez la réponse : elle est toute à la gloire de Jésus-Christ, et elle renferme le fondement de tous les privilèges de sa divine mère. « Si ce privilège ne *convient* pas à Marie, il *convient* au fils qu'elle a mis au monde : *Si non Mariae, congruit tamen filio quem genuit* » (2).

Qu'il serait à souhaiter que ceux qui craignent tant l'exagération dans les louanges de la Sainte Vierge méditassent attentivement cette parole : *Congruit filio quem genuit:* ils y trouveraient la solution de tous leurs doutes et de toutes leurs difficultés. Être conçue sans péché originel, ce privilège ne convient pas à Marie, considérée en elle-même, mais il convient au fils qu'elle a mis au monde, et par suite à la Mère du Créateur. Être mère et vierge tout ensemble, monter droit au ciel en corps et en âme, sans passer par la corruption du sépulcre, c'est ce qui ne convient pas à Marie, fille d'Adam le pécheur, *non con-*

(1) *De Assumpt. B. M. V.* Lib. un. c. 2. inter Opp. S. August., P. L. XL, 1144.
(2) *Id., ibid.*, 3.

*gruit Mariæ;* mais c'est de convenance pour le fils qu'elle a enfanté, *congruit filio quem genuit*, et par lui pour sa mère. Et cette réponse on peut la faire, et nos docteurs l'ont faite toutes les fois qu'il s'agissait de défendre ou d'établir les plus étonnants privilèges de Marie. Si longtemps que vous la regarderez des mêmes yeux que vous regardez les autres saints de la terre ou du ciel, vous pourrez craindre l'excès dans sa louange; mais sitôt que, tournant les yeux vers son fils, vous verrez en elle la mère de votre Dieu, aucune prérogative de grâce et de gloire ne vous paraîtra trop haute pour elle, et vous ne lui refuserez rien de ce qui peut contribuer à la relever au-dessus de toutes vos conceptions.

III. — Je le sais, Jésus-Christ *pouvait* accorder à sa mère une plus large plénitude de grâces, puisqu'elle a reçu les dons de Dieu dans une mesure finie; et s'il lui avait plu d'augmenter ainsi pour elle l'effusion de ses divines libéralités, il y aurait encore véritable convenance. Donc, semble-t-il, la règle que nous avons posée n'est pas sûre. Elle ne le serait même pas, s'il s'agissait de la sainte humanité du Christ. En effet, bien que sa grâce créée soit infinie sous plus d'un rapport, Dieu pouvait la faire plus excellente en elle-même, s'il l'eût ainsi décidé dans les conseils de son éternelle sagesse (1). A cette difficulté nous opposerons une double solution. La première, c'est que nous avons signalé nous-mêmes des limites précises dans l'explication de la règle. La seconde, c'est qu'en dehors de ces limites nous ne devons pas en mettre de nous-

(1) S. Thom., 3 p., q. 7, a. 12, ad 2.

mêmes, parce que si haut que nous élevions nos conceptions, jamais elles n'atteindront la frontière où s'arrêtent les bienfaits de Dieu pour Marie. Je le confesse, la divine bonté me paraîtrait trop avare dans ses dons, si je pouvais *en vérité* trouver plus convenable pour cette bienheureuse Mère une perfection qu'elle lui eût déniée.

Quand donc j'entendrai quelque auteur grave, le chancelier Gerson, par exemple, déclarer faux un raisonnement du genre de celui-ci : « Le Christ a pu et peut faire ceci ou cela, et il lui *convient* de le faire; donc il l'a fait ou le fera » (1); s'il est question des privilèges de Marie, je m'insurgerai contre la généralité d'une pareille sentence; et j'en appellerai de Gerson à Gerson lui-même, ou pour la casser, ou pour en atténuer la portée, conformément aux restrictions que nous avons dites. Ne nous a-t-il pas donné lui-même, aux applaudissements du concile de Constance, un admirable exemple de la manière d'attribuer tout ce que nous savons de plus excellent, c'est-à-dire de plus *convenable*, à la Mère de notre Dieu (2)? C'est ce qu'il a fait encore en établissant le privilège de sa Conception immaculée sur la suprême *convenance* de cette grâce avec la maternité divine (3).

D'ailleurs, il suffit de peser ses expressions pour se convaincre qu'il est moins contraire à notre doctrine qu'il ne paraîtrait l'être, quand il semble la rejeter. En effet, je lis au même endroit cette autre proposi-

(1) Gerson., Tract. *de Suscept. human. Christi. Verit.* 16. Opp. I, pp. 452, 453.

(2) Cf. L. III, c. I.

(3) « Maria lege privata et privilegiata sic praeventa est ut nequaquam illud generale (peccatum) contraheret, quoniam hoc *potuit et decuit* fieri. » Gerson., Serm. *de Nativ. B. M. V.*, in Conc. Constant. Opp. III, 1349.

tion : « Ce qui ne s'appuie, ni sur l'autorité de l'Écriture; ajoutez, ni sur une *raison probable*, doit être écarté avec le même sans-gêne qu'on a mis à l'affirmer » (1). Que prétendons-nous autre chose, avec les théologiens et les savants auteurs dont nous avons invoqué le témoignage? A la base de tout, ne mettons-nous pas un double dogme, expressément contenu dans la Parole de Dieu : la maternité de la Vierge et la divinité de son Fils? N'y a-t-il pas des raisons très graves de penser que ce Dieu tout puissant et tout bon a su, dans les bienfaits dont il a comblé sa mère, égaler et dépasser même tout ce que notre faible intelligence nous fait concevoir de convenable à son infinie dignité? S'il en était autrement, pourquoi les Pères nous redisent-ils à l'envi qu'aucune louange humaine ne peut égaler ses prérogatives; et pourquoi la sainte Église elle-même nous défend-elle de mettre des bornes à sa gloire?

Ce que veut Gerson, c'est que, sous prétexte de *convenance*, nous ne forgions pas à la légère mille inventions vaines et futiles, où la dignité de Marie n'aurait rien à gagner; c'est que nous ne proposions pas comme des vérités absolument obligatoires ce sur quoi l'Église ne s'est pas prononcée; c'est que pour une convenance particulière on ne contredise pas d'autres convenances qui soient plus générales et supérieures; c'est enfin que nous n'allions pas, par de spécieuses raisons de convenance, jusqu'à prêter à Marie des prérogatives en désaccord avec la saine doctrine. C'était assez la licence que prenaient de son

(1) « Quod autem ex scripturis Sanctis auctoritatem non habet; junge, nec ex probabili ratione, eadem facilitate contemnitur qua probatur. » Id. *Tract. de suscept. hum. Christi. Verit.* 20. I, p. 453.

temps certains prédicateurs et panégyristes plus pieux qu'éclairés (1). L'Orient sut encore moins que l'Occident respecter constamment en cela les justes bornes, et poussa plus d'une fois l'argument de convenance au delà de sa portée légitime (2). Mais les applications outrées d'un principe ne sont pas de nature à lui ôter sa valeur.

Puisque c'est Gerson surtout qui a posé des règles explicites pour l'usage de ce genre d'arguments, voici pour les éclairer un passage important de ses œuvres. Dans un des dialogues entre le *Maître* et le *Disciple*, si fréquents dans ses traités sur le *Magnificat*, le Disciple demande si la bienheureuse Vierge reçut le corps et le sang du Seigneur à la dernière Cène. « C'est chose probable, répond le Maître ; car elle suivait alors son Fils pied à pied, comme nous disons. Il y a encore sur cette bienheureuse des bienheureuses une

---

(1) On trouve de très curieux spécimens de ces rêveries dans les *Diptycha Mariana* du P. Théophyle Raynaud. Opp. VII.

(2) Une tradition, née des Evangiles apocryphes, porte que la bienheureuse Vierge, offerte au Temple dès l'âge de trois ans, y était nourrie d'un aliment céleste, servi chaque jour par les Anges, et pénétrait librement pour y prier jusque dans le Saint des saints. George de Nicomédie dans un discours sur la Présentation de Marie la suppose, et voici comment il la justifie par des raisons de *convenance* : « Pour vous qui entendez une si admirable et si nouvelle manière de vivre de la Vierge, au Temple, n'en doutez pas : n'examinez pas au point de vue de la raison ce qui surpasse la raison ; ne comparez à rien autre ce qui est incomparable. Vous voyez un renouvellement inouï de la nature, et vous mettriez en doute ce que j'ai rapporté ? Vous voyez le Verbe de Dieu habiter dans le sein de la Vierge, et vous disputeriez sur cette nourriture insolite et immatérielle ? Le Saint-Esprit, par la volonté du Père, la couvre de son ombre, et vous trouveriez étrange que les Anges lui servent de ministres ? Rien de ce qui touche cette très innocente Vierge, si incroyable et si grand qu'il paraisse, ne lui messied. Il fallait que le tabernacle de Dieu eût cette croissance ; il fallait que l'agnelle immaculée fût nourrie et engraissée de cet aliment divin ; il fallait que, non seulement le Saint des saints, mais le ciel des cieux fût la demeure où serait élevé le premier âge de celle qui les surpassait par sa grandeur et par sa pureté ; il fallait enfin que non pas un ange, mais des millions d'anges fussent attachés à son service ». Georg. Nicomed., *in SS. Deip. ingressum*. P. G., c, 1436.

multitude d'autres choses probables, qu'on peut recevoir avec une dévotion pieuse, mais sans se faire une obligation de les croire, ni les affirmer témérairement; ussi longtemps du moins qu'il n'y a pour les appuyer ni l'autorité de l'Écriture, ni aucune raison convaincante ». Sur quoi le Disciple reprend avec l'approbation tacite du Maître : « C'est avec cette réserve que j'ai résolu d'accepter vos dires et ceux des autres docteurs en cette matière : autrement, il serait trop aisé de glisser dans l'erreur. Je ne saurais agréer la façon sommaire de raisonner, employée par quelques-uns : Dieu *a pu* conférer telle ou telle faveur à sa Mère; donc il la lui a conférée. Ne *pouvait-il* pas lui donner la *jouissance* de la Patrie dès l'instant de sa Conception, et beaucoup d'autres grâces semblables qui certainement ne lui furent pas accordées » (1)? Donc Gerson, ici comme ailleurs, n'exclut pas l'argument de sérieuse convenance, mais uniquement ceux qu'on tirerait d'une convenance incertaine ou d'une pure possibilité. Du reste, c'est pour lui une maxime indubitable que, là où il s'agit de la Mère de Dieu, notre crainte ne doit pas être d'excéder dans l'éloge, mais de rester au-dessous de ses justes louanges (2). Et c'est sur cette pensée du docte chancelier que nous fermerons ce chapitre.

Après ces considérations plus générales sur la maternité divine de Marie, le temps est venu d'aborder les privilèges particuliers qui s'y rapportent. Mais, comme nous l'avons dit aux premières pages de l'Introduction, nous les considérerons surtout dans leur enchaînement avec la maternité, leur centre et leur

(1) Gerson., Tract. 9, *super Magnificat*. Opp., III, 394.
(2) *Id.*, Serm. I, *de Concept. 2a consid.* Opp., III, 330.

principe. C'est à mettre en lumière cette dépendance étroite, et cette relation très intime, que tendra l'étude à laquelle nous allons soumettre chacune des prérogatives si libéralement octroyées par le fils à sa mère. Ainsi, la seconde moitié de la première Partie du présent ouvrage continuera naturellement la première. Elle n'en sera que l'épanouissement nécessaire, parce que la connaissance de la maternité divine de Marie, pour être complète, appelle la connaissance des grâces singulières dont cette incomparable prérogative est la source

---

# LIVRE IV

# LIVRE IV

**Des prérogatives particulières accordées à la bienheureuse Vierge, à raison de sa maternité divine. — Premières prérogatives : Conception immaculée, excellence de la grâce initiale.**

## CHAPITRE PREMIER

**Immaculée Conception. — Étude préliminaire sur le péché originel.**

Le premier en date parmi les privilèges intrinsèques de grâce, octroyés à la bienheureuse Vierge en vue de sa maternité divine, est sa Conception Immaculée. Disons d'abord ce qu'elle est en elle-même; nous verrons ensuite comment elle dérive de la maternité de Marie, quoiqu'elle l'ait précédée dans l'ordre des temps.

I. — Il est impossible d'en avoir une idée nette, sans avoir étudié le péché d'origine dont la préservation fut pour Marie ce que nous appelons sa Conception Immaculée. Or, parmi toutes les manières d'expliquer ce qu'est en lui-même le péché originel, c'est-à-dire ce péché dont tout fils d'Adam le pécheur est souillé dès le premier moment de son existence, la plus simple et la plus facile est, ce me semble, de le comparer

au péché *habituel* : j'entends à cet état de désordre moral et de culpabilité qui résulte d'une violation grave et personnelle de la loi divine. Le péché habituel, en d'autres termes, l'état de péché mortel, suivant l'opinion la plus probable, parce qu'elle répond le mieux au sentiment des plus illustres docteurs ainsi qu'à la doctrine de l'Église, renferme deux éléments constitutifs. C'est d'abord la privation de la grâce sanctifiante et des dons surnaturels qui l'accompagnent dans l'âme (1); la perte de ce principe de vie surnaturelle qui fait de nous des créatures nouvelles et les enfants adoptifs de Dieu. Voilà pourquoi tout pécheur est, au regard de la grâce, un mort véritable : « Vous portez le nom de vivant, et vous êtes mort » (2); non pas que cet homme soit privé de sa vie naturelle; mais la vie supérieure, celle d'où sort la faculté de poser des actes méritoires et divins, est éteinte en lui. Tel est le premier élément. Si j'osais employer un terme scolastique, je l'appellerais l'*élément matériel*.

Pour que cette privation ne soit pas seulement un malheur, une peine, mais qu'elle porte en elle-même un caractère de péché, il faut qu'à ce premier élément s'en joigne un second, c'est-à-dire qu'elle soit libre et volontaire à qui la subit. Comment Dieu pourrait-il nous imputer à crime un désordre intérieur que la volonté n'aurait pas fait nôtre ? Parlons encore plus clairement : il faut que cette privation de la grâce et de la vie surnaturelle soit le résultat d'un acte librement posé, d'un péché *actuel;* et c'est là le second élément que les théologiens ont justement

(1) Sauf l'espérance et la foi qui peuvent subsister, même dans un pécheur.

(2) Apoc., III, 1.

nommé l'élément *formel*. Donc, privation de la grâce sanctifiante, et privation *voulue dans sa cause*, imputable et coupable par conséquent, c'est ce qui constitue l'état de péché dans un ennemi de Dieu.

Ces principes constitutifs du péché *personnel*, nous devons les retrouver aussi dans le péché *originel*, puisque la foi nous oblige de croire qu'il est péché dans toute la propriété du terme (1). Par conséquent, l'enfant qui vient de naître arrive à l'existence, dépouillé de la grâce sanctifiante, avec la mort dans l'âme (2), c'est-à-dire, privé de cette participation de la nature divine, fondement et principe de la vie propre aux enfants de Dieu. Mais, nous l'avons dit, la privation de la grâce, pour revêtir un caractère de péché, doit être volontaire (3). Est-ce donc que ces *hommes d'un jour*, comme les appelle saint Augustin, ont déjà posé librement un acte de révolte contre leur Créateur et Seigneur? Ce serait folie de le croire. Mais si leur état de déchéance ne vient pas de leur volonté propre, quelle volonté peut la leur rendre imputable? Celle du premier père et du commun représentant de notre nature, Adam, le violateur de l'alliance originelle entre l'homme et Dieu.

Entrons plus avant dans la divine économie suivant laquelle fut créée la race humaine. Nous y trouverons la lumière qui nous montrera plus clairement en quoi les deux genres de péché se ressemblent, et comment ils diffèrent, au point de vue des éléments qui les constituent l'un et l'autre. Cette étude nous préparera du

---

(1) *Veram et propriam peccati rationem habet.* Concil. Trid., sess. 5, cap. 5.
(2) *Peccatum quod est mors animae. Ibid.*, 2.
(3) Cf. propp. 46 et 47, *in Baio reprobatas.*

même coup à bien concevoir le très singulier privilège de la Mère de Dieu.

L'humanité n'a qu'un berceau. Si dégradées que paraissent certaines races, si fières que soient les autres de leur culture, toutes sont originairement d'un seul homme (1), Adam, le père de l'univers, *pater orbis terrarum*, comme il est nommé dans nos Saints Livres (2). La Genèse a raconté sa création, comment Dieu lui donna une compagne, tirée de sa chair, et comment, de ce premier couple, sont venues toutes les nations qui se partagent le monde.

Or, Dieu, Créateur de l'homme, en lui donnant la nature humaine, le revêtit de sa grâce; ou, pour mieux dire, il fit entrer dans cette nature, outre les principes qui constituent l'homme, la grâce qui fait les enfants de Dieu. Et cette nature ainsi *surnaturalisée*, divinisée, le premier père la reçut non seulement pour lui-même mais pour sa postérité tout entière, en sorte que la naissance à la vie naturelle fût, en même temps, une naissance à la vie surnaturelle de la grâce. Du même acte serait né l'homme et le saint, le fils de l'homme et l'enfant de Dieu.

Mais ce don, fait à l'humanité dans la personne de son premier représentant, Dieu voulut, dans son infinie sagesse, en faire dépendre la conservation d'un acte d'obéissance à sa volonté souveraine. Après avoir rangé toutes les créatures sous l'empire de l'homme, il exigea de l'homme un hommage qui fût la reconnaissance de sa propre souveraineté. Qu'Adam respecte les fruits de l'arbre mystérieux, planté au mi-

---

(1) *Ex uno omne genus humanum*. Act., XVII, 26.
(2) Sap., X, 3.

lieu du paradis, et l'alliance entre Dieu et la race humaine est scellée pour jamais ; qu'il ose y toucher, et tous les dons de grâce sont perdus pour lui et pour sa descendance.

On sait l'histoire de la première prévarication. Adam, contempteur de l'ordre divin, entraîne sa postérité dans sa propre ruine. La nature qu'il transmet par lui-même et par les fils, nés de son sang, est une nature dégradée. Dieu n'y voit pas cette grâce dont il l'avait parée, quand il la créa; et c'est par la révolte criminelle de celui qui en fut la *première source et l'universel représentant* que cette nature l'a perdue. Voilà pour chacun des hommes les deux éléments essentiels du péché d'origine : une nature dépouillée de la grâce qu'elle devrait posséder en vertu de l'ordination divine, et dépouillée par la libre et coupable volonté de celui qui portait en lui-même et représentait juridiquement toute sa postérité.

Mais encore il faut comparer de plus près ces deux éléments avec ceux que nous avons reconnus dans le péché personnel, afin de nous rendre un compte exact de leur naturel rapport. Si nous considérons d'abord l'élément *matériel*, nous verrons que l'acte personnel du pécheur ne lui fait perdre immédiatement que la grâce sanctifiante et les dons qui, dans notre état présent, en sont inséparables. J'ai dit immédiatement; car le pécheur perd aussi tout droit à la béatitude future et du corps et de l'âme, puisque l'une et l'autre seront l'apanage exclusif des fils adoptifs de Dieu.

La grâce primordiale d'Adam, outre ce que nous appelons grâce sanctifiante, vertus infuses et dons du Saint-Esprit, comprenait encore d'autres privilèges

dont l'ensemble formait la *justice originelle :* l'exemption de la douleur et de la mort, la subordination parfaite du corps à l'âme et des facultés inférieures à la raison, comme l'esprit était lui-même soumis à Dieu. Par conséquent, point de ces révoltes de la chair contre l'esprit; point de ces nuages qui, montant d'en bas, obscurcissent l'intelligence et sont un voile sur la surface de l'âme : dons d'intégrité, d'immortalité relative, de science supérieure; glorieux apanage de l'homme innocent, perdu pour l'homme coupable avec la grâce et l'amitié de Dieu, leur naturel fondement. Et cette perte était de sa nature irréparable. Car le premier plan de Dieu ne comportait pas comme le dessein de réparation, substitué par la divine miséricorde, des moyens pour l'humanité de recouvrer les trésors que son chef allait dissiper.

C'est principalement du côté de l'élément *formel* que la différence est accentuée ; tellement accentuée même qu'on se demande comment la privation de la grâce peut être imputable à péché, là où le sujet n'a pas fait d'acte personnel qui le rende indigne de cette grâce. Autre, en effet, est la volonté d'Adam prévaricateur, autre celle de l'enfant issu de sa race. Certains auteurs ont imaginé des hypothèses, la plupart plus que singulières, pour résoudre le problème. Les uns ont rêvé je ne sais quelle fusion de la volonté des fils d'Adam avec celle de leur père ; d'autres, que le péché d'Adam nous est volontaire, parce que, dans la prescience de Dieu, nous aurions accepté Adam comme notre représentant attitré, comme notre fondé de pouvoirs, si nous avions alors existé... ; toutes théories purement insoutenables. Comment, en effet, renfermer dans la volonté d'Adam des volontés qui ne sont

pas encore; et comment la prévision divine d'un acte qui nous serait volontaire, si nous avions l'existence, peut-elle faire que nous en portions la responsabilité? Il faut le dire : il n'y avait qu'une volonté, celle d'Adam; lui seul a de fait librement posé l'acte de rébellion, volontairement rompu l'alliance.

Mais dans Adam je vois en quelque sorte deux personnes; et c'est la remarque faite par saint Thomas dans l'interprétation qu'il a donnée du mystère. Adam est un membre particulier de la famille humaine, ayant sa personnalité distincte et ses actes propres. Tant qu'il agit en cette qualité, ses mérites et ses démérites lui sont personnels, et je n'ai rien à souffrir de sa révolte, rien à recevoir de son obéissance. S'il n'était que cela, jamais sa volonté ne ferait volontaire pour toute sa descendance la privation de la justice originelle. Qu'est-il de plus? Il est physiquement le principe de la famille humaine; en lui tous les hommes étaient en germe, car c'est de lui que tous sont issus. Mais cette universelle paternité ne suffit pas encore; autrement il aurait pu nous perdre par d'autres fautes que par sa désobéissance au précepte *spécial*, et sa pénitence nous aurait servi. Pour que sa révolte nous soit imputable, il fallait que Dieu l'eût constitué, sur cette base de la paternité universelle, le représentant de sa race, et que par là son action fût en quelque sorte une action collective. Seul de tous les commandements divins l'ordre de ne pas cueillir le fruit défendu, marque d'allégeance exigée de son vassal par le Maître et Seigneur de toutes choses, obligeait en lui *solidairement* sa postérité, c'est-à-dire l'humanité tout entière. Adam devait le garder pour lui-même et pour tous. Fidèle dans l'épreuve, tous, en lui, conser-

vaient la *justice originelle*, à lui conférée pour tous; infidèle, tous méritaient de la perdre, puisqu'il agissait au nom de tous.

Un exemple, apporté par le même saint Thomas d'Aquin (1), peut nous aider à saisir en quel sens il a pu y avoir un caractère collectif dans une action partant d'une seule volonté, la volonté d'Adam. Le même homme, dit le saint docteur, peut être considéré sous deux aspects différents: comme personne individuelle, particulière, et comme membre et partie d'une collection d'hommes; en d'autres termes, d'une personne collective. Sous le premier rapport, cet homme ne reconnaît pour ses actes que ceux qu'il a posés lui-même, par sa libre volonté; et ces actes lui sont exclusivement propres. Mais tout autre est sa condition, quand on la considère au second point de vue. Alors, en effet, l'acte de l'un peut devenir l'acte de tous. Qu'un chef d'État pose, en cette qualité, tel ou tel acte en rapport avec ses pouvoirs, qu'il prenne, par exemple, des engagements avec une autre puissance, son action n'est plus celle d'un simple particulier, mais celle de toute la société qu'il représente, et par conséquent celle de chacun des membres, en tant qu'ils font partie du corps social. C'est que cette association d'hommes, unis entre eux sous une même autorité, doit être considérée comme un seul homme, dont le prince est la tête et dont les autres sont les membres (2).

Si donc le prince, en vertu de l'autorité souveraine qui le constitue représentant-né de son peuple, rompt

(1) S. Thom., *de Malo*, q. 4, a. 1.

(2) *Hujusmodi enim collegium hominum reputatur quasi unus [illegible] diversi homines in diversis officiis constituti sunt [illegible] corporis naturalis, ut Apostolus inducit de membris Ecclesiae*. S. Thom., *l. c.*

une alliance, c'est tout le peuple qui la rompt en lui et par lui, quand même beaucoup de membres n'auraient pas été consultés sur la rupture, et ne l'auraient pas même connue. Sa volonté dans cet acte est celle du corps social de la nation. Par conséquent, la responsabilité de cette rupture retombe sur le corps entier ; et si l'ennemi victorieux dans la lutte exige des vaincus une lourde mais légitime rançon, ils n'auront pas le droit de crier à l'injustice : ils *ont voulu* la lutte, non pas de leur volonté *personnelle*, mais par la volonté du *chef* avec qui et en qui tous sont réputés un seul homme. Aussi bien, n'est-ce pas comme simples particuliers qu'ils sont mis à contribution, mais comme partie du tout personnifié dans son chef. Et, chose bien digne de remarque, c'est la rupture de l'alliance qui leur est *volontaire*. Que leur prince ait agi par intérêt personnel, sous l'impulsion de l'envie, de la colère ou de toute autre mauvaise passion, c'est ce qui ne les touche pas, et ce dont il serait odieux de les punir : car il n'est pas en cela leur représentant attitré, puisque ces actes sont de ceux qu'il fait en son nom et par sa volonté purement privée.

Appliquons cette doctrine, ou plutôt copions fidèlement l'application faite par le même Angélique Docteur. « Ainsi, dit-il, toute la multitude des hommes qui recevront leur existence d'Adam doit être regardée comme un seul *collège*, comme le corps unique d'un homme unique. Et, dans cette multitude, chaque homme, sans en excepter même Adam, peut être considéré, ou comme une personne individuelle, ou comme un membre de la multitude émanant d'un seul homme par la voie d'une origine naturelle. Il faut remarquer, en outre, que le premier homme avait reçu de Dieu, lors de sa formation, un don qui sur-

passait la nature, à savoir la justice originelle, qui soumettait en lui la raison à Dieu, les forces inférieures à la raison, et le corps à l'âme. Et ce don n'avait pas été seulement fait au premier homme comme à une personne privée, mais comme au principe de l'humanité tout entière, afin qu'il le transmît avec la nature à sa descendance. Or le don reçu pour lui-même et pour sa race, Adam le perdit par sa libre désobéissance, et suivant la condition même et la loi de la donation; c'est-à-dire, pour lui-même et pour sa postérité. D'où vient que ce défaut d'une justice obligatoire suit partout et toujours la postérité du coupable, passant à sa descendance comme la nature elle-même et par la même voie... Si donc nous considérons l'homme à qui cette privation de la justice est transmise à raison de son origine; si, dis-je, nous le regardons comme une personne particulière, elle ne peut avoir en lui le caractère de *coulpe;* car une faute personnelle ne se conçoit pas sans l'usage de la liberté. Mais si nous voyons en lui ce qu'il est en effet, un membre de l'espèce humaine, issu du premier père, et faisant partie de l'homme collectif, alors la même privation revêt le caractère de faute : car elle est volontaire dans son principe, c'est-à-dire dans le péché actuel du premier ancêtre et du représentant de la famille humaine » (1).

Il faut remarquer ici, conformément à la comparaison faite avec le chef d'État, qu'il n'y a de volontaire pour la nature que la rupture de l'alliance surnaturelle entre l'homme et Dieu; rupture dont la conséquence est la ruine de la justice originelle. Adam

(1) S. Thom., *ibid.*

a-t-il mangé le fruit défendu par un sentiment d'orgueil, ou par une vaine convoitise, ou par une complaisance coupable envers sa compagne? c'est ce qui importe peu, quand il s'agit de sa descendance, et nous ne pouvons être responsables de cette sorte de péchés. Pourquoi? Parce que ce n'est pas en cela qu'il était constitué de Dieu notre chef; je ne suis pas né dans la déchéance et le dépouillement, parce que le père de ma race a été orgueilleux, sensuel ou volontairement séduit; mais parce qu'il a refusé l'hommage qu'il devait à Dieu en son nom, au mien, au nom de toute l'humanité; cet hommage auquel Dieu avait attaché la conservation de l'alliance et de ses dons.

Donc, autre est la responsabilité d'Adam, autre celle de ses fils, par rapport au péché d'origine. Lui fut doublement coupable, ou plutôt la privation de la grâce revêt en lui un double caractère de péché : caractère de péché personnel, et caractère de péché de nature. Pour nous, de ces deux caractères, le dernier seul nous convient à raison de notre origine. C'est ce que signifie la formule célèbre, empruntée par les théologiens à saint Anselme de Cantorbéry : « En nous c'est la nature qui infecte la personne; dans Adam ce fut la personne qui infecta la nature » (1).

On conçoit par ce qui précède pourquoi, la faute d'Adam nous ayant rendus coupables, sa pénitence n'a pu nous rétablir en grâce, lors même qu'elle lui valut à lui son pardon. Adam pénitent ne représentait pas la nature humaine. Sa pénitence lui fut uni-

(1) *Fecit (in Adam) persona peccatricem naturam, quia cum Adam peccavit, homo peccavit...similiter fit in infantibus, sed e converso...* S. Anselm., *L. de Conceptu virgin. c.* 24. P. L. CLVIII, 456.

quement personnelle, et par suite personnel aussi fut le pardon qu'elle obtint de la divine miséricorde. Mais pourquoi, demandera quelqu'un, Adam ne représente-t-il pas l'humanité aussi bien dans sa pénitence que dans sa faute? Parce que Dieu ne l'avait fait le chef juridique de la famille humaine que pour un seul acte, celui de reconnaître ou de méconnaître la suzeraineté divine sur les êtres de la création, mis au pouvoir de l'homme. Cet acte d'obéissance ou de révolte posé, Adam, tout en restant le principe physique de l'humanité, n'en était plus le chef *juridique*, pas plus qu'il ne l'était avant sa révolte pour tous les autres actes auxquels il se serait librement déterminé.

II. — Nous savons, au moins quant à la substance, ce qu'est en nous le péché originel, et ce qu'il fut en Adam. Comment se transmet-il et par quelle voie? Dans l'acte et par l'acte même de la génération. « Qui nous engendre nous tue », dit quelque part notre grand Bossuet : car en nous communiquant la nature humaine, il nous la donne privée de la grâce sanctifiante, et par conséquent morte à la vie surnaturelle. Mais pourquoi la génération commune, celle où l'influence paternelle a la grande part, est-elle le canal par où se transmet le péché? Parce qu'elle nous incorpore à l'humanité dont Adam fut le chef et le représentant : à cette humanité qu'il a souillée dans sa source : à cette humanité dont il portait en lui le germe, quand il brisa l'alliance.

Et pourtant, Jésus-Christ, quoiqu'il appartienne par sa naissance à la famille humaine, ne pouvait, même à ne regarder que sa conception, contracter le

péché d'origine. C'est que sa mère l'a conçu virginalement, par l'opération non de l'homme, mais du Saint-Esprit. Il était en Adam, mais il n'était pas en lui comme nous. Il y était, dit saint Augustin dans un texte célèbre, quant à la substance matérielle; il n'y était pas quant à la raison séminale (1).

Tâchons de rendre cette idée plus claire. Nous tous, nous étions de ces deux manières en Adam. Quant à la *matière* de notre corps ; car, bien que les éléments dont nous fûmes primitivement composés ne soient ni en tout ni même en partie une émanation de la substance d'Adam, l'aptitude des mères à préparer les matériaux du nouvel être vient originairement de lui. Quant à la *raison séminale;* parce que le principe fécondateur et formateur des mêmes matériaux a sa première source dans le père de notre race, et que c'est à lui qu'il remonte à travers les générations successives et de lui qu'il descend. Puis donc que Notre Seigneur a été conçu non par l'opération de l'homme, mais par celle de l'Esprit-Saint (2), il n'a pas reçu la nature humaine par la voie que suit le péché d'origine ; et, par conséquent, le mode seul de sa formation suffisait pour qu'il n'en fût pas souillé. Cela toutefois ne l'empêche pas d'appartenir à la famille issue d'A-

---

(1) S. August., *de Genes. ad litt.* L. x, c. 19, 20. Albert-le-Grand a dit après lui. Corpulentum « ex quo facta est formatio (corporis Christi) sic originaliter fuit ibi ; sed virtus formans non est inde originata, sed potius a Spiritu Sancto », in III *Sent.* D. 3, a. 23.

(2) « Cum dicitur Christus fuisse in Adam secundum corpulentam substantiam, non est intelligendum hoc modo quod corpus Christi in Adam fuerit quaedam corpulenta substantia, sed quia... per virtutem generativam Adae et aliorum ab Adam descendentium usque ad B. Virginem factum est, ut illa materia praepararetur ad conceptum corporis Christi ; non autem fuit materia illa formata in corpus Christi per virtutem seminis ab Adam derivatam; et ideo Christus dicitur fuisse in Adam originaliter secundum corpulentam substantiam, non autem secundum seminalem rationem ». S. Thom., 3 p., q. 31, a. 6, ad 1.

dam. Par sa mère il appartient au même titre que tout autre homme à la descendance de notre commun ancêtre (1).

A cette considération sur la manière dont se propage le péché d'origine se rattache une conclusion qui pourrait au premier abord paraître assez singulière. Supposez que le père de la race humaine fût resté fidèle à son Créateur, et que par suite l'ordre primitif n'eût pas été renversé; pour avoir droit à la grâce originelle il eût fallu naître de lui suivant la loi commune. Le fruit d'une conception virginale, abstraction faite d'un privilège très singulier, n'aurait pas hérité des dons surnaturels octroyés dans son chef à la famille humaine, puisqu'il ne serait pas de lui suivant la raison *séminale* (2).

De tout ce qui précède, il ressort une conséquence bien notable : c'est que le péché originel est le même pour tous, ni plus grand dans le fils d'un criminel, ni moins grave dans l'enfant des saints : car ce n'est pas eux qu'il faut regarder, mais le premier ancêtre qui, par eux, transmet la nature à sa descendance, si lointaine qu'elle soit.

Concluons : à tous Dieu refuse le don de la justice originelle qui ferait d'eux ses enfants et ses amis ; et cet état leur est imputable, parce qu'ils appartiennent à une nature qui, violant l'alliance primitive avec le Créateur, en a repoussé les dons, quand son chef naturel et juridique l'a fait pour elle et pour lui-même. Pour recouvrer la grâce ainsi perdue il faut une nouvelle naissance, celle qui nous vient par Jésus-Christ

(1) S. Thom., *ibid.*, ad. 2 et 3.
(2) Voir sur ces idées S. Thom., 3 p., q. 31, a.1, ad 3; S. Anselm., *op. et l. cit.* P. L. CLVIII, 455.

le nouvel Adam. Nous ne la recevons plus en vertu de l'institution primitive, mais en vertu des mérites du Sauveur des hommes ; et c'est pourquoi cette grâce est appelée la Grâce du Christ, tandis que la première est la Grâce de Dieu, « *Gratia Dei*, *Gratia Christi* ».

Qu'a donc fait notre Dieu dans son infinie miséricorde pour l'homme ? Il a voulu relever le temple abattu, réparer en nous son image et nous rappeler à son amitié ; en un mot, contracter avec l'homme une nouvelle alliance. C'est pour cela que, de toute éternité, prévoyant cette lamentable déchéance du genre humain tout entier, il décréta dans un mystère caché aux siècles de restaurer le premier ouvrage de sa bonté par l'Incarnation du Verbe. Jésus-Christ, ce Dieu fait homme, sera le nouvel Adam, contre-partie bienheureuse du premier. Les grâces et les dons surnaturels, perdus par la révolte de l'un, seront rachetés par l'obéissance de l'autre ; et le second lavera de son sang divin les offenses faites à Dieu par le père des hommes et sa race. Et de même que, naissant d'Adam le pécheur, nous contractons son péché, ainsi, renaissant du Christ rédempteur, nous serons enrichis de sa grâce ; par l'un, fils de colère, et par l'autre, enfants de Dieu ; mais fils de colère avant d'être fils d'adoption, parce que la naissance naturelle précède la *renaissance* qui se fait au baptême ; parce que nous sommes membres de l'ancien Adam, avant d'être incorporés au nouveau. Du reste, comme je l'ai déjà fait remarquer, la réparation n'est pas *actuellement* complète au baptême. Celui-ci délivre le baptisé du péché originel, en tant qu'il lui confère la grâce qui fait entrer la partie supérieure de l'âme dans l'union divine ; il ne le délivre pas, en lui rendant cette vertu de l'âme qui

devait sauvegarder le corps de la corruption, et prémunir la partie supérieure de nous-mêmes contre toute révolte des forces inférieures. C'est là, il est vrai, un des effets de la renaissance spirituelle, mais un effet qui n'apparaîtra qu'au terme, après l'entrée dans la vie bienheureuse.

---

## CHAPITRE II

L'Immaculée Conception. — En quoi consiste ce mystère, et comment a-t-il été, pour les simples fidèles et pour les Pères, une suite naturelle de la divine maternité?

I. — Grâce à ces notions sur le péché d'origine et sur son mode de transmission, il est aisé de comprendre quel privilège on entend, quand on parle de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Comme nous, Marie était fille d'Adam ; sa conception se fit suivant la loi commune. Elle *devait* donc, *en vertu* de cette conception, recevoir l'existence, morte à la vie de la grâce, et par là même ennemie de Dieu, sujette à la servitude du péché et du démon. Mais la foi nous enseigne qu'elle fut *préservée* de ce malheur, en vue des mérites du Christ, *intuitu meritorum Christi*. C'est ce que l'Église a solennellement défini par l'organe de l'immortel Pie IX. « La doctrine, est-il dit dans la Bulle dogmatique *Ineffabilis Deus*, la doctrine qui tient que la très heureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et par un privilège très singuliers du Dieu tout puissant, en vue des mérites du Christ Jésus, Sauveur du genre humain, fut *préservée* de toute tache de la faute originelle, est une doctrine *révélée* de Dieu, et par suite *doit* être crue fermement et constamment par tous les fidèles ».

Pesons chacun des termes de la définition : car ils ont tous leur portée. C'est d'abord *au premier instant de sa conception*, c'est-à-dire au moment même où son âme et son corps furent unis ensemble pour former un nouvel être vivant, que Marie fut préservée. Remontez donc à l'origine de son existence, à ce moment où tout autre enfant d'Adam contracte la souillure originelle, vous la trouverez pure, innocente, immaculée. Mais c'est là une *grâce singulière*, un *privilège* admirable, qui fait exception à la loi commune, et que rien dans Marie n'a mérité. D'où lui vient donc une faveur si extraordinaire? Après la bonté divine, des *mérites prévus* de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de celui qui devait être, un jour, son fils selon la chair.

Objectera-t-on que les mérites du Christ, n'existant pas encore, étaient par là même impuissants à lui valoir une purification si parfaite? Il est vrai, ces mérites n'existaient pas alors, puisque le Sauveur n'était pas né. Mais s'ils n'étaient pas en eux-mêmes, ils étaient dans les préordinations et la prévision divines. Dieu pouvait avancer les bienfaits dont ils seraient le prix : car le paiement, il le savait, n'était ni insuffisant ni douteux. D'un regard auquel tous les siècles sont présents, Dieu voyait le fils de cette Vierge, suspendu au bois de la croix, répandre à flots de ses membres percés le sang réparateur ; il entendait la victime divine l'offrir pour tous, et surtout pour sa mère; et c'est en vue de ce sang, à la considération de ces mérites, qu'il versa la grâce au cœur de Marie, avant que selon la loi commune elle fût devenue pécheresse.

Qui ne voit dans cette sanctification originelle une préservation, une rédemption anticipée ? C'est une *préservation* : car, encore une fois, en vertu de sa

conception, Marie devait apparaître au monde semblable aux autres filles d'Adam, privée de la grâce, héritière de la déchéance universelle. Si donc elle entre dans la vie, sainte, pure, resplendissante de grâce, immaculée, c'est que Dieu, faisant une exception pour sa mère, arrête devant elle le torrent d'iniquité dont l'eau fangeuse souille toute créature mortelle. C'est encore une *rédemption;* non pas la rédemption ordinaire, qui délivre des captifs; mais une rédemption plus singulière et plus haute, celle qui empêche de tomber dans les chaînes, quand tout devrait y pousser. Son Fils est donc son Rédempteur comme il est le nôtre. Ce qui la distingue, c'est qu'elle a été rachetée d'une façon plus sublime, *sublimiori modo;* c'est que Jésus-Christ est plus rédempteur pour elle que pour nous, comme Scot nous le disait plus haut, puisque les mérites de la rédemption lui furent appliqués, non seulement avec une surabondance ineffable, mais avant toute domination de péché, toute mort à la grâce.

II. — Je n'essaierai pas d'exposer ici toute la suite des témoignages scripturaires et traditionnels par où la théologie démontre la Conception immaculée de la Vierge (1) : car cette longue étude nous attarderait

(1) A qui s'en étonnerait, je rappellerais qu'on peut se proposer un double but, quand on traite de ce mystère. Premièrement, prouver que c'est une vérité réellement contenue dans le dépôt de la révélation, comme le magistère infaillible de l'Eglise l'a solennellement défini ; secondement, montrer comment ce privilège découle de la maternité divine. Ce ne serait pas assez pour le théologien qui veut atteindre le premier but, de mettre en relief et les analogies et les convenances qui suffisent pour arriver au second. Auriez-vous démontré que l'amour du Fils et la dignité de la Mère exigent comme leur nécessaire conséquence le privilège d'une conception immaculée, il s'ensuivrait sans doute que ce privilège est véritable, mais vous n'auriez pas encore le droit cer-

sans mesure, outre qu'elle pourrait nous détourner de notre but. Bossuet, auquel on doit si souvent revenir quand on parle des privilèges de la bienheureuse Vierge, a fait cette judicieuse remarque : « Il y a certaines propositions étranges et difficiles qui, pour être persuadées, demandent que l'on emploie tous les efforts du raisonnement et toutes les inventions de la rhétorique. Au contraire, il y en a d'autres qui jettent au premier aspect un certain éclat dans les âmes, qui fait que souvent on les aime avant que de

---

tain de l'affirmer comme dogme révélé. Si donc j'avais à donner une démonstration doctrinale de la révélation du mystère, il faudrait, avant toutes choses, étudier ici les textes de nos saints Livres et les monuments de la Tradition pour y chercher la preuve que Dieu lui-même a révélé ce que nous croyons de la Conception de la Vierge, sa Mère.

Or, nous n'avons pas à poursuivre directement une pareille étude, puisque notre but principal et constant est de signaler pour chaque privilège de Marie les rapports intimes qui le rattachent à sa maternité. Du reste, à bien considérer les choses, ce que nous ne donnons pas directement, *ex professo*, résulte pleinement de ce que nous avons dit, ou de ce que nous aurons plus tard à dire au sujet des différentes prérogatives de la Mère de Dieu.

La preuve scripturaire de l'Immaculée Conception repose spécialement sur deux textes : la promesse du Libérateur futur (Gen., III, 15), et la Salutation angélique (Luc, I, 28). Or, dans ce chapitre même, le premier texte nous apparaîtra comme affirmant d'une manière au moins implicite l'exemption de la faute originelle pour la *femme*, dont le Rédempteur doit être le fruit. Plus tard (au ch. 4 du livre VII), nous trouverons dans la *pléniitude de grâce*, affirmée de Marie par Gabriel, l'innocence parfaite, et par conséquent l'exemption de toute faute, même de la faute originelle. Et comme ces deux textes n'expriment pas explicitement et clairement le privilège en question, les Pères, qui viendront tour à tour en déclarer le contenu, nous montreront aussi par leurs interprétations qu'ils signifient en toute vérité la conception sans tache de la Vierge, Mère de Dieu (voir les endroits ci-dessus indiqués ; — de la 2e Partie, L. I, c. 1 et 2). Quant à la Tradition, mille passages cités par nous témoignent en faveur du dogme défini. Notons, par exemple, tous ceux qui sont contenus dans ce chapitre 2 ; ceux-là plus nombreux encore qui viendront au ch. 4 du 7e livre, sans compter les Litanies ou séries de *salutations* par lesquelles l'Orient et l'Occident ont commenté l'Ave de l'Ange Gabriel ; litanies dont nous avons des exemples dans les *leçons* du Bréviaire pour l'Octave de la fête de l'Immaculée Conception, et que nous signalerons plus en détail, quand il faudra parler du culte de la Mère de Dieu. Par où l'on voit que nous n'aurions pu développer directement ici les preuves du mystère de la Conception immaculée de Marie, sans nous exposer à des répétitions infinies.

les connaître. De telles propositions n'ont pas besoin de preuves. Qu'on lève seulement les obstacles, que l'on éclaircisse les objections, l'esprit s'y portera de soi-même, et d'un mouvement volontaire. Je mets en ce rang celle que j'ai à établir aujourd'hui. Que la Conception de la Mère de Dieu ait eu quelque privilège extraordinaire, que son fils tout-puissant l'ait voulu préserver de cette perte commune, qui corrompt toutes nos facultés, qui gâte jusqu'au fond de nos âmes, qui va porter la mort jusqu'aux sources de notre vie, qui ne le croirait, chrétiens? Qui ne donnerait de bon cœur son consentement à une opinion si *plausible* » (1)?

Rien de plus vrai que ces observations et rien de mieux confirmé par les faits. Avant toute controverse sur ce mystère, il y avait chez les peuples chrétiens un instinct surnaturel qui leur faisait regarder la Mère de Dieu comme toute sainte, toute pure, sans péché, sans tache, entièrement et totalement immaculée : ce qui manifestement impliquait l'exemption de la faute originelle. Il ne pouvait concevoir autrement la Vierge pleine de grâce, de qui le Rédempteur devait recevoir sa chair.

A cette période de foi tranquille, succéda l'ère des recherches. Des objections se dressèrent qui émurent et firent chanceler la croyance des savants au mystère qui, jusque-là, n'avait été ni explicitement débattu ni formellement défini. Le simple peuple qui n'est pas fait pour ces discussions subtiles, et qui ne voyait pas les difficultés engendrées par la comparaison des dogmes et leur apparente contradiction, n'hésita pas.

---

(1) Bossuet, Exorde du 1er serm. sur *la Concept. de la Ste Vierge.*

Etre immaculée dans sa conception, c'est pour Marie n'avoir jamais été pécheresse, jamais l'ennemie de Dieu, jamais l'esclave de l'enfer; c'est avoir été sainte, pleine de grâce, dans sa première origine; comment douter que la Mère de Dieu n'ait pas reçu de son fils un privilège si convenable et si naturel? Et l'on vit alors ce prodige qui s'est reproduit plus d'une fois dans la vie de l'Église; des simples allant comme naturellement à la vérité, tandis que des théologiens, non seulement très doctes, mais encore entièrement dévoués à la Reine du ciel, hésitent, se troublent et s'embarrassent dans leurs pensées (1).

Les dix-septième et dix-huitième siècles ont été témoins d'un phénomène assez semblable, à propos de la dévotion au Cœur sacré de Jésus. Le peuple fidèle

---

(1) Il semble bien probable, malgré tous les efforts employés pour donner une explication satisfaisante des textes : il semble, dis-je, extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que les plus grands docteurs du XIIIe siècle, Albert le Grand, Alexandre de Halès, S. Thomas, S. Bonaventure, Pierre de Tarentaise, et Gilles de Rome n'ont pas regarde la Conception immaculée de Marie comme une vérite contenue dans le dépôt de la révélation. Ce qui les arrêtait, ce n'était pas l'absence d'une piété filiale envers la bienheureuse Vierge : tous étaient ses dévots insignes. Ce n'etaient pas non plus des doutes sur l'éminence de sa pureté : car ils n'ont qu'une voix pour l'exalter au-dessus de toute pureté créée. C'était encore moins l'ignorance des principes sur lesquels repose et d'où se deduit le privilège de la Conception immaculée : personne ne les a mieux exposés ni mieux défendus.

Où donc chercher les causes de leurs hésitations? D'abord et surtout, dans la difficulte qu'ils éprouvaient à concilier ce privilège avec d'autres verités dogmatiquement certaines; par exemple, avec la généralité de la sentence portée contre les descendants du premier père, avec l'universel besoin d'être rachete par le sang de Jesus-Christ, avec la prérogative incommunicable qui fait de la conception du Sauveur une conception libre de toute souillure; puis dans la manière peu satisfaisante et parfois erronée dont nombre de partisans du privilège de la Vierge en expliquaient le mystère, ceux-ci voulant que la sanctification se fût opérée dans la chair, et ceux-là, dans l'âme, avant l'union de l'une et de l'autre en unité de substance vivante. Ce qui se vit au XIIIe siècle s'était déjà passé dans le courant du douzième : car on y constate à peu près le même desaccord, avec cette différence toutefois que la discussion porte plus directement sur la fête de la Conception de Marie, soutenue par les uns, mal accueillie par les autres, sous prétexte que l'Eglise mère et maîtresse ne l'avait pas encore approuvée.

l'admit avec empressement et sans effort, dès qu'on la lui eut prêchée. Rien ne lui paraissait plus naturel que d'adorer l'amour de Jésus sous le symbole de son cœur de chair. Il en fut autrement pour nombre d'hommes parmi ceux qui faisaient profession de cultiver la science sacrée. Personne n'ignore au prix de quels travaux et de quelles luttes les pieux avocats du culte, manifesté par Notre Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, parvinrent à le faire approuver par l'Église. Il est vrai qu'ici l'opposition vint surtout des partisans plus ou moins avoués des erreurs jansénistes; mais chez plusieurs pourtant elle eut sa cause dans la crainte mal fondée de léser certains points de la doctrine catholique, en admettant cette nouvelle forme de culte public envers le tout aimable et tout aimant Sauveur des hommes.

Il ne sera pas sans intérêt d'entendre, au sujet des débats sur le privilège dont nous avons à traiter, le docte et pieux auteur du *livre de la Conception de la Vierge Marie*. Il se plaint que, de son temps, c'est-à-dire au douzième siècle, la fête de la Conception de Marie fût attaquée par plusieurs, et même en certains lieux supprimée. « Quand je veux chercher la source d'où a coulé le salut du monde, c'est la solennité d'aujourd'hui, celle qu'en beaucoup d'endroits on célèbre en l'honneur de la Conception de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, qui s'offre tout d'abord à moi. Dans les anciens temps, elle était célébrée plus universellement, par ceux-là surtout en qui s'alliait une simplicité plus innocente avec une dévotion plus humble envers Dieu. Mais, depuis que l'amour de la science et la passion de l'examen se sont emparés de l'esprit de plusieurs, on a retranché cette solennité, au mépris de

la simplicité des pauvres, ou bien on l'a réduite presque à néant, sous prétexte qu'elle n'était appuyée sur aucune raison sérieuse. Et le sentiment de ces hommes a prévalu avec d'autant plus de facilité que ceux qui l'ont mis les premiers en avant étaient au-dessus des autres et par leurs dignités ecclésiastiques et par leurs richesses.

« Pour moi, repassant dans mon esprit et la simplicité des anciens, et la sublimité du génie chez les modernes, il m'est venu en pensée d'interroger quelques textes des divines Écritures et d'y chercher, dans une pieuse considération, à qui des uns ou des autres nous devons, mes semblables et moi, nous rattacher de préférence. Or, des simples, ces textes m'apprennent que Dieu se plaît à converser avec eux. De ceux, au contraire, en qui se trouve beaucoup de science, mais peu de charité, les mêmes Écritures enseignent que leur science les enfle, plutôt qu'elle ne les affermit dans la possession du bien véritable. Puis donc que la conversation familière de Dieu éclaire les uns, et que la science est comme un vent qui gonfle les autres, je vous demande lequel des deux partis nous devons écouter, ou celui qui jouit des entretiens de Dieu, ou l'autre qui se complaît outre mesure dans sa propre sagesse » (1) ?

Il y a, sans doute, une part d'exagération dans cette boutade contre les savants du douzième siècle, qui s'opposaient à la célébration d'une fête à l'honneur de la Conception de Marie. C'est d'autant plus à croire que saint Bernard était du nombre, et qu'il fut à ce titre rudement attaqué par un théologien français

(1) Tract. *de Concept. B. M. V.*, *in Praefat.* P.L. CLIX, 301 et 302.

contemporain d'Anselme, Pierre Comestor (1). Au reste, quand Dieu permet que des vérités sur lesquelles l'Église n'a pas encore porté de jugement définitif soient ainsi combattues par des hommes de grande vertu, nous ne devons pas en prendre scandale : car il en résulte un double avantage. C'est d'abord une leçon par laquelle Dieu nous enseigne combien nos pensées sont faibles et quel besoin nous avons de l'infaillible autorité de son Église; c'est de plus une occasion ménagée par la Providence pour que la vérité sorte de la lutte, mieux définie, mieux expliquée, mieux comprise, et finalement remporte un plus éclatant triomphe.

Étudions maintenant, à la lumière de la révélation divine et des enseignements de la Tradition, les raisons secrètes qui ont amené les fidèles du Christ à proclamer immaculée la Conception de sa mère, avant même que les savants se fussent accordés à l'admettre, et que l'Église, gardienne et maîtresse de notre foi, l'eût *expressément* enseignée. Une fois de plus, nous constaterons que tout bien vient à Marie de sa maternité divine, et que sa Conception sans tache en est comme tout le reste un corollaire, mais un corollaire anticipé.

III. — Commençons par donner quelques passages des Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques, où cette liaison de la maternité divine avec la sainteté originelle de Marie se manifeste dans tout son jour.

(1) Petr. Comestor. Pierre avait reçu, dit-on, le surnom de Comestor à cause de la quantité de livres que lui faisait dévorer son ardeur pour la science. Le sermon *de Concept. B. V.*, où Pierre aurait combattu S. Bernard, ne se trouve pas dans la Patrol. de Migne. Mgr Malou (*l'Imm. Concept.*, c. 10. II, pp. 117, suiv.), en cite des fragments.

Qu'est-ce que le péché d'origine ? C'est la servitude initiale sous l'empire du démon; c'est une contagion mortelle contractée par tout homme entrant dans la vie; c'est le péché corrupteur de l'innocence *inviolée;* c'est enfin la nuit répandue sur la surface de l'âme. Or, voilà ce que l'antiquité sacrée n'a jamais admis dans la Mère de Dieu; ce qu'elle a maintes fois et de toutes manières refusé de reconnaître en elle, pour *l'honneur de son Fils;* ce qui revient à dire, *à cause de sa maternité divine.*

Point de servitude. « Aujourd'hui, les cieux reçoivent le paradis spirituel du nouvel Adam; paradis où fut abrogée notre condamnation et planté l'arbre de vie... Dans ce paradis le *démon n'eut jamais d'accès*... C'est que le Fils unique de Dieu, Dieu consubstantiel à son Père, s'est formé lui-même en tant qu'homme de cette terre pure et vierge » (1).

Pas de contagion ni de souillure. C'est la *nature humaine* qu'un évêque d'Orient, venu de Sicile, Pierre d'Argos, fait parler dans un sermon sur la *Conception* de la Mère de Dieu: « *Aujourd'hui* même, une rose poussant dans le sein d'Anne, je veux dire Marie, fait évanouir l'infection que j'avais contractée dans la corruption du péché; en me pénétrant de sa douce odeur, elle me fait participer à sa joie céleste. Une femme jusqu'ici m'avait faite misérable; désormais c'est par une femme que me vient tout bonheur » (2).

Ainsi la Vierge bénie, non seulement est toute pure dans sa conception, mais elle purifie la nature; et déjà « celle-ci tressaille d'allégresse en voyant les

(1) S. Joan. Damasc., hom. 2, *in Deip. Assumpt.*, n. 2. P. G. XCXVI, 725.

(2) Petr. Argor. episc., Hom. *in Concept. S. Annae*, n. 10. P. G. CIV, 1360.

gages et les arrhes de la réconciliation si longtemps attendue » (1). « Si rien n'est pur comme Marie, si elle est une terre que l'épine du péché n'a jamais déparée, une terre où la bénédiction du Seigneur s'est reposée, sans qu'elle ait jamais connu l'antique malédiction, c'est que d'elle a poussé le Christ, fruit béni de ses entrailles » (2). Et encore : « Je vous salue, ô Vierge Mère, qui n'avez en rien *participé à notre malice*... Réjouissez-vous : car le Verbe à qui vous avez donné son corps mortel vous a libérée *du poids funeste* qui pèse *sur notre nature* » (3).

Rien ne profana jamais l'innocence de cette Mère de Dieu. « Si une seule tache, un défaut quelconque avait jamais terni l'âme de la Vierge, sans aucun doute, Dieu se fût choisi une autre mère, exempte de toute souillure » (4). Le Pindare des Arméniens, Grégoire Naregh, écrit dans le même sens : « O Marie, le Créateur du monde vous a donné le nom de mère; aussi vous a-t-on louée toujours et partout comme la fille *sans péché* de la première femme pécheresse; libre de la malédiction portée contre la famille humaine » (5).

Et ces Églises de l'Orient vont presque jusqu'à mettre sur la même ligne la pureté du fils et celle de la mère : « Vous, Seigneur, et votre mère, vous êtes beaux totalement et de toute façon, *omnino et omni*

---

(1) *Id.*, *ibid.*, n. 1.

(2) S. Theodor. Studit., hom. *in Nativ. B. M.*, n. 4. P. G. XCXVI, 685. Cette homelie se trouve parmi les œuvres de saint J. Damasc. ; mais elle est plus probablement de saint Théodore.

(3) Joan. Geomet., Hym. 5, *in S. Deip.* hym. 2. P. G. CVI, 861.

(4) S. Joan. Sarug., hom. 3, *de S. Virg. Deip.*, *apud Assem.* Biblioth. Orient., I, p. 310.

(5) Gregor. Naregh (950), *de Laud. B.M.V.* (ed. Venet., 1827).

*ex parte pulchri* : car en vous, Seigneur, aucune tache aucune souillure en votre mère » (1).

Enfin jamais de ténèbres en Marie : car « elle est ce globe céleste de la nouvelle créature sur lequel le soleil de justice a *toujours* dardé ses rayons, chassant de son âme tout entière la nuit des péchés » (2).

A ces témoignages des Églises d'Orient, il serait facile d'en ajouter de semblables recueillis dans l'Église latine. Je n'en citerai qu'un seul qui en vaut mille ; il est de saint Augustin. L'hérétique Pélage enseignait après les stoïciens que la nature humaine a gardé sa perfection première, et n'a pas subi de déchéance ; bien plus, qu'elle peut, sans le secours de la grâce, pratiquer la justice, éviter toute faute, et parvenir avec ses forces natives à sa fin dernière, le royaume du Christ. Cette *impeccance* naturelle il l'attribuait même aux justes de l'ancien Testament, depuis Abel jusqu'à saint Jean-Baptiste, ajoutant « qu'il est nécessaire et conforme à la piété de confesser que la Mère de Notre Seigneur et Sauveur fut toujours sans péché » (3).

Saint Augustin, dans la réfutation qu'il fait de ces erreurs, rejette, au nom de la foi chrétienne, l'*impeccance* absolue dont l'hérésie faisait honneur aux saints, dans le but avoué de déprécier la grâce. Mais il admet l'exception pour la sainte Vierge Marie, « dont il ne veut pas qu'il soit aucunement question, quand il s'agit du péché ; et cela *pour l'honneur du Seigneur* » (4).

---

(1) Carm. Nisib., (éd. Bickell), p. 122. J'ai cité de confiance ces deux derniers textes, n'ayant pas les ouvrages entre les mains.

(2) S. Proclus, hom. 6, *in Laudat. Deip.*, n. 17. P. G. LXV, 757.

(3) Cf. S. August., *de Natura et grat.*, c. 36, n. 42. P. L. XXXXIV, 267.

(4) *Excepta itaque sancta Virgine Maria de qua propter honorem*

Car « nous savons, continue-t-il, qu'elle a reçu une surabondance de grâce pour vaincre en tout et partout, *undequaque*, le péché, parce qu'elle a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui manifestement n'a pas de péché » (1).

Comprenons bien jusqu'où va la pensée du grand évêque. Il ne limite pas l'exception aux péchés personnels, comme plusieurs l'ont supposé bien à tort. Les hérétiques contre lesquels il combat attribuaient aux justes, y compris la bienheureuse Vierge, une immunité totale ; l'immunité du péché d'origine aussi bien que l'immunité des péchés personnels. Donc saint Augustin, leur concédant ce qu'ils affirmaient, quand il s'agit de la Mère de Dieu, montre par là même que le péché dont il ne veut pas qu'il soit fait question comprend la faute originelle comme toute autre faute. Et c'est là, d'ailleurs, ce que signifie l'expression générale « lorsqu'il s'agit de péchés, *cum de peccatis agitur* ». Car nul n'a plus fortement que lui stigmatisé notre déchéance originelle du nom de péché.

Voilà ce qu'avait bien compris un abbé cistercien, presque contemporain de saint Bernard, le bienheureux Oger, quand il disait, faisant une allusion manifeste au texte d'Augustin : « Quel homme, issu de la racine viciée de notre premier ancêtre, a pu ou pourra jamais observer les préceptes immaculés du Christ avec une charité parfaite, et sans commettre au moins quelque légère transgression ?... Non, il n'est ni grand ni petit parmi les enfants des hommes, quelles que soient et la hauteur de sa sainteté et la sublimité de

---

*Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quaestionem. Id., ibid.*

(1) *Id., ibid.*

sa grâce, qui n'*ait été conçu dans le péché*, à l'exception de la Mère de l'Immaculé, qui, loin de commettre le péché, efface les péchés du monde. Aussi, lorsqu'il s'agit de péché, je n'admets aucune controverse, aucune contestation au sujet de cette divine Mère » (1).

---

(1) B. Oger, abbas Lucedii in dioec. Vercell., Serm. 13, *de Verbis Dom. in cœna*, n. 1. P. L. CLXXXIV, 941.

## CHAPITRE III

Nouvelle étude des raisons fondamentales pour lesquelles une Mère de Dieu devait être immaculée dans sa Conception. — Comment les arguments qu'on opposait à ce privilège, se retournent pour le réclamer.

I. — Les raisons fondamentales de la sainteté originelle de Marie peuvent se ramener à deux chefs : Marie est Mère de Dieu ; Marie est mère du Sauveur ; donc elle est immaculée dans sa Conception. Parfois, dans les monuments de la Tradition, les deux titres au privilège sont enlacés l'un avec l'autre, et parfois ils sont présentés séparément ; mais unis ou distingués ils soutiennent la thèse, et pour qui sait les comprendre, il n'y a qu'une seule et même preuve à deux points de vue différents : car Marie est la mère de notre Sauveur et son Associée dans l'œuvre de la réparation, parce qu'elle est la Mère de Dieu, comme elle est Mère de Dieu pour être avec son fils et par son fils la Réparatrice de l'humanité déchue.

La maternité divine emporte l'exemption du péché d'origine. Nous l'avons établi déjà, l'infinie grandeur du fils exige que tout privilège de grâce, accordé par la libéralité divine aux créatures de Dieu, devienne aussi l'apanage de sa mère. Les Anges créés pour être les serviteurs de Dieu reçurent la grâce au premier instant de leur existence, en même temps qu'ils

recevaient la nature. Puis-je avouer que Dieu ait moins fait pour celle qui devait être sa mère que pour les princes de sa cour céleste, ministres et serviteurs dont elle est la Reine? Ève, cette première femme, créée de Dieu pour être la mère des hommes, sortit des mains divines, tout éclatante de grâce, et la nouvelle Ève, faite pour être la Mère de son Dieu, serait entrée dans le mon de en ennemie de Dieu ! Est-ce croyable ?

« Si Jean-Baptiste, parce qu'il devait précéder le Seigneur dans l'esprit et la vertu d'Élie, fut rempli de l'Esprit-Saint avant sa naissance, qui oserait dire que Marie, le propitiatoire unique de l'univers, le très doux lit où reposa le Fils du Dieu tout-puissant, ait été privée, dans sa Conception, de la lumière sanctifiante du divin Esprit » (1) ? Ne fallait-il pas que la mère fût plus favorisée que le précurseur ; et comment l'aurait-elle été, si sa Conception n'est pas immaculée ? Dites, si vous l'osez, que sa dignité, que son ministère auprès du Fils éternel de Dieu ne surpassent ni l'excellence ni les fonctions de Jean-Baptiste, et je concevrai votre hésitation. Mais si la vérité vous force à confesser que la Mère du Fils de Dieu l'emporte immensément sur le précurseur du même Fils, il vous faut avouer que sa sainteté va plus haut que la sienne, et par conséquent qu'elle remonte au premier instant de l'existence dans le sein maternel.

Nous l'avons encore établi, la maternité divine n'est pas un *accident* dans la vie de la très sainte Vierge; avant d'être la fille de l'Adam terrestre, elle était, dans les desseins éternels de Dieu, la mère de l'Adam

---

(1) Tractat. *de Concept.* P. L. CLIX. 305.

céleste (1). Ce que Dieu prétendait faire en la formant, ce n'était pas seulement une créature humaine, capable de le connaître, de l'aimer et de le servir. C'est la destinée commune. Avant tout et par-dessus tout, il se préparait une mère. Que faites-vous, Seigneur, en rendant miraculeusement féconde cette femme que la nature avait laissée stérile? Ma mère, vous répond-il; le temple animé que j'habiterai bientôt dans la chair; un corps d'où je tirerai mon corps. Voilà mon intention principale : tellement principale que, si je ne l'avais pas en vue, j'abandonnerais la nature à son impuissance. Quand Dieu créa le premier homme, il mit en lui toutes les propriétés et les perfections nécessaires à la fin pour laquelle il le façonnait. Est-il possible que, penché sur le sein de la bienheureuse Anne, pour y former sa propre mère, il l'ait privée de ce qui, plus que tout le reste, est indispensablement requis dans une Mère de Dieu, la grâce et l'innocence?

Autrement n'aurions-nous pas le droit de lui dire : Quoi! Seigneur; vous avez la prétention de façonner votre mère, et de vous bâtir un temple exclusivement réservé pour être votre demeure; et cette mère vous la faites votre ennemie, et ce temple est, dès le principe, souillé par la présence et l'empire de Satan.

(1) Elle n'est pas devenue de fille d'Adam mère de Jésus; tout au contraire, c'est pour être mère de Jésus, qu'elle est née d'Adam. Donc, en elle la maternité divine doit primer la filiation naturelle. Comme fille d'Adam, elle devait contracter la souillure commune; comme mère de Jesus, elle doit en être exempte. Deux conditions qui sont en lutte. Qui l'emportera du vieil Adam ou du Nouveau? Le Fils de Dieu, qui l'a faite pour en être fait, et qui, par conséquent, a dû la faire comme il voulait en être fait, c'est-à-dire sans tache. Sa naissance exigerait le péché; sa maternité future est inconciliable avec le péché. Le moyen de conciliation, c'est qu'elle en soit préservée par les mérites de celui qui l'a faite pour en être fait. Préservée, donc elle devait contracter la faute originelle; préservée, donc elle n'a pas contracté cette faute.

Où donc est votre sagesse; où, votre puissance? Ils se sont donc trompés vos Saints, quand ils ont appelé Marie « le temple saint de Dieu que le Salomon spirituel s'est construit lui-même, et qu'il a fait tout éclatant, non pas d'un or matériel, mais de la lumière du Saint-Esprit » (1); un tabernacle sacré que le Verbe, nouveau Béséléel, a travaillé de ses mains divines (2); le sanctuaire où le péché n'a pas d'entrée; le propitiatoire divin que Dieu lui-même a fondé (3); un paradis planté par la Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit ; un éden spirituel, plus saint et plus auguste que le premier (4)? C'est donc à tort que, dans la fête de la Conception de la Vierge, ils parlaient aux fidèles « du palais royal *construit aujourd'hui* même et préparé pour le Seigneur du monde »; à tort aussi que ce jour leur paraît dépasser par les splendeurs de la grâce toutes les clartés du ciel (5)?

Comprenez-vous la force invincible de ces preuves ? Marie n'est pas autrement conçue que les enfants ordinaires, au point de vue de la nature : car l'assistance divine, qui vint au secours de la stérilité maternelle, n'eut d'autre effet que de réveiller et d'activer la vertu génératrice infusée par la nature. Si donc la Trinité tout entière est là travaillant, pour y faire une œuvre digne d'elle, son action spéciale et singulièrement propre appartient au domaine de la grâce. Ce qu'elle produit ce n'est pas la matière telle quelle du temple futur;

---

(1) S. Joan. Damasc., hom. *de Nativ. Deip.*, n. 10. P. G. XCVI, 617.
(2) S. Ephrem, III (graece), p. 529.
(3) Modest. Hier., *Encom. Deip.*, n. 10. P. G. LXXXVI, 3305.
(4) Voir ces témoignages et d'autres du même genre à l'infini dans le P. Passaglia, *de Immaculato Conceptu*, n. 1301, seqq., *et alibi passim*.
(5) Jacob. Monach. or., *in SS. Deiparae Concept.*, n. 1-4. P. G. CXXVII, 544, sqq., etc.

une matière qu'il faudra séparer de la masse informe et souillée, purifier, tailler pour qu'elle soit la demeure de Dieu; non, le sanctuaire sort, au premier instant, de l'amour et de la puissance divine, purifié, paré, consacré. Car, il faut le redire après nos textes, ce que Dieu veut faire en produisant Marie, c'est, avant tout, sa mère; sa mère, dis-je, et non pas seulement une femme qu'il choisira pour naître d'elle. Le choix est fait de toute éternité, et ce choix commande et règle la formation, l'existence même de son objet.

Voulez-vous une autre considération, regardez le sein du Père, où fut éternellement conçu le Fils commun du Père et de la Vierge. Il n'est pas seulement pur, mais la pureté même; il n'est pas seulement saint, mais la sainteté même. Et vous pourriez admettre que ce Fils éternellement conçu, éternellement né dans cet abîme sans fond de pureté et de sainteté, fût conçu dans le temps et naquît d'un sein primitivement souillé! Le Père n'aurait pas regardé comme un outrage fait à sa génération très sainte, une semblable naissance ; ou bien, ayant conscience de cet outrage, il l'aurait permis ?

J'entends saint Anselme qui me dit : « Il convenait qu'elle brillât d'une pureté sans égale au-dessous de Dieu (*qua major sub Deo nequit intelligi*), cette Vierge à qui Dieu le Père devait donner son Fils unique, un Fils né de son cœur, égal à lui-même, tellement que le Fils du Père et le fils de la Vierge fussent naturellement un seul et même commun fils » (1); et malgré cette suprême convenance, l'origine de Marie serait impure à l'égale de la mienne?

(1) S. Anselm., L. *de Conceptu Virgin.* c. 18. P. L. CLVIII, 451.

Est-ce là glorifier le sein du Père et son amour pour son Unique? Jugeons-en par ce que nous voyons dans les alliances humaines. Qu'il y ait une tare originelle dans une personne, remarquable d'ailleurs par son mérite et sa vertu, ce sera toujours un obstacle qui lui fermera l'entrée d'une famille absolument pure : un père, une mère ne l'accepteront jamais pour leur fille.

II. — Si nous considérons Marie comme Mère du Dieu *Sauveur* et *Réparateur* de la nature déchue, le privilège de sa Conception immaculée ne s'impose pas avec moins de certitude et de clarté. En effet, mère du Sauveur, elle est par là même son associée dans la grande œuvre de la réparation, nouvelle Ève aux côtés du nouvel Adam. Quand Dieu créa le premier homme, il le fit pour être le père d'une postérité qui, d'après son dessein primordial, devait naître à la vie de la grâce en recevant celle de la nature; si bien que les hommes seraient devenus, au même moment, enfants de l'homme et fils adoptifs de Dieu. C'est pourquoi Dieu lui donna, dès le premier moment de sa création, la double vie qui devait être l'apanage de toute créature humaine, à son entrée dans le monde. Et parce que la femme était appelée à propager avec Adam la famille ainsi sanctifiée dans son principe, Dieu la forma de la chair du premier homme, vivante comme lui de la double vie de la nature et de la grâce. Ne fallait-il pas que les origines des premiers ancêtres ne fussent pas moins saintes que celles de leur postérité?

Je ne m'étonnerais donc pas d'entendre l'Apôtre enseigner du nouvel Adam qu'il fut saint, pur, immaculé, séparé des pécheurs, plein de grâce et de vérité,

à l'instant même où il se revêtit de notre nature (1), quand même sa dignité de Fils de Dieu me serait encore inconnue. Ce qui me surprendrait, ce serait d'apprendre que la nouvelle Ève, cette Mère des vivants, a été conçue dans la mort, et qu'elle n'est pas dès lors sortie par anticipation vivante et pure du côté de Jésus, endormi sur la croix. L'ordre de la réparation ne serait plus en rapport harmonieux avec celui de la première institution; et la compagne de l'Homme-Dieu serait, de ce chef, préparée moins complètement à son ministère de grâce que l'associée de notre premier père.

Nos anciens Docteurs, ceux de l'Orient surtout, ont célébré, dans la Conception de la bienheureuse Vierge (2), le gage et les arrhes de notre future délivrance; elle leur est apparue comme l'aurore du beau jour où, le ciel se réconciliant avec la terre, la colère cédait la place à la grâce, et la mort, à la vie. Cette enfant, qui fait son entrée dans l'existence, est pour eux la magnifique et glorieuse rançon d'Ève; la nouvelle masse de la seconde création; les prémices d'une race très sainte. Auraient-ils eu ces pensées si la Conception de Marie n'avait pas été sans tache; et si, dans ce jour, il n'y avait eu de plus au monde qu'un enfant de colère, privé comme les autres de la grâce et de l'amitié de son Dieu? Singulière préparation de la Coopératrice du Verbe incarné dans ses triomphes sur l'ennemi du genre humain, que celle qui la réduirait à porter d'abord le joug, et la rangerait parmi les

(1) Hebr., VII, 26; Joan., I, 14.

(2) Leurs discours sur ce mystère portent souvent comme titre : de la *Conception* de Ste-Anne, parce qu'ils signifient par ce mot la conception active.

vaincus, avant de l'appeler à partager le travail et l'honneur de la victoire.

Ce serait sortir de notre plan que de vouloir développer longuement ici l'annonce prophétique du Libérateur, incluse dans la malédiction portée par Dieu contre le serpent infernal : « Voici que je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta semence et sa semence ; et celle-ci t'écrasera la tête » (1). Mais il nous est bien permis d'y montrer en quelques mots la confirmation de ce que nous venons d'avancer dans les pages précédentes. Que la *femme* mentionnée dans l'oracle divin soit Marie, c'est ce que le peuple chrétien ne met pas en doute. Trop souvent il a vu les images qui la représentent foulant le serpent sous son talon virginal. Je suppose maintenant la vérité de cette interprétation que nous aurons lieu d'établir solidement dans la suite. Sur cela, voici comment je raisonne.

D'après le texte sacré, l'inimitié entre la femme et le serpent est une inimitié sans restriction, absolue, que Dieu lui-même a faite ; une inimitié singulièrement propre à cette femme à raison de son union très intime avec son fruit ; une inimitié qui oppose la même femme au serpent infernal, auteur du *péché de nature ;* une inimitié qui contraste efficacement avec l'amitié d'Ève, c'est-à-dire avec une amitié dont le terme est pour Ève et pour sa descendance la privation de la grâce originelle ; une inimitié semblable, disons mieux, identique à celle qui doit exister entre le fils de la femme et le démon représenté par le serpent ; une inimitié enfin qui va finalement à l'écrase-

(1) Gen, III, 15.

ment du serpent infernal sous le pied du fils de la femme.

Supposez maintenant la Vierge, Mère de Dieu, conçue comme nous dans le péché originel, l'inimitié n'est plus ce que nous venons de dire : elle n'est pas absolue, ni singulièrement propre à la femme, puisqu'elle ne serait venue, comme pour nous, qu'après l'amitié; elle n'est pas une inimitié qui oppose cette femme à l'auteur même du péché d'origine et la sépare ainsi d'Ève pécheresse, puisque la seconde Ève aurait contracté le même péché qui asservit et dépouilla la première ; elle ne serait pas l'inimitié que nous admirons dans le fils, puisque celui-ci n'appartint jamais à la société du démon ; la femme enfin n'écraserait pas avec son fils et par son fils la tête du monstre, artisan principal de notre ruine, puisqu'elle en serait d'abord la victime et l'esclave.

Qu'on ne vienne pas objecter ici que tous les saints, par le fait même qu'ils sont les membres vivants du Christ vivant, font partie de la semence de la femme: ce qui pourtant n'emporte pas pour eux l'exemption du péché d'origine. La réponse est aisée. S'ils ont été pécheurs, c'est qu'ils n'étaient pas encore devenus la semence de la femme par leur incorporation dans le Christ. Une fois cette heureuse union faite, et tant qu'elle dure, c'est-à-dire tant qu'ils appartiennent de fait à la lignée de *la femme*, ils sont les ennemis du démon. « Quiconque, dit l'Apôtre, est né de Dieu ne commet point le péché » (1).

Le Christ lui-même qui, par sa nature humaine, est cette semence de la femme, fut toujours, conformé-

(1) I Joan, III, 9.

ment au présent oracle, absolument séparé du démon. Donc, Marie qui fut, dès sa conception, *la femme* par excellence, la femme ayant pour semence le Christ Sauveur, suit les destinées de son fils. Comme pour lui c'est donc une hostilité toujours existante entre elle et le diable. Donc enfin, même au premier instant de son existence, elle fut ornée de la grâce, exempte de toute souillure et de tout péché (1).

Qui ne voit par là que, dès ce premier oracle, la maternité divine nous apparaît comme la source et la racine de l'immaculée Conception? Car enfin, c'est la semence principale, le Christ Rédempteur qui, le premier, de son pied victorieux écrase la tête du serpent, et le triomphe du Fils est la victoire et le salut de la mère : « *Ipsum conteret caput tuum* » (2). Et voilà de nouveau comment tout nous ramène à la maternité divine, quelque privilège que nous admirions en Marie.

III. — Chose admirable, les difficultés qu'on a faites contre le privilège de Marie, quand on les examine de près, se retournent en quelque sorte pour l'établir ou pour le confirmer.

On a dit que le privilège d'une conception immaculée est trop *extraordinaire*. Et c'est cela même qui m'en fait admettre l'existence. Ce privilège est *extraordinaire*. Donc, conclurai-je, Marie l'a reçu. Si vous l'enlevez, la conception de Marie n'a rien de singulièrement propre à cette Vierge. Elle rentre dans la série des conceptions communes : car le miracle même

(1) Voir sur ce raisonnement le R. P. Billot, dans son beau traité *de Verbo incarnato*, pp. 341, sqq.

(2) On sait que le texte de la Vulgate porte : *Ipsa* conteret. J'ai pris la leçon généralement admise comme plus conforme au texte original.

qui la fait sortir d'entrailles jusque-là stériles s'est opéré pour d'autres, avant qu'elle en fût elle-même favorisée dans sa mère. Or, c'est ce que je ne peux admettre, quand j'ai considéré la vie de cette bienheureuse Vierge. Trouvant partout ailleurs des privilèges, la voyant en toute circonstance en dehors de la loi commune, je ne comprendrais pas qu'elle eût été rangée dans sa conception à l'ordre des autres enfants des hommes, et formée comme eux dans l'iniquité.

« Que si nous remarquons, au contraire, en elle une dispense presque générale de toutes les lois; si nous y voyons, selon la foi orthodoxe ou du moins selon le sentiment des docteurs les plus approuvés; si, dis-je, nous y voyons un enfantement sans douleur, une chair sans fragilité, des sens sans rébellion, une vie sans tache, une mort sans peine; si son époux n'est que son gardien, son mariage le voile sacré qui couvre et protège sa virginité, son fils bien-aimé une fleur que son intégrité a poussée; si, lorsqu'elle le conçut, la nature étonnée et confuse crut que toutes ses lois allaient être à jamais abolies; si le Saint-Esprit tint sa place, et les délices de la virginité, celle qui est ordinairement occupée par la convoitise; qui pourra croire qu'il n'y ait rien eu de surnaturel dans la conception de cette Princesse, et que ce soit le seul endroit de sa vie qui ne soit marqué par quelque insigne miracle » (1) ?

Donc, il n'y a pas lieu d'opposer l'extraordinaire: on répondrait que pour la Mère de Dieu l'*extraordinaire* ce serait l'*ordinaire*, attendu que toujours et partout Dieu la *singularise* et qu'il la met au-dessus

(1) Bossuet, 1 serm. sur la Concept. *de la Ste Vierge*, 1er point.

des règles communes, dans un ordre à part exclusivement réservé pour elle.

Disons plus: non seulement l'exemption de la faute originelle et la sainteté primitive s'harmonisent avec les autres privilèges, réclamés par la maternité de Marie, mais elles en sont ou la base ou le complément, en sorte qu'ils ne s'expliqueraient pas suffisamment, une fois séparés d'elle. Nous avons déjà parlé de la plénitude de grâces dont fut remplie cette mère admirable, et nous y reviendrons encore. Notons seulement ici qu'au jugement des Pères, des interprètes de l'Écriture et des Saints, c'est une plénitude qui ne cède qu'à la plénitude de Jésus-Christ, supérieure à toute autre, dépassant tout ce qu'il nous est possible de concevoir. Supposez la conception sans la grâce, une conception soumise à la malédiction qui pèse sur toute la descendance du premier père, en un mot, une conception dans le péché, qu'advient-il de la plénitude de grâce si merveilleusement exaltée ? Combien il nous sera facile d'en voir les bornes et d'en concevoir une autre plus excellente, sans remonter à celle de Jésus-Christ. Donc, l'exemption de la faute originelle nous apparaît comme une partie intégrante dans l'océan de grâces qui fait la sainteté de la Mère de Dieu.

Elle se rattache par des nœuds encore plus sensibles, sinon plus étroits, aux autres prérogatives de cette divine mère. C'est le privilège de Marie d'avoir été préservée de tous les effets déshonorants du péché originel, j'entends de toutes les suites que son divin Fils n'a pas voulu subir. En elle, aucun aiguillon, aucun dérèglement de la concupiscence ; elle n'a jamais connu cette fragilité qui nous entraîne inévitablement

à des fautes au moins légères; sa maternité fut sans douleur, et le tombeau rendit son corps, exempt des moindres atteintes de la corruption; enfin, pour couronner cette magnifique suite de prérogatives, elle devint mère, sans perdre la fleur de sa virginale pureté. Ces privilèges, je les suppose. Ce qu'il me faut remarquer et ce qui ne peut faire aucun doute, c'est que tous plongent leurs racines dans la Conception immaculée de Marie, ou l'appellent comme leur indispensable complément. Puisque l'insubordination des sens, puisque la fragilité commune, puisque les douleurs de la maternité, puisque la décomposition qui suit la mort sont les conséquences du péché d'origine, et que nous ne les trouvons pas en Marie, ne faut-il pas que la même bonté de Dieu, qui l'en a délivrée, l'ait soustraite à la cause d'où elles émanent? Rien, certes, de plus naturel ni de plus de raisonnable que cette conclusion.

La virginité de la Mère de Dieu ne découle pas nécessairement d'une conception sans tache, mais elle la renferme. C'est que cette virginité n'est pas seulement la virginité de la chair, mais encore, et plus, la virginité de l'âme. Les Pères ne s'y sont pas trompés. Après saint Ambroise et saint Jean Damascène, ils enseignent d'une commune voix que, pour être digne d'enfanter le Sauveur, Marie devait être vierge d'âme aussi bien que vierge de corps. Et cette vierge est la *Toujours-Vierge*. Ἀειπαρθένος, disait l'Orient, par la bouche de Didyme, dès l'aurore du quatrième siècle; *Semper Virgo*, répondait d'un même cœur et d'une même foi l'Église latine. Et ce nom de Toujours-Vierge, à partir de cette époque, se retrouve, dans les liturgies, dans les actes des Conciles, et dans les

œuvres des Pères; partout, en un mot, où il est parlé de la bienheureuse Mère de Dieu (1). Or, la virginité de l'âme, quand elle est parfaite, implique l'exemption de toute souillure, et de toute atteinte du péché (2).

Si donc Marie est vraiment la Vierge par excellence et la Toujours-Vierge, il faut bien confesser qu'à ce titre elle échappa totalement à la déchéance originelle. Et n'est-ce pas là ce que la simple et droite raison nous mène à conclure? Conçoit-on que Dieu ait dérogé aux lois les plus générales de la nature pour que sa Mère conservât intact le trésor de sa virginité corporelle, et qu'il ait négligé de suspendre les lois de sa justice, afin qu'un autre trésor, incomparablement plus précieux pour elle et plus glorieux pour lui-même, ne lui fût jamais enlevé (3)? D'autant plus que la virginité du corps avait pour principe et pour sauvegarde la virginité même de l'âme (4).

Disons encore que la Conception immaculée se rattache par des nœuds étroits à l'impeccabilité de la

---

(1) Cf. Mingarelli, Not. *in l. Didymi de S. Trinit.* L. I, 27.

(2) *Non satis est ut virgo sancta sit corpore, verum etiam spiritu. Hoc enim est vera virginitas animæ, nimirum puritas*, dit Theophylacte dans son Comment. sur la 1re aux Corinthiens, c. 7. P. G. CXXIV, 1038.

Et voilà pourquoi la Trinité divine, étant la sainteté par essence et la première source de toute pureté, S. Grégoire de Nazianze l'a nommée la Première Vierge : *Prima Virgo est pura Trinitas. Carm. Theol.*, s. I ; carm. I *in Laud. Virgin.* P. G. XXXVII, 523.

(3) S. Bonaventure l'a proclamé lui-même : « Il était souverainement convenable que celle en qui le Très-Haut s'est complu jusqu'à faire d'elle son épouse et la Mère de son Fils unique, fût immaculée dans son esprit, *comme elle l'était dans sa chair* » (in IV Sent. D. 3, a. 2, q. 1). La conclusion qu'il n'a pas tirée, un théologien du même ordre, François de Mairon, dit le docteur *illuminé*, la tirait peu de temps après dans son deuxième sermon sur la Conception de la bienheureuse Vierge; et dès lors, l'Ordre Séraphique devint l'un des plus fervents champions du privilège de Marie.

(4) *Duplicis virginitatis navem servaverat incolumem. Maria enim non minus animam quam corpus servaverat virginem; unde etiam conservabatur corpori virginitas.* S. J. Damasc. hom. I *in Dormit. B.V. M.*, n. 7. P. G. XCVI, 709.

Mère de Dieu. C'est une considération que j'ai prise de Bossuet. « Il est, dit-il, écrit de tous les hommes généralement qu'ils pèchent tous en beaucoup de choses (1). Ces paroles, qui nous enseignent que tous les hommes tombent dans les péchés actuels, du moins dans ces péchés de fragilité que nous appelons véniels, ne sont ni moins expresses ni moins générales que celles où l'obligation au péché originel est clairement établie. C'est pourquoi saint Augustin, qui est le grand maître des théologiens en cette matière, parle de l'une et de l'autre obligation dans la même généralité, jusque-là qu'il a avancé dans le cinquième livre contre Julien que tous ceux qui ont contracté le péché originel, tombent aussi dans la suite des péchés actuels » (2). Donc, Marie n'ayant jamais commis la moindre faute de ce genre devait être immaculée dans sa conception. C'est la conclusion qui s'impose, en attendant que nous expliquions de quelle manière la préservation du péché originel peut seule mener, par l'exemption de la concupiscence et des inconsidérations de l'esprit, à ne jamais faillir.

On a dit aussi que le privilège d'une conception sans tache paraît *excessif*. Oui, il le serait pour d'autres; mais il ne l'est plus pour Marie. Dieu ne l'a-t-il pas élevée infiniment plus haut en la choisissant pour sa mère? L'Immaculée Conception ne l'élève qu'au-dessus des hommes pécheurs; mais sa maternité l'a portée même au-dessus des Anges. Quel est l'ange, en effet, qui puisse dire à Dieu : Vous êtes mon fils, et je vous ai engendré aujourd'hui? Et comment, exaltant cette

(1) Jac., III, 2.
(2) Bossuet, Serm., pour la Concept. 2e p. (8 déc. 1668). Œuvres oratoires. Lebarcq., V, p. 393.

Vierge au-dessus de la nature angélique par sa maternité, Dieu ne l'aurait-il pas élevée au-dessus de l'humanité déchue par une conception immaculée ? Le premier excès n'appelle-t-il pas le second, comme l'abîme appelle l'abîme? Ce qu'il faut craindre, c'est un autre excès, l'excès d'indifférence du fils pour sa mère. Où serait l'amour qu'il a eu pour elle si, présidant à sa naissance, la formant lui-même, et pouvant la doter d'un privilège qui lui convenait à tant de titres, il le lui avait refusé? Pour moi, j'estimerais bien faible l'affection d'un fils qui laisserait même un instant sa mère dans la honte et l'ignominie morale, quand il aurait pu, sans dommage pour sa gloire, au nom même de ses intérêts la préserver d'un si triste sort.

On a dit encore que c'est le privilège incommunicable de Jésus-Christ d'avoir été conçu sans péché; et que, par conséquent, Marie ne pouvait y participer de pair avec lui. Je vous l'accorde, il y a dans la conception du Sauveur un double titre exclusivement propre à lui seul, qui réclame l'exclusion de toute tache, de tout péché d'origine. Lui seul est né d'une Vierge; lui seul est un Dieu dans la chair. Voilà son privilège incommunicable; à Dieu ne plaise que nous le revendiquions pour sa Mère. C'est l'innocence du Dieu Rédempteur et non pas celle d'une créature rachetée. Mais au-dessous de cette innocence originelle, j'en conçois une autre: celle d'une fille d'Adam, que ni sa condition de pure créature, ni son ordre de naissance ne mettraient à l'abri de la contagion commune; et qui, pour en être exempte, devrait être préservée par grâce et rachetée de la servitude avant de l'avoir subie.

Or, le privilège singulier de Jésus-Christ, loin d'être incompatible avec une pareille innocence dans sa mère,

en est excellemment relevé. Il n'est pas incompatible avec elle, puisque ce qui est de droit dans le fils est pure grâce dans la mère ; disons plus encore : puisque la prérogative de Marie dépend de la sainteté de Jésus comme l'effet de sa cause. Il en est excellemment relevé. N'est-ce pas exalter l'incomparable pureté du fils, que de nous la montrer si parfaite qu'elle ne peut tolérer une souillure dans sa mère; si haute qu'elle surpasse non seulement l'innocence réparée des coupables, mais encore l'innocence d'une créature immaculée? Ainsi tout s'accorde et s'harmonise : la conception de la Vierge est au-dessous de la conception de son fils, parce qu'elle est une pure créature et qu'en vertu de son origine elle aurait dû naître au rang des coupables ; et cette même conception est au-dessus des conceptions communes, parce qu'elle est celle de la Mère du Dieu incarné, du Réparateur universel.

Reste une dernière difficulté qui nous mènera, comme les précédentes, à juger la conception sans tache de la bienheureuse Vierge souverainement convenable, et par conséquent nécessaire. Le Fils unique du Père est descendu du ciel pour racheter et sauver le monde. « Vous l'appellerez Jésus, dit l'Ange à Marie (1); vous l'appellerez Jésus, répétera-t-il bientôt à Joseph » (2), c'est-à-dire, Sauveur. Voilà le nom propre du Dieu fait homme, celui qui détermine et personnifie sa mission. Il est le Sauveur; et, par suite, celui qui ôte les péchés du monde, qui nous justifie, qui nous rachète, qui nous lave, qui réconcilie la terre avec le ciel. Mais toutes ces choses, comment les opère-t-

(1) Luc, 1, 31.
(2) Matth., 1, 21.

il? Par son sang (1). Donc, concluaient jadis les adversaires de l'Immaculée Conception, Marie a été conçue sans le péché, puisqu'elle a dû, comme tous les enfants d'Adam, être sauvée, rachetée, réconciliée, lavée dans le sang de Jésus-Christ.

Donc, conclurons nous à meilleur droit, Marie n'a pas contracté la souillure originelle. C'est ce que nous persuade l'origine de ce sang rédempteur; en d'autres termes, la maternité de Marie. Oui, elle a été rachetée, mais d'une manière plus éminente et plus divine. Ne fallait-il pas que le sang de Jésus-Christ remontât jusqu'à sa première source pour la purifier, en la préservant de toute souillure; que le fleuve de grâces qu'il répand sur les âmes pour les sanctifier, eût en elle une efficacité qu'il n'a pas dans les autres? Or, la première source du sang de Jésus-Christ est à la conception de sa divine mère; et cette efficacité singulière ne se comprend pas, si Marie n'est pas plus que les autres sanctifiée dans sa première origine, et si parfaitement rachetée qu'elle ne subisse pas un instant la servitude du péché. Regardez la divine Marie debout, au Calvaire, plus près que toute autre, de la croix de mon Sauveur: et ne voyez-vous là comme le symbole de cet effet si particulier du sang de Jésus-Christ?

Ce que le sang de Jésus devait à son origine, il le devait encore à sa *propre gloire*. La gloire de ce sang divin, c'est de détruire en tous lieux l'œuvre du diable, et de porter sa propre efficacité partout où le mal a produit ses effets : c'est pour cela que le Seigneur Jésus l'a reçu de la Vierge et l'a répandu sur le Calvaire.

(1) Rom., v., 9; Eph., I, 7; Col., I, 14, 20; Hebr., IX, 13, 14; I Petr., I, 2, 19; Apoc., I, 5, V, 9.

Voyez comment Jésus-Christ s'est appliqué, soit dans le cours de sa vie mortelle soit après sa mort, à nous montrer par les faits la multiple vertu de son précieux sang. Le mal a souillé les âmes ; il les purifie : témoin Madeleine et tant d'autres retirés de la fange et blanchis dans le sang de l'Agneau. Le mal nous avait privés de tout droit à la vision divine ; et ce divin sang est à peine répandu que le ciel s'ouvre pour y recevoir l'âme d'un criminel insigne, mais pénitent. Le mal avait introduit la mort ; et voilà que l'immortalité glorieuse nous est acquise par les mérites du Sauveur, et que déjà la Vierge la possède en compagnie de Jésus ressuscité. Le mal avec la mort avait amené le triste cortège des maladies et des souffrances : par la vertu du sang de Jésus, nous sommes guéris en espérance et déjà combien de guérisons accordées, préludes de l'affranchissement final.

Que faut-il encore pour que j'aie la démonstration palpable de la toute puissante vertu de ce divin sang? Qu'il aille jusqu'au sein des mères y sanctifier leur fruit, avant qu'il soit totalement formé ; mieux encore, qu'il remonte aux origines mêmes de la vie, pour y donner dans une conception immaculée le témoignage décisif de son universelle efficacité. Or, cette conception immaculée, si nécessaire à la gloire du sang de Jésus-Christ, pour qui sera-t-elle, si Marie, la Vierge Mère, est conçue dans le péché? Donc, de quelque côté que je regarde *la maternité de la divine Vierge*, je vois en elle le titre et la raison de sa conception immaculée.

## CHAPITRE IV

Que la grâce de sanctification reçue par la Mère de Dieu dans sa conception, c'est-à-dire, au premier instant de son existence, surpassa la grâce consommée de toute autre créature de Dieu.

I. — L'Immaculée Conception emporte pour Marie l'exemption de la tache originelle; seule parmi les enfants des hommes cette Vierge bénie fait son entrée dans le monde, pure de tout péché, libre de l'universel esclavage. Mais ce n'est là pour ainsi dire que le côté *négatif* de son privilège. Il y a le côté *positif* du mystère auquel les fidèles ne pensent pas assez: c'est qu'en même temps que Marie se montre aux regards de Dieu et de ses anges revêtue d'innocence et sans nulle souillure, elle est déjà riche de tous les dons de la grâce. Si nous avons bien compris la nature du péché d'origine, c'est par là que la Vierge nous apparaît immaculée. Supposez-la venant à la vie sans cette grâce sanctifiante qui, déposée au fond des âmes avec ses annexes inséparables, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, nous transforme à l'image surnaturelle de Dieu, Marie, fille d'Adam, ne serait plus à ce premier instant l'amie de Dieu, mais son ennemie: conçue dans la privation de la grâce, elle porterait en elle, comme tout autre membre de la famille humaine, la faute et la tache originelle; fille de colère, avant d'être fille de Dieu.

Mais, loin de nous la pensée de ne voir entre cette grâce initiale de la bienheureuse Vierge et la grâce qui purifie les baptisés à leur naissance dans le Christ, d'autre différence que celle qui repose sur le temps de leur infusion respective. Or, si vous demandez quelle fut en Marie la perfection de la grâce, alors qu'elle sortit ainsi radieuse et pure des mains, disons plutôt, du cœur de Dieu, voici d'abord une réponse incontestable. Jamais créature dans sa première sanctification ne reçut une grâce égale. Il est à peine nécessaire de prouver à nouveau cette proposition, tant elle ressort clairement de ce que nous avons vu mille fois déjà. Rappelons-nous le grand principe : Tout don de grâce accordé par la libéralité divine à quelque créature que ce soit, Marie l'a reçu dans une mesure égale et supérieure. Donc, puisque la perfection de la grâce initiale est manifestement un bienfait surnaturel de Dieu, elle dut être à un degré suréminent le privilège de Marie.

De plus, l'intensité de la grâce se révèle par ses effets. Or, un des effets de cette première grâce en Marie fut de la préserver à jamais de toute tendance au mal, et de la confirmer absolument et pleinement dans le bien. Donc, à ce titre encore, elle excelle par-dessus la première grâce des hommes et des anges : car ni dans les uns ni dans les autres la sanctification initiale n'eut au même degré ce double effet. Enfin, c'est une règle de l'éternelle Sagesse que celle-ci donne à chaque chose en la créant une nature et des propriétés en rapport avec l'excellence de sa destinée. Or, dans l'ordre supérieur dont nous parlons uniquement, la grâce est comme une nouvelle nature, et les vertus tiennent lieu de propriétés. D'ailleurs, la fin de

Marie sur la terre c'est d'être non pas seulement une servante de Dieu, comme les autres créatures raisonnables, mais encore sa mère. Donc, à ce titre aussi, sa grâce initiale doit primer toute autre grâce.

Direz-vous qu'il lui suffit d'avoir cette prééminence de grâce, alors que viendra le moment d'être mère? Ce serait oublier que le principe doit répondre au terme, et le fondement à l'édifice. Tout se tient dans l'ordre de la providence, à moins que l'action de la créature n'intervienne pour en troubler la suite et l'économie. Mais, encore une fois, cette première proposition brille d'une telle évidence qu'il est inutile de s'y arrêter plus longtemps.

II. — Il en est une seconde que je trouve ainsi formulée dans Suarez : « Il est pieux et vraisemblable de croire que la grâce, reçue par la bienheureuse Vierge dans sa première sanctification, fut plus intense et plus parfaite que la grâce *consommée* des Anges et des hommes » (1). On peut dire de cette proposition de l'illustre théologien qu'elle est commune parmi les auteurs des derniers siècles, qui seuls ont explicitement traité cette matière. Quant aux preuves, elles ressortent, comme pour la précédente, des principes établis dans le cours de cet ouvrage. Dès lors, en effet, la bienheureuse Vierge était plus aimée de Dieu que le plus grand et le plus glorieux des Séraphins : car il voyait en elle sa mère. Or, la grâce répond à l'amour de Dieu pour une âme, puisqu'aimer pour Dieu, c'est donner (2). Dès lors aussi, la bienheureuse Vierge avait

(1) Suar., *de Myster. vitæ Christi*, D. 4, s. 1, « Quarto addo... »
(2) S. Laurent. Justin., serm. *de Nativ. Virg. M.*

une union plus intime avec Dieu que les bienheureux eux-mêmes.

On pourrait faire remarquer à l'encontre que l'union de mère à fils n'était pas encore en acte ; et que, fût-elle déjà consommée, cette union n'égale pas celle qui se fait dans la gloire entre l'essence divine et le *compréhenseur*.

La première partie de l'objection démontre, il est vrai, que la grâce initiale de Marie n'égalait pas la sainteté dont elle fut enrichie plus tard, alors qu'elle devint actuellement la Mère du Dieu Sauveur ; mais elle n'infirme pas la force du raisonnement. Et c'est ce que fera mieux entendre la réponse au second membre de la difficulté proposée. Je l'avoue donc, l'union de l'âme avec Dieu qui s'opère dans la gloire est, en un certain sens, et plus étroite et plus intime que l'union de la Mère du Sauveur avec son fils. Mais elle est d'un ordre moins élevé. Donc elle n'exige pas comme principe une intensité de grâce comparable, même de loin, à celle que réclame la divine maternité. Donc, il est naturel aussi que la mesure de grâce qui prépare la Vierge à cette maternité, l'emporte en perfection sur la grâce ordinaire, même à son apogée. Ce qui le prouve, c'est que Marie n'était pas encore mère, quand l'Ange la salua, de la part de Dieu, comme pleine de grâce : car, au jugement de tous les Saints, la plénitude alors affirmée de Marie par Gabriel est sans égale au ciel et sur la terre. Une seule plénitude la dépasse, celle du Dieu fait homme. C'est que Marie, avant d'avoir reçu Jésus dans ses entrailles, lui appartenait comme sa mère en vertu des préordinations divines.

Voilà pourquoi la sainte Église dans sa Liturgie sacrée peut appliquer à cette divine Vierge ce verset des

psaumes : « Ses fondations sont posées sur les cîmes des saintes montagnes, *fundamenta ejus in montibus sanctis* (1), comme si la sainteté de cette bienheureuse Vierge commençait à la hauteur où s'arrête celle des plus grands saints. On lit au verset suivant : « Dieu aime les portes de Sion, plus que toutes les tentes de Jacob » ; et par conséquent, la cité sainte, « la cité de Dieu dont on a dit des choses si glorieuses, » l'emporte dès *son entrée*, signifiée par les portes, sur tous les tabernacles où Dieu habite, c'est-à-dire sur toute créature devenue par la grâce un temple de Dieu. Et ce n'est pas chose incroyable : car « l'Homme par excellence est né en elle, et le Très-Haut lui-même en a jeté les fondements de sa main divine » (2). Peut-on dire que ce soit là le sens mystique ou spirituel du texte, je ne voudrais pas l'affirmer ; mais ce que je sais c'est que l'accommodation que nombre d'auteurs, et l'Église elle-même dans sa Liturgie, font de ce psaume à la Mère de Dieu, prouve, au moins, que ces auteurs et l'Église avec eux jugent comme nous de sa grâce initiale. C'est dans une pensée semblable qu'on applique encore à Marie cet oracle du Prophète : « Et il y aura une montagne préparée pour le Seigneur au sommet des montagnes (3) ; tellement que ce qui est le terme pour les autres est un commencement pour elle.

III. — Est-il permis de porter plus haut la perfection de la grâce initiale de Marie ? Un certain nombre d'au-

---

(1) Psalm., LXXXVI, 1.

(2) *Ibid.*, 2, 3, 5. L'expression « *homo et homo* natus est in ea », signifie littéralement une multitude d'hommes. Si je l'emploie dans un sens quelque peu différent, c'est pour suivre l'accommodation dont il est parlé dans le texte.

(3) Isa., II, 2. Cf. *S. Gregor. M. in I. Reg.* L. I, c. I, n. 5. P.L. LXXIX, 25.

teurs ont été de cet avis, et voici dans quels termes ils l'ont formulé : la bienheureuse Vierge, au premier instant de sa conception, a reçu plus de grâces que n'en eurent jamais tous les Saints du ciel et de la terre pris ensemble. On le voit, grande est la différence entre cette affirmation et l'autre que nous soutenions tout à l'heure. Là, il s'agissait de chaque saint en particulier; ici, c'est la collection de tous les Saints que l'on considère. Et voilà pourquoi cette dernière affirmation ne peut être placée, comme on l'a fait, sous le patronage de Suarez : car celui-ci n'a comparé la grâce initiale de Marie qu'avec la grâce des plus grands saints, envisagés non dans leur ensemble, mais séparément les uns des autres.

Encore que cette troisième proposition ne puisse invoquer un théologien de si haute valeur, elle compte pourtant des défenseurs sérieux et convaincus. On peut citer en première ligne saint Alphonse de Liguori. Après avoir enseigné que la sainte Vierge, aux derniers temps de sa vie terrestre, possédait une grâce supérieure à celle de tous les Anges et tous les Saints pris en corps (1), le saint docteur ajoute : « Or, si c'est là une opinion commune et certaine, il est très probable aussi que cette grâce supérieure à celle de tous les Saints et tous les Anges réunis ensemble, Marie la reçut à l'instant même de sa conception immaculée. Le P. François Suarez soutient fortement cet avis (2)

---

(1) S. Alph. de Liguori, *Gloires de Marie*. P. II, 2e disc., *sur la Nativ. de Marie*.

(2) Comme je l'ai dit, l'assertion est inexacte. Suarez, à l'endroit indiqué, c'est-à-dire, *de Mysteriis vitae Christi*, D. IV, s. I, dit seulement : « quarto addo, pium et verisimile esse credere gratiam Virginis in prima sanctificatione intensiorem fuisse quam supremam gratiam in qua consummantur angeli et homines ». Plus tard, parlant de la grâce *finale*, il dira : « Dico secundo, probabiliter credi potest B. V. conse-

et les Pères Spinelli (1), Recupito (2) et de la Colombière l'ont adopté (3) ». Aux témoignages invoqués par le saint, d'autres ajoutent encore ceux des Pères Grégoire de Valence, de Rhodes, Barradas, Contenson, Billuart et Véga. Il s'en faut toutefois que tous soient également certains; et sur ce point comme sur bien d'autres, il est permis d'admirer la facilité avec laquelle on invoque trop souvent l'autorité des textes, sans se mettre en peine de recourir aux sources (4).

Je ne dissimulerai pas que l'opinion embrassée par saint Alphonse avait déjà trouvé plus d'un contradicteur, même parmi les auteurs les plus dévoués à la gloire de Marie (5). Au surplus, ceux-là même qui

---

cutam esse plures gradus gratiae et charitatis quam sunt in omnibus sanctis et angelis etiam *collective sumptis* ». *Ibid.* D. XVIII, s. 4.

(1) Spinelli pense comme Suarez. Cf. *Maria Deip. Thronus Dei*, c. 4. n. 3; c. 6, n. 11.

(2) Je n'ai pu vérifier le témoignage de Recupito, *de Laudibus Virginis*.

(3) Le P. de la Colombière tient expressément l'opinion de S. Alphonse, et prétend même l'appuyer sur l'autorité de S. Vincent Ferrier. 2e serm. pour l'Imm. Concept., 2e point.

(4) Barradas *in Concord. Evangel.* L. VI, 10) se range uniquement à l'avis de Suarez. Il faut en dire autant de Grégoire de Valence (in 3.p., q. 27, a. 5), avec cette différence toutefois que celui-ci estime la grâce de Marie, non pas quand elle fut elle-même conçue, mais *quand elle conçut* le Verbe de Dieu par l'opération du S. Esprit, égale et supérieure à celle de l'universalité des Saints et des Anges. Restent donc sur cette dernière liste de Rhodes (*Theol. Schol.* Tract. VIII, D. un., *de Deip. M. V.*, q. 4, 1. 3. § 1); Vega (*Theol. Mariana*, Palaestra 16, cert. 3 : et Contenson (*Theol. mentis et cordis*. L. X, D. 6, c. 1, spec 2e. *Primo*). Ce dernier part du principe qu'il doit y avoir proportion entre les dispositions et la *forme*. Or, la *forme*, c'est-à-dire la maternité divine, est d'une dignité qui dépasse immensément celle de toutes les créatures réunies ensemble. Donc aussi les dispositions de grâce en Marie doivent primer, dans la même mesure, les grâces conférées à l'universalité des serviteurs de Dieu. A ce raisonnement on objecte avec justesse que la grâce initiale de Marie ne fut pas la préparation *prochaine* à la maternité divine. Donc, s'il avait une force probante, il démontrerait, tout au plus, l'opinion de Grégoire de Valence.

Je n'ai rien dit de Billuart, parce que je n'ai pas toutes ses œuvres entre les mains. Sa théologie, si je ne me trompe, ne touche pas à la question présente.

(5) Par exemple Theoph. Raynaud, *Diptycha Mar.* P. II, puncto 7, n. 14, sq.

l'ont soutenue se contentent de l'enseigner comme probable. Au lecteur de choisir par lui-même celui des deux sentiments qui lui paraîtra le plus admissible. Pour moi, dans mon amour pour la bienheureuse Mère de Dieu, ma mère, j'embrasserais avec bonheur celui qui rehausse davantage les privilèges de la Mère de Dieu, si je pouvais l'étayer sur des autorités et sur des raisons plus indiscutables.

Les autorités, nous l'avons vu, se contrebalancent, et c'est même du côté de l'opinion négative qu'elles se portent plus généralement. Quant aux autres raisons qu'on pourrait alléguer, il faudrait les demander aux deux règles antérieurement posées dans le troisième Livre de cet ouvrage. Or, ni l'une ni l'autre de celles-ci ne paraît suffisante pour établir solidement la prééminence initiale de grâce dont il est ici question.

Vous dites qu'il faut accorder à Marie toutes les faveurs surnaturelles octroyées aux autres amis de Dieu. Je l'accorde et c'est chose claire, si vous parlez de chaque saint en particulier. Nul d'entre eux, en effet, ne posséda jamais un privilège de grâce qui ne fût aussi la prérogative de Marie. Mais la règle va-t-elle, dans l'intention de tous ceux qui l'ont établie, jusqu'à revendiquer pour la bienheureuse Vierge, à chaque phase et même à la première origine de sa vie, tous les dons de la grâce qui se trouvèrent et se trouveront jamais dans la multitude des Saints, c'est là ce dont il est permis de douter. Vous dites aussi que Marie possédait, dès sa conception, toute la mesure de grâce en rapport de convenance avec sa maternité future. Je le dis avec vous. Mais il faut faire entrer dans cette idée de convenance la considération de l'état de

*la voie*, c'est-à-dire d'un état de progression dans la sainteté. En conséquence, il ne semble plus si convenable d'attribuer à la Vierge, au premier début de sa croissance, le degré de suprême perfection que tous s'accordent à lui reconnaître, sinon pour le temps de sa maternité, au moins pour la fin de sa carrière. Quoi qu'il en soit d'une controverse si honorable pour la Mère de Dieu, il est une chose absolument certaine : c'est que la bienheureuse Vierge, au premier instant de son existence, reçut de son fils un ensemble de grâces en rapport avec sa dignité future, et proportionnelle à l'amour de ce divin fils pour elle. De quelque lumière qu'aient brillé les plus illustres parmi les enfants de Dieu, leur midi, *si radieux qu'il soit*, n'égalera jamais son aurore. Et cette grâce de la Vierge eut dès lors pour cortège toutes les *vertus infuses* et tous les *dons* du Saint-Esprit, dans la plénitude qui répondait à sa propre plénitude.

Or, parce que les vertus et les dons surnaturels sont à la mesure de la grâce à laquelle ils se rapportent comme les propriétés d'un être à sa nature, nous n'avons pas à faire une étude spéciale pour en déterminer les perfections ; ce ne serait que redire sous une autre forme ce que nous avons dit précédemment de la perfection de la grâce elle-même. On comprend aussi comment, dès lors, la Vierge immaculée fut pleine du Saint-Esprit, puisque l'habitation de celui-ci dans une âme est connexe et proportionnelle à la grâce dont cette âme est enrichie.

---

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... V

LIVRE PREMIER

**Le dogme de la maternité divine étudié dans ses sources révélées, sa nature, son importance doctrinale et ses harmonies avec les fins de l'Incarnation**..... 3

CHAPITRE PREMIER

Le dogme de la maternité divine dans la Sainte Écriture et dans la Tradition catholique. — Antiquité du titre de Mère de Dieu. ..... 3

CHAPITRE II

Comment Marie, restant vierge, a-t-elle été mère ; — et comment, étant mère d'un homme, est-elle Mère de Dieu ? — Raisons d'attribuer au Saint-Esprit la conception du Christ dans le sein de Marie..... 15

CHAPITRE III

Importance capitale du dogme de la maternité divine ; et comment le seul nom de Mère de Dieu, comprenant en abrégé, non seulement tout le mystère de l'Incarnation, mais le Christianisme entier, mérite d'être appelé le *Livre de la Foi*.... 37

CHAPITRE IV

Les harmonies de la maternité divine avec les fins de l'Incarnation, c'est-à-dire, avec la réparation de l'injure faite à Dieu et avec le paiement de la grâce qui nous relève ; — avec la guérison de l'homme et de tout l'homme ; — avec la réhabilitation du genre humain vaincu devant son vainqueur ; — avec le bienfait de la filiation divine..... 56

CHAPITRE V

Encore les harmonies de la maternité divine avec les fins de l'Incarnation. — Comment, en elle et par elle, le mystère du Dieu fait homme devient le stimulant le plus efficace de toutes les vertus. — Convenance spéciale de l'Incarnation du Fils. ..... ..... 82

LIVRE II

L'indissoluble union de la Vierge Mère avec le Rédempteur. — Grandeur incomparable de la maternité divine et fondements de cette grandeur..... 115

CHAPITRE PREMIER

De la place de la maternité divine dans le plan de l'Incarnation. — Comment, sans le Christ Rédempteur, il n'y aurait pas eu de Mère de Dieu; — pas même d'existence pour Marie. 115

CHAPITRE II

De l'incommensurable grandeur de la maternité divine, au jugement des Pères et des Saints..... 147

CHAPITRE III

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Fils unique de Dieu : relation de Mère, — de Dame et Maîtresse, — d'Epouse..... 165

CHAPITRE IV

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Père dont elle est — l'Associée dans la génération du Verbe fait chair, — et la Fille..... 189

CHAPITRE V

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Saint Esprit dont elle engendre le principe, — et dont elle est la Coopératrice et le Sanctuaire. — Dernières remarques sur les rapports de la bienheureuse Vierge avec les trois personnes divines..... 200

## LIVRE III

**La maternité divine principe, centre et clef de tous les privilèges de Marie. — Les titres qu'elle a de les réclamer. — Deux règles pour les définir** ..... 213

### CHAPITRE PREMIER

Que la maternité divine est, pour la Vierge Marie le principe, le centre et la clef de ses privilèges de nature, de grâce et de gloire; — et comment tous sont *virtuellement*, au moins, renfermés dans le titre de Mère de Dieu..... 213

### CHAPITRE II

Corollaire du chapitre précédent : la maternité divine l'emporte incomparablement en excellence sur la dignité des fils adoptifs, — et sur celle des prêtres de la nouvelle Alliance..... 239

### CHAPITRE III

Première raison qui fait de sa maternité le centre et la clef des privilèges de la bienheureuse Vierge. Elle les réclame à titre de *dispositions*..... 256

### CHAPITRE IV

Seconde raison qui fait de sa maternité le centre et la clef des perfections de la bienheureuse Vierge : *son union* la plus étroite de toutes avec le principe de la grâce..... 267

### CHAPITRE V

Troisième raison qui fait de la maternité de Marie le centre et la clef de ses privilèges : *l'amour* de la mère pour le fils, et du fils pour la mère..... 280

### CHAPITRE VI

Deux règles très utiles pour déterminer les prérogatives particulières appartenant à la maternité divine. — Première règle : Tous les dons de la grâce accordés aux Saints, la Mère de Dieu les a reçus, ou dans leur forme propre, ou d'une manière plus éminente et plus digne d'elle. — Sens de la règle, et quel en fut toujours l'usage..... 303

### CHAPITRE VII

Règles pour déterminer les prérogatives particulières appartenant à la maternité divine. — Seconde règle : La convenance. — Sens et usage de cette deuxième règle..... 315

## LIVRE IV

Des prérogatives particulières accordées à la bienheureuse Vierge, à raison de sa maternité divine. — Premières prérogatives : Conception immaculée, — excellence de la grâce initiale..... 335

### CHAPITRE PREMIER

Immaculée Conception. — Etude préliminaire sur le péché originel..... 335

### CHAPITRE II

L'Immaculée Conception. — En quoi consiste ce mystère, — et comment a-t-il été pour les simples fidèles et pour les Pères une suite naturelle de la divine maternité..... 351

### CHAPITRE III

Nouvelle étude des raisons fondamentales pour lesquelles une Mère de Dieu devrait être immaculée dans sa conception. — — Comment les arguments qu'on opposait à ce privilège se retournent pour le réclamer..... 365

### CHAPITRE IV

Que la grâce de sanctification reçue par la Mère de Dieu dans sa conception, c'est-à-dire, au premier instant de son existence, surpassa la grâce consommée de toute autre créature de Dieu. ..... 384

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

Imp. G. Roy, 7, rue Victor-Hugo, Poitiers

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY